

Réalisation d'une lecture des paysages prédéfinissant une charte des paysages sur le territoire de l'APPVPA (Association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)



école
nationale
supérieure du
paysage
Versailles Marseille



Association Patrimoniale de
la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets



Versailles Grand Parc
communauté de communes



Remerciements

Nous remercions l'ensemble des acteurs du territoire qui ont permis la réalisation de cette étude : l'APPVPA, Versailles Grand Parc et le SIVU des Trois Rivières.

Nous remercions tout particulièrement les personnes qui nous ont accordés de leur temps afin de partager leurs connaissances et leur regard personnel sur ce territoire, notamment Xavier Laureau et Philippe Gallot.

Enfin, nous remercions toute l'équipe enseignante de l'ENSP qui nous a suivi au fil des mois, ainsi que Thierry Laverne, notre encadrant.

Chemin faisant, voici les personnes que nous avons rencontrées :

Marie de Nauroy – Coordinatrice de l'APPVPA

Denis Flamand – Maire de Chavenay et président du SIVU des Trois Rivières

Michel Colin – Maire de Noisy-le-Roi et président de l'APPVPA

Les frères Gaillards – Arboriculteurs sur le plateau des Alluets

Ludovic de Miribel – Chargé de Mission à la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France

Christian Hubert – Agriculteur céréalier

Stéphanie Bancal – Responsable de l'urbanisme pour la commune de Bailly

Éric Martin – Maire de Montainville

Philippe Gallot – Paysagiste DPLG, responsable de l'Atelier d'Aménagement à la DDT Versailles-Saint-Germain-en-Laye

Laetitia Deleuse – Responsable de l'urbanisme pour la commune de Feucherolles

Bertrand Caffin – Agriculteur à Bazemont

Yves Perillon – chargé du classement de la Plaine de Versailles

Daniel Gorbaty – maire des Alluets-le-Roi

Anne-Marie Vercoustre – Adjointe au maire des Alluets-le-roi

François Adam – Paysagiste DPLG au CAUE 78

Anne-Cécile Jacquot – Paysagiste DPLG

Nous tenons enfin à remercier l'ensemble des personnes présentes lors de la journée du 30 avril 2011, ainsi que la communauté d'agglomérations de Versailles Grand Parc.

.] Sommaire de l'étude





- Introduction - page 14

I - Le territoire et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne

1 - Le territoire à l'échelle de la région parisienne - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne - page 18

2 - Les grands ensembles paysagers bordant le territoire de l'APPVPA - pages 19 à 23

3 - Les Opérations d'Intérêt National - Des territoires limitrophes sujets à de profondes mutations - pages 24 à 25

4 - Différents échelons de gouvernance se regroupent autour des communes - page 26

Transition - Du territoire communal à l'hyperterritorialité - page 26



Photo prise depuis la butte de Bazemont - Une vigie à l'intersection de deux vallées



II - Les grandes structures de ce territoire - Un équilibre fragile

Introduction - Une appartenance liée à la géographie , aux usages du sol et au bâti - page 30

1 - Un relief contrasté - Des vallées et des plaines encaissées entre de grands plateaux - pages 31 à 32

2 - Une succession de vallées - Le chevelu de l'eau à l'échelle du bassin versant - pages 33 à 34

3 - Un écrin boisé jalonné de portes - pages 35 à 36

4 - Des clairières agricoles - Une domination progressive des espaces ouverts d'est en ouest - pages 37 à 38

5 - Synthèse des grandes structures - page 39

6 - Bassins de vies et mobilités - Une imbrication complexe d'échelles et de modes de vies - pages 40 à 42

7 - Le système viaire - Plusieurs typologies induisant différentes manières de traverser et d'habiter le territoire - page 43

8 - Les autoroutes et les voies ferrées - Une identité duale : entre ouverture et césure - pages 44 à 45

9 - Les routes départementales - Un maillage secondaire articulant les grands bassins de vies et les communes - page 46

10 - Routes secondaires, rues et chemins - Une échelle intermédiaire autorisant différentes formes de mobilités - page 47

11 - La toponymie des communes - Une empreinte géographique, politique et ethnologique - pages 48 à 50

Transition - Des grandes structures territoriales aux unités de paysage - page 51



La plaine de Versailles - Regard vers l'ouest



III - Les grandes unités de paysage - Entre évidences et subtilités

Introduction - Révéler les paysages - Entre évidences et subtilités - pages 54 à 57

1- La Vallée de la Mauldre - Une vallée étroite au fond ouvert - pages 58 à 63

2- La Vallée de Gally - L'antichambre des horizons alternés - pages 64 à 75

3- La vallée de Yart - Des versants asymétriques en recherche d'équilibre - pages 76 à 83

4- La vallée de Senneville - Le sillon camouflé au creux des champs - pages 84 à 89

5- Le Plateau de Maule - Un nid agricole en surplomb de trois vallées - pages 90 à 95

6- Le Plateau des Alluets - Une clairière agricole perchée - pages 96 à 105

7- Le plateau de Marly - Un plateau forestier sanctuarisé - pages 106 à 114

8- Le Plateau de Saint-Quentin - Une clairière éteinte - pages 115 à 122

9- La Butte de Bazemont - Une vigie au croisement de deux vallées - pages 123 à 130

10- Le promontoire de Boissy - Un belvédère sur la plaine - pages 131 à 135

11- Le promontoire de Davron - Une échappée vers le ciel - pages 136 à 142

12- L'éperon de Frileuse - Un belvédère à la croisée de trois vallées - pages 143 à 150

13- La Plaine d'Andelu - L'étendue ouverte - pages 151 à 158

14- La Plaine de Versailles - L'étendue cernée - pages 159 à 168

15- La Pénéplaine de Versailles et les côteaux de Alluets et de Marly - Des remous rythmés par des interfluves et des thalwegs - pages 169 à 183

16- Les Côteaux de Bois-d'Arcy - Une partition agricole, boisée et bâtie - pages 184 à 191

17- Les côteaux d'Orgeval - Une fenêtre ouverte sur la vallée de la Seine - pages 194 à 201

Carte des unités de paysage - page 202

Transition - Synthèse des unités de paysage - Vers une nouvelle échelle de projet - page 203



Le promontoire de Crespières



La vallée de Yart



Le plateau de Saint-Quentin



IV - Des paysages en mouvement - Vers une simplification des paysages

Introduction - page 206

1- Plan d'Intendance - Des complémentarités d'usages comme clef de voûte du territoire - pages 207 à 210

2- Vers une simplification des paysages - pages 211 à 216

2- Carte IGN de 1930

3- Carte IGN de 1969

4- Carte IGN de 1980

5- Carte des Paysages de 2010

6- Carte des ZNIEFF - pages 217 à 219

7- Carte des projets à venir aux échelles communales et intercommunales - Une pression urbaine qui s'accroît - pages 220 à 221

Transition - Faire projet à l'échelle du territoire - Vers une structure paysagère - page 222





V - Les enjeux liés aux territoires de l'APPVPA - Une mise en lumière des complémentarités intercommunales afin d'asseoir une structure paysagère cohérente

Introduction - Une structure paysagère capable d'accompagner les évolutions du territoire - page 226

Carte des enjeux - page 227

- 1- Ouvertures et fermetures spatiales - Maintenir un équilibre entre les espaces ouverts et les espaces fermés. - pages 228 à 229
- 2- Relations entre espaces bâtis et non bâtis - Des limites aux lisières : Aménager les transitions - pages 230 à 231
- 3- Mobilités intra/extra-territoriales - Amorcer un nouveau dialogue entre les unités de paysage - pages 232 à 235
- 4- Continuités écologiques - Améliorer la coexistence entre les milieux fragiles et les espaces fortement anthropisés - pages 236 à 237

Transition - Des enjeux aux principes d'actions - page 238



[10]



VI - Des outils pour agir - Une structure paysagère capable d'accompagner les mutations du territoire intercommunal de l'APPVPA

Introduction - page 242

Orientation 1 : Les espaces ouverts : des continuités à préserver - pages 243 à 250

Site témoin - La Petite Aulnay (Davron - Feucherolles - Chavenay)

Fiche-outil n°1

Orientation 2 : Des paysages bâtis recentrés - pages 251 à 258

Site témoin - Les Alluets-le-Roi (Zone d'activité)

Fiche-outil n°2

Orientation 3 : Des itinéraires de déplacements attrayants et diversifiés - pages 259 à 266

Site témoin - Le Pont Neuf à Thiverval Grignon

Fiche-outil n°3

Orientation 4 : Mettre en réseau des continuités écologiques porteuses d'usages - pages 267 à 274

Site témoin - La Maladrerie à Beynes

Fiche-outil n°4

Zoom à l'échelle de Noisy et de Bailly - pages 275 à 281

CONCLUSION - page 283

BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE - pages 285 à 286

.] Introduction





Introduction

La réunion de vingt-quatre communes autour de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est un tournant majeur dans l'histoire de ce territoire, autrefois fédéré par les Bourbons. Cet ensemble de communes regroupé autour de trois collègues au sein de l'association est animé pour une double volonté : accompagner les transformations du territoire et protéger un patrimoine qui a traversé les âges.

Afin de donner une légitimité aux différentes actions entreprises à l'échelle du territoire par l'association, il semblait inévitable de formaliser les multiples interrogations et envies par le biais d'une étude de paysage. Etude qui nous a été dévolue.

Ce support, dans un premier temps, devait prendre la forme d'une lecture des paysages ayant pour but de définir l'identité de ce territoire. Après moult investigations, un deuxième objectif est apparu : établir les bases d'une charte de paysage. Il s'agit donc pour nous de définir une pré-charte dans le prolongement de cette recherche identitaire.

La principale difficulté rencontrée par les divers acteurs rassemblés autour de l'association, est de trouver un élément fédérateur. La situation stratégique de ce territoire et ses spécificités, font de celui-ci une percée agricole partant des plaines céréalières de l'ouest pour atterir jusqu'aux portes du parc de Versailles.

L'agriculture est donc le dénominateur commun. Activité garante de l'équilibre fragile qui anime l'ensemble des vingt-quatre communes.

L'analyse des différents éléments structurant du territoire, bien que très utile pour en comprendre l'échelle, ne nous permet pas d'éclairer la richesse des paysages en présence. C'est la raison pour laquelle, il est essentiel d'introduire un nouveau prisme de lecture, à savoir les unités de paysage.

Ce qui rassemble ne se ressemble pas forcément. Habités par ce leitmotiv, nous prenons le parti de montrer que l'identité de cet ensemble de communes réside dans la multiplicité des paysages en présence, comme le plateau des Alluets, la vallée de la Mauldre, les plateaux de Maule et d'Andelu à l'ouest, la vallée de Senneville, etc... L'un des besoins fonda-

mental de l'association, afin de matérialiser ce projet commun de charte, est de posséder une représentation imagée et cartographiée des qualités et des problématiques du territoire. Notre objectif est aussi de donner une cohérence globale à la vision de celui-ci. La détermination des unités de paysage, nous semble donc un bon moyen de réunir les communes sous un même paysage fédérateur, et ce à une échelle intermédiaire entre le grand territoire et l'échelle communale. Il est nécessaire d'insister sur l'inter-dépendance de ces unités entre elles. Cette porosité doit s'appliquer de la même manière en ce qui concerne les futurs projets agricoles ou urbains. Ils devront s'inscrire dans cette vision globale et solidaire. Ainsi leur impact aux alentours pourra être anticipé.

La difficulté que pose la diversité des paysages est la multiplicité des enjeux. Le territoire de l'APPVPA est divisé en deux grands espaces : le territoire de l'Est, ancien domaine des chasses du roi, très observé et reconnu pour sa valeur culturelle et le territoire de l'Ouest, relativement méconnu mais qui égraine son caractère

très rural jusqu'à l'est. L'un est surprotégé est tend à réparer les «coup-partis» urbains. Quant à l'autre, il a besoin d'être révélé.

La charte de paysage qui vise essentiellement à s'occuper du territoire rural ne peut faire l'impasse sur la question urbaine. La ville a une influence très importante sur l'espace agricole, puisque couplé à l'économie, elle est à l'origine de sa disparition. Il est impératif de dépasser le clivage entre espace urbain et espace rural. Les deux sont intrinsèquement liés. Le territoire de l'APPVPA peut expérimenter une nouvelle vision de ces deux éléments en faisant converger le projet urbain avec le projet agricole.

Le territoire agricole de l'APPVPA possède de très nombreux atouts portés par une économie dynamique. Sa situation stratégique aux portes de la capitale et entre deux futurs OIN en fait un territoire convoité. Il s'agit, à présent, de lui donner les moyens de mener à bien son projet commun afin que l'atout essentiel de ce territoire, l'agriculture, reste un moteur de partage.

I] Le territoire de l'APPVPA et son contexte

Une association de 24 communes au coeur d'aires géographiques hétérogènes

Seine

Deuxième couronne parisienne

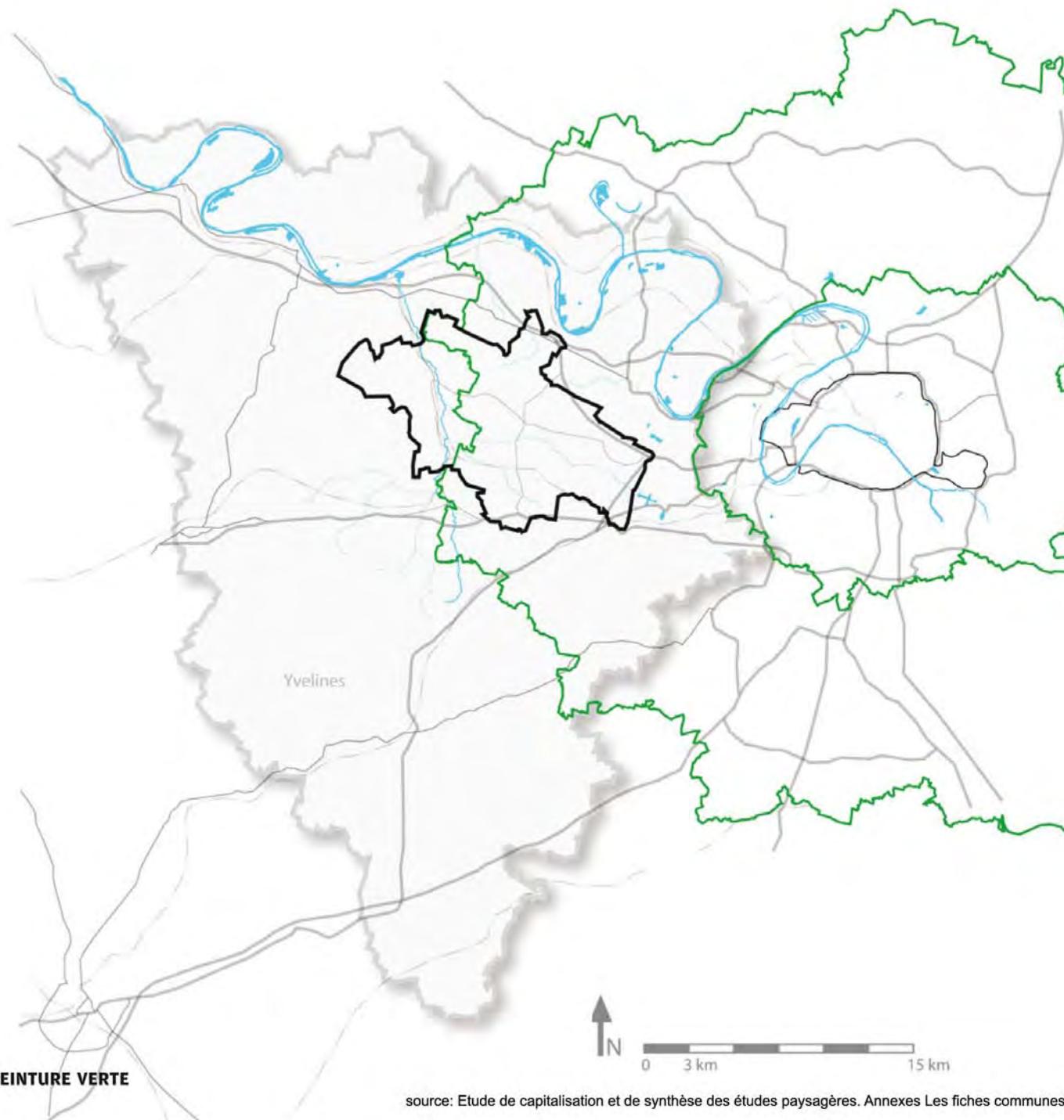
Plateaux agricoles

Vallées





Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne -



LA CEINTURE VERTE

source: Etude de capitalisation et de synthèse des études paysagères. Annexes Les fiches communes.

Le territoire de l'APPVPA, à l'extrémité sud-ouest de la seconde couronne bâtie parisienne se retrouve dans une situation duale. Il a la précieuse et difficile tâche d'articuler les grands plateaux agricoles de l'ouest avec les prémices de la ville continue à l'est.

Il est inscrit à la fois dans l'aire urbaine et l'aire métropolitaine de Paris.

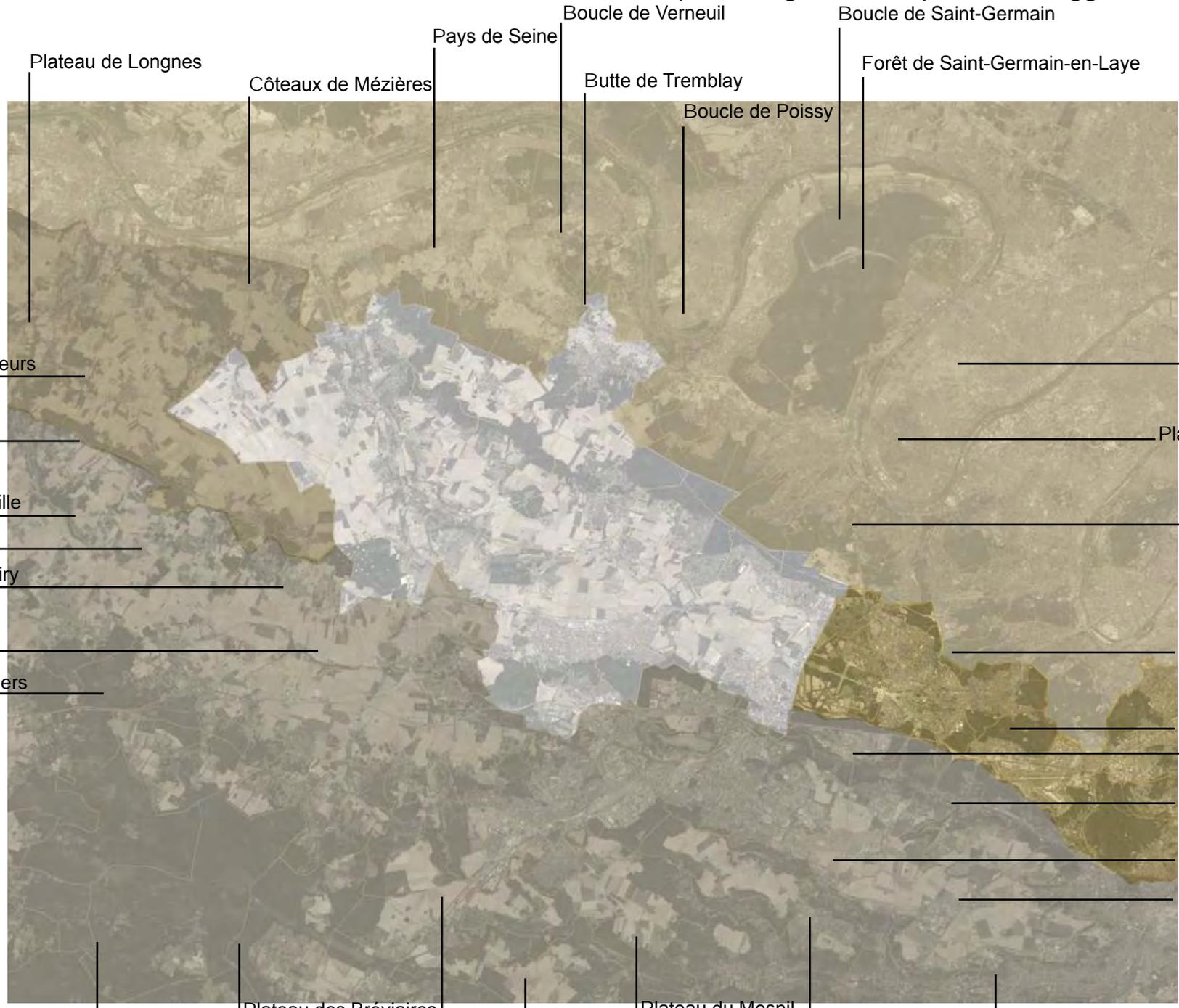
Il est également figuré comme « pénétrante agricole » dans le Schéma Directeur de la Région île-de-France.

Celui-ci constitue également un entre-deux entre le PNR du Vexin Français et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

C'est à la fois un territoire de croisements et d'articulations majeurs dans le rapport ville-agriculture-nature.



Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne-



Plateau de Longnes

Côteaux de Mézières

Pays de Seine

Boucle de Verneuil

Boucle de Saint-Germain

Butte de Tremblay

Boucle de Poissy

Forêt de Saint-Germain-en-Laye

Vallée de la Vaucouleurs

Boucle de Montesson

Plis d'Hargenville

Plaine de Montesson

Vallée de la Flexanville

Côteaux de Bougival

Plateau d'Horgerus

Plis de Marcq et Thoiry

Forêt de Fausse-Repouse

Plaine de Neauphle

Porêt des Quatre Piliers

Forêt de Meudon

Plateau de Satory

Vallée de la Bièvre

Plateau de Villaroy

Plateau de Saclay

Plateau des Bréviaires

Plateau du Mesnil

Plateau de Magny

Massif nord de la forêt de Rambouillet

Plateau de Saint-Hubert

Plateau des Essarts

Vallée de Chevreuse

Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne-



Les méandres de la Seine, boucles et coteaux

Les méandres encaissés de la Seine constituent des paysages remarquables en bordure du territoire. La géographie unique de ce paysage génère de multiples situations: plaines alluviales fertiles, îles, coteaux avec différentes expositions. Les processus de méandrisation de la Seine participent à cette diversité des paysages. Ils créent de nouveaux milieux, colonisés par les espèces pionnières, puis par un stade secondaire et climacique.

La Seine marque une limite sensible avec le Vexin Français en limite nord.

De grands pôles urbains marquent la vallée : St-Germain-en-Laye, Poissy, les Mureaux ou encore Mantes-la-Jolie et sont directement en lien par les routes, l'autoroute et le faisceau ferré avec Paris. Ils constituent des centralités importantes et attractives en bordure du territoire.

Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne-



La deuxième couronne de l'agglomération parisienne

L'est de l'agglomération parisienne est majoritairement construit depuis l'hypercentre jusqu'à la première couronne. Elle subit de fortes pressions urbaines. Seuls quelques boisements marquent des ruptures dans le tissu urbain dense, matérialisant par la même des respirations. L'agriculture a totalement disparu.

Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne-



Les grands plateaux agricoles de l'ouest, aux horizons très ouverts et à la topographie très fine, annoncent les prémices du Drouais et plus largement de la Normandie. Ils soulignent en continu les espaces ouverts agricoles du territoire de l'APPVPA et lui confèrent son rôle de «pénétrante agricole».

Les grandes plaines agricoles de l'ouest.

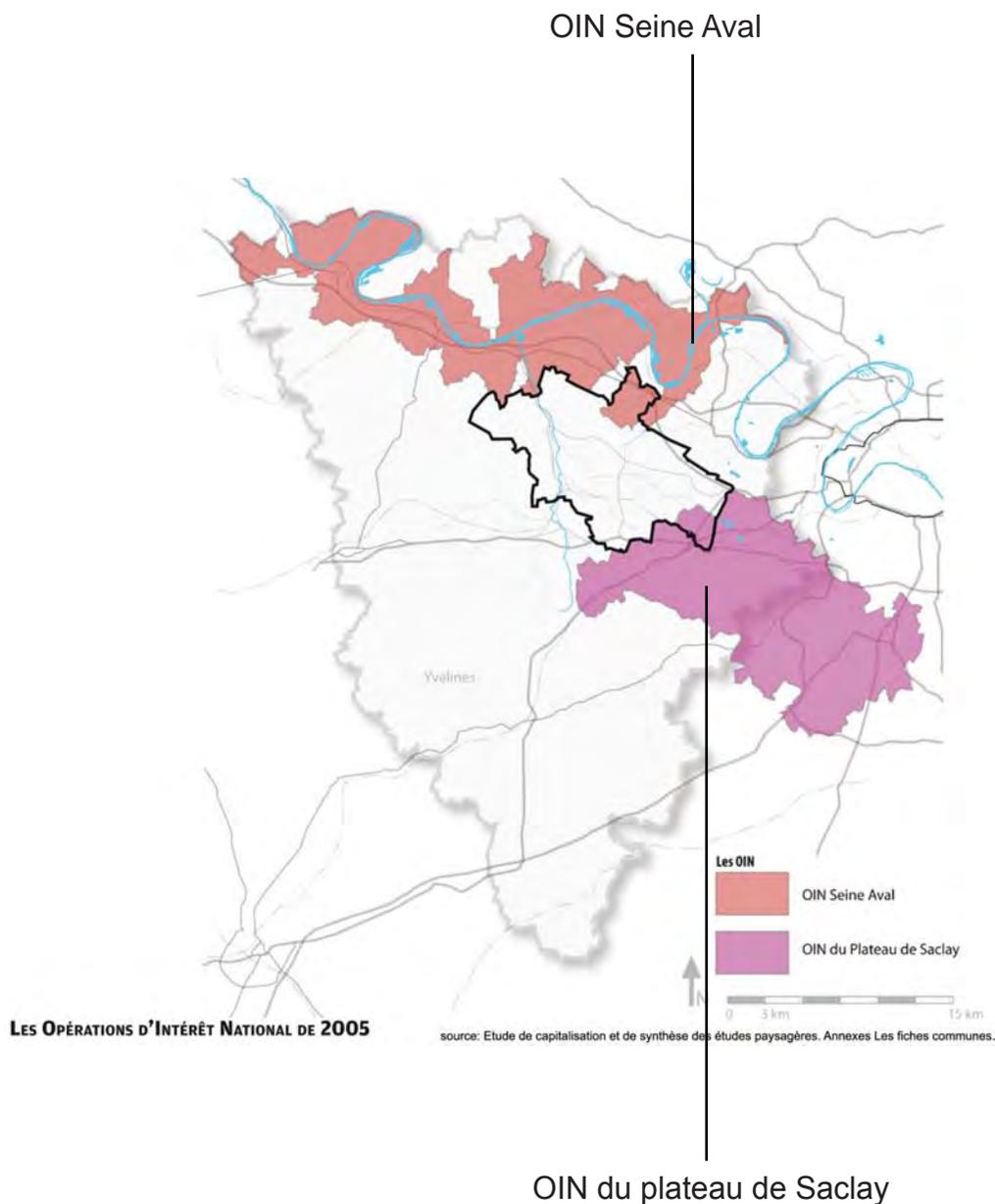
Le territoire de l'APPVPA et son contexte - Une percée agricole aux portes de l'agglomération parisienne-



Les plateaux agricoles, les vallées et le massif de Rambouillet

Au sud, une succession de plateaux s'égrainent le long de la Vallée de Chevreuse et font figure de petites clairières agricoles perchées : le plateau de Saclay, le plateau de Magny-Hameaux... Plus à l'ouest, la plaine effondrée de Neauphle marque le départ de la vallée de la Mauldre, de nombreux ruisseaux la parcourent. Le chevelu hydrographique marque cette entité de paysage et poursuit la vallée de la Mauldre qui s'ouvre progressivement en sa direction.

Plus au nord, les plaines et les successions de plateaux agricoles accrochés à la Vallée de Chevreuse s'arrêtent au niveau du massif forestier de Rambouillet. Il constitue une limite sensible avec de l'autre côté les prémices de la Beauce, paysages très ouverts de grandes cultures.



L'OIN Seine Aval située entre Cergy-Pontoise, Mantes-la-Jolie et plus loin la Normandie, représente un territoire de 398 Km², peuplé de 370 000 habitants, à l'ouest de Paris.

Le territoire de Seine Aval est identifié comme « un espace de développement stratégique en Île-de-France ». L'État, le conseil régional d'Île-de-France, le conseil général des Yvelines, 5 intercommunalités et 51 communes de Seine Aval, ont à ce titre, décidé, de s'engager collectivement et à long terme en faveur du développement et de la mise en valeur du territoire par cette Opération d'Intérêt National.

La commune d'Orgeval est directement concernée par ce grand projet ainsi que les territoires à l'aval de la vallée de la Mauldre : Aulnay-sur-Mauldre, Nézel et Épône.

Les enjeux de l'OIN Seine Aval sont multiples : le développement économique, notamment technologique et industriel, le logement avec un objectif de 2500 logements neufs par an, l'amélioration du réseau et de l'offre de transports, la mise en valeur de l'environnement et l'exigence environnementale.

L'EPAMSA, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval, a été désigné pour piloter l'OIN Seine Aval. Il intervient en direction de projet à différents niveaux : l'élaboration de la stratégie de développement du territoire, la conduite d'études, la préparation des travaux des comités de pilotage, la mise en œuvre des projets d'aménagement, la définition des programmes de financement.

L'OIN Seine Aval traduit un désir de développement accéléré et équilibré du territoire.

L'EPAMSA travaille en étroite collaboration avec son partenaire technique l'EPFY, Etablissement Public Foncier des Yvelines. L'EPFY est responsable de l'action foncière sur l'ensemble du Département. Il dispose de moyens financiers propres et est titulaire du droit de préemption mis en place dans les Zones d'aménagement différé.

Les Opérations d'Intérêt National - Des territoires limitrophes sujets à de profondes mutations

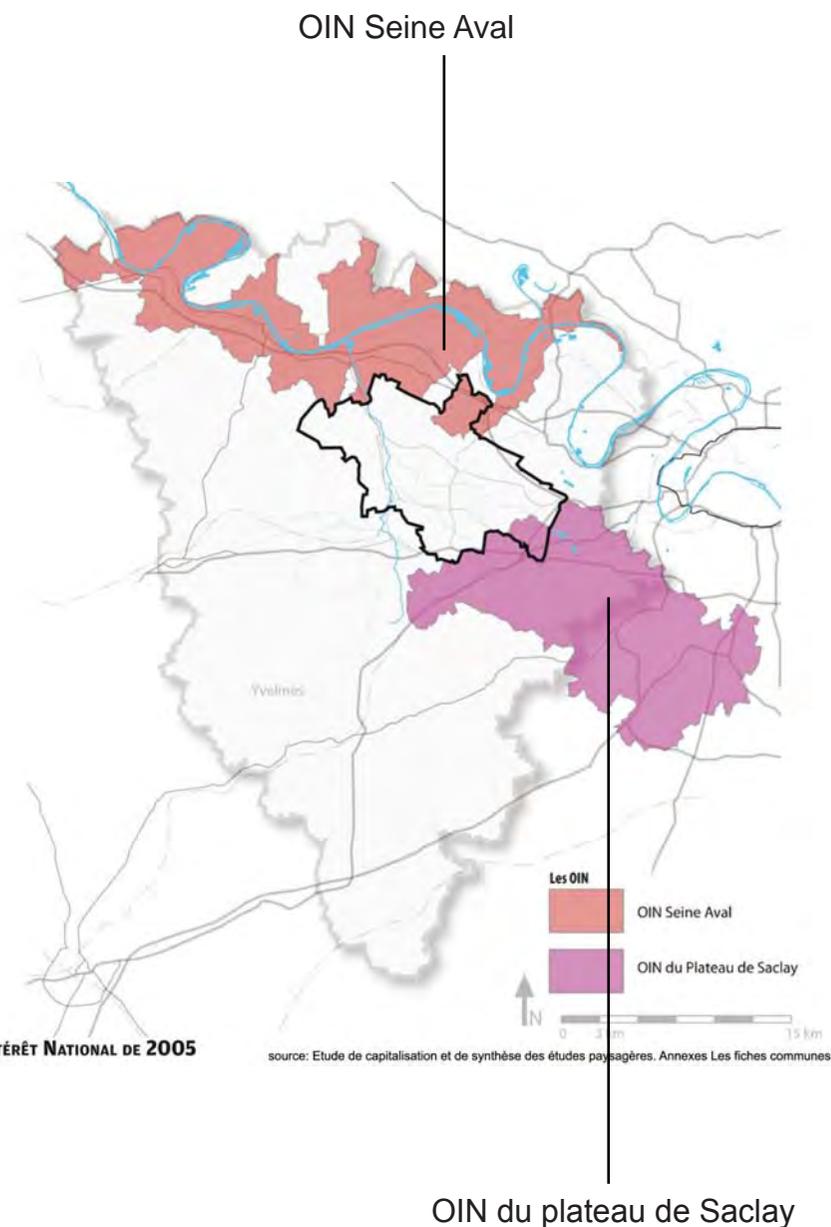
L'OIN de Paris-Saclay (Massy - Palaiseau - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines), concerne 49 communes et 650 000 habitants sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. Outre sa contribution importante à la création de nouveaux logements, l'opération s'inscrit dans un projet de développement équilibré habitat/emploi, intégrant les services urbains qui font la qualité d'une ville. Cette démarche a vocation à s'appuyer également sur les pôles de compétitivité. Elle regroupe universités et grandes écoles, pôles de compétitivités, laboratoires de recherche publics et privés, entreprises de recherche et développement...

L'OIN a été classée sous l'impulsion du Gouvernement (par Décret du Conseil d'Etat de mars 2009).

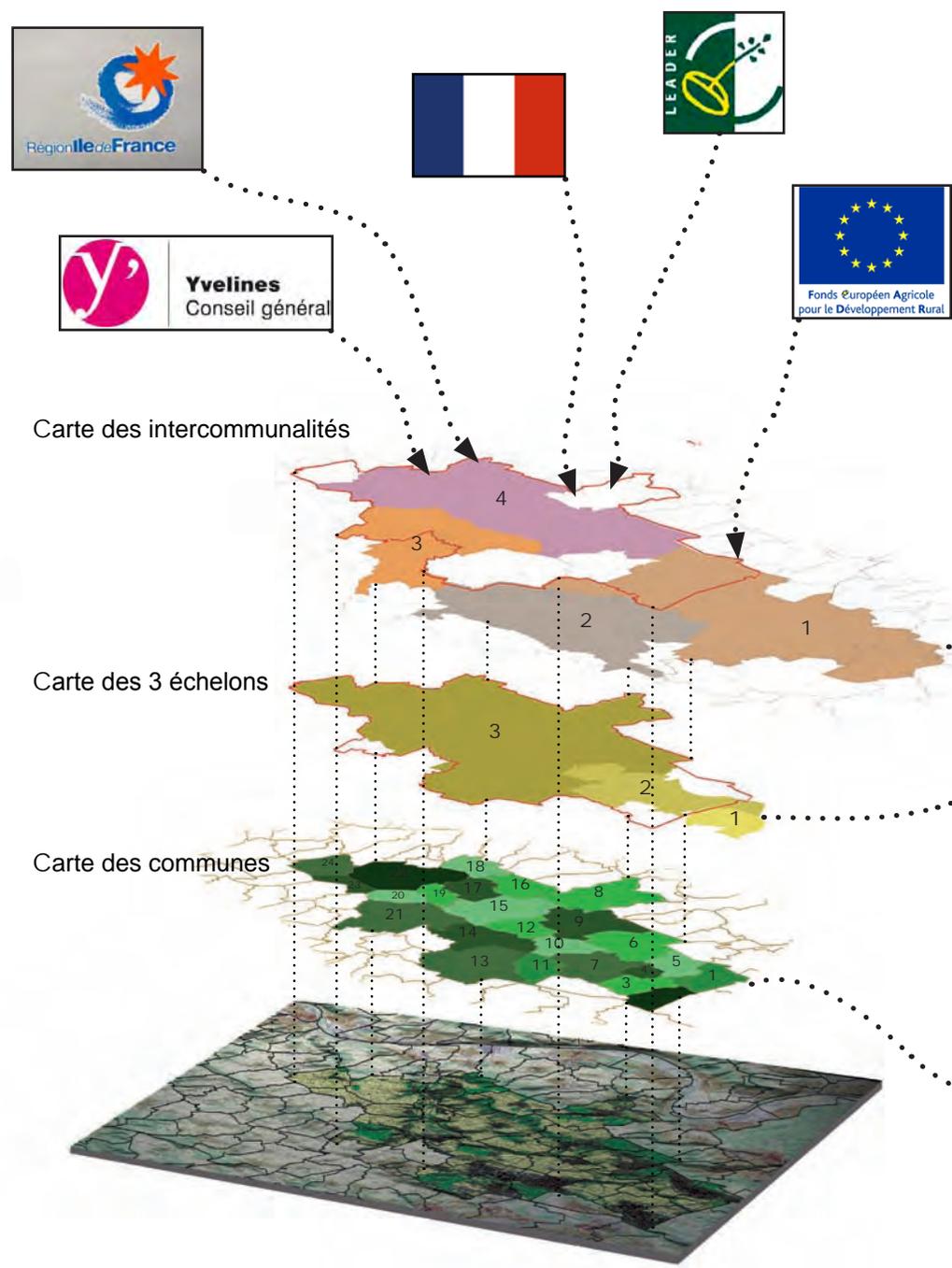
Une opération d'intérêt national (OIN) est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. Dans les périmètres précisément délimités, ce ne sont plus les maires qui délivrent les permis de construire mais l'État.

L'OIN est mise en place afin de favoriser une urbanisation rapide, cohérente et répondant à certaines volontés politiques de l'État. Toutefois elle doit respecter certains principes tels que le maintien des équilibres entre les espaces bâtis et naturels, la diversité fonctionnelle, la mixité sociale, le maintien et le développement des équilibres économiques, sociaux, d'équipements, l'utilisation économe des espaces, la maîtrise des besoins de déplacements, ...

À terme, ces deux grands projets confortent les espaces ouverts agricoles du territoire de l'APPVPA et installent cette clairière ouverte agricole ouverte sur l'étendue des grands plateaux agricoles de l'ouest, au cœur d'un système plus dense, plus complexe et plus urbain. Le territoire de l'APPVPA devient progressivement un entre-deux.



I Différents échelons de gouvernances se regroupent autour du territoire de l'APPVPA –

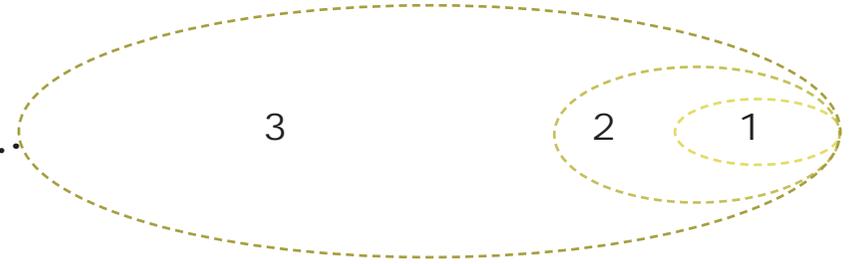


Du territoire communal à l'hyperterritorialité

Le territoire administratif de l'APPVPA est géré par une multiplicité de gouvernances qui se juxtaposent et s'entrecroisent aux échelles les plus réduites : la commune, comme les plus larges : le conseil général, la région, l'État et l'Europe.

Cet entrecroisement de gouvernances aux échelles multiples, constitue un enjeu majeur dans la mise en cohérence des paysages à l'échelle du territoire de l'APPVPA et dans une autre mesure vis-à-vis de ses rapports paysagers avec le contexte proche et élargi.

- 1- Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- 2- Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 3- Communauté de communes Coeur d'Yvelines
- 4- SCOT du Val de Gally



- 3- Le territoire de l'APPVPA**
- 2- La plaine classée**
- 1- Versailles château et son**

- 1- Bailly / 2- Saint-Cyr-l'École / 3- Fontenay-le-Fleury / 4- Rennemoulin / 5- Noisy-le-Roi / 6- St-Nom-la-Bretèche / 7- Villepreux / 8- Orgeval / 9- Feucherolles / 10- Chavenay / 11- Les-Clayes-sous-Bois / 12- Thiverval-Grignon / 13- Plaisir / 14- Thiverval-Grignon / 15- Crespières / 16- Les Alluets-le-Roi / 17- Herbeville / 18- Bazemont / 19- Mareil-sur-Mauldre / 20- Montainville / 21- Beynes / 22- Maule / 23- Andelu / 24- Jumeauville

III] Les grands éléments structurants du territoire de l'APPVPA

Une appartenance liée à la géographie, aux usages du sol et au bâti

Relief et Eau

Forêts, Agriculture

Infrastructures

Bâti



Le territoire de l'APPVPA peut s'appréhender à travers plusieurs niveaux de lecture qui se superposent et s'imbriquent pour former les grandes structures du paysage. Ces dernières permettent de souligner les caractéristiques du milieu physique (géologie, relief, hydrographie, végétation) en interrelations permanentes avec les éléments plus anthropiques comme les réseaux de cheminements,

les voies ferrées, l'implantation et la répartition de l'habitat. Les éléments physiques pris un à un s'expriment nettement et fabriquent conjointement le cadre physique et la spatialité géographique du territoire.

La lecture des grandes structures physiques n'est pas directe. Il faut parcourir le territoire pour en saisir ses valeurs essentielles, responsa

bles en partie, d'une grande diversité des paysages : l'agencement de vallées, de plaines, de coteaux et de plateaux ; la dynamique de l'eau sous toutes ses formes, l'alternance d'espaces forestiers dits «espaces fermés» et d'espaces agricoles qualifiés par opposition «d'espaces ouverts» ; la géologie complexe et très diverse, le réseau des routes et des chemins qui donnent à voir les paysages,

l'organisation des villes et des villages, leurs silhouettes et leurs compositions.

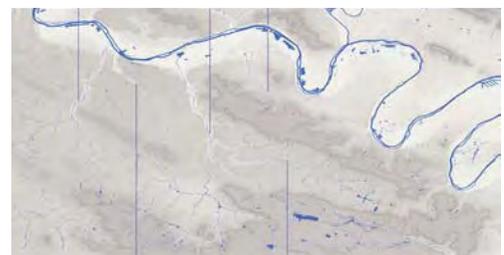
L'objectif est de proposer une vision globale et partagée des grandes structures paysagères du territoire de l'APPVPA, qui l'organisent et l'annoncent depuis ses franges.

Le relief



La vallée de la Mauldre

L'eau



La Mauldre

Les boisements



Le plateau boisé de Marly

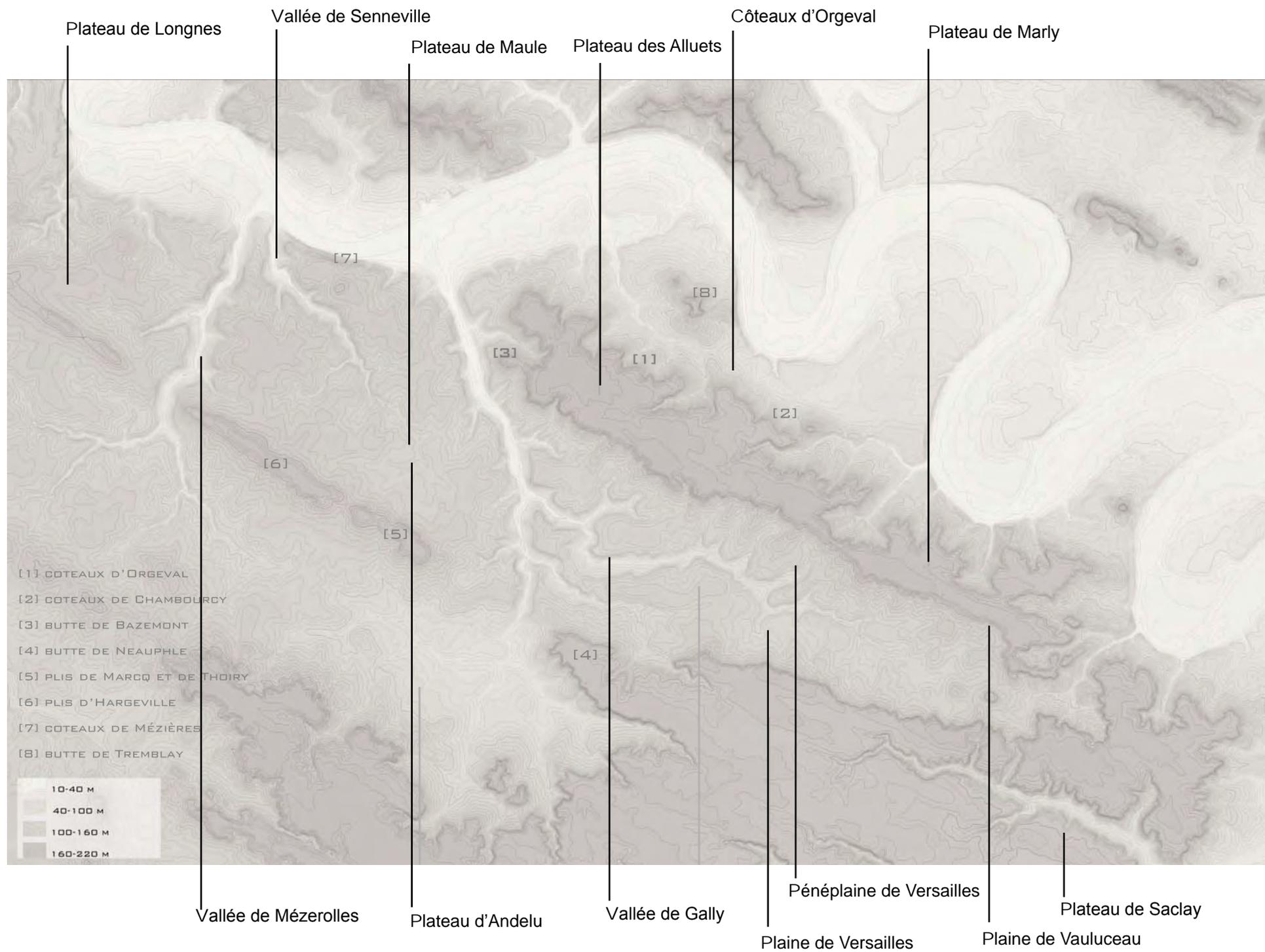
L'agriculture



Le plateau agricole de Maule



Un relief contrasté - Des vallées et des plaines encaissées entre de grands plateaux



Un relief contrasté - Des vallées et des plaines encaissées entre de grands plateaux

Le territoire de l'APPVPA exprime de grandes variances topographiques. Le relief est parfois très vigoureux et nuancé, parfois très faible. Les altimétries varient de plus de 185 mètres au sommet du plateau des Alluets, au village des Alluets-le-Roi, et à moins de 25 mètres au niveau de la vallée de la Mauldre, à Maule.

Les plateaux des Alluets, de Marly et de Saint-Quentin occupent les franges nord et sud du territoire. Ils le cernent. La bascule de ces trois grands plateaux dessine des limites franches avec les plaines et les vallées en contrebas, notamment au niveau des coteaux d'Orgeval qui basculent directement sur la plaine alluviale de la vallée de la Seine.

Au coeur des plateaux, une plaine en creux se dessine. Couramment appelée la plaine de Versailles, elle se compose en réalité de deux plai

nes : la plaine de Versailles au sud et la pénéplaine de Versailles au nord. Ces deux plaines intérieures sont mises en dialogue par la vallée de Gally qui s'épanche à l'ouest, en direction de la vallée de la Mauldre. À l'amont, l'altitude de la vallée est de 110m, à l'aval, elle est de 45m.

Au centre du territoire, la vallée de la Mauldre réunit plus qu'elle ne partage. Elle prend son appui dans la plaine concave de Neauphle et se termine au nord-ouest, sur la vallée de la Seine. Elle est orientée selon un axe nord-ouest et constitue une porte d'entrée sur le territoire depuis la vallée de la Seine jusqu'à la plaine de Neauphle.

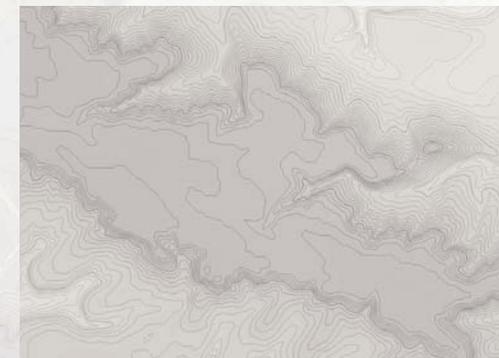
À l'ouest, de larges plateaux viennent se glisser entre les deux grands plis de Marcq et de Thoiry au sud et la vallée de la Seine au nord : le plateau d'Andelu terminé par la vallée de Mézerolles et le plateau de Maule, en

trecoupé par la vallée de Senneville.

Plusieurs buttes viennent rythmer le relief des plaines et des plateaux : la butte de Bazemont qui culmine à 175m et la butte de Neauphle à 173m, qui sont autant de singularités étonnantes.



Vallée



Plateau



Plaine-Pénéplaine

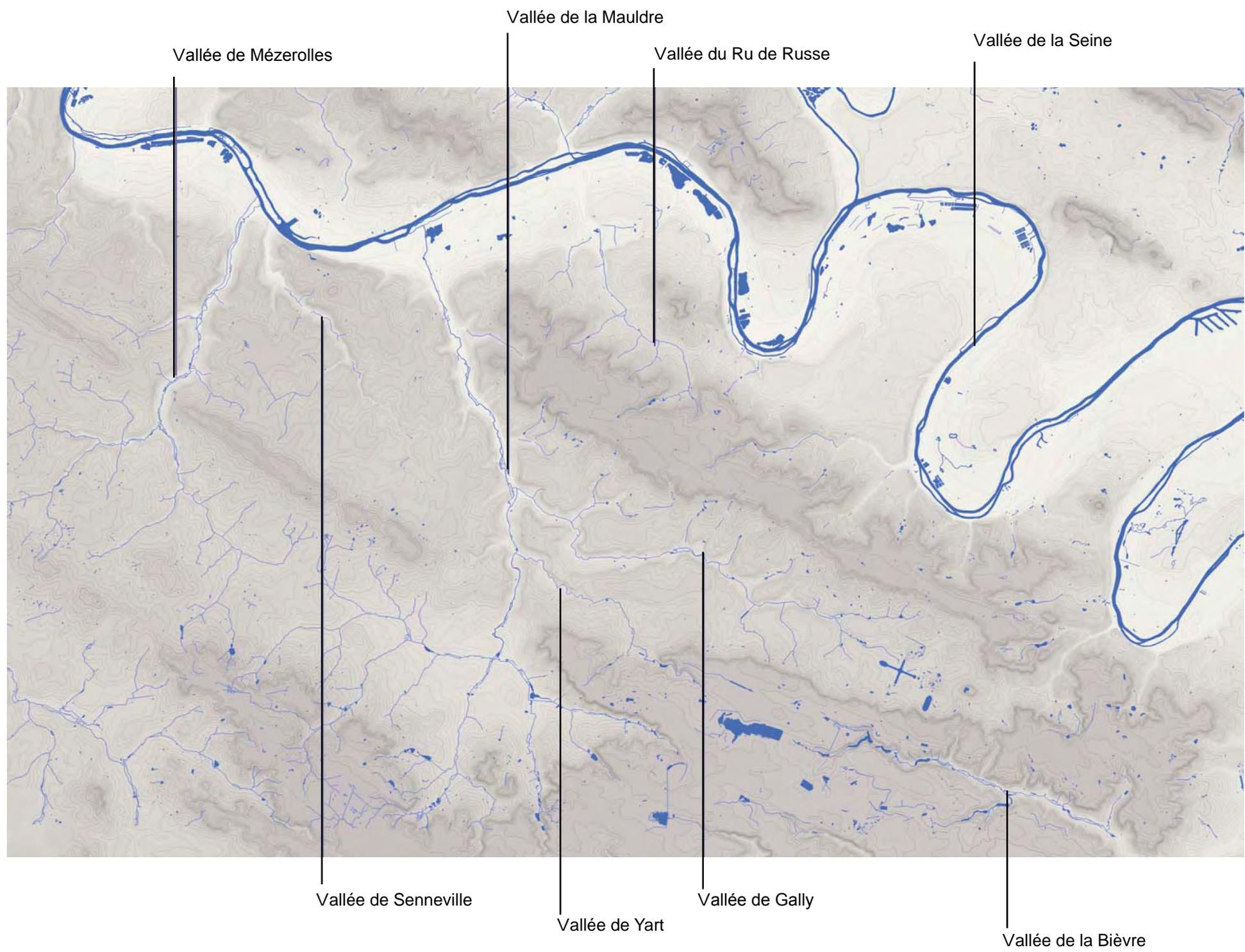


Buttes, plis, promontoires, éperons

10-40 M
40-100 M
100-160 M
160-220 M



Une succession de vallées - Le chevelu de l'eau à l'échelle du bassin versant



Une succession de vallées - Le chevelu de l'eau à l'échelle du bassin versant

L'eau, comme événement ou risque, participe pleinement à l'identité du territoire de l'APPVPA. Ce dernier s'inscrit à l'échelle d'un bassin versant se versant dans la Seine située plus au nord.

De grands cours d'eau drainent le territoire. Le ru de Gally qui se jette dans la rivière de la Mauldre, qui elle-même, forme une confluence avec le fleuve de la Seine au nord. Ces deux éléments majeurs marquent fortement la partie basse du territoire avec le ru Maltrois au sud. En partie haute, sur le plateau de Saint-Quentin, la rigole des Clayes, fortement canalisée et parfois plus libre avec des espaces inondables. La Bièvre, quant à elle, est accompagnée de multiples étangs comme l'étang de St-Quentin, qui marquent le décrochement du territoire de l'APPVPA sur la vallée de Chevreuse plus au sud.

Les zones inondables sont importantes dans les vallées du ru de Gally et de la Mauldre. Pour se protéger des crues, des bassins de rétention d'eau ont été construits. Ils sont peu visibles dans le paysage.

L'eau a structuré le territoire par son long travail d'érosion depuis les plateaux où elle

s'infiltré. Elle refait surface aux pieds des coteaux, à la hauteur des couches d'argile.

Les différents rus qui alimentent le ru de Gally ont entaillé dans la plaine et la péninsule de Versailles des successions de thalwegs plus ou moins profonds nommés les fonds : le ru de Maltoute, le ru de l'Oisemont, le ru de l'Arcy. Ces rus adjacents parfois canalisés ont tendance à se perdre progressivement. Il en va de même pour les rus qui alimentent la rivière de la Mauldre comme la Rouase par exemple, au niveau de Bazemont et le ru de Riche près d'Herbeville.

À l'ouest du territoire, le ru discontinu de Senneville marque les plateaux de Maule et d'Andelu. L'eau s'écoule peu, c'est une vallée sèche.

Au nord, Le ru de Russe alimenté par le ru de Bouaffle, le ru des Fonds de Romainville, le ru de la Vallée Maria et le ru de Bréval, traverse le coteau d'Orgeval et des Alluets en direction de la Seine. Il est entrecoupé par de nombreuses infrastructures et notamment l'autoroute de Normandie.

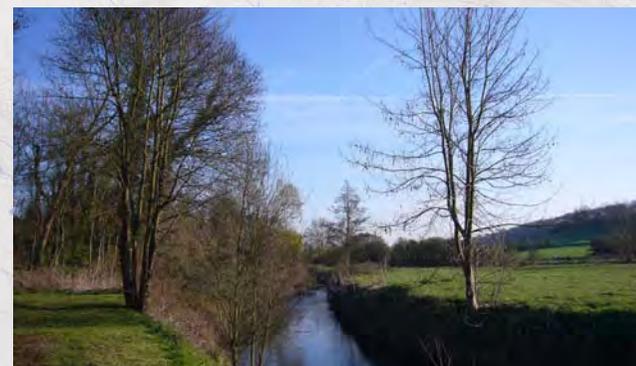
Les efforts réalisés pour recueillir et conser

ver l'eau utile à l'agriculture et l'habitat sont visibles par tout un patrimoine important : mares, fontaines et sources captées qui animent les entrées, les centres des villages et l'espace ouvert agricole.

L'Aqueduc de l'Avre souterrain et les réservoirs marquent le paysage comme autant de repères.



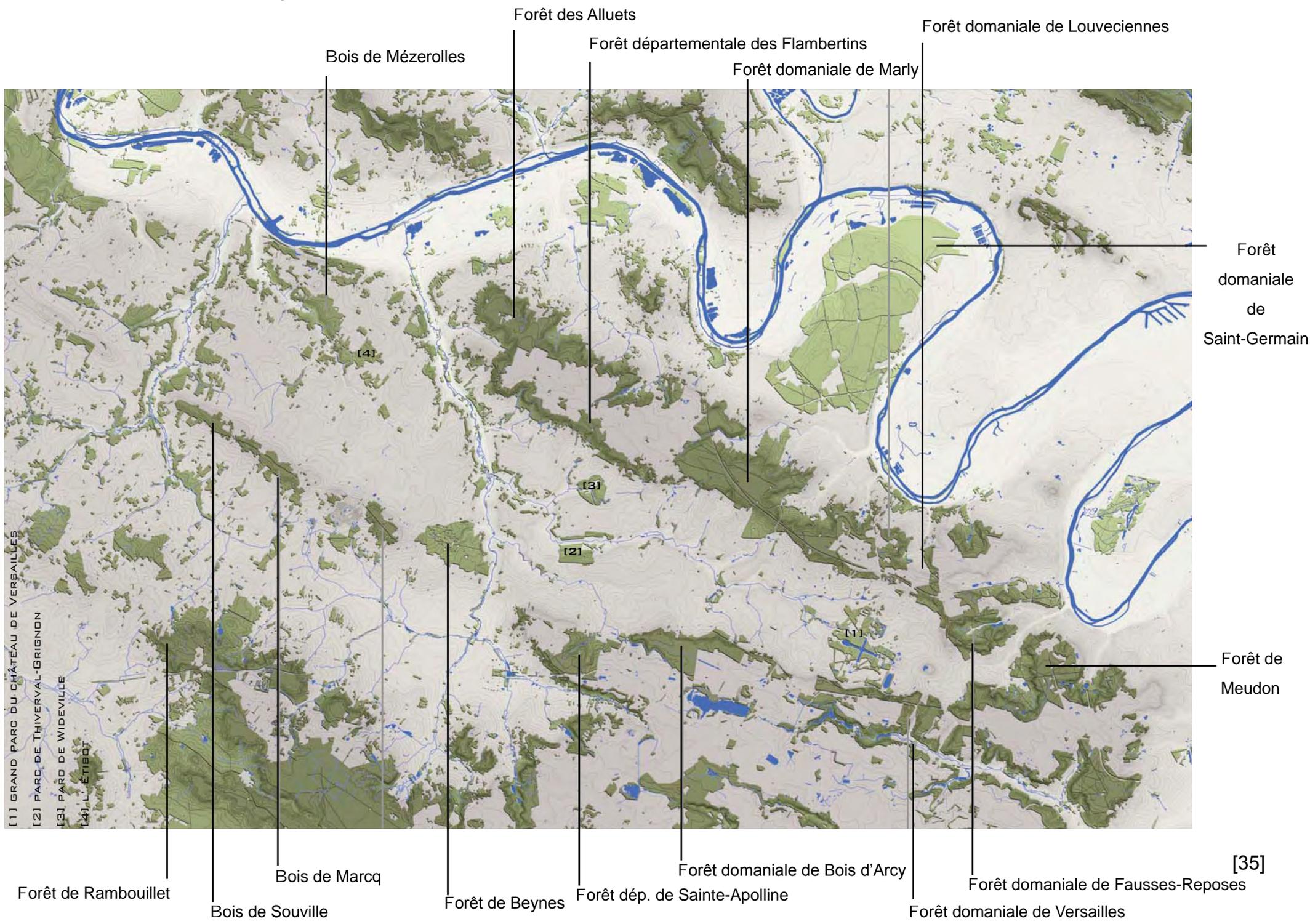
Ru de Gally, au lieu-dit des *Fontenelles*



Rivière de la Mauldre, au lieu-dit *Lemadret*



Un territoire cadré par les boisements - Des écrans-écrans jalonnés de portes



Un territoire cadré par les boisements - Des écrans-écrans jalonnés de portes

Les espaces forestiers et boisés sont fortement représentés sur le territoire de l'APPVPA. Ce sont essentiellement des forêts domaniales et départementales, des bois et parfois des taillis d'épineux, ainsi que des ripisylves le long des cours d'eau. Positionnés principalement sur les coteaux des vallées et des plateaux, parfois sur les plateaux eux-mêmes, ils forment avec les grands parcs du Château de Versailles, de Thiverval-Grignon et de Wideville, des espaces couverts qui contrastent fortement avec les horizons ouverts des paysages agricoles en bordure.

Ils forment une ceinture boisée qui fait à la fois repère, limite et rempart. Elle an

nonce au loin le territoire de l'APPVPA depuis les bords et souligne la grande clairière agricole au centre, qui s'étend aux portes de Paris.

La couverture végétale revêt diverses nuances selon la géologie du sol, son degré de reconquête et son régime forestier. Les forêts de chênes, de hêtres et de châtaigniers croisent parfois les forêts de buis sur les coteaux calcaires et les taillis d'épineux.

L'espace forestier est constitué de denses futaies au sous-bois riche en diversité végétale. Ils sont pour certains classés en Zone Naturelle d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques et gérés par l'Officie Nationale des Forêts.



Boisements installés à flanc de coteaux, aux abords de la gare



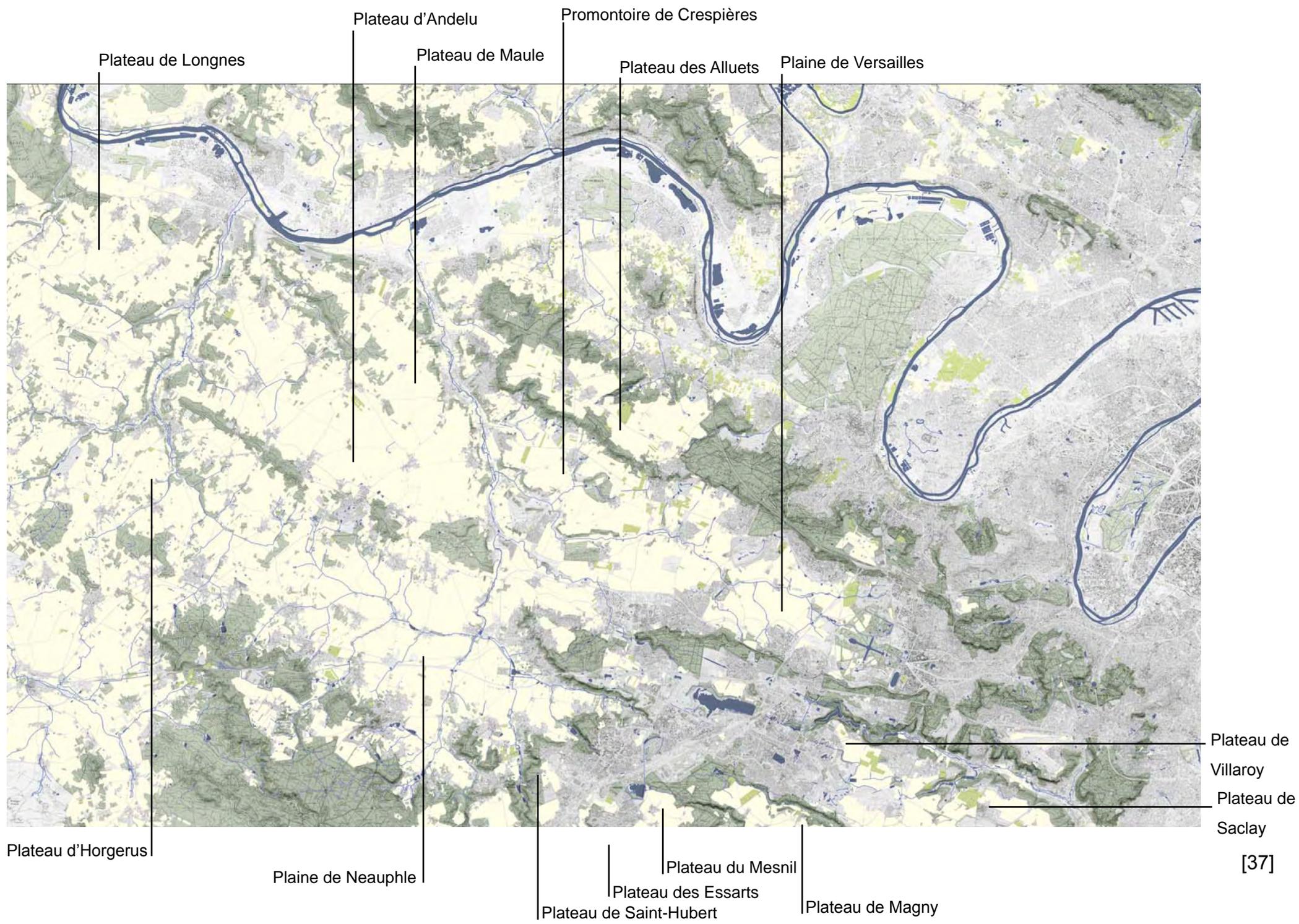
Forêt domaniale de Marly au niveau de la porte des Gondy



Boisements à redents sur les coteaux de la vallée de la Rouase



Des clairières agricoles - Une domination progressive des espaces ouverts d'est en ouest



Des clairières agricoles - Une domination progressive des espaces ouverts d'est en ouest

Trois types de paysages agricoles façonnent le territoire de l'APPVPA et lui donnent des diversités d'ambiances étonnantes. Paysages composés majoritairement de grandes cultures, on trouve également de l'arboriculture, du maraîchage et des prairies pâturées. Ces trois types d'activités marquent le territoire et forment l'espace ouvert du territoire. Ils constituent un repère autour duquel de nombreux réseaux sociaux se sont constitués.

L'habitat s'est toujours positionné, sur les coteaux et rebords de pente, de sorte à protéger le potentiel des terres cultivables. La qualité des paysages agricoles met en scène de façon remarquable les silhouettes des villages.

Les pelouses sèches, et les pâtures ont aujourd'hui beaucoup régressé et sont peu à peu reconquises par des taillis d'épineux, notamment sur les coteaux calcaires.

Les paysages jardinés se composent essentiellement d'arboriculture et de maraîchage. Ces espaces agricoles se concentrent dans les plaines, les vallées et les petites dépressions. Paysages très structurés, à la géométrie forte, ils s'organisent en «chambres ».



Les champs à perte de vue de la plaine d'Andelu



Un enclos à chevaux bordé de pâtures (Chavenay)



Un champ de maïs sur la plaine de Versailles



Une lisière arboricole aux Alluets-le-Roi



Synthèse des grandes structures à l'échelle du territoire d'étude

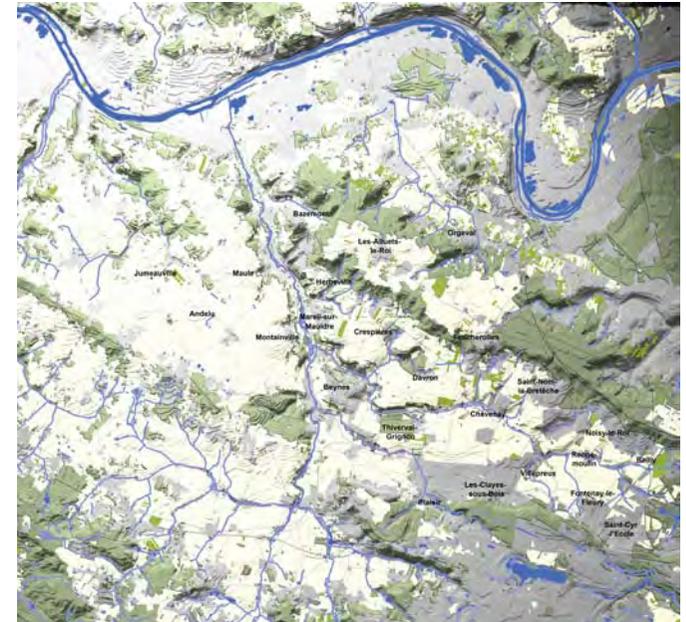
Le relief et le chevelu hydrographique



L'écrin boisé



La clairière agricole



La vallée de la Mauldre



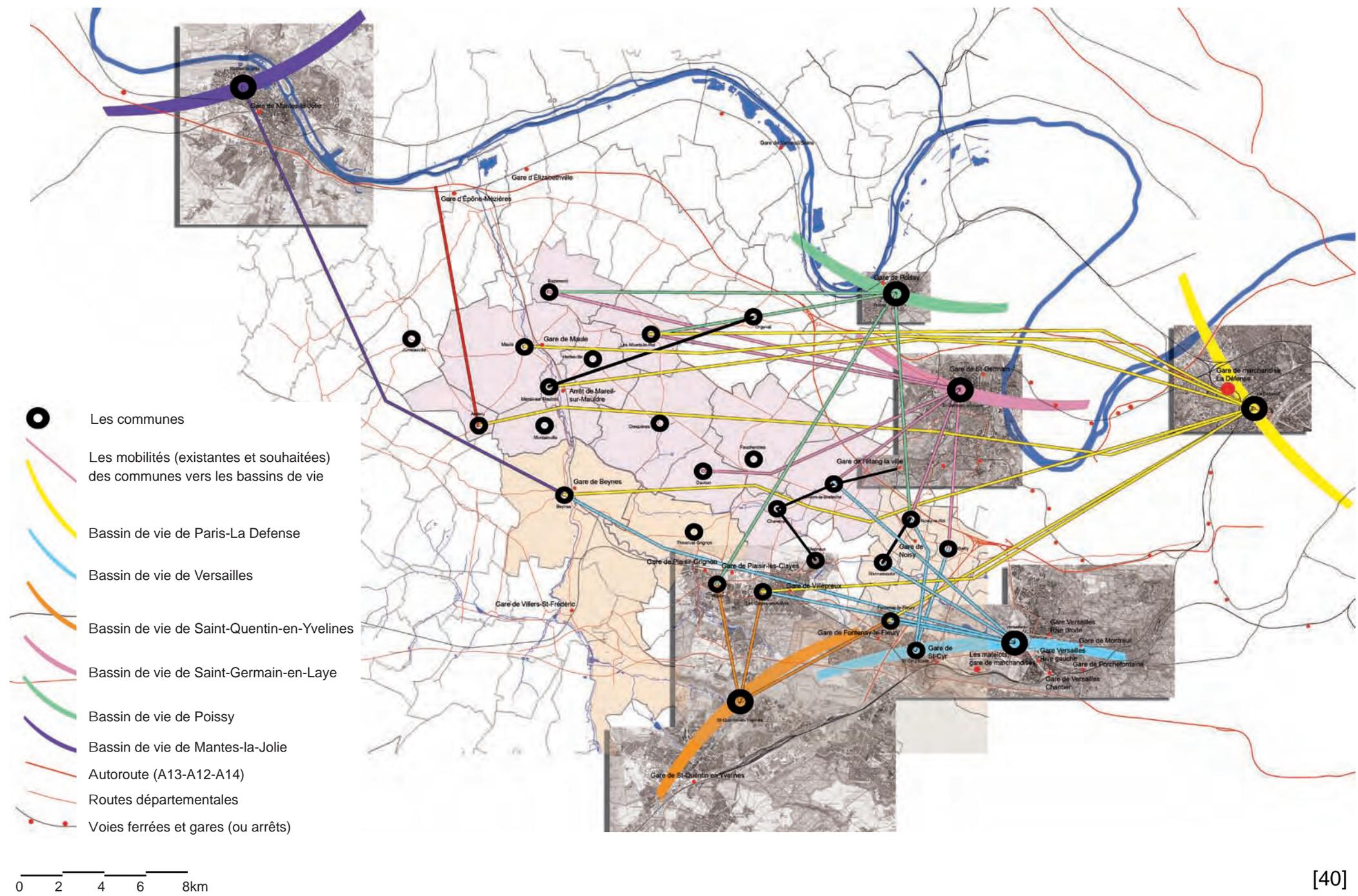
Le plateau boisé de Marly



La plaine de Versailles



Carte des bassins de vies et des mobilités - Une imbrication complexe d'échelles et de modes de vies —



Carte des bassins de vies et des mobilités - Une imbrication complexe d'échelles et de modes de vies —

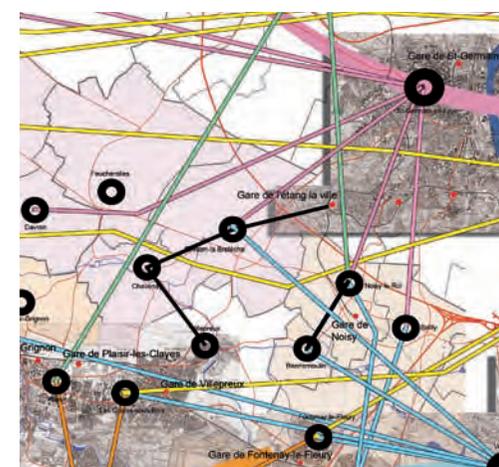
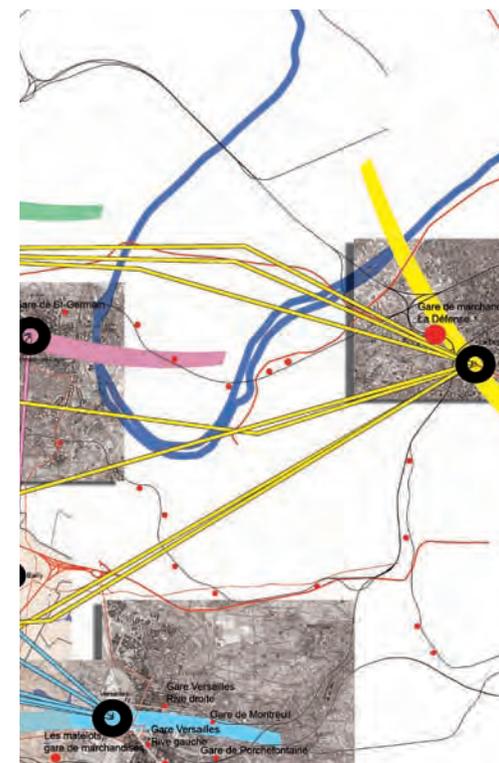
La plupart des communes du territoire de l'APPVPA sont des communes rurales à usage résidentiel principalement. Leurs habitants travaillent dans les grandes villes environnant le territoire tels que La Défense, St-Germain-en-Laye, Versailles, St-Quentin-en-Yvelines, Poissy et Mantes-la-Jolie. Il s'avère donc que ces communes appartiennent à des bassins de vie différents hors du territoire de l'APPVPA. Ces bassins de vie sont essentiels pour rompre l'isolement de certaines communes. Cependant, elles soulèvent un problème récurrent qui est celui de la mobilité de ses habitants, surtout les seniors et les jeunes, par le biais des transports en communs. De plus, multiplier les transports en commun permettrait également d'attirer une autre tranche de population, couples de 25 à 35 ans avec de jeunes enfants. Les communes les plus concernées par cette question sont les communes qui ne possèdent aucun accès direct au transport ferroviaire. (Les communes au Nord du territoi

re : de Bailly à Bazemont, celles de la plaine : de Rennemoulin à Herbeville et les communes à l'Ouest du territoire : Andelu et Jumeauville.

Certaines communes pensent se regrouper en intercommunalité afin de financer des navettes ou des circuits de bus jusqu'aux gares existantes. Et le futur projet du tram-train du Grand Paris va permettre à la gare de Noisy-le-Roi de rouvrir et de relier la ville de Bailly à St-Germain et Versailles. Maule et St-Nom-la-Bretèche possèdent une gare. Elles sont de ce fait attractives mais rencontrent des problèmes pour accueillir les véhicules des habitants des villages voisins. Multiplier les transports en commun serait aussi le moyen de décharger ces communes des problèmes de parking. Il en est de même pour les villes de Plaisir, Fontenay ou St-Cyr.

En ce qui concerne la vallée de la Mauldre, les communes rencontrent un problème d'engorgement de la RD45

et RD191 aux heures de pointes. L'intensification du trafic des transports en commun pourrait également apporter une solution à ce problème et permettre d'abandonner définitivement le projet d'une déviation de la vallée par le plateau de Maule (terrains gelés sur de bonnes terres agricoles depuis 40 ans). Au niveau du plateau d'Andelu, le même problème se pose. L'intensité du trafic routier aux heures de pointes causent de nombreuses nuisances. Les habitants des villages d'Andelu, de Marcq et de Thoiry vont travailler vers Paris la Défense. Le souci principal qu'engendrent ces routes, indispensables pour désenclaver ces communes, touche principalement Andelu car c'est le seul village qui paie l'entretien des routes, ce qui occasionne un surcoût pour la commune.





Carte des bassins de vies et des mobilités - Une imbrication complexe d'échelles et de modes de vies —

Un meilleur réseau de transport vers les grands bassins de vie fait partie des priorités des communes. L'amélioration des connexions intercommunales au sein du territoire de l'APPVPA fait aussi partie de leurs priorités. Ce deuxième projet intercommunal concerne surtout la mise en place de circulations douces qui traverseraient les paysages et faciliteraient, pour les jeunes notamment, la liaison de leur domicile à leur collège ou lycée. Certaines communes possédant plusieurs quartiers distants les uns des autres ont également la volonté de développer des circulations douces (ex Beynes).

Voici quelques exemples des souhaits exprimés par les communes dans les fiches communales extraites de la synthèse bibliographique :

Chavenay : Navettes vers gare de St-Nom-la-Bretèche et création d'une ligne de bus liant la commune avec le lycée de Villepreux.

Pistes cyclables vers St-Nom-la-Bretèche, Feucherolles (collège) et Villepreux (lycée).

Crespières : étendre les lignes SNCF avec les lignes de bus et remettre en service la voie ferrée parallèle à la D 307.

Feucherolles : circulations douces dans le village et vers les communes voisines.

Herbeville : Besoin d'aller dans toutes les autres communes pour tous les services (école, collège, lycée, commerces...).

Les Alluets-le-Roi : besoin de navettes vers Orgeval et les gares de Villennes et Poissy. Intensifier le nombre de trains de la ligne Maule-Plaisir-Montparnasse.

Mareil-sur-Mauldre : Améliorer les transports en bus et pistes cyclables indépendantes des routes vers Orgeval et la Défense.

Maule : création d'une ligne de bus Maule-la Défense.

Orgeval : Développer des lignes de transports et des parcs de relais intercommunaux. Besoin de circulations douces pour relier les hameaux.

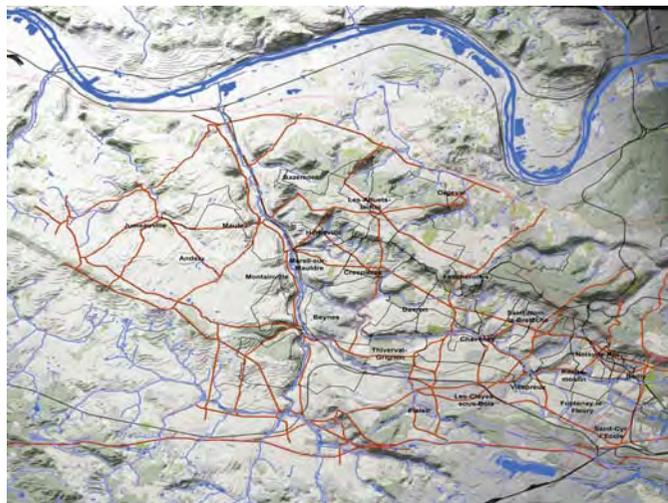
St-Nom-la-Bretèche : réhabiliter la route de St-Gemme en GR. Intensifier le cyclo-tourisme et le VTT à proximité de la forêt de Marly. Créer des cheminements piétons et vélos vers Chavenay.



Le système viaire - Plusieurs typologies induisant différentes manières de traverser et d'habiter le territoire

Les routes et les chemins constituent un réseau qui structure l'espace et permettent de le découvrir. Les villes et les villages sont traversés par un réseau principal de grands axes reliant les pôles importants et par un réseau secondaire de petites routes et de chemins permettant d'accéder aux lieux d'activités de proximité.

Cette hiérarchie d'accès au territoire détermine aujourd'hui le développement de certaines villes et villages et préfigure des axes qui seront sujets à de fortes pressions d'urbanisation.



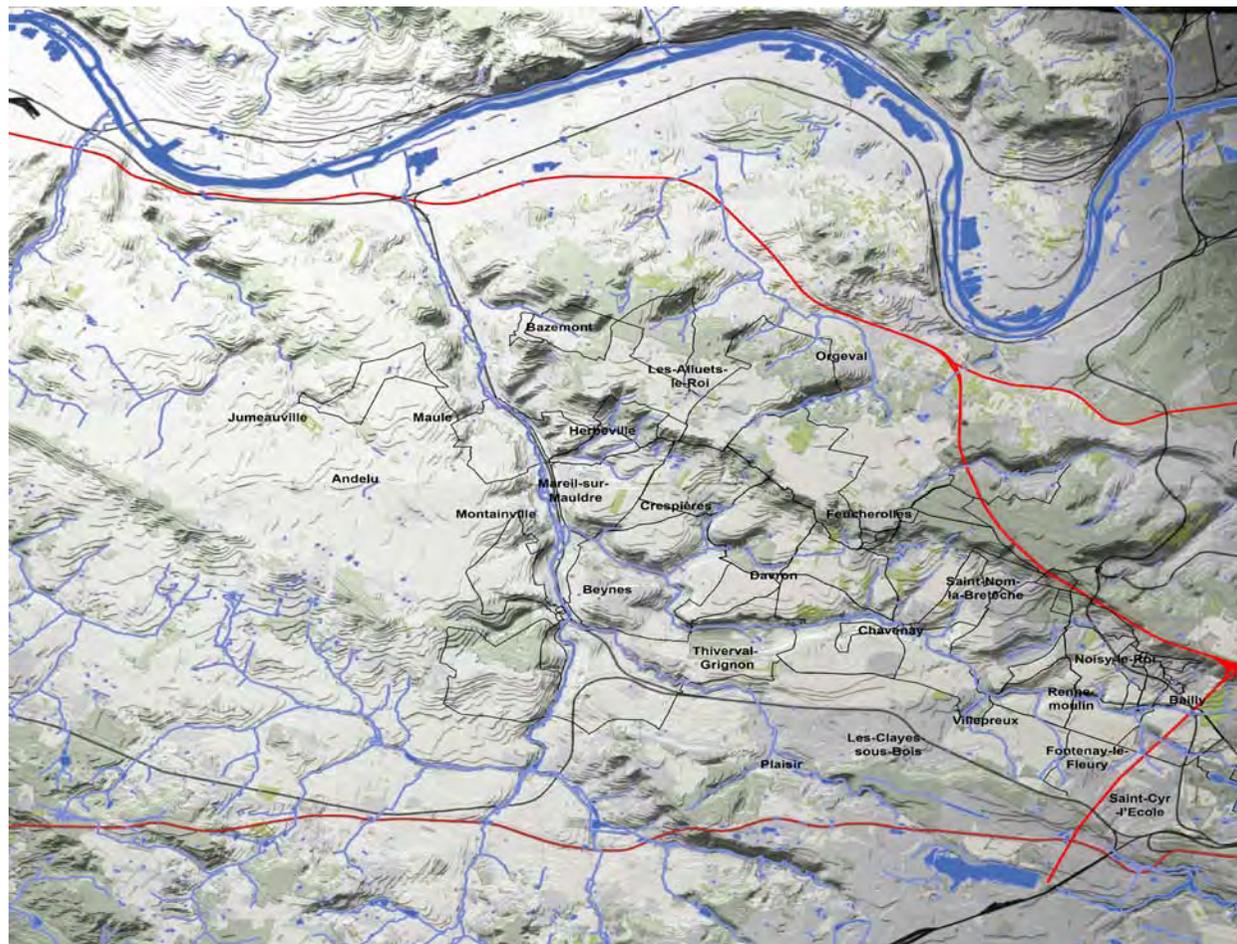
Carte des routes départementales

Carte des autoroutes et des voies ferrées

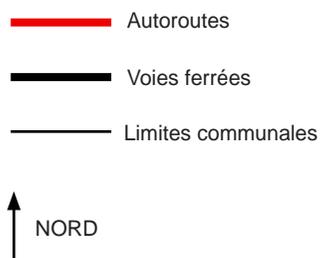
Carte des sentiers de randonnées (GR)

L'ampleur de ces infrastructures leur confère une double identité. Elles traversent le territoire de part en part, essentiellement d'est en ouest. Leur emprise génère souvent une rupture spatiale importante à l'échelle locale. Néanmoins, elles jouent sporadiquement le rôle de porte, car ponctuées d'échangeurs et de gares, qui permettent aux habitants et aux visiteurs de prendre pied sur le territoire.

Trois grandes infrastructures cernent le territoire en limites nord-est et est : l'autoroute de Normandie au nord (A13) qui traverse le plateau et la forêt de Marly ainsi que la commune d'Orgeval, l'autoroute A12 à l'est qui met à distance le château avec la plaine et la pénétaine de Versailles, la nationale 12 sur le plateau de Saint-Quentin en direction de Dreux et qui se prolonge par la A86 en direction de Paris. Ces voies entretiennent peu de relations avec ce territoire qu'elles survolent, si ce n'est qu'elles offrent des champs de vues parfois intéressants, ainsi que de nombreux effets de basculements. Néanmoins, depuis ces voies, le paysage est vu à travers les filtres de la vitesse et des talus qui créent une distanciation. Celui-ci perd en valeur descriptive, mais gagne en valeur synthétique, en accord avec les réflexions de Fernand Léger. Ces voieries modernes tiennent rarement compte de la topographie, souvent mise à mal par le système de « déblais-remblais » imposé par la vitesse, qui ne respecte pas un relief tout en nuances et subtilités.



Carte des autoroutes et des voies ferrées



Les voies ferrées implantées en rebords des coteaux de Marly et de Bois d'Arcy et dans les vallées de la Mauldre et du ru de Maldroit, enjambent le territoire et sont autant de coupures paysagères difficilement franchissables.



Les autoroutes et les voies ferrées - Une identité duale : entre ouverture et césure



1- Une voie de train désaffectée au niveau de Noisy-le-Roi. Utilisée comme zone de stockage, elle sera bientôt réutilisée pour y faire passer la ligne de train dit du «Grand-Huit».

2- La voie de chemin de fer sillonnant dans la vallée de Yart. Les passages à niveau permettent de saisir l'ampleur des perspectives générées par le tracé des voies.



3- La gare de Noisy-le-Roi est un lieu de transit privilégié. A la fois porte d'entrée et porte de sortie, elle est accompagnée de plusieurs programmes annexes, tels que des parking-relais, des zones d'activités, des logements collectifs, etc...

4- L'autoroute A-12 matérialise une frontière abrupte entre le parc du château de Versailles et la plaine. Paradoxalement, elle est également un balcon sur cette même plaine, accueillant plusieurs centaines de milliers de personnes chaque jour...



5- L'autoroute A-13 traverse, quant à elle, le plateau de Marly et offre des perspectives majeures sur la vallée de la Seine tout en divisant le plateau forestier de Marly en deux parties bien distinctes.

6- Un alignement de platanes le long d'un échangeur de la Nationale 12.



Les routes départementales - Un maillage secondaire articulant les grands bassins de vies et les communes —

Sept grandes routes départementales dessinent un maillage d'orientations nord-sud et est-ouest vers les principales villes de Versailles à l'est, Saint-Quentin-en-Yvelines et le Perray-en-Yvelines au sud, Épône, Poissy, St-Germain-en-Laye et Nanterre au nord : la D307 de Rocquencourt à Mareil-sur-Mauldre, la D11 de Saint-Cyr-l'École à Villiers-St-Frédéric prolongée par la D10 jusqu'à Versailles, la D191 des Essarts-le-Roi à Épône, la D113 de St-Germain-en-Laye à Mantes-la-Ville, la D30 d'Élancourt à Poissy, la D98 des Clayes-sous-Bois à St-Germain-en-Laye et enfin la D97 suppléée par la D119 et la D12 allant de Fontenay-le-Fleury jusqu'à Beynes.

Ces grandes routes sont souvent accompagnées d'alignements d'arbres et notamment de platanes, de frênes et d'acacias, qui ont tendance à disparaître. L'alignement d'arbres rend pourtant perceptible la route depuis les champs. Elles épousent directement la topographie naturelle du territoire et profitent à certains endroits de nombreuses situations en balcon, faisant d'elles de véritables « parkways ». À certains endroits, leurs réaménagements les font basculer dans une image trop routière où la vitesse prime sur la vue des paysages en bordure.

Carte des routes départementales



 Routes départementales



RD 191 à l'entrée de Mareil-sur-Mauldre



RD 97 après la ferme de Mezu

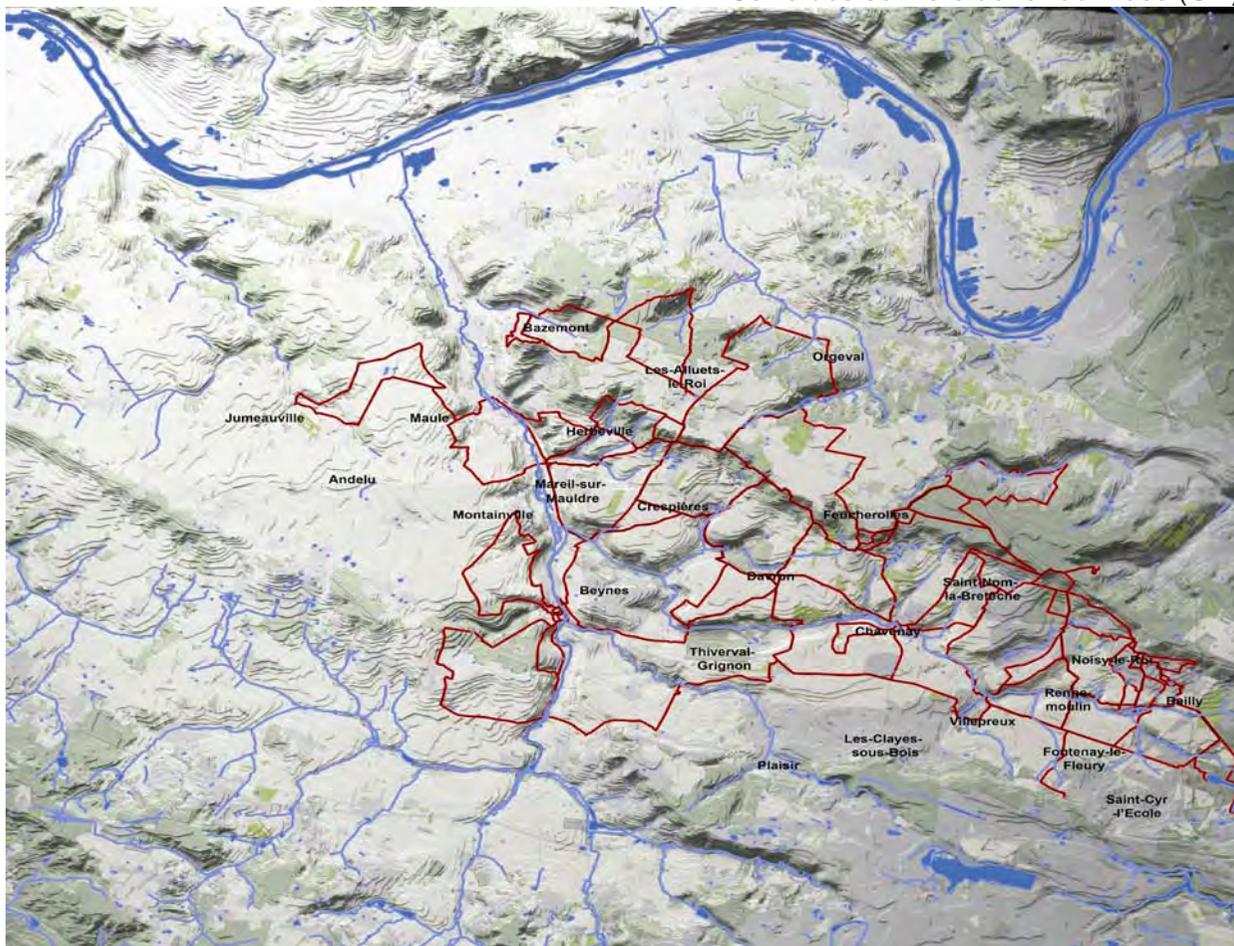


Routes secondaires, rues et chemins - Une échelle intermédiaire autorisant différentes formes de mobilités-

De nombreuses routes aux emprises plus réduites sillonnent le territoire. Elles présentent des aspects très divers : en balcon, en bordure de cours d'eau.... Ce réseau secondaire est plus intime et permet la découverte des paysages en profondeur. Elles relient les villes et les villages qu'elles traversent et font corps avec le sol. Souvent, des fossés les accompagnent et marquent la limite avec l'espace ouvert cultivé en bordure.

Les chemins ruraux sont très nombreux mais se voient peu. Ils ont une double fonction en profitant aux agriculteurs, forestiers et promeneurs. Communaux ou privés, c'est à partir de ses chemins que le promeneur découvre les singularités des paysages qui l'entourent et partage sa vision avec celle des agriculteurs.

Carte des sentiers de randonnées (GR)



 Sentiers de randonnée



Route sur le plateau de Saint-Quentin



Ruelle à Fontenay-le-Fleury



Sentier dans la forêt domaniale de Bois d'Arcy

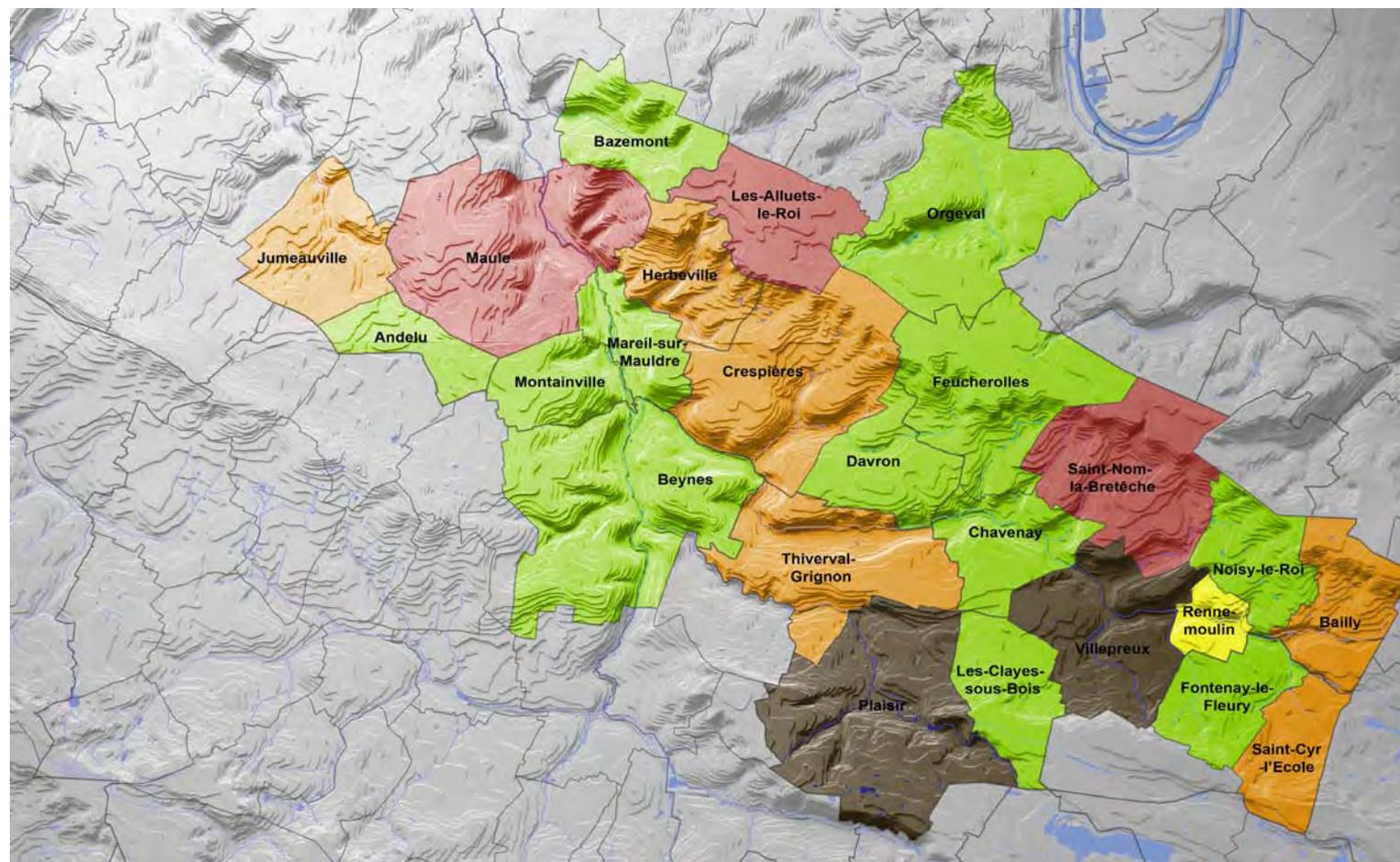
La toponymie des communes - Une empreinte géographique, politique et ethnologique

Les origines des toponymes sont très variées. Elles font référence à plusieurs influences. Quatre plus exactement. Il y a donc : la géographie, les statuts politico-religieux, les activités et les personnalités remarquables de certaines époques. Deux noms de communes ont quant à eux une origine plus floue. Il s'agit de Plaisir et de

Villepreux. L'intérêt de cette étude est de montrer que nombre de communes gardent un héritage géographique. Il y avait donc une conscience prononcée des habitants vis-à-vis des territoires sur lesquels ils s'implantaient. L'autre intérêt est bien évidemment lié au fait qu'il n'est pas seulement question de

géographie. Des personnalités, des activités et des statuts ont également contribué à façonner le nom de certaines communes.

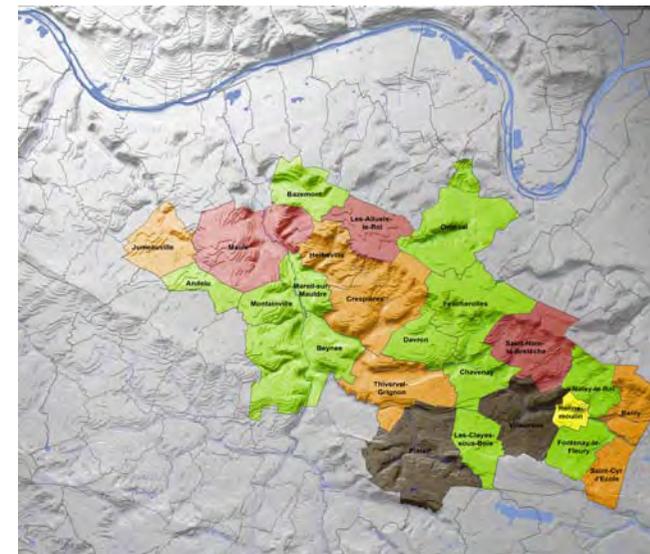
Cela montre qu'un territoire, bien qu'inscrit dans une géographie, est un ensemble complexe de strates qui ont ou ont eu une influence directe sur son organisation.



-  Référence à une géographie
-  Référence à un statut politico-religieux
-  Référence à une activité
-  Référence à une personnalité ou à une population
-  Référence autre

Référence à une géographie (vert et bleu)

- Andelu des termes gaulois «Andel» (bifurcation) et «Louko» (bois)
- Bazemont, «la montagne de Bozo», sans doute un propriétaire foncier
- Beynes, origine gauloise plausible signifiant «le gué»
- Chavenay, du gaulois «la clairière du chat-huant»
- Davron, du celte «davero» qui signifie «Pays de sources»
- Les-Clayes-Sous-Bois, origine normande signifiant «clôture». Le suffixe «sous-bois» a été rajouté en 1931
- Feucherolles, d'origine gallo-romaine «la vallée des fougères»
- Fontenay-le-Fleury, du latin «fons» «pays de sources ou de fontaines»
- Montainville, issu du latin «le domaine de la colline»
- Mareil-Sur-Mauldre, du gaulois «Maro» («grand») et «Lalo» («la clairière»), donc «la grande clairière»
- Noisy-Le-Roi, d'origine latine, «l'endroit où pousse les noisetiers» *
- Orgeval, du celte «orc» («la lisière») et «val» c'est-à-dire l'origine de la vallée
- Thiverval - «Vallée de Thiotvar»



Référence à un statut politico-religieux (rouge)

- Les Alluets-Le-Roi du terme médiéval «Alleu», qui indique une situation politique non intégrée au système féodal.
- Maule, du nom gaulois «mantalo» signifiant «voie d'accès protégée»
- Saint-Nom-la-Bretèche, de «Nonus», chorévêque au IXème siècle, et du celte «Breit-eisch» («large chêne»), ici sans doute dans le sens de «fortin de bois»

Référence à une activités (jaune)

- Rennemoulin, origine gallo-romaine possible «le moulin aux rainettes»

Référence à une personnalité ou à une population (orange)

- Bailly, terme désignant «Batallius», un dignitaire foncier gallo-romain.
- Bazemont, «la montagne de Bozo», sans doute un propriétaire foncier
- Crespières, origine gallo-romaine dérivée de «crisparium» qui traduit littéralement «le village des gens frisés» en référence aux habitants gaulois.
- Herbeville, de «Charibert» patronyme mérovingien issu du german
- Jumeauville, du nom d'un propriétaire terrien «Gautmod» ou «Geilmod»
- Saint-Cyr-l'Ecole, de saint-Cyr martyrisé à l'âge de trois ans pour les Romains en 303
- Saint-Nom-la-Bretèche, de «Nonus», chorévêque au IXème siècle, et du celte «Breit-eisch» («large chêne»), ici sans doute dans le sens de «fortin de bois»
- Thiverval - «Vallée de Thiotvar»
- Grignon, du latin «grignius», propriétaire local.

Référence autre (marron)

- Plaisir, du latin «placere» plaisir.
- Villepreux, origine latine «villa pirosa», la villa des poiriers.



La toponymie des communes : Une dominante géographique...

Orgeval



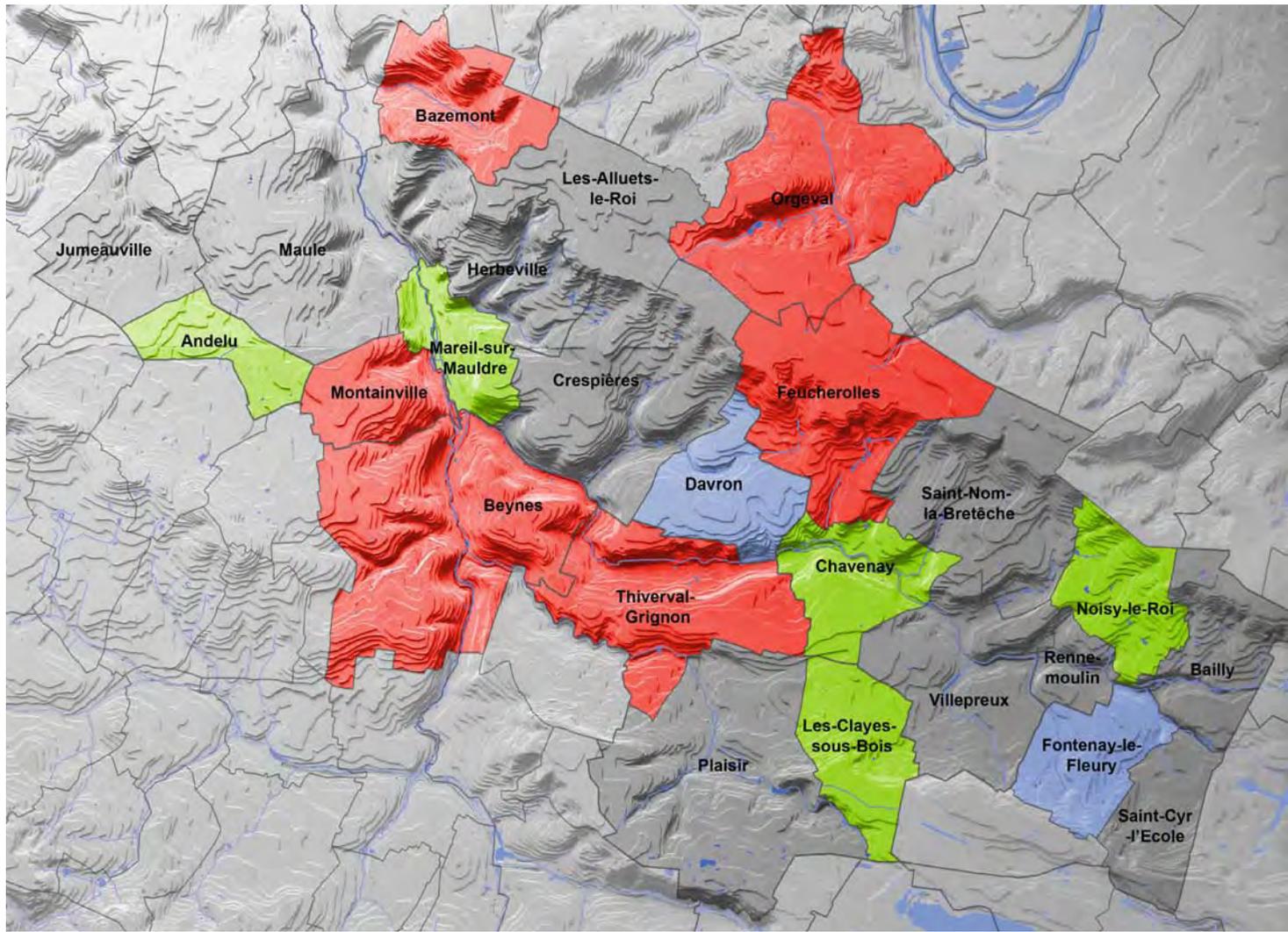
Chavenay



Beynes



- Référence à l'eau
- Référence au milieu forestier
- Référence à une géographie spécifique



Davron



Noisy-le-Roi



Orgeval

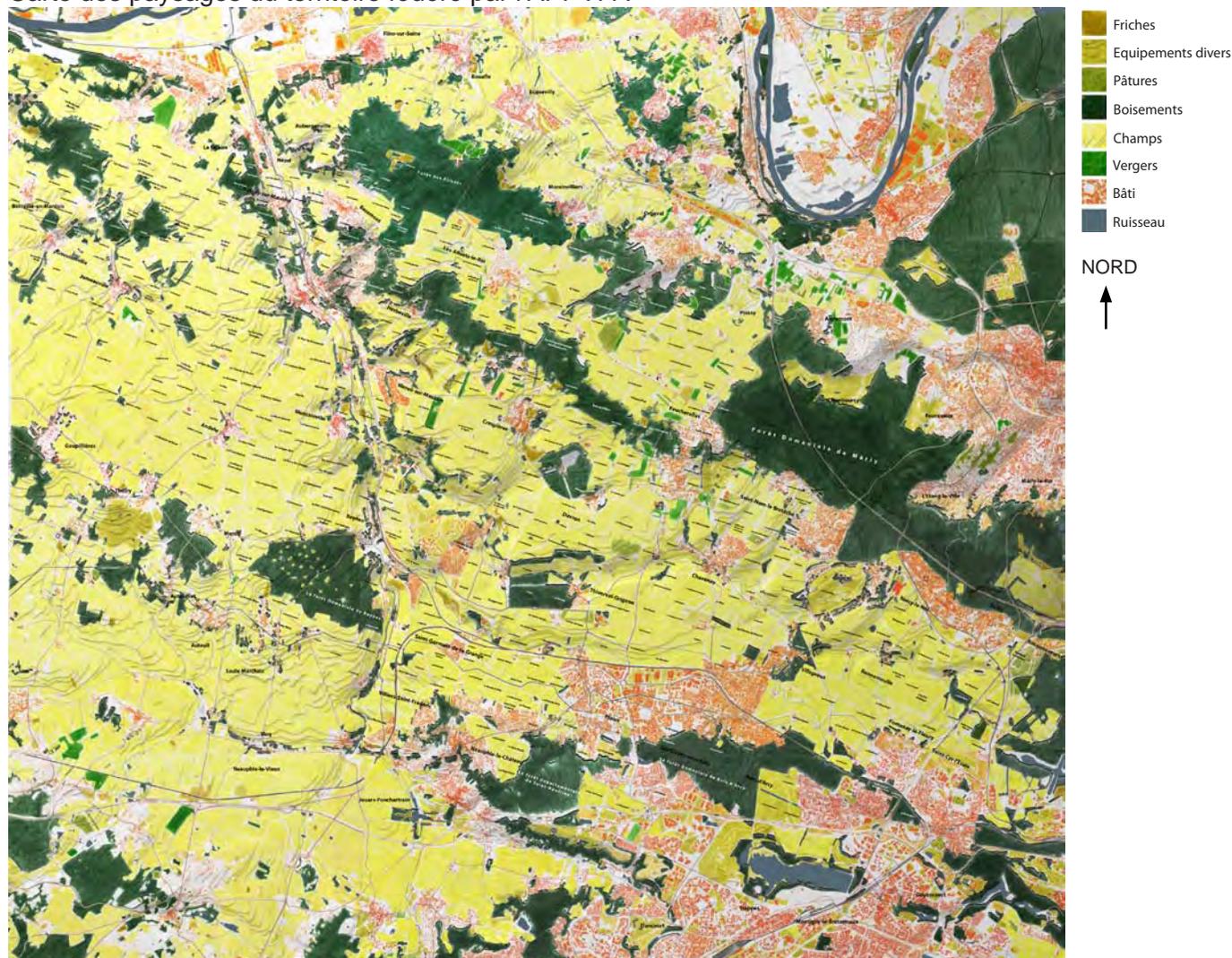


Les paysages de l'APPVPA sont le résultat d'interactions de facteurs naturels et humains qui ont produit un cadre de vie de qualité reconnu par l'ensemble des acteurs. Ces paysages sont un héritage collectif et un repère autour duquel s'est constituée la structure sociale forte du territoire en lien avec la préservation de ses paysages agricoles ouverts aux portes de Paris.

La fusion au service de l'identification...

La superposition des différentes cartes, avec la géologie, nous offre une première approche pour identifier les grandes unités de paysage. Ces unités évoluent sans cesse et répondent aux pratiques et aux techniques que l'Homme met en place. Ce territoire se fonde ainsi, sur plusieurs identités culturelles et géographiques, fédérées autour de l'APPVPA.

Carte des paysages du territoire fédéré par l'APPVPA



III] Les unités de paysage du territoire de l'APPVPA

Entre évidences et subtilités

Vallées

Côteaux

Pénéplaine

Plateaux

Plaine

Eperon

Promontoire

Buttes



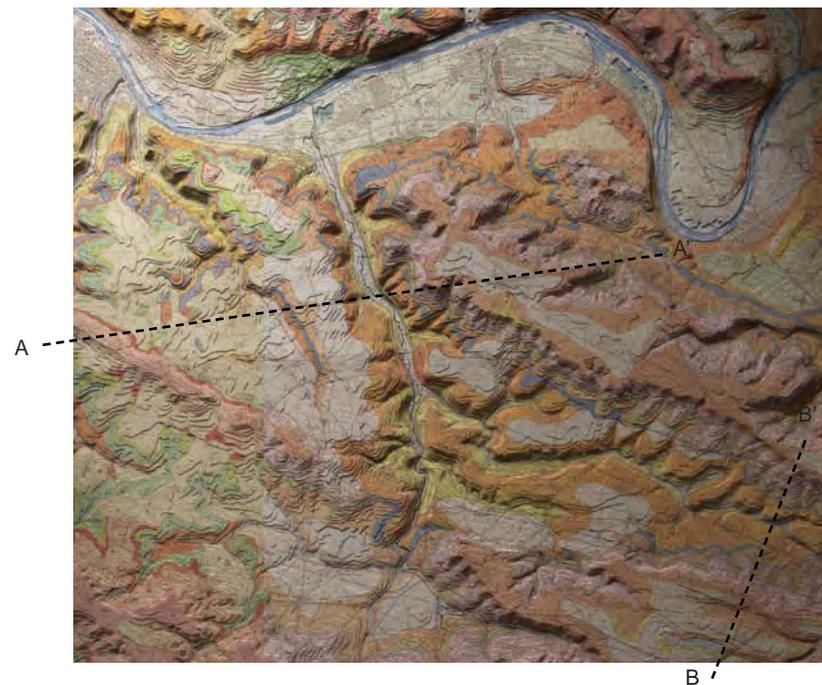


Révéler les unités de paysage - Entre évidences et subtilités

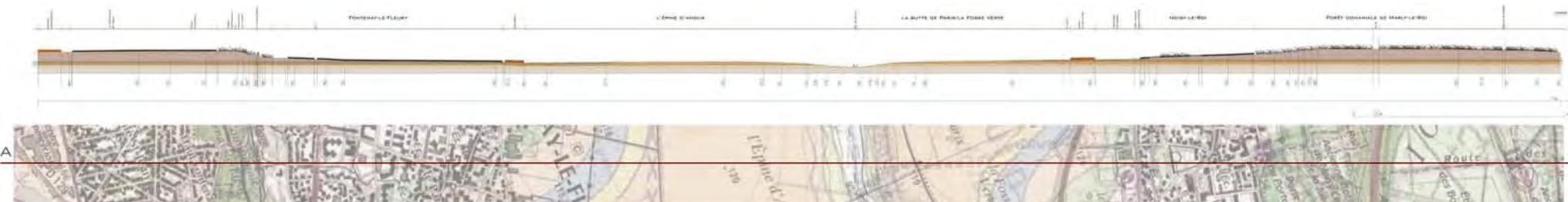
La diversité comme richesse d'un territoire à caractère rural

Les caractéristiques géologiques, physiques (relief, hydrologie, végétation), les modes d'occupation du sol (cultures, habitat) et la strate culturelle (sentiment d'appartenance), permettent de distinguer des unités paysagères, définies comme des parties cohérentes d'un territoire.

Elles s'articulent entre elles et sont mises en dialogue par des zones de transition, appelés également seuils paysagers (boisements, cours d'eau, lignes de crête...). Le territoire de l'APPVPA se compose de dix-sept grandes unités paysagères, entre vallées, plaines, coteaux et plateaux. Elles dépassent les limites administratives communales et redéfinissent une première échelle de projet à la mesure du territoire. Celles-ci ont évoluées différemment au cours du temps et ne subissent pas les mêmes enjeux.



Coupe de Jumeauville à Orgeval - AA'



Coupe de Fontenay-le-Fleury à Noisy-le-Roi - BB'



Révéler les unités de paysage - La rencontre des horizons

L'axe structurant du synclinal du Ru de Gally oriente la partie est du territoire. Les limons des plateaux portent un des aspects de l'identité locale.

Le territoire de l'APPVPA prend place au centre du bassin parisien, où se superpose l'ensemble des couches sédimentaires caractéristiques de cette entité géomorphologique. Sous l'effet des pressions tectoniques, les couches sédimentaires ont été plissées en une succession de synclinaux (en creux et dans le même sens) et d'anticlinaux (en bosses et dans des directions opposées). Ainsi, la partie est du territoire est centrée sur le synclinal du Ru de Gally, d'orientation Sud-est à Nord-Ouest, dont l'axe suit approximativement l'allée royale de Villepreux.

Deux anticlinaux parallèles le délimitent : l'anticlinal de la Seine au Nord, au niveau des bourgs d'Herbeville, Feucherolles, St-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi, Bailly et Rocquencourt ; l'anticlinal de Beynes au Sud, au niveau des bourgs de Saint-Germain-de-la-Grange, les Clayes-sous-Bois, Fontenay-le-Fleury et St-Cyr-l'École.

Ce synclinal détermine le pendage des couches géologiques.

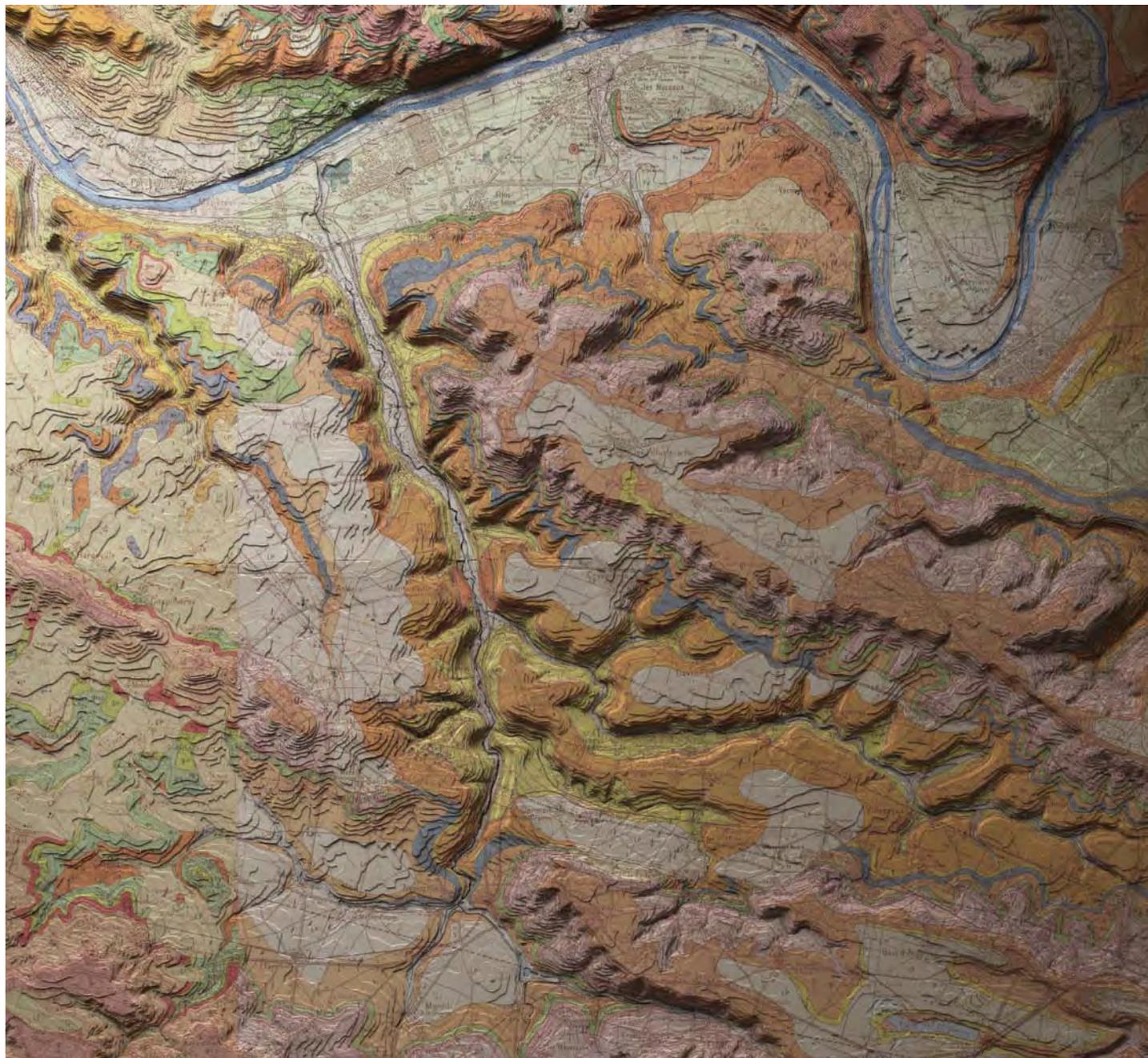
Au cours de l'histoire géologique, le synclinal du Ru de Gally a probablement accueilli les eaux qui ruisselaient des pentes des anticlinaux, formant progressivement la rivière et la dépression qui l'accompagne, excentrés par rapport à son axe. Le creusement de la rivière a entaillé les couches géologiques depuis les Grès de Fontainebleau et les Meulnières de Montmorency (179 m d'altitude) jusqu'à la Craie du Campanien au Crétacé (87 m d'altitude).

Perpendiculairement aux successions de synclinaux et d'anticlinaux, la vallée de la Mauldre crée une dépression avec les mêmes caractéristiques géologiques que le ru de Gally. Elle marque le centre du territoire. La vallée de Senneville, à l'ouest, regroupe également les mêmes particularités.



Les grands plateaux à l'ouest sont recouverts de limons tout comme les promontoires de Crespières et de Davron au centre, ainsi que le plateau des Aluets au nord et le plateau de Saint-Quentin au sud. Ils sont propices aux grandes cultures.

Les coteaux calcaires jouent également un rôle fondamental dans les diversités d'expressions du végétal et des prairies calcaires. Ce sont des espaces souvent inscrits en ZNIEFF.



- Meulière de Montmorency du Stampien inférieur
- Sables et grès de Fontainebleau, du Stampien
- Argiles et marnes du Stampien supérieur
- Caillasses et argiles vertes du Stampien inférieur
- Marnes et gypses du Bartonien inférieur
- Calcaire de St-Ouen et sables de Beauchamp du Bartonien inférieur
- Limons des plateaux
- Marnes et caillasses du Lutécien
- Argiles plastiques, bariolées ou grises de l'Iprésien inférieur
- Craie blanche à silex du Campanien

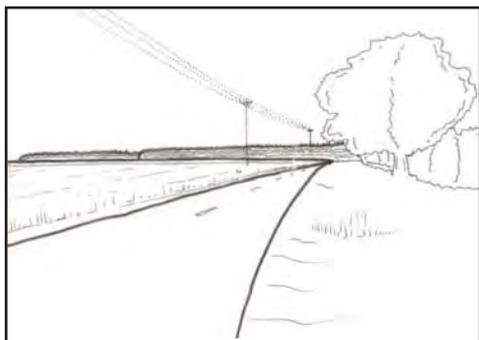
De l'importance des milieux humides

La base sableuse des Grès de Fontainebleau retient une nappe d'eau qui repose sur un soubassement plus argileux (Argiles vertes de Romainville, Glaises de Cyrènes que l'on rencontre à Fontenay-le-Fleury, Sables et marnes du Bartonien, plus ou moins argileuses, calcaires, ou gypseuses). Ces couches géologiques peu perméables sont propices aux zones humides. Plusieurs de ces zones peuvent être identifiées, elles accueillent de multiples prés et vergers.

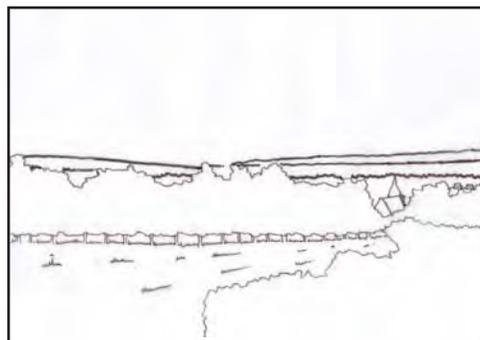
(*) Texte repris en partie du « Schéma d'orientations paysagères et patrimoniales du site classé de la Plaine de Versailles – juin 2004 » de la DIREN Île de France et complété.



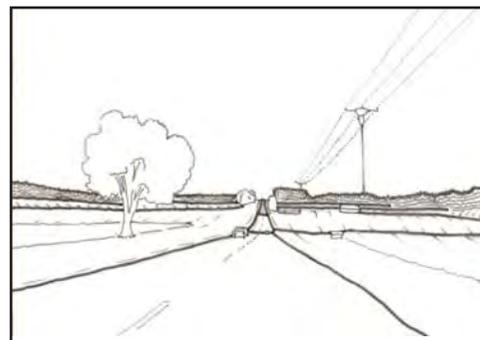
Carte schématique des unités de paysage



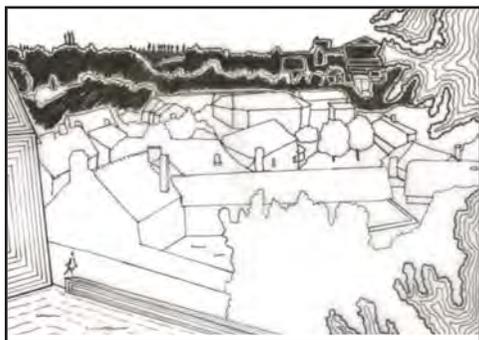
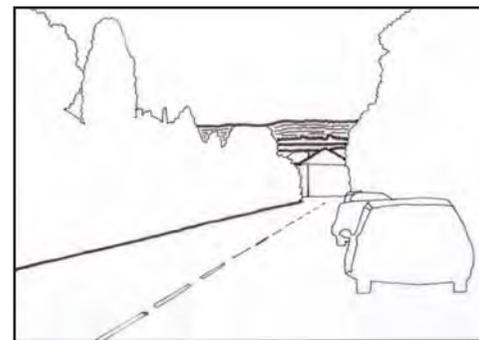
Le plateau des Alluets



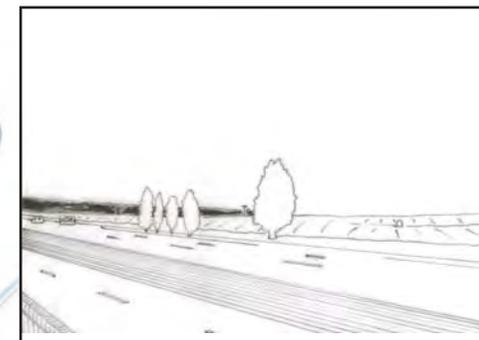
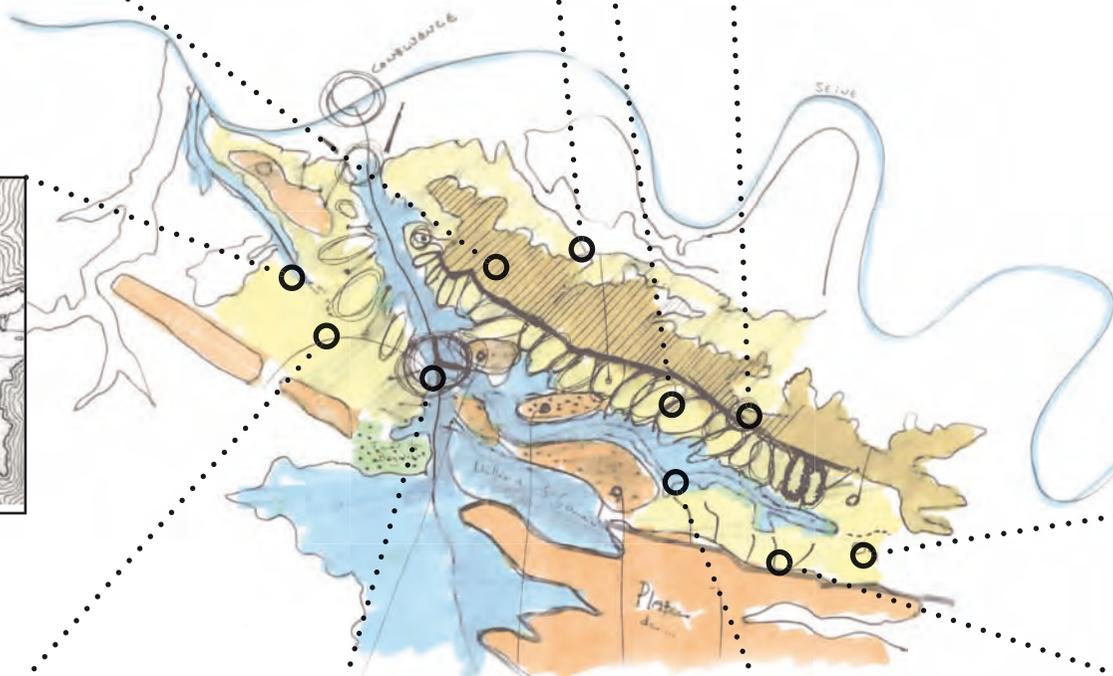
Les côteaux d'Orgeval



La pénéplaine de Versailles et les côteaux



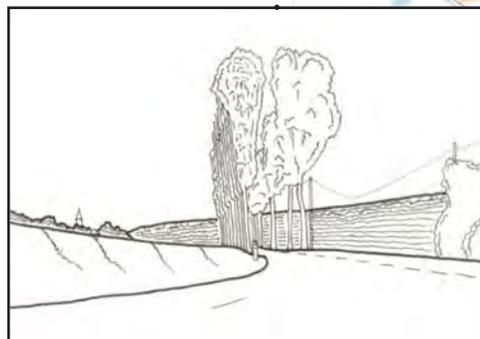
La vallée de Senneville



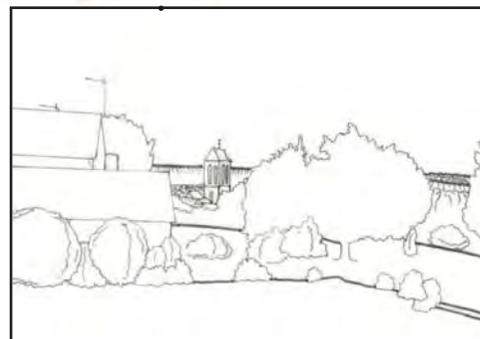
La plaine de Versailles



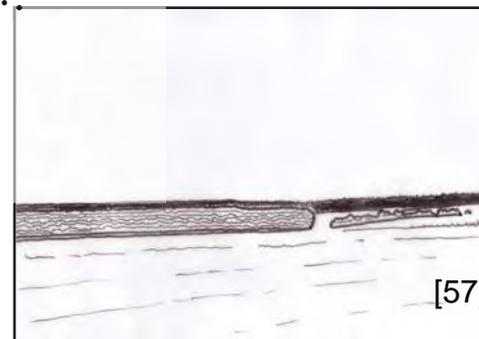
Le plateau d'Andelu



La vallée de la Mauldre



La vallée de Gally



Les côteaux de Bois d'Arcy



Photo prise depuis la RD 191 au niveau de la ferme de Fleubert



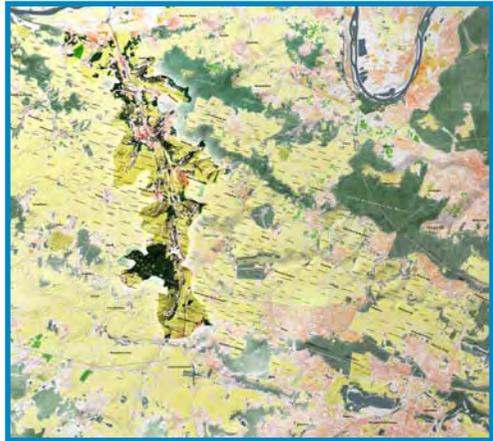
La vallée de la Mauldre - Un seuil entre plusieurs grands ensembles paysagers



Communes concernées

- Beynes
- Montainville
- Mareil-sur-Mauldre
- Maule

Superficie totale - 4578 hectares



Surface agricole utile - 2512 hectares

Surface boisée - 658 hectares

Nombre d'habitants (zone d'influence) - **Approximativement 15135 habitants**

Rivière - La Mauldre

La Mauldre et ses affluents ont sculpté cette vallée durant plusieurs ères géologiques. Cette rivière se jette dans la Seine reliant par la même la plaine agricole de Neauphle à la vallée fluviale de la Seine. Nombre de vallons la jalonnent, qui sont autant de portes ouvertes entre la plaine de Versailles et les plateaux ruraux de l'ouest parisien. Le cours d'eau est rythmé par la présence de villages, installés en fond de vallée, débordants parfois sur les côteaux, ainsi qu'en rebord de plateau. Il disparaît et réapparaît par alternance, à l'image de la vallée elle-même, invisible depuis les plaines agricoles, visible depuis certains promontoires, comme la butte de Bazemont. L'eau n'est pas la seule à parcourir le fond de vallée. Une voie ferrée et une route départementale sillonnent entre des côteaux tantôt peuplés de boisements, tantôt cultivés. Certaines parcelles s'enrichissent là où le calcaire affleure. Les lignes de crêtes disparaissent sous les taillis d'épineux, abritant différentes formes de vies sauvages. Les nouvelles industries y côtoient les fermes centenaires. Certains types élevages sont encore visibles sur les pentes. Cette vallée étroite au large fond est peuplée de contrastes, tant en terme d'échelle que d'atmosphère.

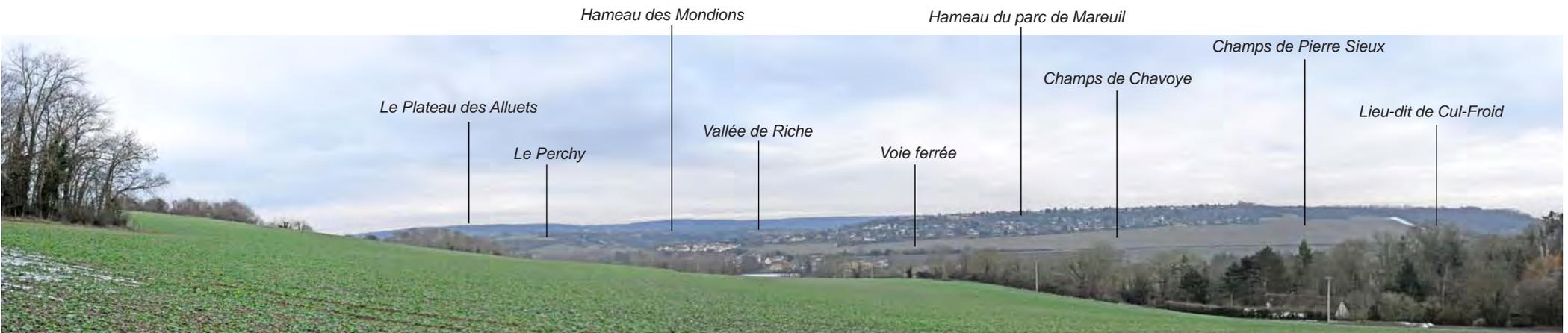


Photo prise depuis le Mont Roger aux abords de la D158



La vallée de la Mauldre - Une césure partielle entre le fond de vallée et les côteaux

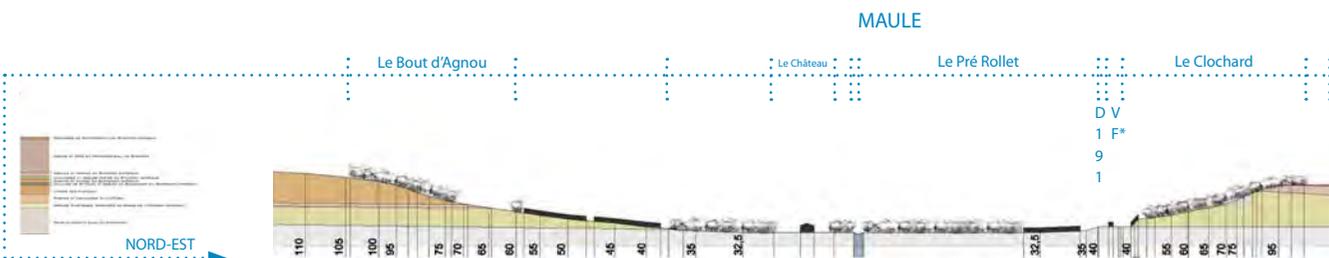
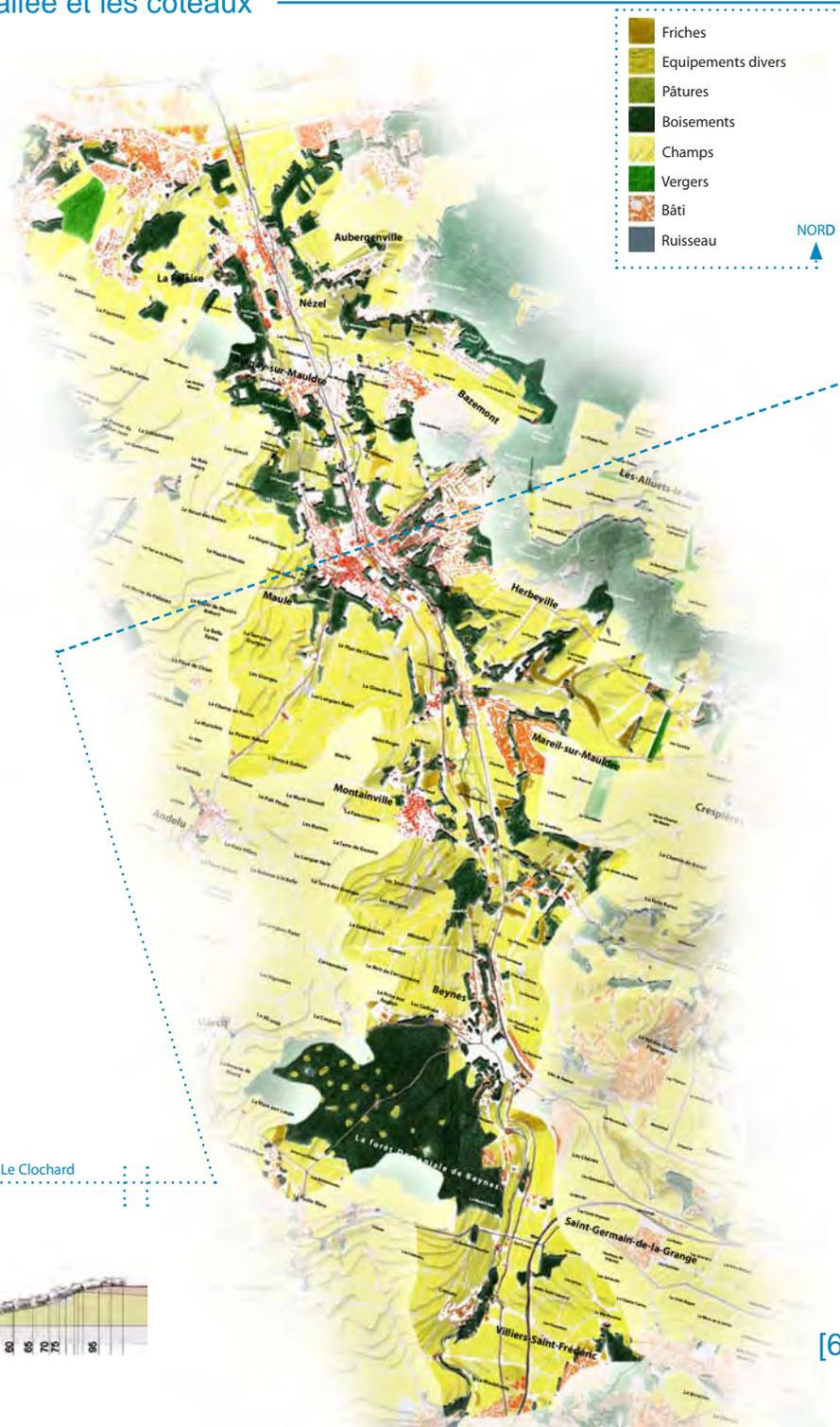


La vallée est traversée par une multitude de filaments qui relient du nord au sud et segmentent d'est en ouest. La rivière est difficile à approcher car busée ou enfrichée sur ses abords. Les infrastructures, quant à elles, sont difficilement franchissables, à cause de la taille des emprises et de la vitesse de circulation (70km/h en moyenne).



La relation avec les côteaux depuis le fond de vallée est dès lors plus visuelle que physique. Le monde des pentes paraît presque inaccessible, si ce n'est lorsque l'on se trouve en rebord de plateau.

Les abords d'infrastructures sont le théâtre de profondes transformations, en témoigne cette photo prise depuis la route départementale.

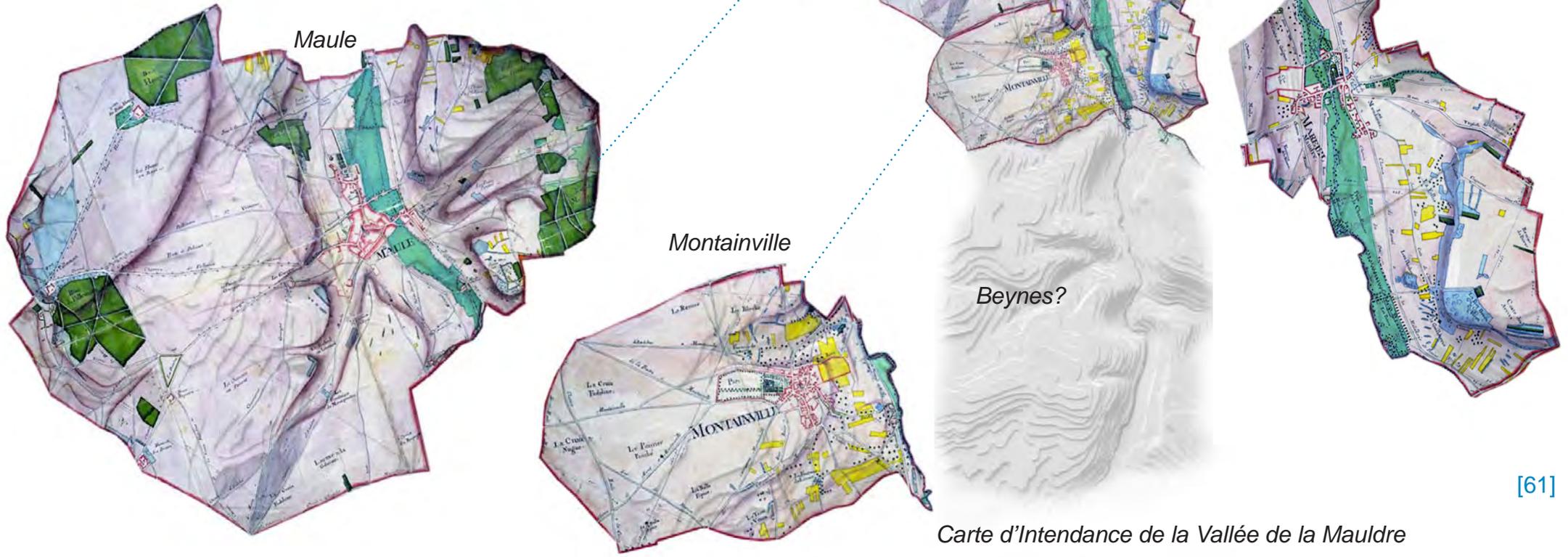




La vallée de la Mauldre - Une vallée ouverte parcourue par une rivière bordée de pâtures (XVIII^e siècle)

Les abords de la Mauldre étaient utilisés comme pâtures pour les troupeaux à l'échelle de toute la vallée. Afin de se prémunir des inondations, les villages de Maule et Mareil se sont installés légèrement en surplomb du cours d'eau. Chacun des villages possède une morphologie particulière, semi linéaire dans le cas de Mareil et Maule, concentrique concernant Montainville, qui était lui implanté à cheval entre la plaine d'Andelu et les côtes de la Mauldre.

Un réseau de chemins et de routes plantés parcourt la vallée dans les deux sens, est-ouest et nord-sud, reliant les villages aux marchés et aux évêchés. A l'époque, les côtes sont couverts de vignes sur les pentes calcaires, laissés en friche là où la terre est difficilement cultivable et cultivés dans les parties les moins pentues. Il n'y a que très peu de boisements. La plupart des parcelles se trouvent sur les points hauts, laissant donc les côtes découverts.



Carte d'Intendance de la Vallée de la Mauldre



La vallée de la Mauldre - Une fermeture progressive des côteaux par le bâti et les enrichissements successifs

1933-1947



1969



1980



2008



- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépiniers

▲
NORD



Enrichissement (côteaux, ripisylves, abords d'infrastructures) et simplification du paysage : système ternaire (champs/habitat/forêts)



L'inventaire de ces enjeux fait apparaître de nombreux points communs entre les différentes communes. L'échelle de la vallée et de ses abords semble donc être une échelle pertinente d'intervention, car soumise à des problématiques similaires.



Maule

Maîtriser l'urbanisation de la commune

Assurer une meilleure connexion entre les quartiers

Améliorer la qualité des espaces publics et des entrées de villes

Préserver l'activité agricole

Maintenir le commerce de proximité

Mareil-sur-Mauldre

Augmenter la fréquence des transports publics (train-bus)

Intégrer des pistes cyclables «sûres» le long des grandes infrastructures

Augmentation du nombre de chemins

Montainville

«Axes vert» à développer

Maîtriser l'urbanisation (+50/60 logements à venir)

Préserver l'identité paysagère et agricole de la commune

Beynes

Eviter le délabrement des bâtiments agricoles (reconversion)

Création de 120 logements sur les six prochaines années

Augmenter la fréquence des transports publics (train-bus)

Développer des circulations douces entre les quartiers

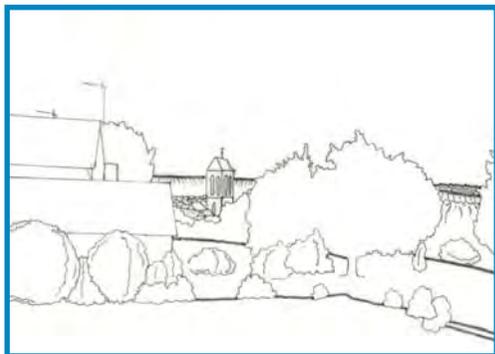
Améliorer les potentiels touristiques de la commune (notamment pour les personnes à mobilité réduite)



Photo prise depuis la RD 97 aux abords de la ferme de Mezu



La vallée de Gally - L'intériorité d'un miroir géographique (plus large)



Communes concernées

- Bailly (les Moulineaux, la Faisanderie)
- Noisy-le-Roi (la Butte de Paris)
- Rennemoulin
- Saint-Cyr l'école (ferme de Gally)
- Fontenay-le-Fleury (l'Épine d'Amour)
- Villepreux (Fonds de Chaponval, les Bordes, St-Vincent)
- Chavenay (Mézu, Fond de Berthe, Mort Moulin, Fond des Boisseaux)
- Davron (les Congés), Thiverval-Grignon,
- Cresprières (Le Moulin de la Bonde, Wideville, Rochefort, le Trou Pourri, Fonds de Boissy)
- Beynes (Val des Quatre Pignons, la Maladrière)
- Mareil-sur-Mauldre (Côte de Chavoie)



Le ru de Gally et ses affluents ont sculpté cette vallée durant plusieurs ères géologiques. Ce ru se jette dans la Mauldre et relie le parc du château de Versailles à la vallée de la Mauldre. La vallée de Gally fonctionne ainsi comme un ruban connecteur à la fois imaginaire et réel vers des paysages aussi proches que lointains. Nombre de thalwegs y conduisent, qui sont autant de portes ouvertes sur la vallée depuis la pénéplaine et la plaine cultivée de Versailles au sud de la vallée. La vallée alterne entre espace couverts : les villages, les parcs et les boisements installés en fond de vallée, débordants parfois sur les côteaux ainsi qu'en rebord des plaines et espaces découverts : pâtures, maraîchage, jardins familiaux et grandes cultures céréalières. Ce jeu d'alternances multiples influe sur la qualité des horizons ainsi que sur les ambiances et fait directement écho au tracé sinueux de la vallée qui laisse entrevoir des champs de vue s'ouvrant ou se fermant au fil de l'avancée et ce dans les deux sens.



Photo prise depuis le lieu-dit du Sifflet à Chavenay



La vallée de Gally - L'intériorité d'un miroir géographique

Superficie totale - 9 597 hectares

Surface agricole utile - 5125 hectares

Surface boisée - NC

Nombre d'habitants (zone d'influence) -

Approximativement 65 870 habitants

Rivières

le ru de Gally

le ru de Chèvreloup

le ru de Maltoute

le ru de l'Oisemont

le ru de l'Arcy

Au loin, lorsque la topographie en pente douce le permet, des vues s'accrochent sur un arrière plan bâti en pied de coteau souligné d'une couronne forestière comme à Fontenay et Noisy-le-Roi par exemple. Parfois, les horizons se referment entièrement et seuls les champs cultivés se donnent à voir frontalement : ciel et terres cultivées se confondent et s'unissent verticalement. C'est un monde à part, avec peu de relations visuelles au dehors où l'échelle humaine se donne entièrement.

Le ru de Gally respire et devient visuel à certains endroits, à d'autres, il est presque invisible un peu à l'image de la vallée elle-même, silencieuse depuis les plaines agricoles, perceptible depuis certains promontoires et coteaux. L'eau se donne ainsi comme une curiosité familière à suivre.

L'eau n'est pas la seule à parcourir le fond de vallée, de nombreux chemins agricoles et quelques routes parallèles au ru de Gally glissent sur les pentes : emprunter cet entremêlement de routes et de chemins, c'est aussi découvrir des paysages singuliers vus de l'intérieur en résonance avec l'eau qui les a façonné.

Les silhouettes préservées des villages s'entrelacent parfois aux nouvelles constructions pavillonnaires, de même que les anciennes fermes s'entremêlent aux équipements contemporains (stations d'épuration...).

Entrelacements temporels, dialogues ou juxtapositions d'espaces, la vallée large de Gally au fond étroit témoigne d'une richesse tant en terme d'échelles que d'ambiances et contraste avec la plaine céréalière située en surplomb.



Photo prise depuis le Chemin de Beynes aux abords de la D97

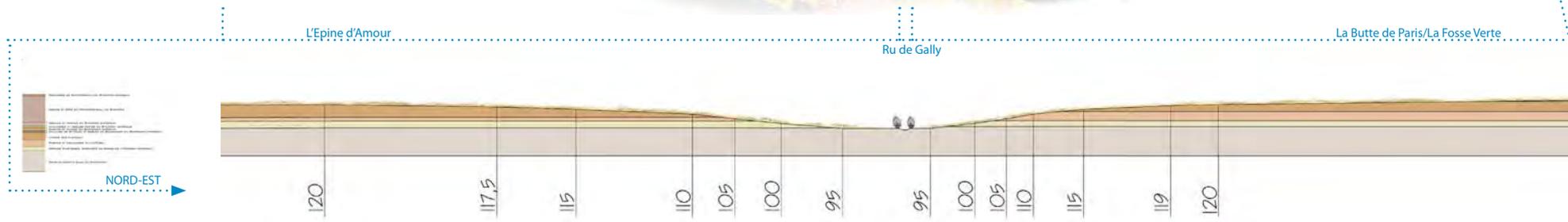


La vallée de Gally - Un passage majeur dans la transversalité géographique nord-sud et est-ouest

Les paysages de la vallée de Gally évoluent, à présent, doucement. L'agriculture céréalière et le pâturage équin maintiennent les horizons ouverts des pentes de la vallée dans la partie amont malgré une avancée des ripisylves en fond de vallée. Plus en aval, dans le secteur de la Maladrerie, la vallée est le témoin de profondes mutations : mitage et enrichissement des coteaux lorsque l'agriculture et le pâturage recule sur des sols difficiles à travailler. Les relations physiques et d'usages à l'eau et à la pente se perdent progressivement avec des espaces ouverts qui se ferment inévitablement. Le fond de vallée devient difficile à approcher lorsqu'en parallèle les coteaux se regardent mais ne dialoguent plus.



Photo prise depuis Rennemoulin





La vallée Gally - Une vallée large au fond étroit pâturé (XVIIIe siècle)

Le fond de vallée était utilisé comme pâtures pour les troupeaux à l'échelle de toute la vallée et parfois même en prés-vergers. Des remises appartenant au grand domaine du château de Versailles, de forme carré ou rectangulaire, ainsi que des grands parcs s'invitent sur les pentes ou les rebords de vallée, la rythme (alternance d'espace ouverts et couverts) et font repère.

Ponctuellement, des parcelles de vigne animent les horizons en prenant place sur les pentes parfois couronnées d'espaces en friche. Les abords des rus sont dégagés de tous rubans boisés avec un cordon de ripisylve peu présent, laissant la vue filer d'un rebord à l'autre des plaines en bordure. Néanmoins, dans le secteur de la Maladrerie, un cordon de ripisylve était déjà en place.

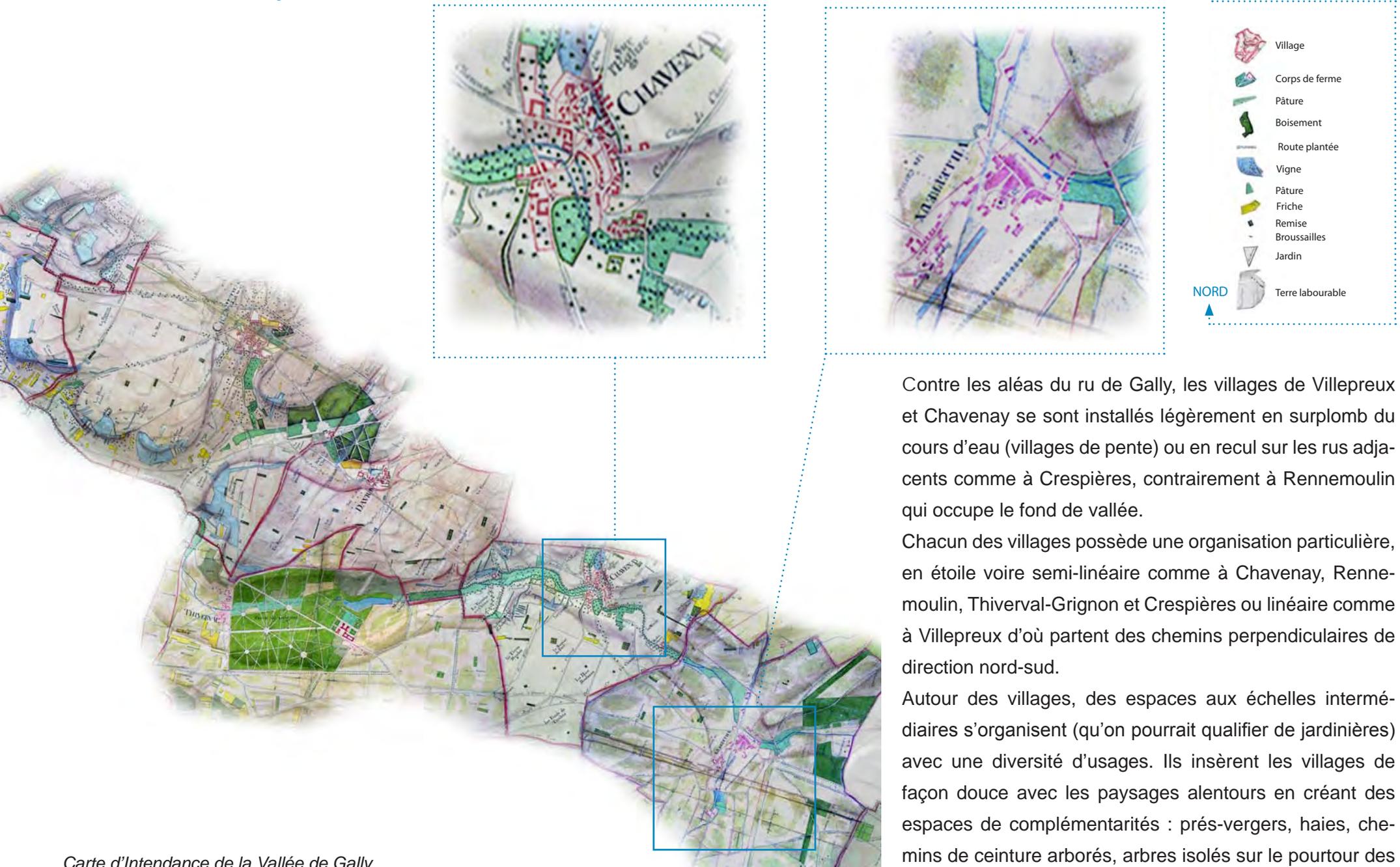


De nombreux arbres isolés accompagnent les chemins, parsèment les pentes et les fonds de vallée. Certaines haies clôturent des parcelles pâturées comme à l'est de Chavenay.

De nombreux moulins rattachés à des fermes isolées en fond de vallée se disséminent le long du ru de Gally, témoignant ainsi du rôle fondamentale de l'eau dans la qualité et l'usage de ces paysages : moulin des 4 pignons, Morre moulin, moulin de Measue, moulin de la Bonde, moulin neuf... De nombreux chemins parcourent la vallée dans le sens nord-sud et est-ouest révélant une transversalité importante de cette unité paysagère en dialogue avec la plaine et plus largement les coteaux.



La vallée Gally - Une vallée large au fond étroit pâturé (XVIIIe siècle)



Carte d'Intendance de la Vallée de Gally

Contre les aléas du ru de Gally, les villages de Villepreux et Chavenay se sont installés légèrement en surplomb du cours d'eau (villages de pente) ou en recul sur les rus adjacents comme à Crespières, contrairement à Rennemoulin qui occupe le fond de vallée.

Chacun des villages possède une organisation particulière, en étoile voire semi-linéaire comme à Chavenay, Rennemoulin, Thiverval-Grignon et Crespières ou linéaire comme à Villepreux d'où partent des chemins perpendiculaires de direction nord-sud.

Autour des villages, des espaces aux échelles intermédiaires s'organisent (qu'on pourrait qualifier de jardinières) avec une diversité d'usages. Ils insèrent les villages de façon douce avec les paysages alentours en créant des espaces de complémentarités : prés-vergers, haies, chemins de ceinture arborés, arbres isolés sur le pourtour des villages.



La vallée de Gally - De la présence de l'arboriculture sur les pentes à l'épaississement des ripisylves

1933-1947



1969



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pâtures

L'analyse met en lumière un double processus de simplification dans les dynamiques paysagères de cette unité



Vue sur la plaine depuis Noisy (début XXème)

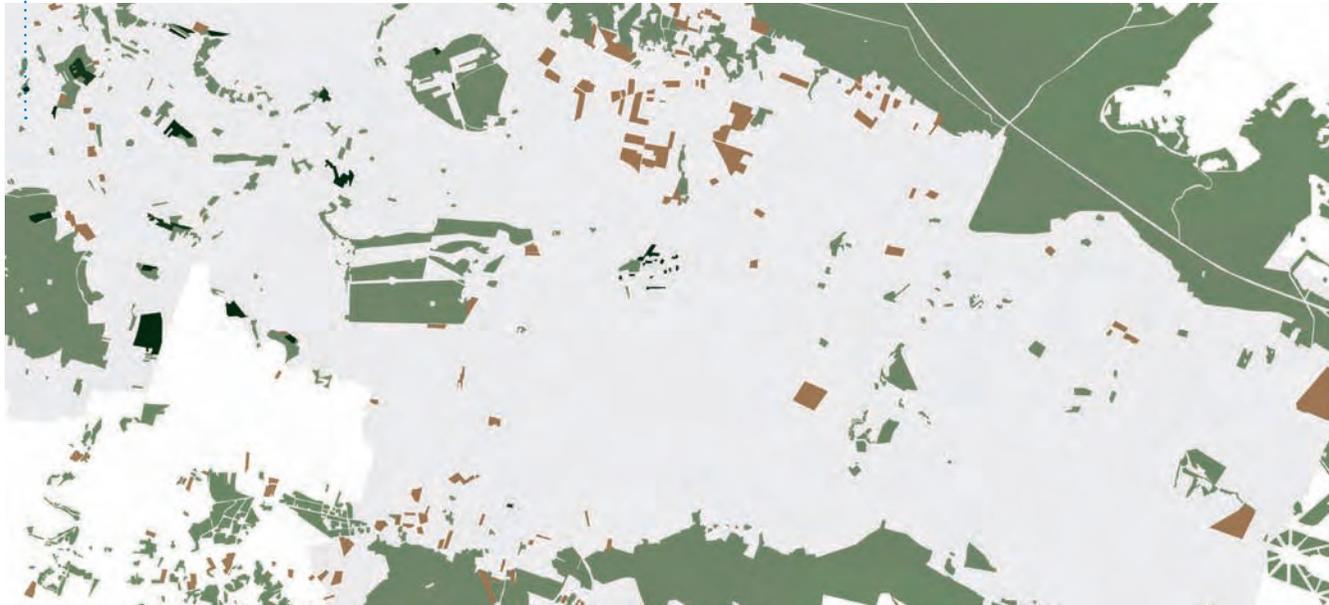
De nombreuses parcelles de vergers étaient présentes sur les pentes de la vallée de Gally, leur nombre disparaît progressivement tandis qu'au contraire certaines surfaces s'agrandissent. Dans les années 1970, des pépinières apparaissent en résonance aux quartiers pavillonnaires qui se développent en région parisienne.

Les abords des infrastructures s'enrichissent progressivement formant des boqueteaux aux proportions fragiles.



La vallée de Gally - De la présence de l'arboriculture sur les pentes à l'épaississement des ripisylves

1980



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pâtures

- Certains coteaux qui autrefois étaient pâturés et donc pelés, sont progressivement gagnés par le taillis d'épineux, notamment sur les coteaux calcaires comme à la Maladrerie.
- Le bois gagne à l'intérieur et en bordure des grands parcs (Wideville, Thiverval).
- Sur le bord des rus, les ripisylves s'élargissent et gagnent en linéarité.

2008



Les conséquences sont une fermeture progressive des horizons autrefois très ouverts, une mise à distance progressive des rives de la vallée, une lecture du relief **de plus en plus difficile (qualité intrinsèque de cette unité du paysage)** et l'accès visuel et physique à l'eau amoindrie. Ainsi, doucement la vallée se cloisonnent, se dissimule à l'ombre des arbres et devient prétexte à d'installations diverses.



Bailly

Travaux de voirie

Pistes cyclables en pointillé, besoin de projet à ce sujet sur la plaine de Versailles

L'Allée de Villepreux

Favoriser la signalisation des circuits

Grande vigilance concernant l'évolution du bâti en zone agricole, risque de mitage important

Tourisme équestre, développement de gîtes, vente à la ferme, projets de découvertes agricoles, développer de panneaux

Créer des synergies locales, développer l'excellence en diversification agricole et environnementale.

Noisy-le-Roi

Conserver et protéger la qualité des paysages, des cônes de vue et du patrimoine bâti

Une ZAC est en cours de réalisation de 30 000 m² de bureau (Montgolfier) en lisière de la plaine de Versailles

Un espace de 18 ha, friche industrielle actuellement en zone AU, est à aménager suivant un PAE, Plan d'Aménagement d'Ensemble, à élaborer. Ce site de Chaponval, propriété privée, se situe dans la Plaine de Versailles, en lisière du site classé, avec visibilité du château

3 exploitants agricoles : 1 céréalier et 2 horticulteurs, Le céréalier prévoit une diversification vers l'équitation (pension de chevaux et manège) étroitement lié au programme LEADER initié par l'APPVPA ; maintien de l'agriculture céréalière et diversification vers le cheval et produits maraîchers

1 horticulteur cessera son activité l'autre horticulteur devrait se développer. Le céréalier se diversifiera

Volonté de se tourner vers le tourisme équestre, les randonnées pédestres et cyclistes ; commercialisation en circuits courts de produits cultivés ou fabriqués dans la Plaine doit être renforcée

Pour ce qui concerne un éventuel tourisme haut de gamme lié au site et au château de Versailles, une étude globale devrait être lancée pour valoriser les grands domaines (châteaux, faisanderies, corps de ferme du XVII^e...) sur le territoire de la plaine de Versailles



Fontenay-le-Fleury

La Ville mène actuellement des études sur deux secteurs. Ces secteurs pourront accueillir de nouveaux logements collectifs (90 logements maximum sur le secteur du Pont des Roches et environ 200 logements sur le centre-ville)

Les propriétaires de bâtiments agricoles anciens souhaitent, pour certains d'entre eux, pouvoir en changer la destination

Dans le cadre du futur PLU, dans certains secteurs, le changement de destination sera autorisé pour des projets en lien avec la valorisation de la Plaine de Versailles

Le classement en site classé « Plaine de Versailles » protège ce territoire des évolutions urbaines

La Faisanderie est un site historique rattaché à la vie du château de Versailles. La Ville accompagnée par Versailles Grand Parc souhaiterait le valoriser. Différentes propositions sont en cours de réflexion

La Ville souhaite développer son maillage de voies douces (route de Bailly et Allée Royale de Villepreux)

Rennemoulin

Évolution du nombre de logements conduite dans le bourg sans aucune atteinte au domaine agricole dans le souci de la protection de la plaine de Versailles

Projet de conversion des deux domaines agricoles par apport d'activités supplémentaires à caractère rural / touristique (gîtes) / culturel (aménagement de la chapelle) dans le but de protéger totalement l'activité agricole céréalière

Aucun morcellement du domaine agricole pour éviter le mitage

St-Cyr-l'Ecole

Projets d'aménagements d'espaces publics : tangentielle ferrée, allée de Villepreux, reconversion de la caserne militaire (zac Menard)

Villepreux

Les petites constructions disparates situées en périphérie de la ville pourraient à terme être remplacées par du petit collectif maîtrisé

Pérennisation et conversion du bâti ancien agricole

Favoriser le développement des activités commerciale et artisanale tout en pérennisant l'activité agricole

Le développement de liaisons douces le long du ru de Gally, le parcours développé par la « filière Cheval » qui traverse le village pour rejoindre l'Allée royale nous incitent à favoriser le développement de l'hôtellerie, de gîtes d'étape.



Thiverval-Grignon

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis de la commune

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Pérenniser les activités et prévoir leur évolution et leur diversification

Projet de golf

Assurer une gestion cohérente des déplacements

Agriculture : pas de modification de zonage dans le PLU

Crespières

Développement modéré de 6 maisons individuelles par an - mise en place de 30 logements à loyer modéré, destinés aux professionnels locaux, achever la résidence prévue au grand château.

Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du bâti patrimonial agricole devenu inadapté, gîtes et chambres d'hôtes

Beynes

Développer les circulations douces entre quartiers

La SAFER suit un projet d'installation d'un horticulteur à proximité du hameau de La Maladrerie

Davron

Maîtrise de l'urbanisme avec diversification : plus de maisons intermédiaires

Diversification agricole vers haute valeur ajoutée, développements des circuits courts, et de la filière équestre

Éviter le mitage agricole, maintien indispensable de l'activité agricole.

Développement du tourisme équestre, pédestre, liaisons pédestres, pistes cyclables, développer le rôle du patrimonial dans l'image touristique, les gîtes ruraux

Chavenay

Protéger les zones naturelles & agricoles

Conserver le caractère du village traditionnel

Favoriser la réhabilitation des anciens bâtiments agricoles

Ouvrir des possibilités de constructions modérées (réponse aux besoins de logement)

Se donner la possibilité d'accueillir des petites activités économiques

Pistes cyclables : projet en cours St Nom-Chavenay-Feucherolles (collège) + Projet à moyen terme vers Villepreux (lycée)

Développement de la Ferme de Mézu en tant que « gîte rural équestre »

Mareil-sur-Mauldre

Pistes cyclables indépendantes des routes

Pérenniser les activités agricoles, accepter les retenues d'eau et ne pas s'opposer pour le principe de tout nouvel aménagement (déviation, nouvelle liaison évitant les villages), problème de succession.



Photo prise depuis le ru de Maldroit au lieu-dit du Haras



La vallée de Yart - Une vallée atypique aux versants asymétriques



Communes concernées

Plaisir

St-Germain-de-la-Grange

Les Chênes (quartier rattaché à Beynes)

Thiverval-Grignon

Superficie totale - 2378 ha / 1868 ha (Plaisir),
510 ha (St-Germain)

Surface agricole utile - 722 ha / 322 ha
(Plaisir), 400 ha (St-Germain)

Nombre d'habitants (zone d'influence) -
Approximativement 65506 habitants /
32753 hab. (Plaisir et St-Germain) / 30937
(Plaisir), 1816 (St-Germain) / 370 pavillons
(les Chênes)

Rivière = Ru de Maldroit



La vallée de Yart est traversée par le ru de Maldroit qui prend sa source dans les coteaux de la forêt domaniale de Bois d'Arcy (la rigole des Clays) et dans la forêt domaniale de St-Apolline (l'étang de Plaisir). Le ru de Maldroit termine sa course à Beynes où il rejoint la rivière de la Mauldre. La forme de cette vallée est caractéristique car elle possède un versant très pentu proche du ru, alors que l'autre est très étendu. Cet aspect asymétrique si particulier fait que la vallée s'estompe, voire disparaît tant le dénivelé est faible. Cette pente douce rejoint la plaine de Neauphle qui se poursuit jusqu'à l'embouchure Sud de la vallée de la Mauldre.

Cette vallée est principalement agricole. Elle est urbanisée de manière compacte en un lieu : le bourg du village de St-Germain-de-la-Grange. Ses franges sont également urbanisées au niveau des coteaux, correspondant au deuxième hameau : Chatron rejoint par la commune de Plaisir.

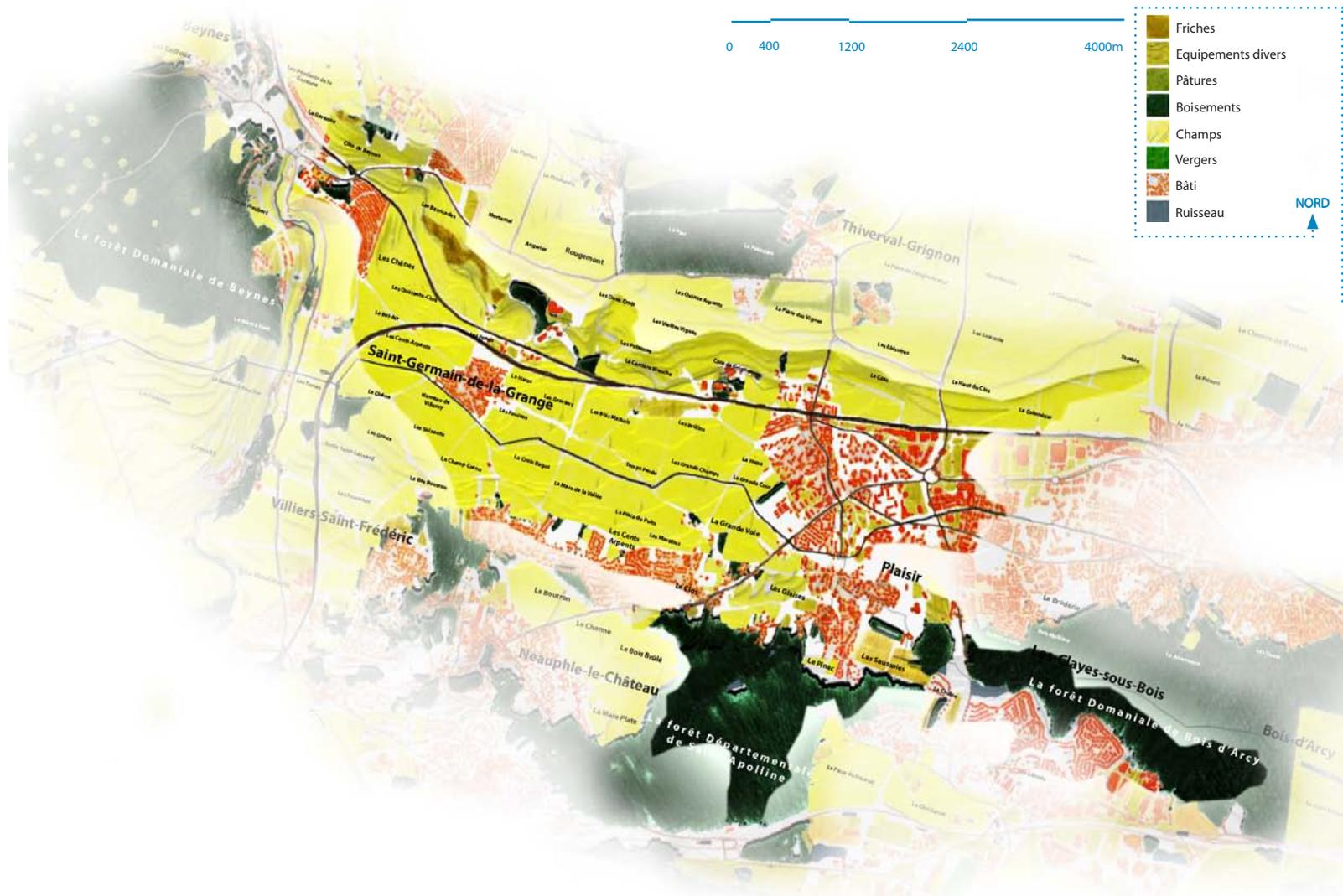
Le versant escarpé de la vallée offre, quant à lui, un paysage surprenant par la forte variation de ses méandres. Il est caractérisé par l'alternance d'un sol cultivé, de pelouses rases dues au sol calcaire et de minces boisements.



Photo prise depuis les Deux-Croix à Thiverval-Grignon



La vallée de Yart - Une lecture de la vallée mise en péril par le mitage



Le versant abrupt connaît une mutation importante puisqu'il est déjà occupé sur ses hauteurs par une usine, l'aérodrome de Thiverval et bientôt le golf de Thiverval-Grignon. Le pied de ses méandres est également mité par l'académie de Tennis, l'usine d'incinération de Plaisir et la zone d'activité de Pont Cailloux. Une partie des méandres à proximité du ru de Maldroit est en péril car la commune de St-Germain-de-la-Grange a pour projet d'étendre sa zone d'activité. Tous ces projets mis bout à bout auront tendance, dans l'avenir, à enclaver cette vallée sur elle-même puisqu'ils sont situés de telle sorte à fermer les passages entre cette vallée et la plaine de Versailles.



Le pôle tennis en fond de vallée et l'aérodrome en surplomb



Campement de nomades



La vallée de Yart - Trois linéaires structurants : le ru de Maldroit, l'aqueduc de l'Avre et la voie ferrée



Cette vallée est fortement impactée visuellement. Dès que l'on prend de la hauteur, l'urbanisation dense et regroupée du quartier des Chênes, du Val des Quatre Pignon et de Plaisir reliant les deux coteaux de la vallée forment un continuum urbain. Il semble donc que la clarté et la qualité du paysage de cette vallée réside dans le cœur agricole et l'étendue encore préservée pour le moment.

Deux linéaires importants, en plus du ru de Maldroit, parcourent cette vallée et sont porteurs d'enjeux. Tout d'abord la voie de chemin de fer qui se sépare en deux, donne à ce fond de vallée un caractère stratégique, car fortement conditionné par la mobilité. Elle relie dans un sens Versailles à la vallée de la Seine et dans l'autre, Versailles au territoire nord de la forêt de Rambouillet. Et ensuite l'aqueduc de l'Avre qui sort de la ville, où il jouait un rôle de cheminement piéton structurant sur l'ensemble des espaces bâtis au sud du territoire. Dans la vallée, l'aqueduc redevient une bande enherbée surélevée qui accueille les promeneurs parmi les terres agricoles. Il devient donc un élément important de liaison entre la ville et les espaces agricoles.



La voie ferrée : identité duale



Le ru : un traitement inégal



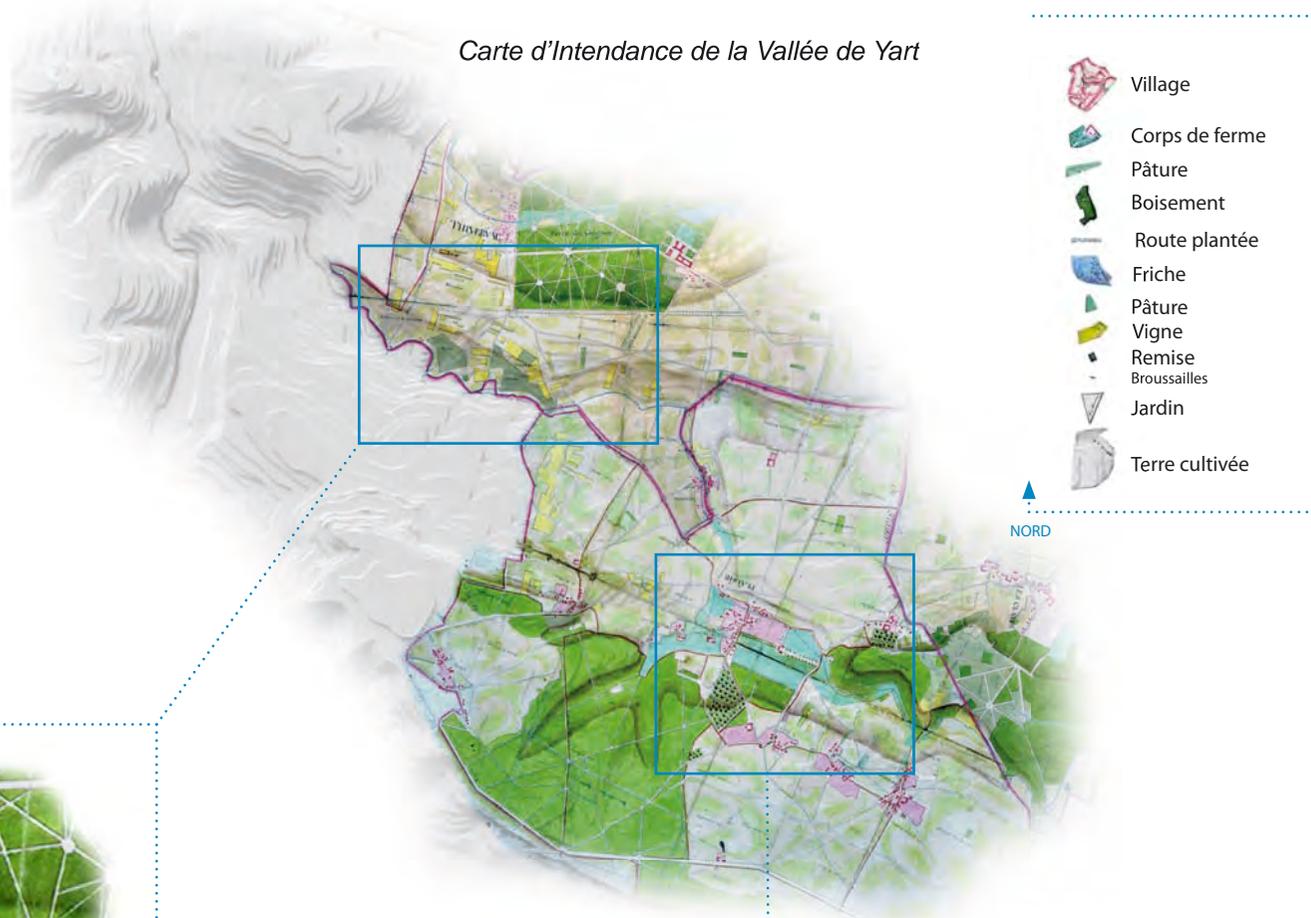
La bande enherbée de l'aqueduc de l'Avre face aux coteaux



La vallée de Yart - Une vallée aux multiples paysages agricoles

Le village de Plaisir avait une configuration de village rue. Il était entouré de friches et une grande parcelle de verger partait du village jusque dans les bois. Ces espaces composaient une transition entre le village et les cultures. Cette vallée qui est essentiellement cultivée pour la céréale aujourd'hui, était parsemée de pâtures et de quelques vignes. Les coteaux Nord de la vallée étaient nus. Mais on trouvait deux bois le long de deux méandres du ru et des vignes jusqu'au parc de Thiverval-Grignon. Les plans d'intendance montrent que l'espace agricole comprenait des espaces de cultures beaucoup plus diversifiés qu'aujourd'hui.

Carte d'Intendance de la Vallée de Yart



Les coteaux de Thiverval-Grignon



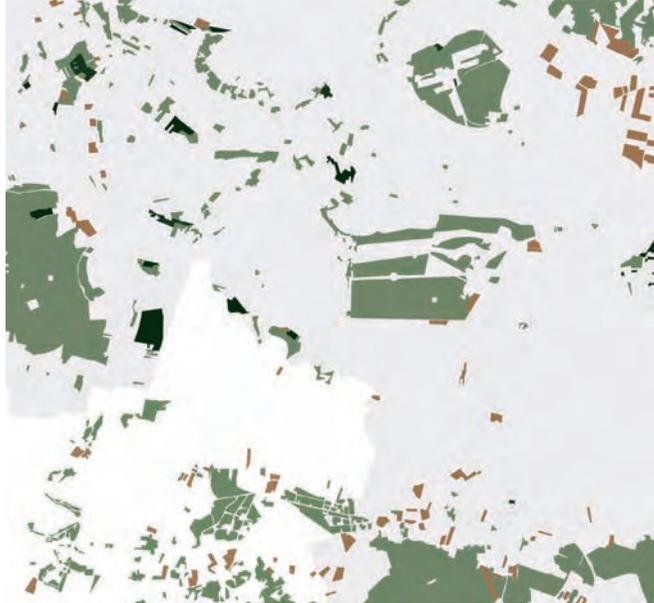
Le ru de Maldroit à Plaisir



1933-1947



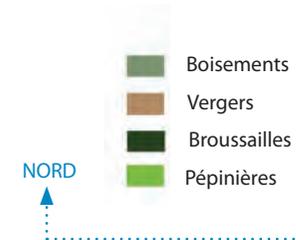
1980



1969



2008



Le paysage des coteaux de la vallée de Yart a bien changé depuis les années 30. Les coteaux escarpés nord se sont boisés avec le temps. Ils ont connu le même phénomène qui touche l'ensemble des coteaux de cette portion de territoire, à savoir une fermeture progressive du paysage due à l'arrêt du pâturage sur les pentes. En ce qui concerne les coteaux sud, les boisements ont avancé et reculé. Le changement le plus radical s'est opéré au niveau de la culture des vergers qui a fini par totalement disparaître des coteaux de cette vallée.





Thiverval-Grignon

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis de la commune

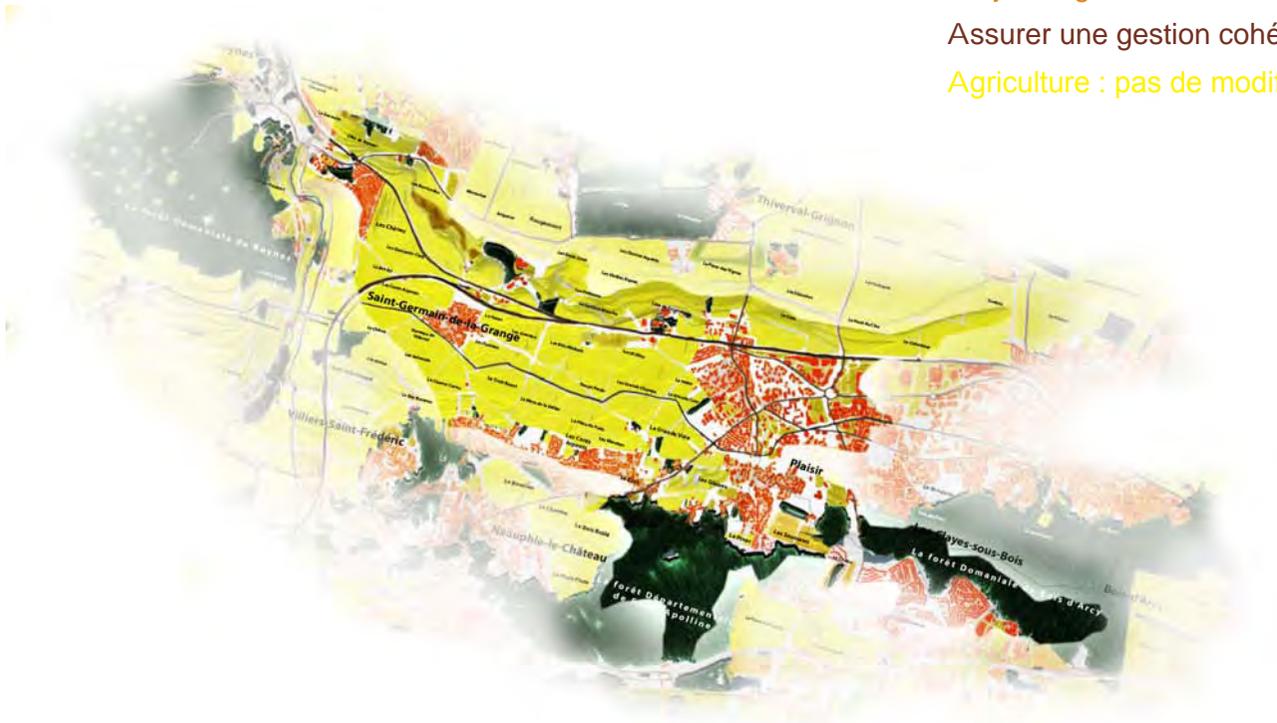
Maîtriser le développement de l'urbanisation

Pérenniser les activités et prévoir leur évolution et leur diversification

Projet de golf

Assurer une gestion cohérente des déplacements

Agriculture : pas de modification de zonage dans le PLU



Plaisir

Projet d'espaces publics prévus pour les trois ans à venir

Réhabilitation du bâti agricole, éviter son abandon

Projet de construction de 2 ZAC dans les 2 ans à venir

Besoin d'une meilleure connexion avec Poissy et St-Quentin en Yvelines

Maintenir les quatre exploitations agricoles sur la commune

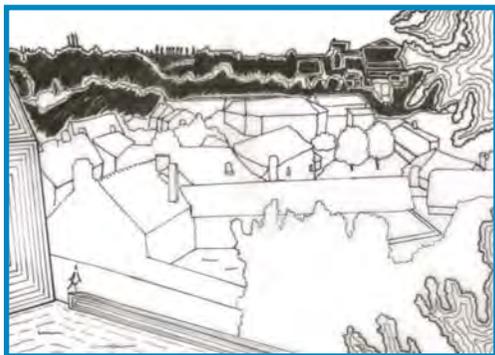
Envie de continuer d'être une ville à la campagne



Photo prise depuis Jumeauville dans le lieu-dit des Sablons



La vallée de Senneville - Un sillon camouflé au creux des champs

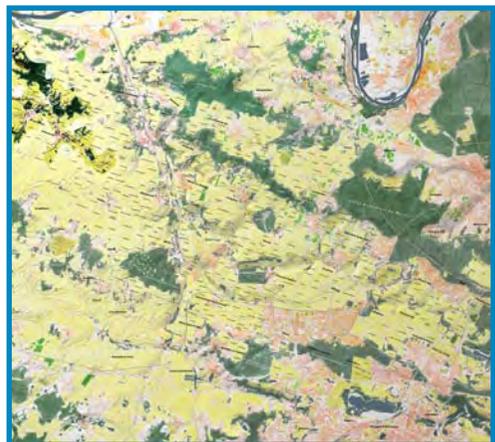


Communes concernées

Jumeauville

Superficie totale 777 hectares

Surface agricole utile 647 hectares



Surface boisée NC

Nombre d'habitants (zone d'influence) -
Approximativement 584 habitants

Rivière = ru de Senneville

La vallée de Senneville s'encaisse entre le plateau de Maule et la plaine d'Andelu. Elle forme un profil en « U » caractéristique qui s'ouvre sur les paysages du Drouais et du val de Seine plus en aval.

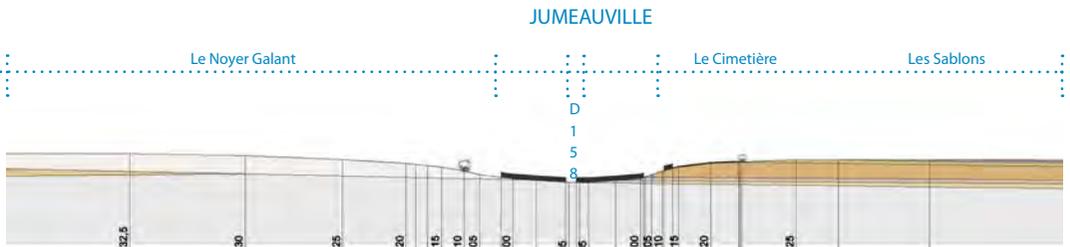
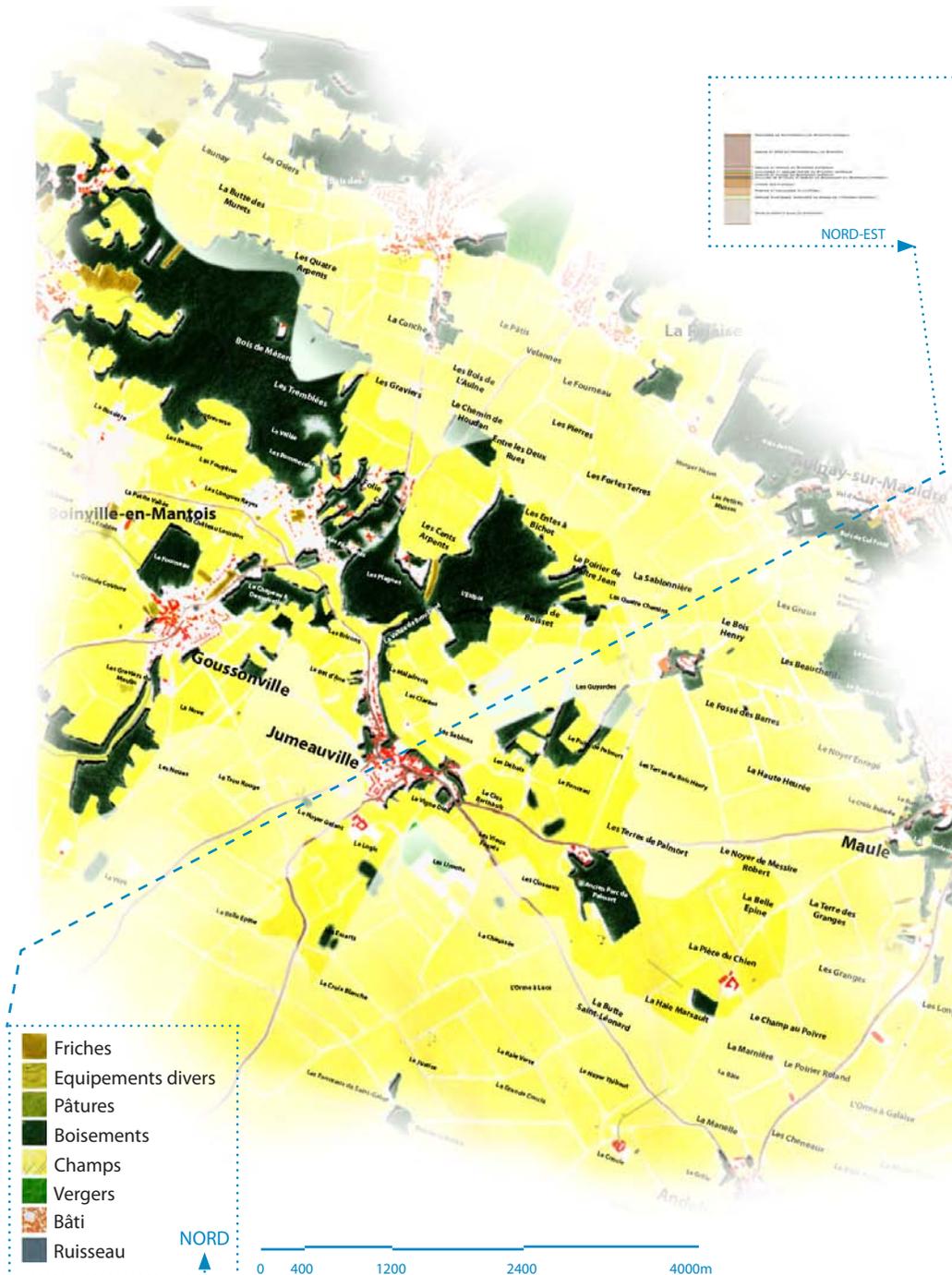
Elle est parcourue par le ru discontinu de Senneville qui disparaît plus qu'il n'apparaît. Ainsi, c'est une vallée qu'on peut qualifier de sèche car l'eau y est très peu présente. Elle est constituée de coteaux le plus souvent boisés, parfois tapissés de prairies sèches mais surtout de grandes cultures qui descendent jusqu'en fonds de vallée. Ces derniers sont plats, plus ou moins larges, avec très peu de prairies pâturées en la quasi-absence d'eau. Elle forme une faible dépression et s'apparente plus à un micro-paysage qui contraste avec les paysages cultivés très ouverts en bordure.

C'est surtout un espace propice à l'habitat avec des villages qui s'égrènent en fond de vallée selon un rythme d'autant plus rapproché que nous sommes près de la vallée de la Seine.

A l'évidence, c'est un espace attractif même si l'occupation urbaine y est restreinte et semble moins forte qu'en vallée de la Mauldre.



Photo prise depuis la D158 à l'entrée du village de Jumeauville



Le village de Jumeauville, parce qu'il est situé sur la RD158 qui conduit à Mantes-la-Ville, a connu une évolution monodirectionnelle et non plus en étoile. Cette typologie plus monumentale donne un aspect plus urbain que les villages en étoile.

Les villages se découvrent de proche. Ils sont cachés par les frondaisons qui les accompagnent. Passé ce filtre, on découvre de nombreuses ambiances qui alternent entre ombre et lumière, parfois humides mais toujours intimes en différence aux plaines alentours.

L'archétype de ce village est composé d'une église et d'une mairie au centre, d'habitations puis de jardins en périphérie.

Un chemin partiel de tour de village achève cette composition et articule les villages avec les cultures voisines. Ils permettant également aux engins agri-

coles de les contourner tout en servant de promenade. Ils créent ainsi une transition intéressante entre espaces bâtis et non bâtis.

Les villages tournent le dos aux plaines cultivées et offrent peu d'échappés sur la campagne voisine. Ils sont constitués autour d'une ou de plusieurs fermes autour desquelles se sont agglomérées des habitations. Ces fermes à cour carrée s'organisent autour d'une cour, lieu abrité et fonctionnel pour l'exploitation agricole. Cette forme avait également une vocation défensive. Elles font parti des éléments de repères essentiels de la vallée et témoignent des relations de cette dernière aux plaines attenantes.

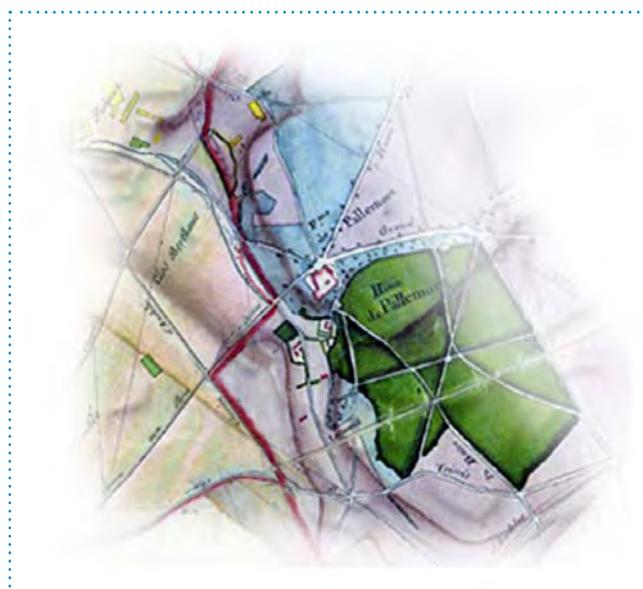
De rares verticalités soulignent le village et l'annoncent au loin, notamment les clochers dont seul le sommet est visible depuis les plaines.

Le fond de vallée était ouvert laissant des vues filées d'un coteau à l'autre. Quelques boisements de taille très réduite s'accrochent en pied et en rebord de coteau, tout comme de nombreuses parcelles de vigne. Les villages en étoile progressent doucement linéairement sur la route principale qui sillonne la vallée dans toute sa longueur. Parallèlement, le ru de Senneville coulait encore entièrement.

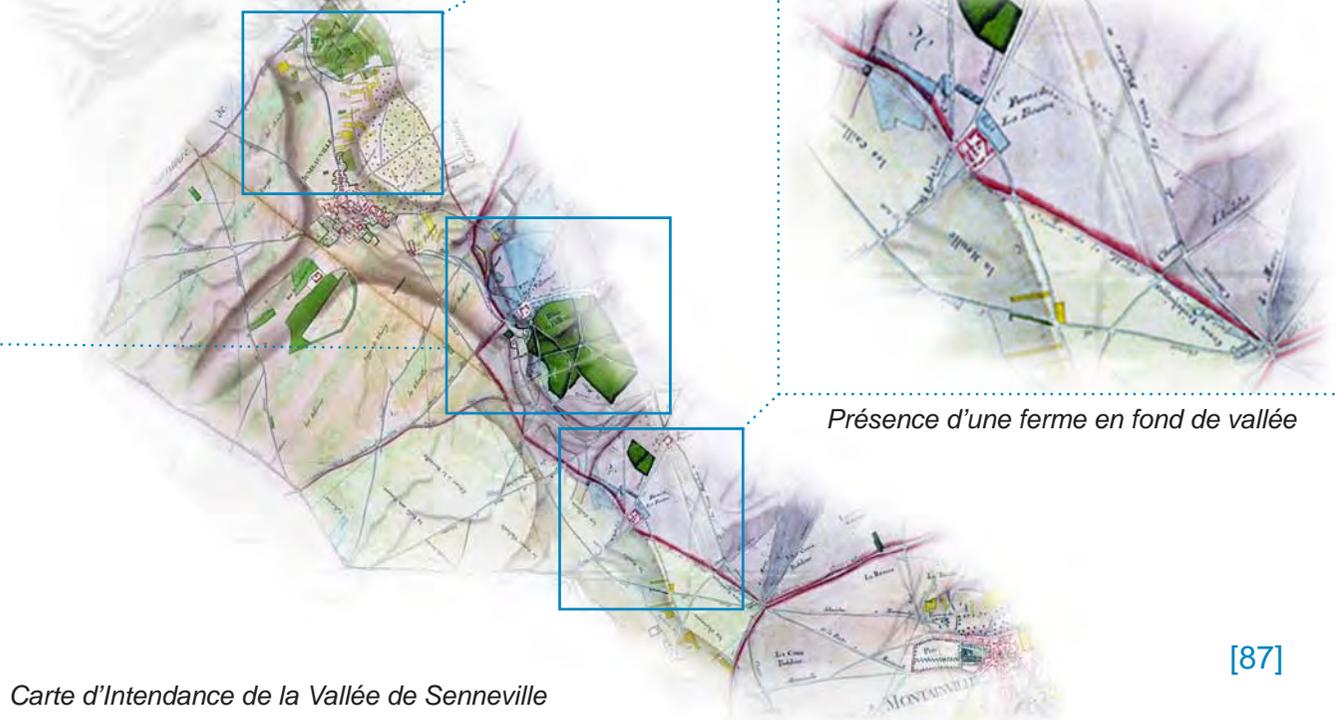
De nombreux arbres isolés ponctuent les crêtes. Les villages sont entourés de jardins, de haies et d'un chemin de ceinture qui insèrent de façon plus douce le village et le nuencent.

On note déjà la présence de grandes parcelles enrichies sur le rebord des coteaux. Quelques fermes à cour carrée s'égrainent sur les prémices de la vallée, en bordure des nombreux thalwegs qui y conduisent, ainsi qu'en fond de vallée. Les pâtures sont quasi inexistantes en raison de la rareté de l'eau.

Une vallée entre friches et cultures



Vignes, cultures et friches sur les côteaux



Présence d'une ferme en fond de vallée

Carte d'Intendance de la Vallée de Senneville



La vallée de Senneville - Des espaces ouverts de plus en plus rares et menacés

1933-1947



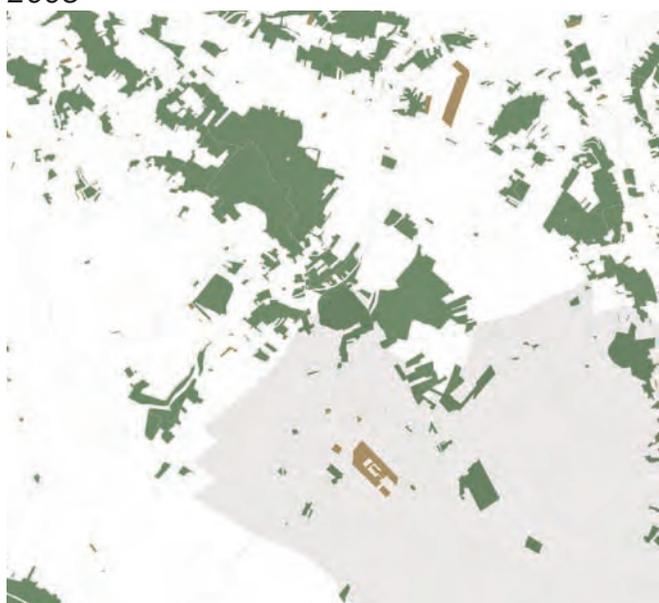
1980



1969



2008



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

Vue de la vallée depuis Goussonville (début XXème)



Vue de la vallée depuis l'Eglise (début XXème)



Jumeauville

Mitage linéaire le long de la D158 et sur les pentes

Espaces ouverts de plus en plus rares dans la vallée qui se boise rapidement

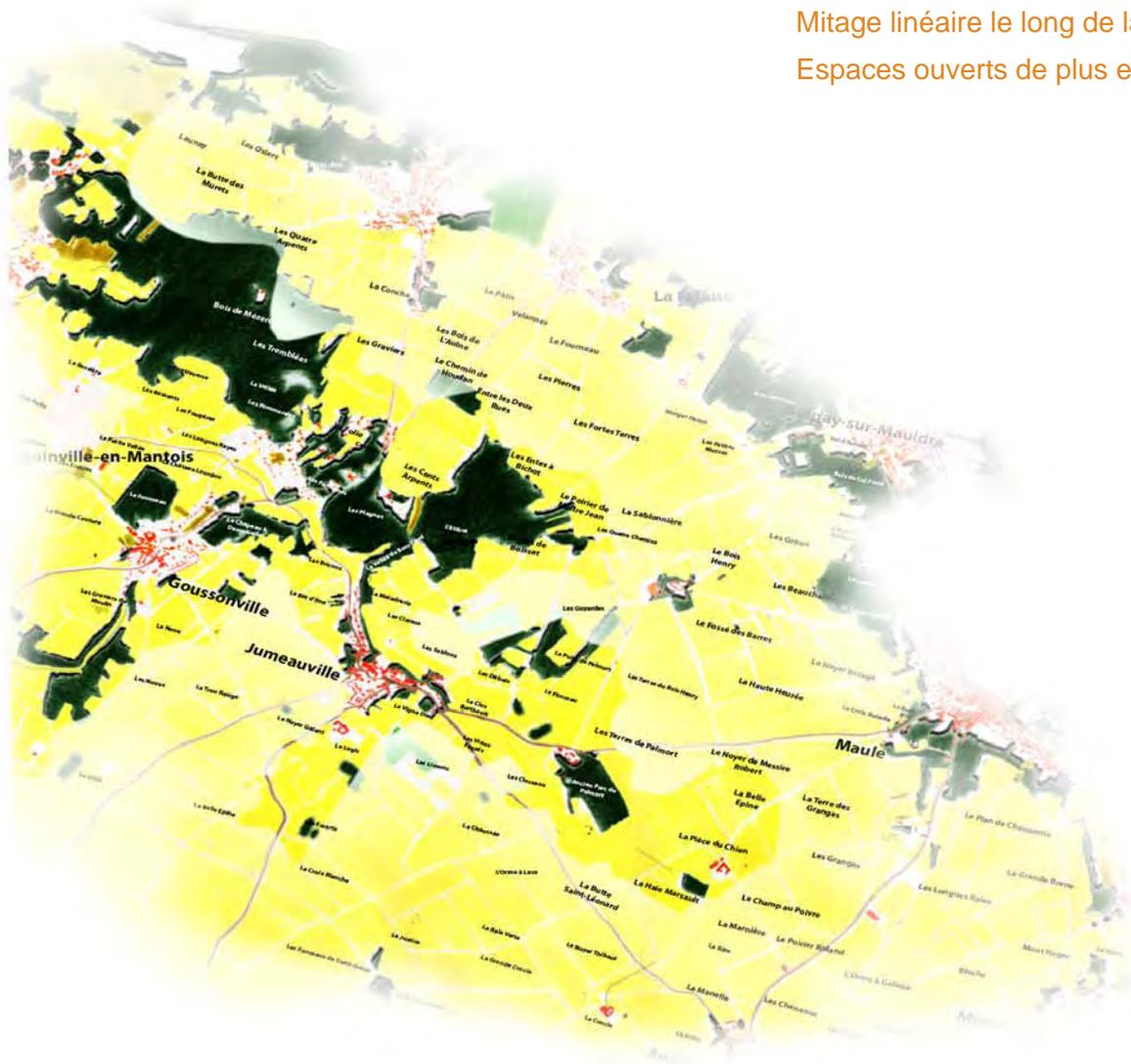
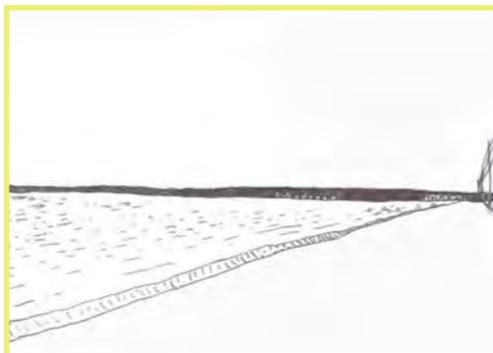




Photo prise depuis le lieu-dit Le Poirier Roland sur les bords de la D45



Le plateau de Maule - Un nid agricole en surplomb de trois vallées



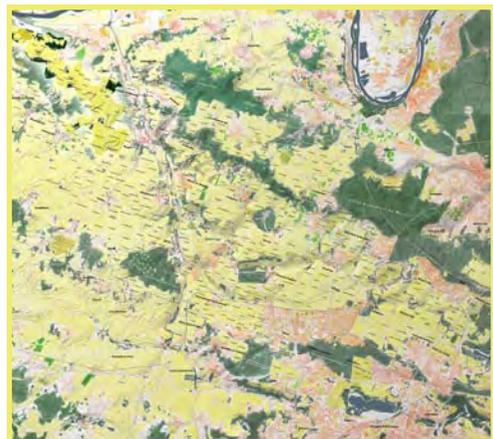
Communes concernées

Mézières-sur-Seine avec les hameaux : la grande Rue, la Villeneuve, la Folie

Épône avec le hameau de Velannes
La Falaise

Aulnay-sur-Mauldre

Maule avec la ferme de Bois Henry



Superficie totale - 4570 ha / 1730 ha (Maule), 1040 ha (Mézières), 1280 ha (Épône) 300 ha (la Falaise) 220 ha (Aulnay)

Surface agricole utile - 1611 / 1093 ha (Maule), 276 ha (Mézières), 242 ha (Épône) 0 (La Falaise) 0 (Aulnay)



Surface boisée - NC

Nombre d'habitants (zone d'influence) - **Approximativement 17462** / 5865 (Maule) 3485 (Mézières) 6344 (Épône) 617 (La Falaise) 1151 (Aulnay)

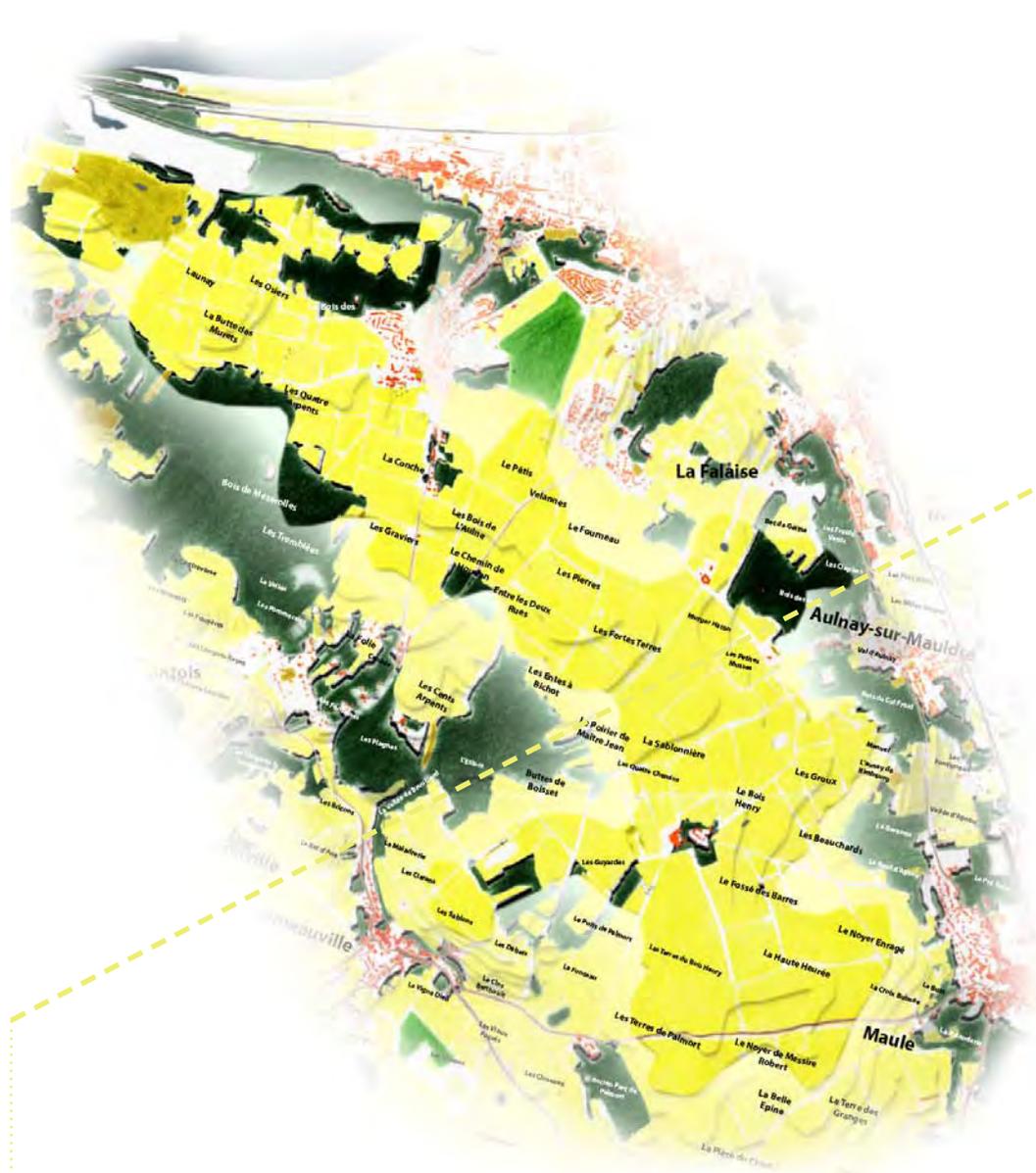
Rivière - Aucune



Photo prise depuis la D45



Le plateau de Maule - Une continuité agricole préservée



Le plateau de Maule se situe au carrefour de trois vallées : la vallée de la Mauldre à l'Est, la vallée de Senneville à l'Ouest et la vallée de la Seine au Nord. Ce plateau est essentiellement exploité pour la culture céréalière. Il représente l'une des premières grandes continuités agricoles préservées à l'Ouest du territoire de l'APPVPA. Un ourlet boisé remontant des vallées dessine les bords du plateau. Le paysage d'étendue qu'il offre contraste avec les paysages vallonnés de la pénéplaine de Versailles et le paysage encaissé de la vallée de la Mauldre. L'horizon semble s'ouvrir indéfiniment devant nos yeux bien qu'un micro-relief apporte de la subtilité à la topographie de ce plateau. Quasiment aucun motif paysager ne vient perturber la continuité agricole du plateau sauf la ferme du Bois Henry située au milieu des champs, le hameau, la Villeneuve, qui a tendance à s'étirer le long de la D130 et le golf de Mézières-sur-Seine qui crée un pincement dangereux à l'extrémité nord du plateau entre Fresnel et les carrières. Ce plateau est encore préservé du morcellement causé par des infrastructures routières importantes car seulement deux départementales le traversent d'Est en Ouest: la D130 qui vient de la Villeneuve et la D139 qui vient de Velannes en direction de Goussonville. Cependant la menace de la déviation de la D191 de la vallée de la Mauldre n'est pas définitivement abandonnée..



NORD-EST



Le plateau de Maule - Les empreintes paysagères du plateau

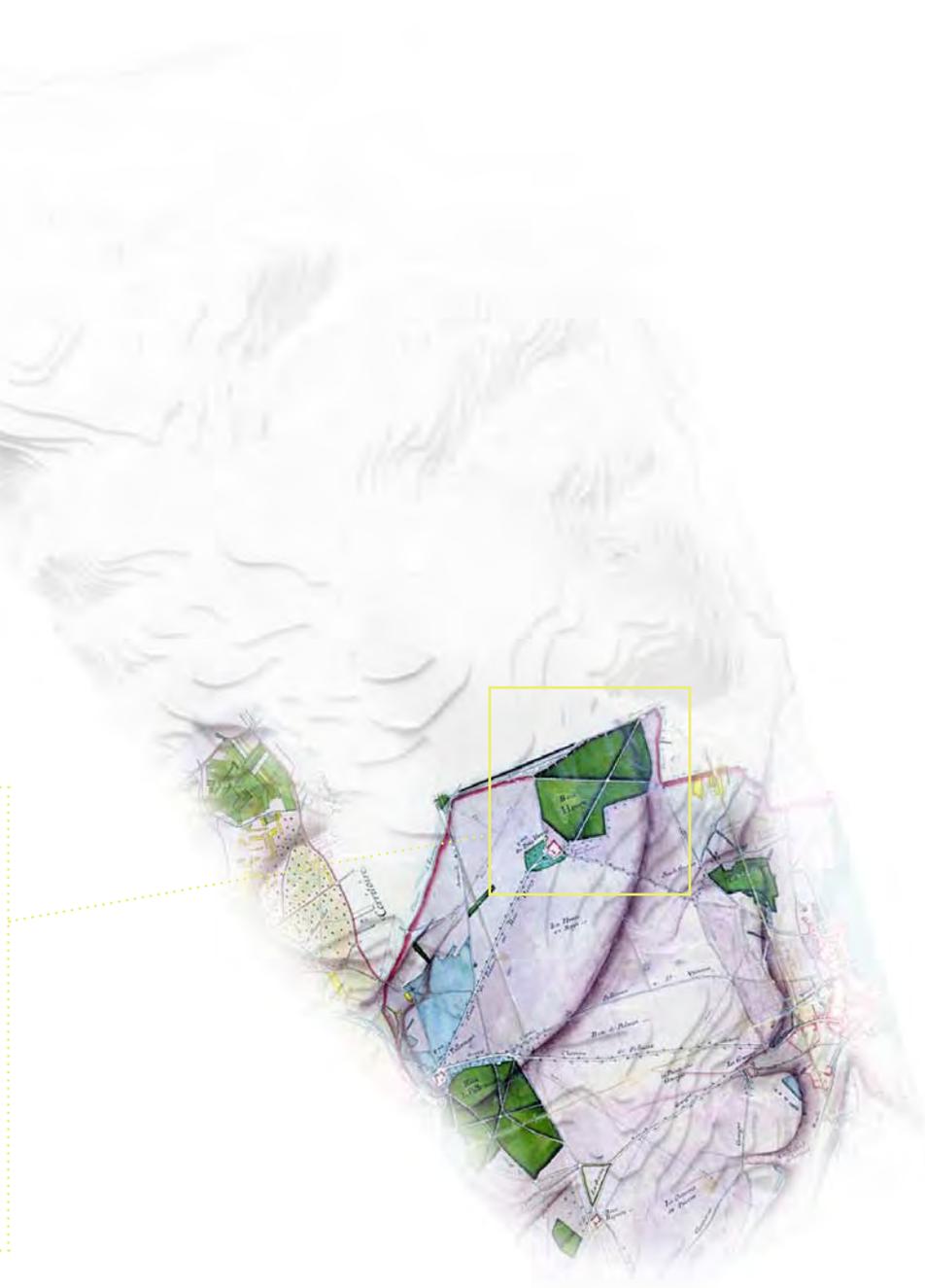
Le plateau de Maule était, dès son origine, consacré à l'agriculture. Comme aujourd'hui, rien ne venait perturber l'étendue céréalière, si ce n'est des talus. Seule la ferme du Bois Henry, qui était déjà présente, occupait une place dans tout cet espace ouvert. La ferme possédait une parcelle boisée et les routes qui l'entouraient étaient bordées d'alignements d'arbres. Un grand bois, le Bois Henry, sûrement destiné à la chasse, était situé en rebord du plateau. Ce bois a disparu pour céder la place à des parcelles céréalières. La ferme actuelle est devenue un centre de recherche. Elle possède toujours une petite parcelle boisée mais les alignements d'arbres qui bordaient les chemins ont disparu. On remarque, une fois de plus, une simplification du paysage due au changement des pratiques (la chasse) et aux remembrements successifs.

- Village
- Corps de ferme
- Pâture
- Boisement
- Route plantée
- Friche
- Pâture
- Vignes
- Remise
- Broussailles
- Jardin
- Terre labourable

▲
NORD



Boisement installé en rebord de plateau



Carte d'Intendance d'une partie du plateau de Maule



Le plateau de Maule - Un paysage qui semble figé

1933-1947



1969



1980



2008



Le paysage du plateau de Maule ne semble pas avoir bougé entre 1933 et aujourd'hui. La taille des parcelles cultivées a sûrement été modifiée mais la présence de boisements sur le plateau a toujours été aussi rare. On peut voir sur les cartes postales que la vue depuis le village de Mézières-sur-Seine sur le plateau était aussi dégagée.

NORD ▲

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

[94]



Maule

Maîtriser l'urbanisation de la commune

Préserver et améliorer l'environnement naturel et bâti existant

Améliorer le fonctionnement urbain de la commune (meilleure connexion entre les quartiers)

Maintenir et préserver l'activité agricole

Maintenir les commerces de proximité

Projet d'aménagement et d'embellissement des 4 entrées de ville

Sécurisation des traversées des deux départementales (RD 191, RD 45)

Aménagement d'espaces publics : place de la Renaissance, Chaussée St-Vincent, parvis de la mairie

50 futurs logements individuels et 50 logements collectifs à proximité de la gare

Réhabiliter et préserver le bâti agricole en centre ville et le maintenir en secteur rural

Manque de stationnement en centre-ville, à la gare et au niveau des équipements publics

Congestion du trafic aux heures de pointe

Difficultés pour les piétons dans leurs déplacements quotidiens dans la commune (trottoirs étroits ou inexistant)

Augmenter la fréquence du passage des trains

Créer des transports de bus intercommunaux pour favoriser le déplacement des personnes âgées et des jeunes

Projet en cours : création d'une ligne de bus semi-directe Maule /La Défense avec les communes voisines

7 exploitations agricoles céréalières présentes sur la commune. Dans l'avenir envie de diversifier les exploitations. Soutien de cette activité par la commune en leur sous-traitant des travaux d'entretien de l'espace naturelle et des voies communales.

Implantations nouvelles de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes

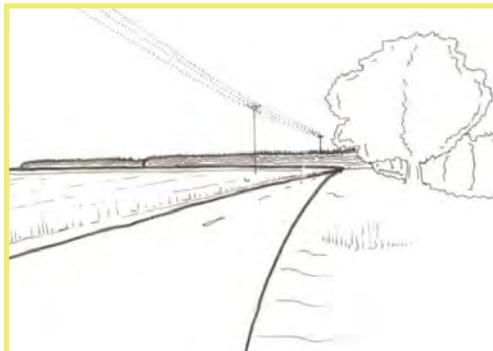
Valorisation du patrimoine paysager et architecturale de la commune dans le cadre de la Plaine de Versailles et sous son label.



Photo prise depuis le lieu-dit de la Longuignotte



Le plateau des Alluets - Une clairière agricole perchée



Communes concernées

Bouafle, forêt des Alluets

Flins-sur-Seine, forêt des Alluets

Les Alluets-le-Roi

Herbeville

Crespières, les Flambertins de Crespières,
forêt départementale des Flambertins

Feucherolles, les Beurreries de Feucherolles,
Ste Gemme, la Plaine du Moulin, les Prévosts
Poissy, Golf de Bethemont

Orgeval, Beauregard, les Bergeries, les Flam-
bertins d'Orgeval

Morainvilliers, forêt départementale des
Grands Bois

Ecquevilly, forêt départementale des Grands
Bois



Le plateau des Alluets est isolé du reste du territoire par sa situation de plateau qui culmine à 177 mètres d'altitude et par sa ceinture boisée qui occupe l'ensemble de ses coteaux. Les bois sont soit des forêts domaniales soit des boisements privés. Leur caractère domanial les sacralisent et empêchent l'urbanisation de s'installer sur les coteaux et donc de miter les rebords du plateau. Les habitants les considèrent presque comme des remparts car ils préservent la vue de l'urbanisation dense des villes orientées vers la vallée de la Seine.

Le nom de l'unité a favorisé la présence de la commune des Alluets-le-roi sur le plateau, bien qu'elle n'occupe que 748 ha. Mais en vérité, la partie Est, qui débute à la limite communale de Crespières jusqu'à la forêt de Marly, est reconnue sous le nom de Ste Gemme.



Photo prise depuis le lieu-dit de la Longuignotte



Le plateau des Alluets - Une clairière agricole perchée

Superficie totale - **Entre 7000 et 8000 ha** / 748 ha (Les Alluets-le-Roi), 1491 ha (Crespières), 640 ha (Herbeville), 1285 ha (Feucherolles), 1533 ha (Orgeval)

Surface agricole utile - **2852 ha** / 537 ha (Alluets), 874 ha (Crespières), 303 ha (Herbeville), 532 ha (Feucherolles), 606 ha (Orgeval)

Surface boisée - **224 ha** / 96 ha (les Alluets) 74 ha (taillis de châtaigniers sous futaies de chênes : forêt départementale des Flambertins), 54 ha (forêt départementale des Grands Bois : taillis sous futaie)

Nombre d'habitants (zone d'influence) - **Approximativement 11943 habitants** / 1200 (les Alluets), 1657 (Crespières), 276 (Herbeville), 3015 (Feucherolles), 5795 (Orgeval)



Photo prise depuis le lieu-dit de la Bigornette



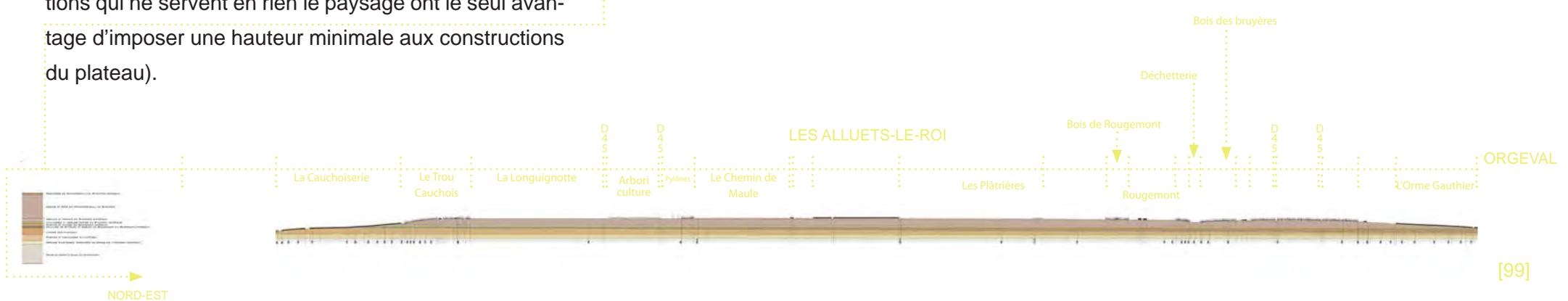
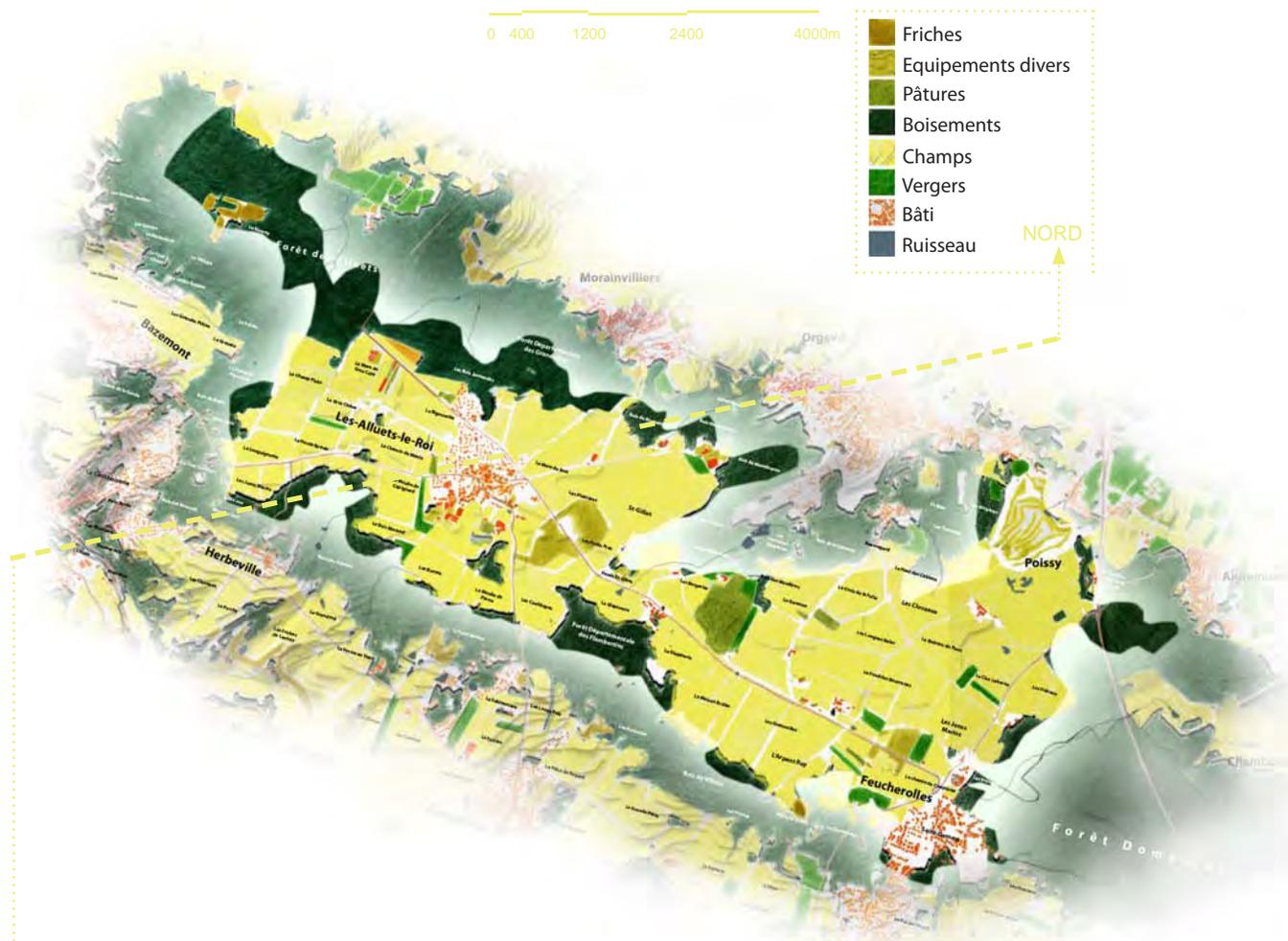
Le plateau des Alluets - Un plateau à l'équilibre paysagé préservé

En terme d'urbanisation, le plateau est encore bien préservé. Mis à part, le village des Alluets-le-Roi, considéré comme un village compact, seuls quelques hameaux et fermes isolées parsèment le plateau en grande partie exploité pour les céréales.

Le plateau accueille également de nombreuses parcelles de vergers qui diversifient le paysage d'étendue céréalière. Cependant, cette culture a tendance à disparaître.

La pression urbaine est quasiment inexistante, mais une vigilance est à porter sur l'extension des Alluets-le-roi, qui s'est déjà étiré jusqu'aux bois et sur Feucherolles qui s'est installé ces vingt dernières années sur le plateau.

Des « ovnis », incarnés par les installations militaires de télécommunication très imposantes, apportent une ambiance particulière sur le plateau et notamment lorsqu'on traverse les parcelles grillagées des antennes. La sensation d'ouverture du plateau disparaît le temps de quelques centaines de mètres. (Ces installations qui ne servent en rien le paysage ont le seul avantage d'imposer une hauteur minimale aux constructions du plateau).





Le plateau des Alluets - Le plateau des Alluets, des plans paysagers successifs et ouverts sur les vallées voisines –

Le plateau des Alluets était bordé de quelques bois et l'ensemble de l'étendue agricole était parsemé de chemins plantés. La sensation d'ouverture et de clairière que nous avons aujourd'hui n'existait pas à l'époque. Les rebords de plateau étaient des friches qui se sont boisées avec le temps.

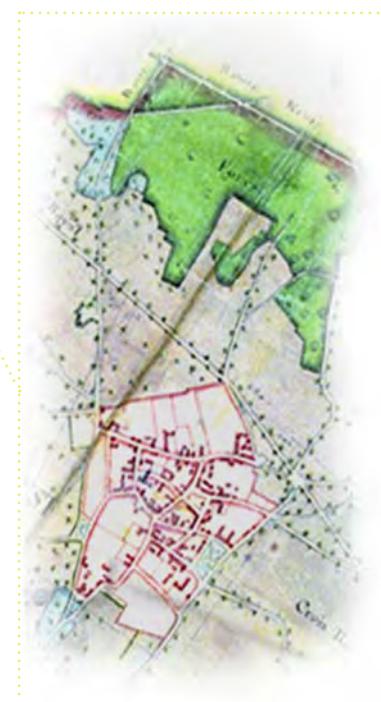
L'exemple du lieu dit Bellevue, assimilable à une grande terrasse ouverte sur la plaine, illustre bien ces transformations. Aujourd'hui un boisement ferme ce promontoire et un grand quartier, la Cauchoiserie, s'est installé sur les coteaux de Maule.

Le village des Alluets possédait une véritable lisière grâce à un chemin planté qui entourait le village. Il existait une transition d'échelle subtile entre l'habitat groupé et les cultures.



Carte d'Intendance du plateau des Alluets

Des friches en rebord de plateau



Les Alluets-le-Roi :
Une « lisière chemin »



Les côteaux ouvert du plateau - Lieu-dit Bellevue



Le plateau des Alluets - L'affirmation progressive d'une ceinture boisée à l'échelle du plateau

1933-1947



Coteau dénudé au niveau de Feucherolles (début XXème)



1969



En environ soixante-dix ans, les principales transformations du plateau se sont opérées sur ses rebords. Le lieu dit Bellevue a terminé de se fermer et un bois s'est transformé en golf (de Béthemont). Ce sont les bords de plateau au niveau de Feucherolles qui ont davantage changé. L'espace ouvert a cédé la place aux vergers qui eux-mêmes ont disparu pour laisser s'installer du bois et des quartiers d'habitations.

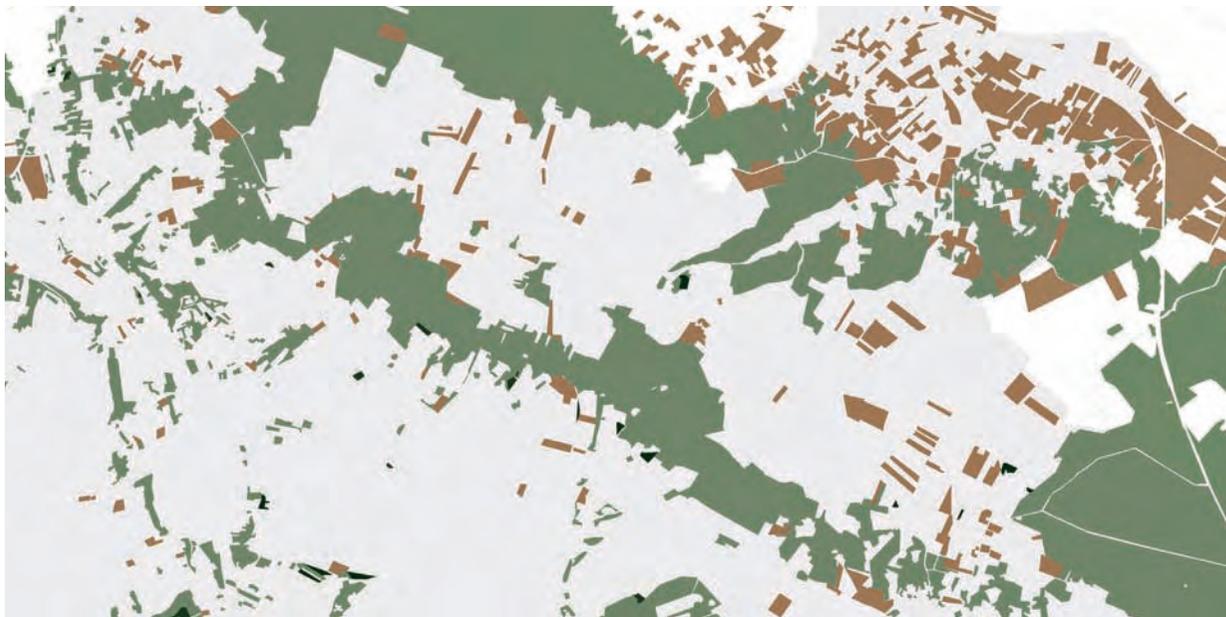
NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



Le plateau des Alluets - L'affirmation progressive d'une ceinture boisée à l'échelle du plateau

1980



Vue de la place de la mairie (début XXème)

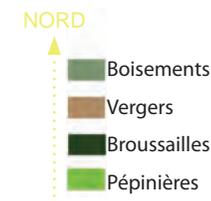


2008



Enfin, nous avons pu constater la transformation de l'activité arboricole. Entre 1933 et 1969 le nombre et la taille des parcelles a augmenté, pour décroître des années 70 à aujourd'hui. Les vergers abandonnés en lisière de bois se sont progressivement enrichis puis boisés.

D'un paysage aux subtilités d'échelles végétales (friches, arbres d'alignements, vergers, bois) nous sommes passés à un paysage ternaire : bois, cultures, habitats bien que l'échelle du verger subsiste encore.





Les Alluets-le-Roi

Réaménagement d'un terrain derrière la mairie

Construction d'une cinquantaine de logements dans les 15 à 20 ans à venir. L'objectif étant d'atteindre les 1500 à 1600 habitants

Constructions prévues en densifiant le village et en continuité du bâti existant

Rénovation du bâti agricole ancien et transformation en habitations

Nécessité de conserver des commerces de proximité (installation d'une petite surface discount et d'un cabinet médical)

Augmentation de la ZAC prévue mais à confirmer dans l'avenir. Beaucoup de nuisances en sont issues

Faire venir la fibre optique pour améliorer le débit internet afin de maintenir des entreprises sur place

Manque de transports vers Paris, Poissy et St-Germain-en-Layes. Bus scolaires inadaptés.

Pas suffisamment de transports en commun le weekend, notamment pour les jeunes.

Projets de transport prévue en intercommunalité mais difficulté d'obtenir les subventions

Mise en place de navettes fréquentes vers Orgeval et les gares de Poissy et Vilennes, y compris le weekend. Amélioration de la ligne Maule-Plaisir-Montparnasse : intensifier la fréquence des trains

5 exploitations agricoles dont 3 céréaliers et 2 maraîchers/arboriculteurs

Problème soulevé par les élus : les agriculteurs ne font pas d'étude paysagère avant la construction de nouvelles installations.

3 exploitations ont été reprises par des fils d'agriculteurs mais deux autres vont partir à la retraite. Crainte que les exploitations ne soient pas reprises et les terres délaissées se transformeraient en friche et risqueraient d'être occupées par les gens du voyage

Un centre équestre et un poney club. La commune dispose aussi d'un gîte rural

Envie de créer une piste cyclable le long de la route royale en direction de la forêt de Marly, mais la commune ne possède pas le budget



Herbeville

Contrat rural en cours d'élaboration : rénovation d'un logement de fonction, d'un local destiné aux associations, aménagements des entrées de village

Peu de constructions neuves prévues. L'accent est mis sur la réhabilitation du bâti existant. Certains bâtiments agricoles sont déjà voués à changer de destination

Accueil d'une zone artisanale dans le bâti existant est à venir

L'activité économique se compose d'une exploitation céréalière et forestière, et de quelques autres activités. La commune ne possède qu'un gîte rural

L'activité agricole va perdurer car ce sont de grandes exploitations

Difficultés d'offrir des activités culturelles et sportives / les collégiens et lycéens fréquentent des établissements scolaires hors secteur

Il n'existe aucun commerce dans la commune (problème pour les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer)

Les travailleurs doivent se déplacer automatiquement en voiture

La commune ne possède pas de projets particuliers
Concernant le tourisme vert, le sujet pourrait être abordé dans le cadre de l'intercommunalité (SCOT)

Cresprières

Développement de 6 logements individuels par an. Mise en place de 30 logements à loyer modéré destinés aux professionnels locaux. Achever la résidence prévue au grand château. L'objectif est de veiller à l'attractivité de la commune et de compenser le vieillissement

Réaffectation sous contrôle des bâtiments agricoles désaffectés

Volonté de maintenir les commerces de proximité. Projet de construction d'un multi-service. Encourager le travail à domicile et les emplois locaux. Maintient du tissu médical.

Difficultés rencontrées aux heures de pointes pour les voitures et les trains. Extension des lignes SNCF par des lignes de bus. Aménagement de couloirs exclusifs par remise en service de la voie ferrée parallèle à la D 307, pour les transports en commun. Aménagement de parkings à la gare et amélioration du nombre de rames

3 fermes, une entreprise de maraîchage et deux centres équestres. Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du patrimoine bâti agricole devenu inadapté. Gîtes et chambres d'hôtes

Animation culturelle nécessaire pour développer l'image du tourisme vert

Incompatibilité de l'utilisation d'engins mécaniques et de l'image « tourisme vert ».

Entretien mutualisé de l'environnement



Feucherolles

Maintenir l'évolution actuelle du nombre de constructions et d'habitants afin de conserver une population adaptée aux équipements collectifs.

Dynamiser l'activité locale en développant les commerces et services de proximité et l'implantation d'activités de service dans les zones artisanales existantes.

Problème de circulation dans la rue principale de Feucherolles et au niveau du collège. Ils souhaitent réaménager la circulation au centre et continuer à favoriser le choix d'itinéraires alternatifs pour les véhicules en transit. Favoriser les circulations douces dans le village et en direction des villages voisins. Plan en cours d'élaboration (2008) qui mettra en valeur les circulations piétonnes, cyclistes, les chemins méconnus et développera les voies piétonnes inter-résidence, inter-village et inter-communes.

Cultures dominantes : maraîchères et fruitières, céréalières, élevage avicole, œufs, exploitations équine.

Implantations de jardins ouvriers prévus pour favoriser la production maraîchère individuelle et constituer un support éducatif.

Conserver l'activité agricole : activité vitale pour conserver le caractère rural du village.

Les espaces verts ainsi utilisés et entretenus par les agriculteurs doivent rester en l'état pour assurer la continuité du paysage de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets.

Enjeux liés au tourisme vert : promouvoir les itinéraires de promenades piétons et cyclistes sur les chemins communaux, en bordure et vers la forêt, le long du ru de Gally, vers les communes avoisinantes. La gare de Feucherolles sera réhabilitée pour permettre une halte aux promeneurs et randonneurs à vélo (rafraîchissement et pique-nique, halte technique et sanitaires). Ce bâtiment pourra être un pôle culturel dans le cadre de la découverte de la plaine de Versailles et du pays de Gally.

Orgeval

Conforter la vocation résidentielle du village et des hameaux. Renforcer l'attractivité du cœur du village ; maîtriser le développement urbain et l'organiser de façon progressive ; conserver l'authenticité du village ; permettre un parcours résidentiel dans la commune ; répondre aux besoins en équipements.

Dynamiser la zone économique. Requalifier et dynamiser la zone d'activités.

Embellir les entrées de village et en particulier les abords de la RD 113 ; encourager les modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

Préserver les espaces naturels et l'environnement ; préserver la diversité des espaces naturels ; maintenir et pérenniser les grands ensembles agricoles ; assurer une gestion des ressources en eau ; lutter contre les nuisances et préserver la qualité du cadre de vie.

La commune est à la croisée des chemins : A 13, A 14 et peut-être future A 104 ; des encombrements matins et soirs, un trafic important le weekend aussi, nuisances sonores et pollutions de l'air.

Ils souhaitent développer des lignes de transports et créer un parc de relais intercommunal. Leur refus du tracé de l'A104 témoigne de leur volonté d'éviter à Orgeval la création d'un échangeur destiné à devenir un gouleau d'étranglement particulièrement dommageable pour la population.

Créer des circulations douces pour relier les hameaux.

Préserver l'activité agricole car essentielle à l'identité de la commune. Maintient durable d'espaces agricoles du plateau des Alluets. La mise en place de circuits courts et la pérennisation de l'arboriculture ont été évoqués dans le cadre du projet LEADER.

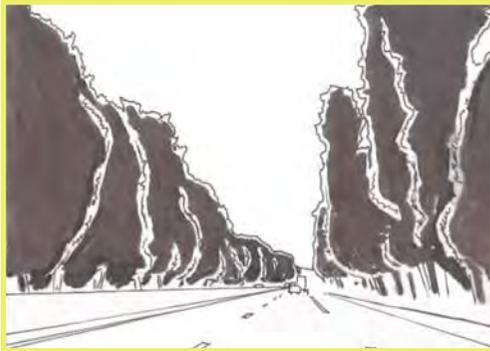
La commune possède 4 gîtes ruraux. Pour ce qui est du tourisme vert, il existe un tourisme équestre, pédestre, cycliste avec des axes verts le long de la Mauldre et en parallèle de la RD 307, en relais avec des gîtes.



Photo prise sur le plateau forestier à quelques encablures de la porte des Gondy



Le plateau de Marly - Un plateau forestier sanctuarisé



Communes concernées

APPVPA

Bailly (Domaine de Vauluceau, Triangle de Rocquencourt, Les Hauts de Bailly, Carrefour du chêne, Camp de la Jungle, Les Tirés de Noisy)

Noisy-le-Roi (Porte de Noisy-le-Roi, Étoile de la Grosse Épine, Étoile de l'Homme Mort)

St-Nom-la-Bretèche (le Pré St-Nom, Pavillon d'Aresnes, Étoile de la Tuilerie, Étoile de la Laye, Porte de la Bretèche, Route des Joncs, Étoile d'Avignières, Étoile Verte, Étoile du Gros Érable, Étoile du Chêne Capitaine, Étoile de la Table des princes)

Feucherolles (Porte de Ste-Gemme, Étoile du Bout du Monde, Étoile du Braconnier, Belle Étoile, Étoile Ténébreuse, Étoile du Silence, Route de la Mare de la Bonde).



Limitrophes

Chambourcy (Belvédère des Étangs, Carrefour du Précipice, Étoile du Chêne de Retz, Étoile de Joyenval, Étoile des Chasseurs), **Fourqueux** (Étoile Parfaite, Étoile Aimable), L'Étang-la-Ville (Étoile Magnifique, Étoile de la Patte-d'Oie, Étoile du Chêne au Chat, Étoile Dauphine, Étoile de Belle Vue, Étoile du Point de Partage)

Marly-le-Roi (Étoile du Lieutenant Aubert, le Trou d'Enfer, Fort du Trou d'Enfer), Louveciennes (le Grand Parc de Marly, Ferme des Deux Portes), **La Celle-St-Cloud** (Beauregard), **Rocquencourt** (le Parc).



Photo prise depuis Saint-Nom-la-Bretèche - Les coteaux et le plateau boisé de Marly en arrière-plan



Le plateau de Marly - Un plateau forestier sanctuarisé

Superficie totale - **7197 ha** / Bailly (653ha), Noisy-le-Roi (543ha), St-Nom-la-Bretèche (1174ha), Feucherolles (1285ha), Chambourcy (787ha), L'Étang-la-Ville (538ha), Marly-le-Roi (654ha), La Celle-St-Cloud (582ha), Rocquencourt (981ha)

Surface agricole utile - **400 ha** à la plaine du Trou d'Enfer

Surface boisée - **2 000 ha**

Nombre d'habitants (zone d'influence) - **Approximativement 71305 habitants** / Bailly (3 999), Noisy-le-Roi (8 045), St-Nom-la-Bretèche (4 949), Feucherolles (3 015), Chambourcy (5 812), L'Étang-la-Ville (4 742), Marly-le-Roi (16 655), La Celle-St-Cloud (20 870), Rocquencourt (3 218).

Rivières - ru de Buzot (Feucherolles, Chambourcy), ru du Golf de Fourqueux, réservoirs du Parc de Marly (Marly, Louveciennes).



Le plateau de Marly est occupé par la fine mais dense forêt domaniale de Marly ou de Cruye, terme utilisé jusqu'au XVIIIe siècle. Elle est bordée dans sa limite ouest par la clairière de la Plaine du Trou d'Enfer classée depuis 1938. C'est une forêt de 2 000 hectares au régime forestier de taillis sous futaie composée de 218 parcelles. Elle possède depuis juin 2006, la certification de la gestion forestière durable (PEFC). Elle s'étend sur une longueur d'environ 12 kilomètres d'est en ouest. C'est un ancien domaine de chasse royal, puis présidentiel avec la pratique de la chasse à courre. Elle est entaillée, depuis 1935, dans toute sa longueur par l'autoroute de Normandie (A13), où quelques passages franchissables sont ménagés. Elle présente néanmoins un fort intérêt écologique pour sa richesse floristique et faunistique en recelant nombres d'espèces herbacées rares et protégées. La forêt de Marly gérées par l'Office Nationale des Forêts de Versailles, est couverte par un document révisé en 2000 appelé " Orientations Régionales Forestières " (O.R.F.) qui définit, pour la Région d'Ile-de-France les objectifs et les mesures conservatoires qui doivent s'appliquer aux forêts publiques

et privées. Forêt de l'état, de plus, elle est soumise aux directives et orientations locales d'aménagement (DILAM/ORLAM). En application des O.R.F. et des Directives Locales d'Aménagement, les forestiers établissent un document de gestion prenant en compte la multi-fonctionnalité de la forêt. Ce document permet de fixer sur le long terme (15 à 20 ans) des objectifs précis, assurant ainsi une gestion durable du massif. Les forêts publiques, les forêts de l'État et les forêts des collectivités locales gérées par l'ONF bénéficient du régime forestier. Ce dernier mis en place dès 1827, permet notamment de protéger l'entité foncière des massifs empêchant toute vente, toute cession et tout défrichement. Par ailleurs, certaines mesures de classement non opposable aux tiers ont été créées : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux.



Le plateau de Marly - Un plateau forestier sanctuarisé

Le plateau de Marly, qui cerne le territoire de l'APPVPA dont sa partie nord, fait repère au loin et participe aux horizons boisés du territoire. Cette unité paysagère a la précieuse et difficile tâche d'articuler le territoire de l'APPVPA avec la vallée de la Seine, en faisant à la fois transition et partage. Elle constitue un filtre, voire un rempart, à l'urbanisation continue de la vallée de la Seine et de la grande couronne est parisienne, ce qui renforce peut-être davantage son caractère sacralisé.

Le rebord topographique du plateau est délimité par la courbe de niveau 170m. Néanmoins, la forêt s'avance sur les coteaux nord et sud du plateau jusqu'à la courbe 150. Le plateau de Marly se retrouve donc en situation quasi-horizontale de belvédère perché à 20m au-dessus des paysages alentours. Cette importante dénivellation offre diverses vues lointaines sur la plaine de Versailles qui se dissimule derrière la cime des arbres, à contre-jour. L'organisation spatiale du plateau est liée à l'organisation initiale forestière : routes forestières, pattes d'oie et étoiles dessinent cette unité. De nombreuses portes conduisent au plateau et indiquent de ce fait, le passage d'un espace à un autre et du rôle important de sa lisière.





Le plateau de Marly - Un plateau forestier sanctuarisé

De nombreux vestiges comme l'ancien Château des Gondi (Bailly), le Château de Retz (Feucherolles) ou encore le Fort du trou d'Enfer (à cheval entre Bailly et Marly) et la tour du Trou d'Enfer (Bailly) devenue tour à tour ligne télégraphique et poste forestier, parsèment le plateau et témoignent de la richesse architecturale et patrimoniale du territoire en étant par conséquent, des curiosités atypiques, mais ici, sous couvert.

C'est à la fois un espace de refuge et un lieu de quiétude à l'ombre des arbres dont certaines silhouettes majeures se donnent à voir en bordure des chemins, ainsi qu'à leurs croisements. Le plateau de Marly se compose majoritairement de feuillus : châtaigniers, chênes et hêtres qui prennent une dimension singulière à l'automne, et quelques résineux comme les pins, l'hiver.

Ce paysage se découvre de l'intérieur, au fur et à mesure de l'avancée dans le couvert dense mais pénétrable, à la pénombre des arbres. Le contact et le traitement des lisières forestières avec la ville et les champs sont essentiels pour le maintien des continuités spatiales entre chacune des unités paysagères qui bordent le plateau.



A13 - Une «parkway»



Les contrastes d'un surplomb



1933-1947



En l'espace de 70 ans, peu d'évolutions sont notables si ce n'est le contour du domaine forestier, au nord notamment, composé de parcelles forestières non gérées par l'ONF qui se boisent aléatoirement ou disparaissent sous l'effet des pressions urbaines. L'emprise du massif quant à lui, ne progresse pas en raison de son caractère intouchable.

L'autoroute A13, déjà présente dans les années 1940, amorce un lent processus de coupures routières qui marquent le massif définitivement. Leur nombre s'accroît aujourd'hui. Le secteur du Trou d'Enfer, clairière ouverte cultivée, est gagné peu à peu dans ses franges par la forêt. De petites parcelles se boisent au centre. La clairière cultivée est ainsi gagnée très lentement par les arbres.

1969



Quelques parcelles arboricoles et maraîchères sur le flanc sud, exposé nord, du plateau, disparaissent peu à peu sous la pression urbaine. Dans la plaine du Trou d'Enfer, elles se déplacent et disparaissent parfois mais s'ajoutent sur le versant sud. L'ensemble du plateau est préservé de toute évolution urbaine en raison du caractère sanctuarisé de la forêt de du classement de la plaine du trou d'Enfer.





Le plateau de Marly - Une évolution gelée sous regard forestier et patrimonial

1980



Vue prise sur le plateau au coeur de la futaie (début XXème)



2008



Vue de la forêt de Marly (début XXème)





Enjeux communs

Une ressource sylvicole qui profite difficilement aux territoires alentours

La sur fréquentation de la forêt en espace de détente et de promenade plus que de production

Le traitement des lisières forestières avec la ville et les espaces cultivés

Les enrichissements mineurs en bordure de la forêt et dans la plaine du Trou d'Enfer

La coupure infrastructurelle de l'autoroute A13 et les autres coupures attenantes

Bailly

Travaux de voirie

Pistes cyclables en pointillé, besoin de projet à ce sujet sur la plaine de Versailles

L'Allée de Villepreux

Favoriser la signalisation des circuits

Grande vigilance concernant l'évolution du bâti en zone agricole, risque de mitage important

Tourisme équestre, développement de gîtes, vente à la ferme, projets de découvertes agricoles, développement de panneaux

Créer des synergies locales, développer l'excellence en diversification agricole et environnementale.

Feucherolles

Maintenir l'évolution actuelle du nombre de construction et d'habitants afin de conserver une population adaptée aux équipements collectifs.

Problème de circulation dans la rue principale de Feucherolles et au niveau du collège. Ils souhaitent réaménager la circulation au centre et continuer à favoriser le choix d'itinéraires alternatifs pour les véhicules en transit. Favoriser les circulations douces dans le village et en direction des villages voisins. Plan en cours d'élaboration (2008) qui mettra en valeur les circulations piétonnes, cyclistes, les chemins méconnus et développera les voies piétonnes inter-résidence, inter-village et inter-communes.

Cultures dominantes : maraîchères et fruitières, céréalières, élevage avicole, œufs, exploitations équinées.

Implantations de jardins ouvriers prévus pour favoriser la production maraîchère individuelle et constituer un support éducatif.

Conserver l'activité agricole : activité vitale pour conserver le caractère rural du village.

Les espaces verts ainsi utilisés et entretenus par les agriculteurs doivent rester en l'état pour assurer la continuité du paysage de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets.

Enjeux liés au tourisme vert : promouvoir les itinéraires de promenades piétons et cyclistes sur les chemins communaux, en bordure et vers la forêt, le long du ru de Gally, vers les communes avoisinantes. La gare de Feucherolles sera réhabiliter pour permettre une halte aux promeneurs et randonneurs à vélo (rafraîchissement et pique-nique, halte technique et sanitaires). Ce bâtiment pourra être un pôle culturel dans le cadre de la découverte de la plaine de Versailles et du pays de Gally.



Noisy-le-Roi

Conserver et protéger la qualité des paysages, des cônes de vue et du patrimoine bâti

Une ZAC est en cours de réalisation de 30 000 m² de bureau (Montgolfier) en lisière de la plaine de Versailles

Un espace de 18 ha, friche industrielle actuellement en zone AU, est à aménager suivant un PAE, Plan d'Aménagement d'Ensemble, à élaborer. Ce site de Chaponval, propriété privée, se situe dans la Plaine de Versailles, en lisière du site classé, avec visibilité du château

3 exploitants agricoles : 1 céréalier et 2 horticulteurs, Le céréalier prévoit une diversification vers l'équitation (pension de chevaux et manège) étroitement lié au programme LEADER initié par l'APPVPA ; maintien de l'agriculture céréalière et diversification vers le cheval et produits maraîchers

1 horticulteur cessera son activité l'autre horticulteur devrait se développer. Le céréalier se diversifiera

Volonté de se tourner vers le tourisme équestre, les randonnées pédestres et cyclistes ; commercialisation en circuits courts de produits cultivés ou fabriqués dans la Plaine doit être renforcée

Pour ce qui concerne un éventuel tourisme haut de gamme lié au site et au château de Versailles, une étude globale devrait être lancée pour valoriser les grands domaines (châteaux, faisanderies, corps de ferme du XVII^e...) sur le territoire de la plaine de Versailles





Photo prise depuis les champs du Clos Daniel



Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des enjeux urbains multiples mais un enjeu paysager essentiel—



Communes concernées

Neauphle-le-Château

Plaisir, 7 hameaux : la Bretéchelle, la Boissière, le Buisson, la Chaîne, le Village, les Petits-Prés et les Gâtines

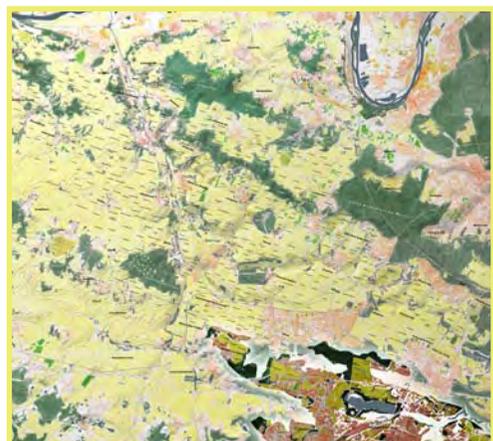
Les Clayes-sous-Bois

Fontenay-le-Fleuri

Bois d'Arcy

Montigny-le-Bretonneux

Trappes, Élancourt et Guyancourt



Superficie totale - 1868 ha (Plaisir), 543 ha (Fontenay), 611 ha (les Clayes), 220 ha (Neauphle), 1350 ha (Trappes), 550 ha (Bois d'Arcy), 1170 ha (Montigny-le-B), 850 ha (Élancourt), 1300 ha (Guyancourt)

D'une vaste plaine marécageuse, le plateau de St-Quentin est devenu un espace agricole sous Louis XIV, puis un emplacement stratégique au sud ouest de Paris pour la construction de la ville nouvelle. Ce plateau est passé de l'échelle des villages ruraux à l'échelle d'une communauté d'agglomération de sept communes. (Les villages de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux sont passés du Grand-parc de Versailles à la communauté d'agglomération de St-Quentin). L'unité paysagère lisible, avec ses forêts classées et ses terres arables (céréales et vergers), a cédé la place à une unité paysagère complexe, composée de boisements classés, de résidus de parcelles cultivées, d'unités urbaines et de zones industrialo-commerciales. Le tout accompagné de nombreuses infrastructures routières lourdes.



Photo prise depuis La châtaigneraie



Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des enjeux urbains multiples mais un enjeu paysager essentiel

Surface agricole utile - 322 ha (Plaisir), 300 ha (Fontenay), 51 ha (les Clayes), 0 ha (Neauphle), 0 ha (Trappes), 0 ha (Bois d'Arcy), 0 (Montigny-le-B), 0 ha (Élancourt), 373 ha (3 exploitations, Guyancourt)

Surfaces boisées - Forêt départementale de St-Apolline ; 297 ha (chênes rouvres et taillis de châtaigniers)

La Châtaignerais : boisement en bordure de St-Apolline et du nouveau quartier de Bois d'Arcy.

Forêt domaniale de Bois d'Arcy : 450 ha (chênes et taillis de châtaigniers)

Forêt domaniale de Versailles : 1057 ha

Bois de Satory : appartient à la forêt domaniale de Versailles (pas d'info sur superficie)

Bois de la Cranne à Plaisir (pas d'info)

Rivières - Ru de Maldroit (affluent de la Mauldre, prend sa source à Trappes) et ru de St-Apolline (se jette dans le ru de Maldroit à Plaisir, étang de St-Apolline dans la forêt)

L'explosion démographique des années 1950-1960 est à l'origine de ce développement soudain. L'installation d'infrastructures importantes, telle que les gares, attire la population. Trappes accueille une gare de triage en 1915 voit sa population croître exponentiellement en 15 ans (1500 hab. en 1914 à 3500 en 1936) et davantage jusqu'en 1970 (15 000 habitants). Plaisir connaît également un tournant dans son histoire socio-économique avec l'arrivée du chemin de fer et la création d'un dépôt de mendicité, qui deviendra un asile départemental pour toute la Seine-et-Oise. Entre 1960 et 1974, la population est multipliée par quatre et l'essor industriel que connaît la commune, la fait définitivement basculer du monde rural au milieu urbain.





Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des enjeux urbains multiples mais un enjeu paysager essentiel —

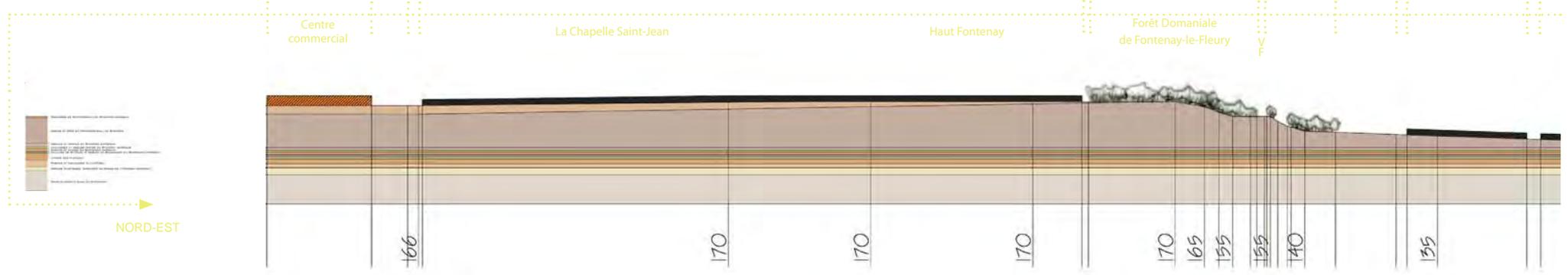
0 400 1200 2400 4000m

- Friches
- Equipements divers
- Pâtures
- Boisements
- Champs
- Vergers
- Bâti
- Ruisseau/Eau

NORD



LES ALLUETS-LE-ROI





Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des enjeux urbains multiples mais un enjeu paysager essentiel –

Le SDAURP (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne) prévoit 15 à 20 millions d'habitants à l'horizon 2000, d'où la création des villes nouvelles. Le site de St-Quentin est choisi afin d'apporter une structure cohérente à l'urbanisation désordonnée qui « gale » depuis l'après-guerre.

Le site de St-Quentin devient un laboratoire d'expérimentations urbaines et socio-culturelles. Dans les années 80, la tendance s'inverse et

le retour au schéma à forte connotation villageoise (rue, place, stationnement le long des trottoirs) donne aux communes leur aspect qui mêle les habitats collectifs aux lotissements de maisons individuelles.

Les communes de l'APPVPA s'accrochent principalement aux coteaux et profitent ainsi d'une vue imprenable sur la Plaine et la pénéplaine de Versailles (altitude du plateau entre 150 et 170m). Elles sont donc situées en lisière des forêts et jouissent donc

d'une diversité de paysages : ambiance boisée au nord et espace ouvert agricole au sud.

Seule la commune de Plaisir s'étend sur la plaine de Versailles, les coteaux et le plateau. L'ancien château de Plaisir est le pivot entre la ville de la plaine et la ville du plateau, entrecoupée par la ville installée à flanc de coteaux.

En 1983, la commune de Plaisir quitte la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines en cédant le site de la Clef-de-Saint-Pierre à Élancourt et Trappes.

Dès 1985, Plaisir connaît un nouveau chamboulement avec la création de l'aqueduc de l'Avre, qui amène les eaux de l'Eure et de l'Avre aux réservoirs de Saint-Cloud de la ville de Paris. Cet aqueduc est aujourd'hui un fil d'Ariane invisible serpentant au milieu des communes du plateau.





Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des enjeux urbains multiples mais un enjeu paysager essentiel

La ville nouvelle a changé de gouvernance en septembre 2003, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle passe le relais à la communauté d'agglomération. Par la même occasion, la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines, née d'une Opération d'Intérêt National, est intégrée en 2006 dans l'OIN de Massy-Versailles-Saclay. De nouveaux enjeux urbains se profilent à l'horizon et mettent sous pression le territoire préservé de l'APPVPA. À une échelle plus locale, la communauté d'Agglomération a des objectifs multiples pour poursuivre la réflexion urbaine : reprendre les liaisons entre les quartiers, rendre plus lisible le dessin de la ville, relier l'étang de St-Quentin au centre ville.

Les communes n'ont quasiment plus de terrains constructibles. Trappes possède un grand projet de Zone d'Aménagement Concerté sur une ancienne friche de 13,8 ha et Bois d'Arcy met au jour un grand projet de ZAC également, sur le site de la Croix Bonnet entre la ville et la forêt domaniale. Les plans d'eau existants

deviennent le point d'ancrage du projet urbain.

Cet exemple montre que les communes arrivent au terme de leur expansion. Il ne leur reste qu'à sacrifier les derniers espaces ouverts enclavés, qui ainsi diminués, sont facilement appropriables.

À Plaisir, les sites du Clos Daniel et de la Pièce du Pressoir sont déjà enclavés mais l'extension des zones industrielles prévues au PLU va accentuer cette situation. Que deviendra ce site dans l'avenir ? Il est pourtant essentiel de préserver ces derniers espaces ouverts en densifiant le tissu urbain existant. Il n'est pas inutile à ce sujet, de rappeler l'ancienne vocation agricole de ce plateau.

La Plaine agricole de Neauphle-le-Château est aussi un site à surveiller. La superficie des exploitations est encore suffisante pour que l'activité puisse perdurer.

Il s'agit à présent de densifier la ville et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en apportant, par exemple, des circulations douces et en cher

chant à retrouver un lien direct avec la plaine. Aucun chemin de randonnée n'est encore reconnu par le guide des randonnées du ru de Gally. Il paraît donc pertinent dans l'avenir de retrouver des liens qui vont du plateau en passant par les forêts jusqu'à la plaine.

Plaisir met en place un « agenda 21 local » afin de sensibiliser ses habitants aux gestes quotidiens qui peuvent préserver le cadre de vie. Cette portion de territoire est essentiellement animée par des projets urbains qui grignotent peu à peu les derniers espaces ouverts. Seules les forêts, souvent sacralisées, résistent mais se retrouvent noyées dans une masse urbaine. Cette unité de paysage pourrait devenir le terrain d'expérimentation d'une ville qui cherche à retrouver son paysage. Les éléments essentiels sont encore présents, il s'agit à présent de leur redonner une cohérence globale et de maintenir l'équilibre fragile qui les anime.





Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Des boisements sacralisés, une agriculture en déclin

1933-1947



1969



1980



2008



Les surfaces boisées n'ont pas tellement changé, elles ont légèrement augmenté. Les forêts qui sont protégées suscitent donc un certain respect contrairement aux espaces agricoles qui sont davantage convoités et disparaissent rapidement. L'arboriculture connaît également des difficultés à perdurer. Jusque dans les années 80, cette culture est encore présente sur le plateau mais

face aux difficultés économiques elle tend à définitivement disparaître. Le principal problème du plateau de St-Quentin-en-Yvelines est l'urbanisation galopante qui morcelle les motifs paysagers (forêts et champs). Les liaisons écologiques sont quasiment inexistantes. L'enjeu paysager réside dans la nécessité de retrouver une cohabitation intelligente entre la ville et les espaces dits naturels.



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines - Enjeux propres aux communes à l'échelle de l'unité de paysage-

Plaisir

Projet d'espaces publics prévus pour les trois ans à venir

Réhabilitation du bâti agricole, éviter son abandon

Projet de construction de 2 ZAC dans les 2 ans à venir

Besoin d'une meilleure connexion avec Poissy et St-Quentin en Yvelines

Maintenir les quatre exploitations agricoles sur la commune

Envie de continuer d'être une ville à la campagne

Les Clayes-sous-Bois

Une orientation générale d'équilibre :

Une offre quantitative de logements qui permettrait le maintien de la population.

Une offre qualitative de logements pour répondre aux besoins de la population.

Une offre quantitative et qualitative en terme d'équipements qui répondrait aux besoins de la population.

Une orientation générale de développement :

Un renforcement de la structure économique et diversification des zones industrielles.

Un renforcement de la structure commerciale, redynamisation et diversification des implantations dans le centre-ville et dans les zones d'activités.

Une orientation générale de qualité :

Protection et mise en valeur de la forêt et des espaces naturels.

Valorisation du cadre urbain.

Un traitement des coupures dans le tissu urbain.

Une maîtrise des déplacements.

Fontenay-le-Fleury

La Ville mène actuellement des études sur deux secteurs. Ces secteurs pourront accueillir de nouveaux logements collectifs (90 logements maximum sur le secteur du Pont des Roches et environ 200 logements sur le centre-ville)

Les propriétaires de bâtiments agricoles anciens souhaitent, pour certains d'entre eux, pouvoir en changer la destination

Dans le cadre du futur PLU, dans certains secteurs, le changement de destination sera autorisé pour des projets en lien avec la valorisation de la Plaine de Versailles

Le classement en site classé « Plaine de Versailles » protège ce territoire des évolutions urbaines

La Faisanderie est un site historique rattaché à la vie du château de Versailles. La Ville accompagnée par Versailles Grand Parc souhaiterait le valoriser. Différentes propositions sont en cours de réflexion

La Ville souhaite développer son maillage de voies douces (route de Bailly et Allée Royale de Villepreux)





Photo prise depuis la D45 au coeur du village de Bazemont



La Butte de Bazemont - La figure de proue du plateau des Alluets sur la vallée de la Mauldre



Communes concernées

APPVPA

Bazemont (les Sablons, les Rouases, la Côte d'Aulnay)

Maule (Bois de la Garde)

Limitrophes

Aulnay-sur-Mauldre (les Montoirs, les Montgiberts)

Superficie totale - Bazemont (659ha), Maule (1 730ha), Aulnay-sur-Mauldre (223ha)

SAU : 200ha

Surface boisée : NC (Bois de la Garde)

Située à la confluence de 3 unités paysagères : la vallée de la Mauldre, la vallée de la Rouase et le plateau des Alluets, la Butte de Bazemont, se détache progressivement du plateau des Alluets par une dénivellation douce de 25m. Elle culmine et fait repère au loin. Discrète depuis la vallée de la Mauldre, car en partie dissimulée derrière les frondaisons du bois de la Garde, elle se dévoile pleinement depuis la vallée de la Rouase et de sa confluence avec la vallée de la Mauldre, au niveau du Fond de la Ruelle Maillot. Ces deux vallées laissent nombre de fenêtres ouvertes sur cette forme topographique singulière dominant le versant est de la vallée de la Mauldre.

Nombre d'habitants (zone d'influence) - Bazemont (1 527hab.), Maule (5 865hab.), Aulnay-sur-Mauldre (1 100hab.)

Rivières : la Mauldre, la Rouase, ainsi qu'un ru irrégulier s'écoulant au niveau de la Cauchoiserie



Photo prise depuis la vallée de la Rouase au lieu-dit Les Grandes Pièces



La Butte de Bazemont - La figure de proue du plateau des Alluets sur la vallée de la Mauldre

Légèrement plus insensible lorsqu'on s'en approche à partir du plateau des Alluets par la D45, elle est néanmoins annoncée par la présence d'un pincement topographique entre le plateau lui-même et la base de son sommet, au niveau du château du bois de la Garde. Il s'agit d'un pincement inversé avec deux pentes montantes est et ouest et deux pentes descendantes nord et sud. Ce jeu permanent de bascule et d'équilibre entre deux horizons majeurs nord et ouest, donne toute la grandeur à cette unité paysagère d'échelle plus réduite.

Le point le plus haut de la butte culmine à 175m par différence à la Rouase qui s'écoule de 118m à 40m et de la Mauldre de 31 à 25m, toutes deux situées en contrebas de la butte.

Bâtie majoritairement en son sommet et sur son flanc nord par le village de Bazemont, les maisons dessinent des rues qui participent au paysage de la butte. Perpendiculaires aux courbes de niveaux, ces dernières tracent un

maillage en croix et tissent un paysage cadré par les façades, qui s'ouvre et bascule, très loin, sur les paysages alentours. Ainsi, lorsqu'on monte, la pente se donne à voir frontalement avec un horizon dessiné par le seul trait de sol des routes sur lequel le ciel, cadré par les façades bâties, se pose immédiatement, sans entrevoir ce qui se cache au-delà. Arrivé aux divers points de basculements topographiques, appelés également lignes de crête, les rues chutent visuellement sur une partie de la vallée de la Seine avec les rives de la Mauldre en premier plan et sur la vallée de la Rouase. Cet oscillement incessant des vues donne toute la particularité à cette unité paysagère au caractère rural préservé.

Le flanc sud de la butte de Bazemont est boisé par le bois de la Garde qui fait ceinture. Son flanc nord / nord-ouest est cultivé en système céréalier de grandes cultures et pâturé par des chevaux. Mr. Cafin en est le principal propriétaire. À mi-pente entre la butte et la val

lée de la Mauldre, un plateau orienté sud-ouest offre un microclimat synonyme de grande diversité paysagère. Les zones de taillis en bordure sont denses, impénétrables et se composent majoritairement d'épineux comme les prunelliers, ce qui en fait une zone plus sauvage inscrite en zone Ndtc dans les PLU.





La Butte de Bazemont - La figure de proue du plateau des Alluets sur la vallée de la Mauldre

Quasiment bâtie sur toute sa surface, mise à part au sud avec le bois de la Garde et au nord avec les Grandes pièces constituées de champs et de prés pâturés, la qualité paysagère de la butte se fabrique essentiellement par la route principale et les rues plongeantes linéaires, qui sont autant d'éléments remarquables à souligner et mettre en valeur.

Le sous-sol est riche en calcaire, en meulière, argile et marne. De nombreuses excavations témoignent de carrières d'où l'on extrayait la pierre jusqu'au XIXe siècle. Le calcaire et la meulière sont utilisés comme matériaux de construction, les argiles comme matière première pour la fabrication de briques et les marnes pour l'amendement des sols utilisés par l'agriculture. Le calcaire servait aussi à la fabrication de la chaux. Un four dont l'accès se faisait par le chemin des Grignens existe encore au bas de la Vallée Rogère. Les anciennes carrières sont transformées en champignonnières au XIXe siècle. Leurs galeries courent encore sous une partie de la butte. La dernière tentative de culture de champignons date des années quarante.





NORD

Comme bien des unités paysagères, la butte de Bazemont avait une vocation agricole. Ses produits alimentaires les marchés de Meulan, Poissy, Saint-Germain et même Paris. On y cultivait la vigne sur les coteaux de la route de Flins et surtout la cardère, destinée ensuite aux tisserands. Les chemins étaient plantés d'arbres

jusqu'aux fonds des vallées et parfois même soulignés de haies. De nombreuses parcelles accueillait des arbres isolés et servaient de vergers. Des prés vergers accompagnent le village en lisière nord. La butte est découverte de tous boisements si ce n'est le bois de la Garde déjà présent sur le versant sud, aux dimensions res-

treintes, avec quelques lambeaux qui l'accompagnent sur le versant ouest. Le village-rue de Bazemont est organisé autour d'un château au centre, datant de la fin du XVI^e siècle, qui se tourne sur la vallée de la Rouase, avec un parc à l'anglaise dont il subsiste, outre des parties du mur d'enceinte, quelques vestiges

encore aujourd'hui. Quelques grandes fermes à cour carrée terminent le village et témoignent de son articulation avec les cultures voisines. Les friches sont absentes, le versant sud est totalement ouvert et laisse des vues filer sur les paysages amont de la vallée de la Mauldre.



1933-1947



1969



1980



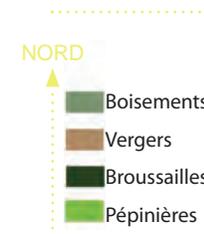
2008



Les versants sud et ouest s'enfrichent progressivement au détriment des pâtures. Plus généralement, les enrichissements se trouvent dans les endroits qui ne sont plus ni exploités ni pâturés. Le sol argilo-calcaire est difficilement exploitable et cultivable, ce qui a entraîné des abandons progressifs.

Les parcelles arboricoles très présentes en 1940 diminuent et deviennent quasi absentes aujourd'hui.

Les horizons se ferment sur le versant sud colonisé par le taillis mais s'ouvrent sur le versant nord avec la disparition de l'arboriculture sur les pentes. Progressivement, on entre dans un système paysagé ternaire : espace bâti, champs, forêt ; sans échelle intermédiaire.





Principaux enjeux

- l'OIN Seine aval en bordure.
- L'enfrichement des versants sud et ouest.
- L'urbanisation des pentes nord et est de la butte, principalement le long de la RD45 et des rues perpendiculaires adjacentes, avec un effet de mitage mineur dans le bois de la Garde

Bazemont

Maintenir l'évolution et la limiter. Potentiel constructible maximum selon l'étude du PLU en cours : +125 habitations. D'où une population inférieure à 2000 dans les 15 - 20 années à venir. Objectif : favoriser la stabilité des jeunes ménages et des familles dans des habitations de ville (+13 selon les prévisions du PLU).

Accueillir des commerces de proximité (alimentation générale, multiservices) en développant le bio et des produits locaux plus nombreux

Des difficultés au niveau des transports en commun.

L'activité agricole à pérenniser car garante de l'environnement particulier et propre à Bazemont, équilibrer culture / élevage – pension chevaux.

La création de chemins ruraux, une ouverture vers le tourisme pédestre, cycliste, équestre, parcours de santé, boucles à thèmes éducatifs...



Photo prise au niveau du Vieux Chemin de Maule



Le promontoire de Boissy - Un belvédère sur la plaine



Communes concernées

Crespières, le Bourg, les Aulnettes, le Parc de Croix-Marie, la Sablonnière
Mareil-sur-Mauldre, le Parc de Mareuil
Herbeville

Nombre d'habitants (zone d'influence) 1657 (Crespières), 276 (Herbeville), 1740 (Mareil-sur-Mauldre)

Rivière - Ru de Gally (vallée de la Maladrerie), Ru de Riche (vallée de riche), ru qui descend de la fontaine de St Martin depuis le parc de Crespières et ru qui provient d'un bassin dans le parc de Wideville (ces deux rus qui se rejoignent et se jettent dans le ru de Gally forment le talweg de Crespières).



Superficie totale - 1491 ha (Crespières), 640 ha (Herbeville), 433 ha (Mareil-sur-Mauldre)

Surface agricole utile 874 ha (Crespières, blé, maïs, colza, maraîchage, exploitation équine), 303 ha (Herbeville), 238 ha (Mareil-sur-Mauldre)

Le promontoire en lui-même n'est traversé par aucune infrastructure importante. Seuls des chemins agricoles et des petites routes d'origine existent. La D 198 qui vient de Thiverval et de la vallée de la Mauldre remonte à l'intérieur du talweg jusque Crespières.

Cette disposition est intéressante dans le sens où elle permet une lecture parfaite du talweg, qui sépare, mais également devient le seuil de passage entre l'unité de paysage du promontoire de Boissy de l'unité de paysage de Davron.

Surface boisée - NC



Photo prise depuis un chemin rural



Le promontoire de Boissy - Un belvédère sur la plaine



Le parc de Wideville fait également le lien entre les deux unités puisqu'il appartient à la fois à la commune de Crespières et de Davron.

Quant à la D 307, elle termine son parcours à travers la pénétaine à Crespières, à partir d'où elle descend la vallée de Riche. Elle nous fait découvrir les coteaux calcaires et nous fait plonger dans l'unité de paysage de la vallée de la Mauldre pour rejoindre la D 191. Ces deux routes sont intéressantes car elles nous permettent de parcourir la diversité des paysages en passant à chaque fois au seuil des unités de paysages.

L'urbanisation est encore peu oppressante au niveau de cette unité de paysage. Crespières qui a une configuration de village éclaté a eu tendance à s'étendre vers les coteaux du plateau des Alluets.

Les projets à venir vont se réaliser au niveau de l'ancien parc du village. Le site actuel possède un bon potentiel pour que cette extension possède une véritable lisière entre les champs et les habitations. Il est essentiel que la commune tienne parti de cet avantage.

L'autre extension se portera plutôt sur le promontoire. Il faudra être vigilant à ce que l'espace entre le bourg et le hameau du parc de Croix Marie ne se referme pas. En ce qui concerne le quartier du parc de Mareuil, la commune a prévu de fermer la dent creuse sur le promontoire.

Ce site, encore préservé du mitage et des infrastructures routières, participe avec les unités de paysage qui l'avoisinent à la qualité du territoire de l'AP-PVPA. Lorsque le paysage est ainsi préservé, nous remarquons tout de suite l'impact de l'évolution urbaine.



Photo depuis le lieu-dit de Saint-Mathurin



Le promontoire de Boissy - Des cultures destinées au château de Versailles

Le paysage du promontoire de Boissy a bien changé de caractère. La continuité agricole d'aujourd'hui, exclusive dans sa production de la céréale, était parsemée de remises. Les remises étant des bois rectangulaires dont l'exploitation, pour le gibier, était destinée au roi. Les routes qui traversent le petit plateau étaient plantées. Aucune ferme n'existait alors sur le promontoire. Le paysage de l'époque composé de plusieurs strates s'est considérablement simplifié aujourd'hui.

Les coteaux du promontoire ont connu davantage de changements. Le coteau de la vallée de la Maladrerie, principalement boisé, était composé de friches, de parcelles de vigne et d'ar-

bres isolés.

Quant au talweg de Crespières, essentiellement ouvert de nos jours, il recevait également des parcelles de vignes et de nombreux arbres isolés (des fruitiers peut-être). Le fond de vallée qui monte jusqu'à Crespières était occupé par des pâtures, comme le fond de vallée de la Mauldre.

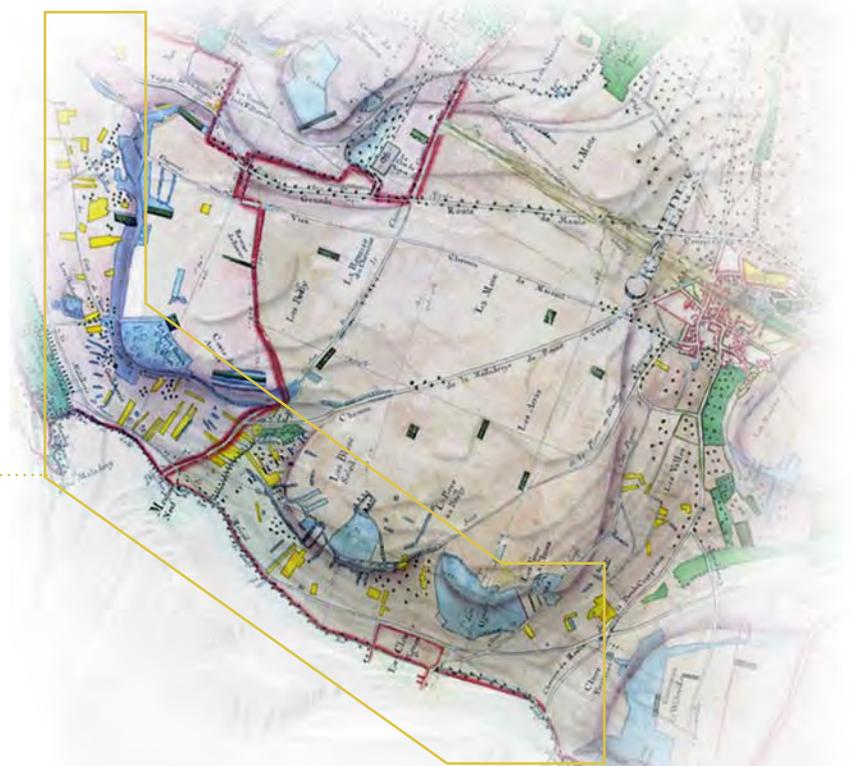


NORD



Des côteaux parsemés de vignes et de friches

Carte d'Intendance du promontoire de Boissy





Le promontoire de Boissy - Un sol destiné à la culture et des coteaux enrichés

1933-1947



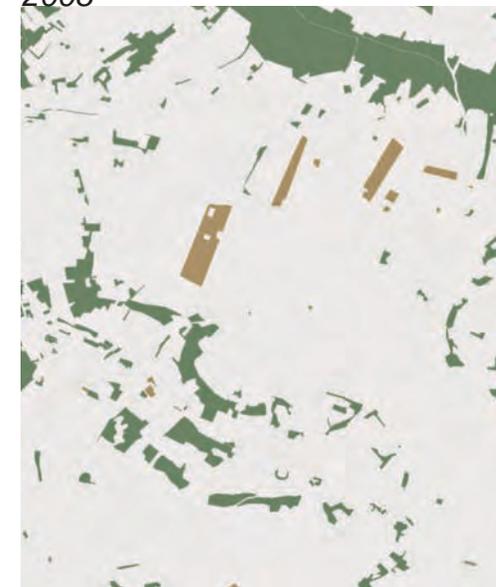
1969



1980



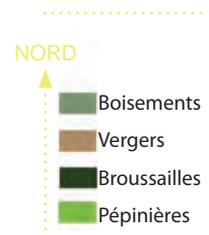
2008



Le promontoire en lui-même n'a pas tellement changé entre les années 30 et aujourd'hui étant donné la facilité de l'exploitation de sa surface. Les coteaux ont connu davantage de transformations. Ces parcelles abruptes étant plus difficiles à exploiter, leurs boisements se sont étendus toujours davantage avec les années. La vigne et l'élevage étant deux modes d'exploitations disparus, les coteaux calcaires commencent à s'enrichir de petits arbustes épineux principalement. Seules quelques pâtures desti-

nées aux chevaux du centre équestre, dans le fond de Boissy, limitent leur extension.

Les parcelles de vergers et de pépinières sont apparus et persistent. Elles apportent une autre échelle d'exploitation et surtout une diversité de cultures.





Le promontoire de Boissy - Enjeux propres aux communes à l'échelle de l'unité de paysage

Davron

Maîtrise de l'urbanisme avec diversification : plus de maisons intermédiaires

Diversification agricole vers haute valeur ajoutée, développements des circuits courts, et de la filière équestre

Éviter le mitage agricole, maintien indispensable de l'activité agricole.

Développement du tourisme équestre, pédestre, liaisons pédestres, pistes cyclables, développer le rôle du patrimonial dans l'image touristique, les gîtes ruraux

Thiverval-Grignon

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis de la commune

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Pérenniser les activités et prévoir leur évolution et leur diversification

Projet de golf

Assurer une gestion cohérente des déplacements

Agriculture : pas de modification de zonage dans le PLU

Crespières

Développement modéré de 6 maisons individuelles par an - mise en place de 30 logements à loyer modéré, destinés aux professionnels locaux, achever la résidence prévue au grand château.

Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du bâti patrimonial agricole devenu inadapté, gîtes et chambres d'hôtes





Photo prise depuis le cimetière de Davron



Le promontoire de Davron - Une échappée vers le ciel



Communes concernées

Davron (Parc de Wideville, le Noyer, le Pommeray, les Tournelles)

Crespières (les Trente-Six Arpents)

Thiverval-Grignon (Côte aux Buis, la Champagne)

Feucherolles (Derrière les Grands Prés, la Croix Roger, le Vieux Puits, les boisseaux, le Petit Aulnay)

Chavenay (le Petit Aulnay, les Garennes)

Superficie totale - Davron (595ha), Crespières (1491ha), Thiverval-Grignon (1117ha), Feucherolles (1285ha), Chavenay (603 ha)

Surface agricole utile environ 500 ha



Cette unité de paysage est encore bien préservée. Elle est intégralement cultivée et maintenue par le système des grandes cultures et parfois par l'arboriculture sur ses franges nord-est. Le promontoire de Davron offre des horizons très dégagés et des vues surprenantes sur les unités de paysage adjacentes comme la vallée de Gally, en contrebas. Il constitue un bombement entre les deux grands parcs de Thiverval-Grignon et de Wideville. Ces deux grands parcs tiennent bord à bord cette unité et la préserve indirectement.

Le promontoire est cerné dans ses limites par le ru du Derrière les Grands Prés et du Parc de Wideville au nord, le ru du Fond des Boisseaux à l'est, le ru du Fond de la Garenne à l'ouest et du ru de Gally au sud. C'est un bombement très ouvert sur lequel les silhouettes des rares verticalités se découpent avec netteté au loin : boqueteaux et arbres isolés, à la croisée des chemins, prennent toute leur dimension et donne une échelle à l'étendue de cette surface cultivée. Les boqueteaux, de forme carrée, témoignent des anciennes remises du parc du Château de Versailles. Quelques haies parsèment le promontoire mais restent très rares.



Photo prise depuis le cimetière



Le promontoire de Davron - Une langue de terre cultivée entourée de deux grands parcs et de vallées

Surface boisée - Très peu, mise à part quelques boqueteaux (anciennes remises du parc du Château de Versailles), le parc de Wideville et la Côte aux Buis du parc de Thiverval-Grignon.

Nombre d'habitants (zone d'influence) - Davron (373 hab.), Crespières (1657hab.), Thiverval-Grignon (1012hab.), Feucherolles (3015hab.), Chavenay (1840 hab.).

Rus - le ru du Derrière les Grands Prés et du Parc de Wideville au nord, le ru de Gally au sud, le fossé-ru du Fond des Boisseaux à l'est, le ru du Fond de la Garenne de Wideville à l'ouest.

Le promontoire culmine à 128m. Il est orienté dans une direction nord-est/sud-ouest et prend de ce fait, toute la lumière directe du soleil. Cette dernière révèle nombre de contrastes et de singularités topographiques du matin au soir. Avec une différence de 50m par rapport au ru de Gally les pentes du promontoire, entrecoupées de boisements, plongent rapidement dans des espaces plus intimes, à couvert. Par conséquent, les frondaisons de la vallée de Gally constituent un rempart visuel sur la plaine de Versailles. Néanmoins, des vues cadrées se profilent à l'ouest en direction de la Maladrerie depuis Clairefontaine et à l'est principalement sur la pénéplaine et la plaine de Versailles.

La côte aux buis dans le parc de Thiverval-Grignon, très boisée aujourd'hui, offrait il y a encore quelques années, un circuit de découverte où l'on venait admirer divers milieux sur roche mère calcaire et notamment une des dernières forêts de buis d'Europe. Les côtes calcaires du promontoire constituent donc des espaces remarquables à maintenir.

Très faiblement bâtie, mise à part le village de Davron encore bien tenu à l'extrémité nord, quelques petits noyaux bâtis émergent et émiettent le promontoire. La ZAC du Petit Aulnay à la limite de trois communes et le quartier des Boisseaux, constituent deux secteurs à forts enjeux et à surveiller de très près afin d'éviter tous phénomènes de mitages supplémentaires.





Le promontoire de Davron - Une langue de terre cultivée entourée de deux grands parcs et de vallées

0 400 1200 2400 4000m

- Friches
 - Equipements divers
 - Pâtures
 - Boisements
 - Champs
 - Vergers
 - Bâti
 - Ruisseau/Eau
- NORD ↑



Photo prise depuis le lieu-dit du Chemin Vert



Le promontoire de Davron - Un bombement aux pentes cultivées et parsemé de boqueteaux

Les parcs de Wideville et de Thiverval-Grignon étaient beaucoup moins boisés qu'aujourd'hui et offraient de nombreuses pâtures en fond de vallée. Les versants du promontoire, très dégagés, commencent à s'enfricher dans la partie sud-est. Quelques vignes accompagnent les rebords de pente. Les remises de forme carrée et rectangulaire étaient encore nombreuses : les horizons en partie haute du promontoire devaient être moins ouverts qu'aujourd'hui et plus vivement entrecoupés de masques boisés. Au contraire, les versants qui étaient moins boisés, devaient laisser de nombreuses vues filer sur le lointain. Des chemins plantés organisent le promontoire et le parcourent en direction des vallées et plus particulièrement des moulins situés en contrebas. Ils témoignent de multiples complémentarités entre le haut et le bas du promontoire.

Le village de Davron est installé sur le rebord nord du promontoire, au départ d'un thalweg qui alimente le ru du parc de Wideville. Il s'organise autour d'une rue principale, sur laquelle les façades des maisons s'appuient. Le village tourne le dos au promontoire et s'épanche en direction nord de la vallée du Fond de la Garenne de Wideville. Des haies terminent le village et l'insèrent avec les cultures alentours. Une grande ferme à cour carrée termine le village à l'ouest et témoigne des rapports entre espaces bâtis et espaces cultivés.





1933-1947



1969



1980

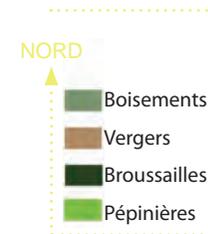


2008

Les quelques boisements (anciennes remises) disparaissent progressivement sur le sommet du promontoire. Les grands parcs de Wideville et de Thiverval-Grignon se boisent rapidement à l'intérieur de leur mur d'enceinte. Leurs emprises extérieures quant à elles, ne bougent pas.

Les vergers disparaissent sur le rebord nord du promontoire, mais se maintiennent sur le rebord sud et à l'extrémité ouest, au niveau du quartier des Boisseaux.

Les dynamiques paysagères du promontoire de Davron évoluent lentement. Peu de changements majeurs sont notables. Néanmoins, les pieds de pente calcaires du promontoire, au niveau des vallées, se referment peu à peu par le couvert végétal dense et les ripisylves.





Enjeux communs

La frange Est de Davron, espace constitué de pavillons qui a tendance à s'étendre d'une manière très lâche sur le promontoire

La ZAC du Petit Aulnay à la limite de trois communes et le quartier des Boisseaux, constituent deux secteurs à forts enjeux et à surveiller de très près à l'avenir afin d'éviter tous phénomènes de mitages supplémentaires.

Davron

Maîtrise de l'urbanisme avec diversification : plus de maisons intermédiaires

Diversification agricole vers haute valeur ajoutée, développements des circuits courts, et de la filière équestre

Éviter le mitage agricole, maintien indispensable de l'activité agricole.

Développement du tourisme équestre, pédestre, liaisons pédestres, pistes cyclables, développer le rôle du patrimonial dans l'image touristique, les gîtes ruraux

Thiverval-Grignon

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis de la commune

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Pérenniser les activités et prévoir leur évolution et leur diversification

Projet de golf

Assurer une gestion cohérente des déplacements

Agriculture : pas de modification de zonage dans le PLU



Le promontoire de Davron - Enjeux propres aux communes à l'échelle de l'unité de paysage

Feucherolles

Maintenir l'évolution actuelle du nombre de construction et d'habitants afin de conserver une population adaptée aux équipements collectifs.

Dynamiser l'activité locale en développant les commerces et services de proximité et l'implantation d'activités de service dans les zones artisanales existantes.

Problème de circulation dans la rue principale de Feucherolles et au niveau du collège. Ils souhaitent réaménager la circulation au centre et continuer à favoriser le choix d'itinéraires alternatifs pour les véhicules en transit. Favoriser les circulations douces dans le village et en direction des villages voisins. Plan en cours d'élaboration (2008) qui mettra en valeur les circulations piétonnes, cyclistes, les chemins méconnus et développera les voies piétonnes inter-résidence, inter-village et inter-communes.

Cultures dominantes : maraîchères et fruitières, céréalières, élevage avicole, œufs, exploitations équines.

Implantations de jardins ouvriers prévus pour favoriser la production maraîchère individuelle et constituer un support éducatif.

Conserver l'activité agricole : activité vitale pour conserver le caractère rural du village.

Les espaces verts ainsi utilisés et entretenus par les agriculteurs doivent rester en l'état pour assurer la continuité du paysage de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets.

Enjeux liés au tourisme vert : promouvoir les itinéraires de promenades piétons et cyclistes sur les chemins communaux, en bordure et vers la forêt, le long du ru de Gally, vers les communes avoisinantes. La gare de Feucherolles sera réhabiliter pour permettre une halte aux promeneurs et randonneurs à vélo (rafraîchissement et pique-nique, halte technique et sanitaires). Ce bâtiment pourra être un pôle culturel dans le cadre de la découverte de la plaine de Versailles et du pays de Gally.

Chavenay

Protéger les zones naturelles & agricoles

Conserver le caractère du village traditionnel

Favoriser la réhabilitation des anciens bâtiments agricoles

Ouvrir des possibilités de constructions modérées (réponse aux besoins de logement)

Se donner la possibilité d'accueillir des petites activités économiques

Pistes cyclables : projet en cours St Nom-Chavenay-Feucherolles (collège) + Projet à moyen terme vers Villepreux (lycée)

Développement de la Ferme de Mézu en tant que « gîte rural équestre »

Cresprières

Développement modéré de 6 maisons individuelles par an - mise en place de 30 logements à loyer modéré, destinés aux professionnels locaux, achever la résidence prévue au grand château.

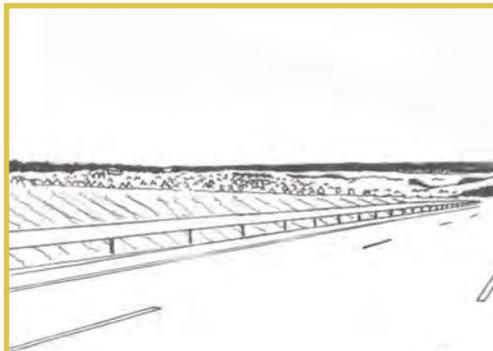
Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du bâti patrimonial agricole devenu inadapté, gîtes et chambres d'hôtes



Photo prise depuis la route D119 au lieu-dit Angerier



L'éperon de Frileuse - Un belvédère à la croisée de trois vallées



Communes concernées

Beynes (la Maladrerie, Mort Bois, Bois carré, Bois de la Bonde, Val des Quatre Pignons, Bois de Blanc Soleil, Camp de Frileuse, Côte de Beynes, les Pendants de la Garenne, la Garenne, Trou de Lifosse, les Plantins), Thiverval-Grignon (les Plantes, Angerier, Rougemont, les Quinze Arpents, la Pièce des Vignes, Centre d'expérimentation (C.N.R.A.)).

En bordure de l'unité :

Cresprières (Fonds de Boissy, le Trou Pourri, le Moulin de la Bonde), Mareil-sur-Mauldre (Côte de Chavoie).



L'éperon de Frileuse, en prolongement de la Plaine de Versailles, forme une qui émerge au loin. Elle est entourée dans ses limites nord, sud et ouest par trois vallées : la vallée du ru de Gally, la vallée de Yart et la vallée de la Mauldre.

L'éperon culmine à une altitude de 125m au niveau du Camp de Frileuse, il forme une petite dépression avec la plaine de Versailles à l'est, d'une altitude moyenne de 100m. À l'ouest, les trois versants sont composés de multiples aspects très contrastés. Les occupations du sol y sont très différentes. Au nord-ouest, les coteaux de Beynes, très ouverts, sont maintenus par l'agriculture (système de grandes cultures) avec parfois du pâturage et de l'élevage. Ils offrent de nombreuses vues en direction de la vallée de la Mauldre et plus largement sur la plaine d'Andelu. Depuis Beynes, ils contribuent fortement à l'image du village en constituant la ligne d'horizon vers l'est. Ils se donnent à voir frontalement et forment l'arrière plan sur lequel se détachent les silhouettes bâties. Ils sont très visibles car ils sont orientés au sud et saisissent ainsi toute la lumière du jour.



Photo prise depuis le lieu-dit Rochefort (vallée de Gally)



L'éperon de Frileuse - Un belvédère à la croisée de trois vallées

Superficie totale - Beynes (1856ha), Thiverval-Grignon (1117ha)

SAU - Beynes (808ha), Thiverval-Grignon (717ha)

Surface boisée - 250ha

Nombre d'habitants (zone d'influence) - Beynes (7501hab.), Thiverval-Grignon (1012hab.)

Rivières - le ru de Gally à l'extrémité nord, le ru Maldroit à l'extrémité sud, la Mauldre à l'ouest



Quelques lanières forestières, de petites tailles et installées perpendiculairement à la pente, contrastent avec les parcelles cultivées. Cet espace cultivé s'arrête de façon abrupte en partie haute, directement sur la clôture du Camp de Frileuse. Les sillons de labours se font perpendiculairement à la pente ce qui le marque encore davantage.

Le coteau nord est composé très majoritairement de boisements (Bois Carré, Mort Bois) et de taillis avec de nombreux épineux (épine noire...). Quelques prairies se détachent au cœur du boisement et forment des clairières aux formes sinueuses et complexes, difficiles à entretenir et souvent utilisés comme terrains de manœuvres par le Camp de Frileuse en bordure. Proche de la Maladrerie, une parcelle cultivée est encore visible. À l'intersection des deux coteaux, le village de la Maladrerie s'égraine sur le territoire et termine la pointe nord-ouest de l'éperon. Adossé et dirigé le long de la route de Mareil-sur-Mauldre, le hameau se constitue linéairement le long de cette rue principale. Il y a un mitage notable sur certaines parties des pentes. Ces anciennes parcelles agricoles, telles des chambres délimitées par les haies bocagères, sont le théâtre d'une nouvelle urbanisation diffuse. Et cela de part et d'autre du village. Le mitage débute également sur les pentes en bordure du ru de Gally. Le parcellaire très morcelé de cet espace contribue aussi nettement à ces effets de

mitages. Le coteau est, se compose de la cité-jardin du Val-des-Quatre-Pignons datant des années 1970. Orientée selon un axe principal nord-est/sud-ouest, la rue principale s'inscrit dans la topographie naturelle, fortement marqué par des redents.

Le sommet est fermé par des clôtures qui empêchent tout accès au camp de Frileuse. Ancien terrain d'exercice de l'école de Saint-Cyr, à 25 Km au nord-ouest de Versailles. Il est devenu un centre de la gendarmerie nationale. À l'intérieur des ses limites grillagées, le camp est composé de nombreux boisements qui le cachent et le dissimulent depuis l'extérieur.

À l'est, l'éperon se profile en direction de la plaine de Versailles et forme une petite dépression de seulement 5m avec cette dernière. Pris entre les coteaux des deux vallées de Gally et de Yart, il matérialise un bombement et se compose majoritairement de grandes cultures. De l'aérodrome de Beynes-Thiverval au Centre d'expérimentation (C.N.R.A.), diverses cultures particulières et des pâtures sont remarquables, notamment en bordure des bâtiments. Cette saillie surplombe tous les paysages avoisinants et offre de nombreux champs de vues sur le «grand paysage». Quelques fontaines sont visibles en rebords de coteaux (Fontaine des Fiefs) avec des réservoirs et des châteaux d'eau. Ces derniers créent des points de repères à l'échelle de l'éperon.



L'éperon de Frileuse - Un belvédère à la croisée de trois vallées

0 400 1200 2400 4000m



L'éperon est très riche en biodiversité, de nombreux milieux cohabitent. Ainsi, certains espaces sont inscrits en ZNIEFF, notamment le Camp de Frileuse de 168ha (avec comme habitats : trois landes, des fruticées, des pelouses et des prairies, quatre boiselements), le ru de Gally en contrebas, la côte de Beynes de 12ha (trois landes, fruticées, pelouses et prairies) occupé par des terrains agricoles, la pelouse du Val-des-Quatre-Pignons et le Parc de Grignon avec la Côte aux buis de type II, une hêtraie calcicole à sous-bois de buis.



Photo prise depuis le lieu-dit de la Mare de la Vallée



L'éperon de Frileuse - Une fermeture rapide des paysages par des enrichissements successifs

1933-1947

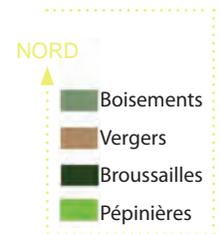


L'éperon de Frileuse a subi de nombreuses transformations paysagères en peu de temps, majoritairement dans sa partie ouest. En 1940, les parcelles boisées en lanières, sont peu présentes sur les coteaux. Quelques parcelles de maraîchage s'insèrent entre ces boisements. L'espace ouvert est donc cadré par des petites parcelles de bois, et laisse nombre de fenêtres ouvertes sur les paysages en bordure.

Après 1940, les coteaux se boisent très rapidement, sûrement par abandon progressif des terres qui étaient pâturées. Les affleurements calcaires rendent le sol difficile à travailler. Les paysages se referment progressivement, les effets de mitage s'installent dès lors graduellement à l'ombre des arbres et à l'abri des regards.

Ces espaces regagnés par un taillis dense «quasi-impénétrable» acquièrent une nouvelle valeur par le glissement de leur statut : ils passent progressivement d'espaces agricoles cultivés à des espaces naturels sensibles, très riches en biodiversité.

1969





L'éperon de Frileuse - Une fermeture rapide des paysages par des enrichissements successifs

1980



2008



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



Enjeux principaux

Une pièce du paysage inaccessible, qu'il faut longer en permanence : le Camp de Frileuse.

Des terrains de manœuvres malmenés en bordure du Camp.

Enfrichements rapides des coteaux nord et du sommet de l'éperon, impénétrables, qui profitent à la biodiversité animale et végétale.

Effets de mitages importants en bordure du ru de Gally et du ru de Maldroit, et parfois sur les coteaux dans le maillage des anciennes haies bocagères.

La prise en compte des ZNIEFF.

Thiverval-Grignon

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis de la commune

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Pérenniser les activités et prévoir leur évolution et leur diversification

Projet de golf

Assurer une gestion cohérente des déplacements

Agriculture : pas de modification de zonage dans le PLU

Crespières

Développement modéré de 6 maisons individuelles par an - mise en place de 30 logements à loyer modéré, destinés aux professionnels locaux, achever la résidence prévue au grand château.

Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du bâti patrimonial agricole devenu inadapté, gîtes et chambres d'hôtes

Beynes

Développer les circulations douces entre quartiers

La SAFER suit un projet d'installation d'un horticulteur à proximité du hameau de La Maladrerie



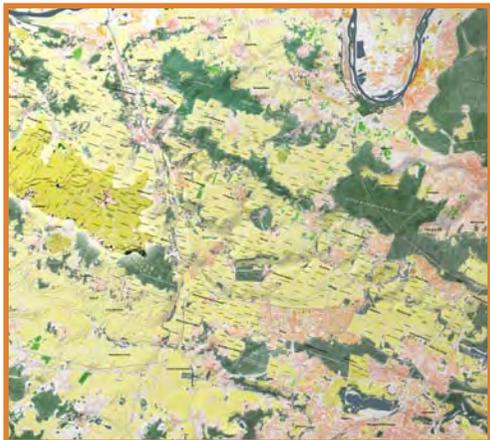
Photo prise depuis la D119 au lieu-dit Les Vignettes

La plaine d'Andelu - L'étendue ouverte



Communes concernées

Andelu
Montainville
Marcq
Thoiry
Goupillières
Hargeville



Superficie - 396 ha (Andelu), 479 ha (Montainville), 470 ha (Marcq), 710 ha (Thoiry), 560 ha (Goupillières), 710 ha (Hargeville)

SAU - 342 ha (Andelu), 373 ha (Montainville), 0 ha (Marcq), 427 ha (Thoiry), 463 ha (Goupillières), 0 ha (Hargeville)

Le plaine d'Andelu est une grande plaine agricole ouverte, sur laquelle les champs s'étendent à perte de vue. Seul le village rural d'Andelu est implanté au milieu de l'espace agricole. Deux fermes, la ferme de Concie et la ferme Beaurepaire, sont isolées au milieu des champs. L'horizon est cadré par les plis de Marcq et de Thoiry au sud, et les coteaux de l'unité de paysage du plateau des Alluets au Nord Est.

Nombre d'habitants (zone d'influence) - 474 (Andelu), 559 (Montainville), 693 (Marcq), 1105 (Thoiry), 432 (Goupillières), 371 (Hargeville)

Surfaces boisées - Bois de la Justice, les Essarts, les Beurons, la Marnière du Bois du Gland, le Noyer Galant, Bois de Souville, Grands Bois, Bois de Fleuret

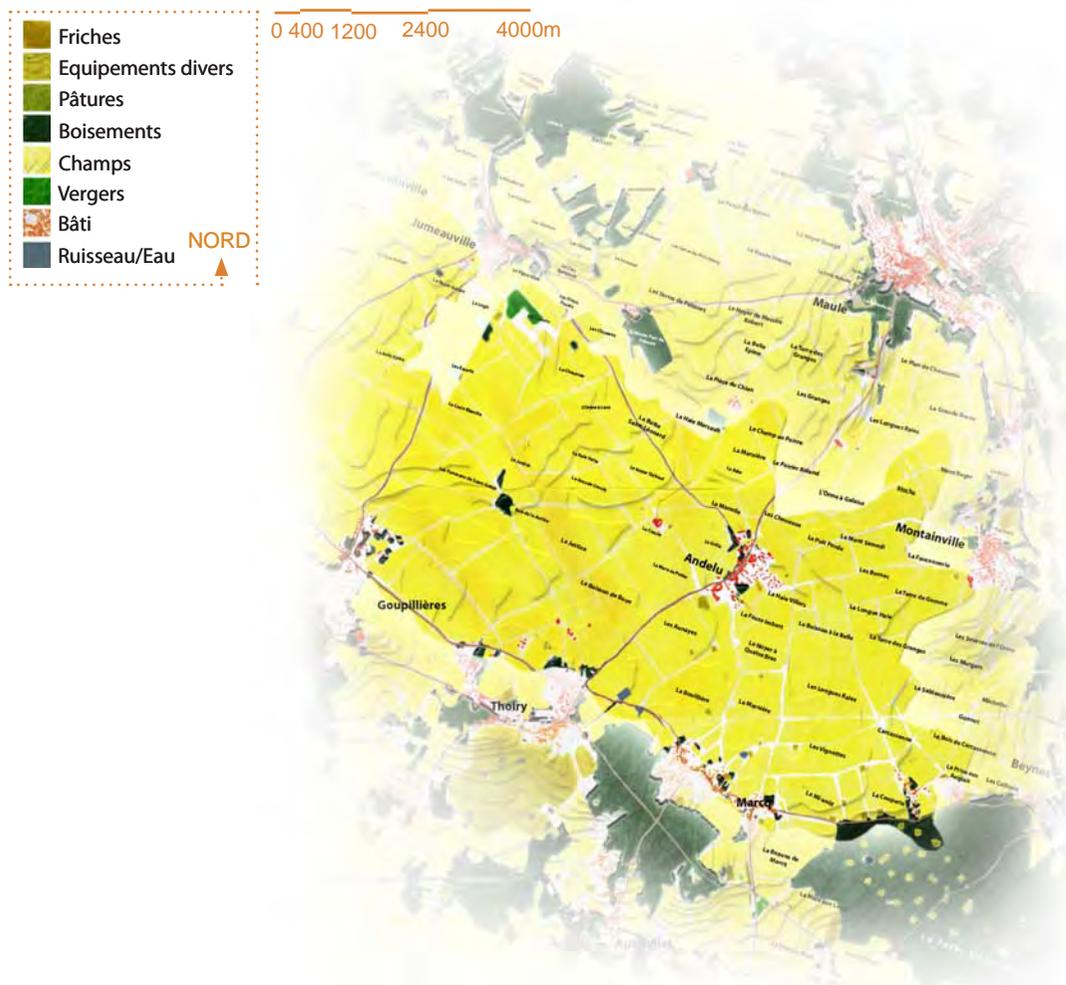
Rivières - aucune



Photo prise depuis Montainville au lieu-dit de la Fauconnerie

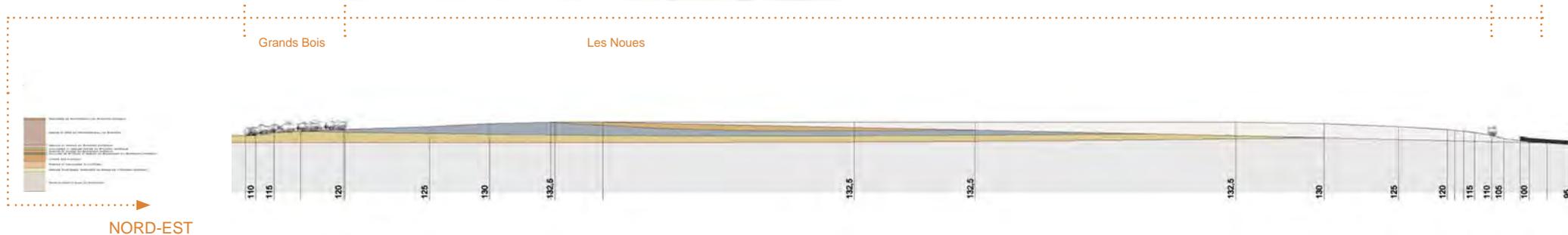


La plaine d'Andelu - Permanence d'un usage essentiellement agricole



Aucun boisement et aucune haie ne viennent ponctuer ce paysage d'espace ouvert. Les lignes à haute tension sont les seuls éléments qui ont un impact fort et soulignent la perspective agricole qui s'étend d'est en ouest. Le plateau est voisin du plateau de Maule et de la vallée de Senneville. L'ensemble de ces trois unités forme le vaste territoire agricole de l'ouest dont les valeurs rurales s'égrainent jusque dans la plaine de Versailles et motivent les actions pour valoriser l'agriculture.

Contrairement à Andelu, qui est situé au milieu des cultures céréalières, les villages de Marcq, Thoiry, Goupillières et Hargeville sont adossés à des plis géologiques recouverts de boisements. Le village de Montainville appartient également à cette unité de paysage, en plus de la vallée de la Mauldre, car il est situé sur le rebord du coteau et s'étale jusqu'au plateau. Cette unité de paysage est encore préservée de la pression urbaine et son évolution se fait doucement. Les fermes sont adossées au village d'Andelu, peu de hangars sont visibles dans la plaine cultivée. Le village d'Andelu, s'étend progressivement et une dynamique de constructions pavillonnaires commence à être très visible. La présence de l'OIN Seine Aval, proche de ce territoire, va engendrer de nouveaux enjeux urbains.





Le village d'Andelu est situé dans l'axe du château de Thoiry. Pour l'instant, il possède encore son aspect rural, mais certains côtés de la commune commencent à le perdre à cause des nouveaux pavillons qui ne s'inscrivent pas dans le style architectural du centre ancien. Et ces nouvelles constructions, en s'étalant le long des routes, déformeront à terme davantage la configuration originelle du village.

Peu d'infrastructures routières traversent le plateau mais la route principale est très encombrée par les habitants qui travaillent vers la Défense ou vers les autres grandes villes à proximité du plateau (Mantes-la-Jolie). Très peu de transports en communs desservent cette partie du territoire. La multiplication de navettes vers la gare de Maule, de Mareil ou de Beynes permettrait aux habitants de ne plus avoir besoin systématiquement de prendre la voiture.

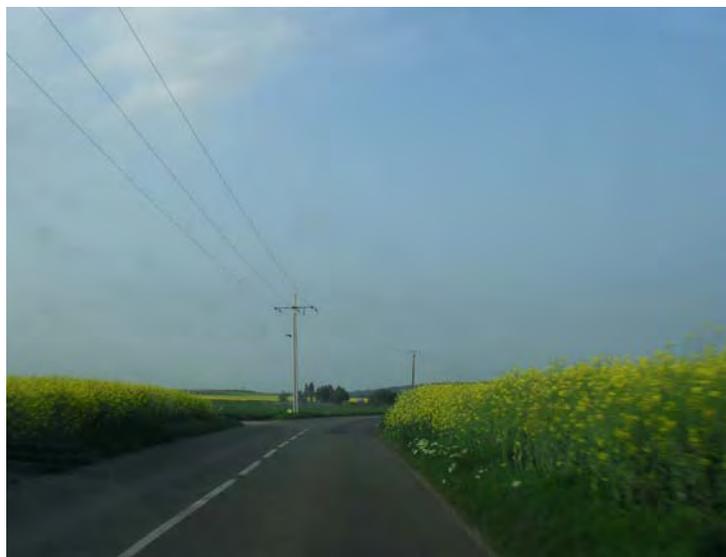
La principale qualité de cette unité est la continuité agricole. Elle est encore protégée du morcellement, bien que les postes de gaz s'invitent dans de nombreuses parcelles cultivées.



Silhouette du village d'Andelu



Extensions du village en rupture avec le tissu existant



Vues cadrées par les champs de colza



L'horizon sud souligné par les plis de Marcq et de Thoiry



La plaine d'Andelu - Une diversification des activités agricoles en limite de village

Le plateau d'Andelu était déjà un grand espace ouvert cultivé. La configuration des villages a changé puisqu'ils se sont agrandis mais c'est surtout le type de culture à proximité du bourg qui était différent à l'époque des plans d'intendance.

Montainville, village étoile en rebord de coteau, possédait des vignes installées sur le relief. Entre deux, il existait des arbres isolés ou bordant les routes. À l'époque, c'était un parc qui débordait sur le plateau agricole.

Le village d'Andelu avait la forme d'un village rue. Il était cerné de haies, certaines existent encore, et des parcelles de vigne étaient cultivées du côté Est du village. Contrairement aux autres bourgs, aucun arbre isolé n'existait et aucune route menant au bourg n'était soulignée par un alignement d'arbres.



-  Village
-  Corps de ferme
-  Pâture
-  Boisement
-  Route plantée
-  Friche
-  Pâture
-  Vignes
-  Remise
-  Broussailles
-  Jardin
-  **NORD**
-  Terre labourable



La plaine d'Andelu - Une étendue céréalière dénudée

1933-1947



1980



1969

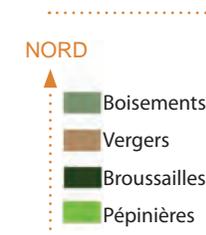


2008



Il n'y a pas de grands boisements marquants sur le plateau d'Andelu. Seules 5 petits bosquets d'arbres se sont développés. Les boisements importants sont présents sur les reliefs des plis de Marcq et de Thoiry. À proximité d'Andelu, il y a eu une exploitation arboricole entre les années 30 et 80, qui a fini par disparaître. Il en reste une, les Limons, à côté de la ferme le Logis.

Ce territoire a toujours conservé son caractère très ouvert sur l'horizon. Et la petite strate intermédiaire formée par les haies, entre le village et les grandes cultures, existent toujours vers le centre ancien, mais pas autour des nouvelles constructions.





Andelu

L'objectif de la commune est de rester un village rural tout en préservant des écoles maternelles et primaires au sein de la commune. Une expansion raisonnée, orientée sur une augmentation des maisons individuelles.

Prévisions à 2028 : 650 à 750 habitants.

Projet pour la création en 2009 d'une zone artisanale : 13 000 m² et d'une structure d'aide à l'enfance : 7000 m².

Création d'un commerce de proximité et d'une micro crèche.

Besoins en transport : liaison vers l'A14 et al Défense ainsi que navettes de proximité avec les villages, commerces et transports ferroviaires.

Création d'un arrêt de bus et de quelques places de parking.

Maintien de l'activité agricole prévue en l'adaptant aux besoins exprimés. Le maintien et le développement du bâti agricole devra s'effectuer avec l'intégration des besoins évolutifs de stockage.

Le tourisme vert : la situation de la commune peut privilégier un point d'étape ou de transit sur des parcours pédestres déterminés. Le cyclisme : financement, par le Conseil Général, souhaité, pour l'aménagement de voies vertes entre les villages et villes.

Préservation du patrimoine : possibilité de réunir les 2 terrains près de la mare (paysagée il y a quelques années) pour en faire un lieu de promenade et de repos accessible à tous.

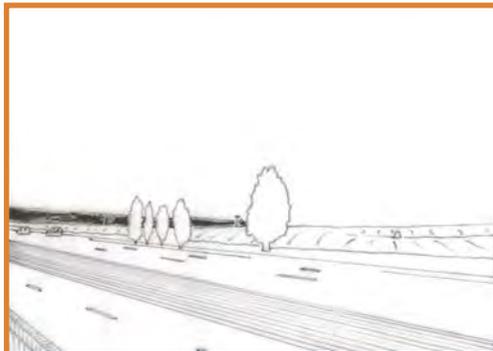




Photo prise depuis la D12 aux abords de la ferme du Trou Moreau



La plaine de Versailles - L'étendue lumineuse à la rencontre d'un coteau et d'une vallée



Communes concernées

- St-Cyr-l'École
- Fontenay-le-Fleury
- Villepreux
- Plaisir,
- Thiverval-Grignon.



Superficie totale - 3952 ha / 501 ha (St-Cyr-l'École), 543 ha (Fontenay-le-Fleury), 1040 ha (Villepreux), 1868 ha (Plaisir)

SAU - 1361 ha / 53 ha (St-Cyr-l'École), 300 ha (Fontenay-le-Fleury), 686 ha (Villepreux), 322 ha (Plaisir)

L'unité de paysage de la Plaine de Versailles est partagée entre un espace urbanisé adossé aux coteaux de bois d'Arcy et l'espace agricole qui s'étend jusqu'aux pentes de la vallée de Gally. Le classement de la plaine en juillet 2000 a permis de freiner l'urbanisation galopante, qui depuis les années 60, n'a cessé de rogner les terres agricoles. L'objectif du classement et de l'étude qui en a découlé était de valoriser l'ancien parc des Chasses. Aujourd'hui le projet de l'allée Royale de Villepreux tend à recréer un lien concret entre la perspective du château et son territoire.

Ce côté de la vallée de Gally peut être réellement considéré comme une plaine, bien que les variations topographiques, aussi subtiles soient-elles, sont bien visibles. Le chemin provenant de Rennemoulin mène presque au point culminant de la plaine (117m) est laisse apparaître une magnifique vue sur la vallée de Gally, la pénéplaine et les coteaux de Marly.



Photo prise depuis le chemin rural au sud de Rennemoulin

La plaine de Versailles - L'étendue lumineuse à la rencontre d'un coteau et d'une vallée

Surface boisée - Parc de Thiverval-Grignon :
300 ha clos par un long mur

Nombre d'habitants (zone d'influence) -
70 499 / 16 710 (St-Cyr-l'École), 12 974 (Fontenay-le-Fleury), 9878 (Villepreux), 30 937 (Plaisir)

Rivières - Ru des Glaises, ru du près des seigneurs, ru du Fosse Pate, ru de l'Oisemont, ru de l'Arcy, aqueduc de l'Avre.



L'espace agricole s'étend à perte de vue pour rencontrer la façade urbaine elle-même adossée aux coteaux boisés. Une succession de plans s'ouvrent devant nos yeux.

Très peu d'éléments viennent ponctuer la plaine ou perturber l'étendue agricole. Seule la ferme du Trou Moreau et l'aérodrome de Chavenay-Villepreux sont situés dans l'espace agricole.



Photo prise depuis le Trou Moreau

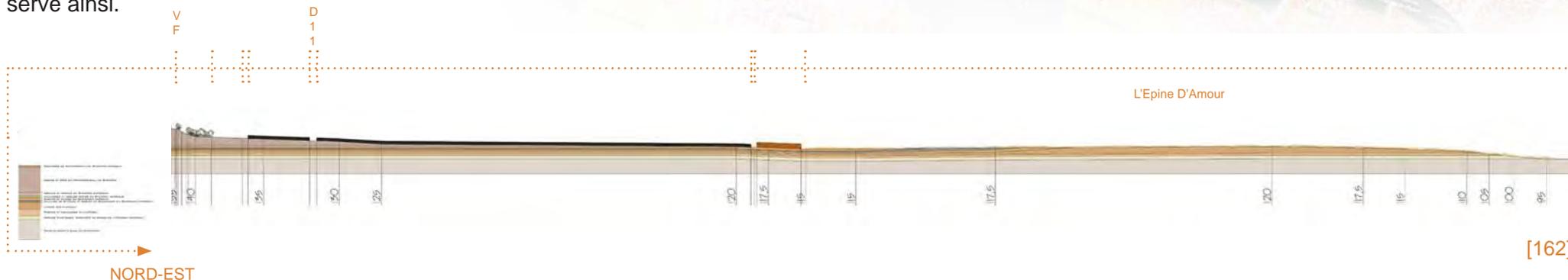
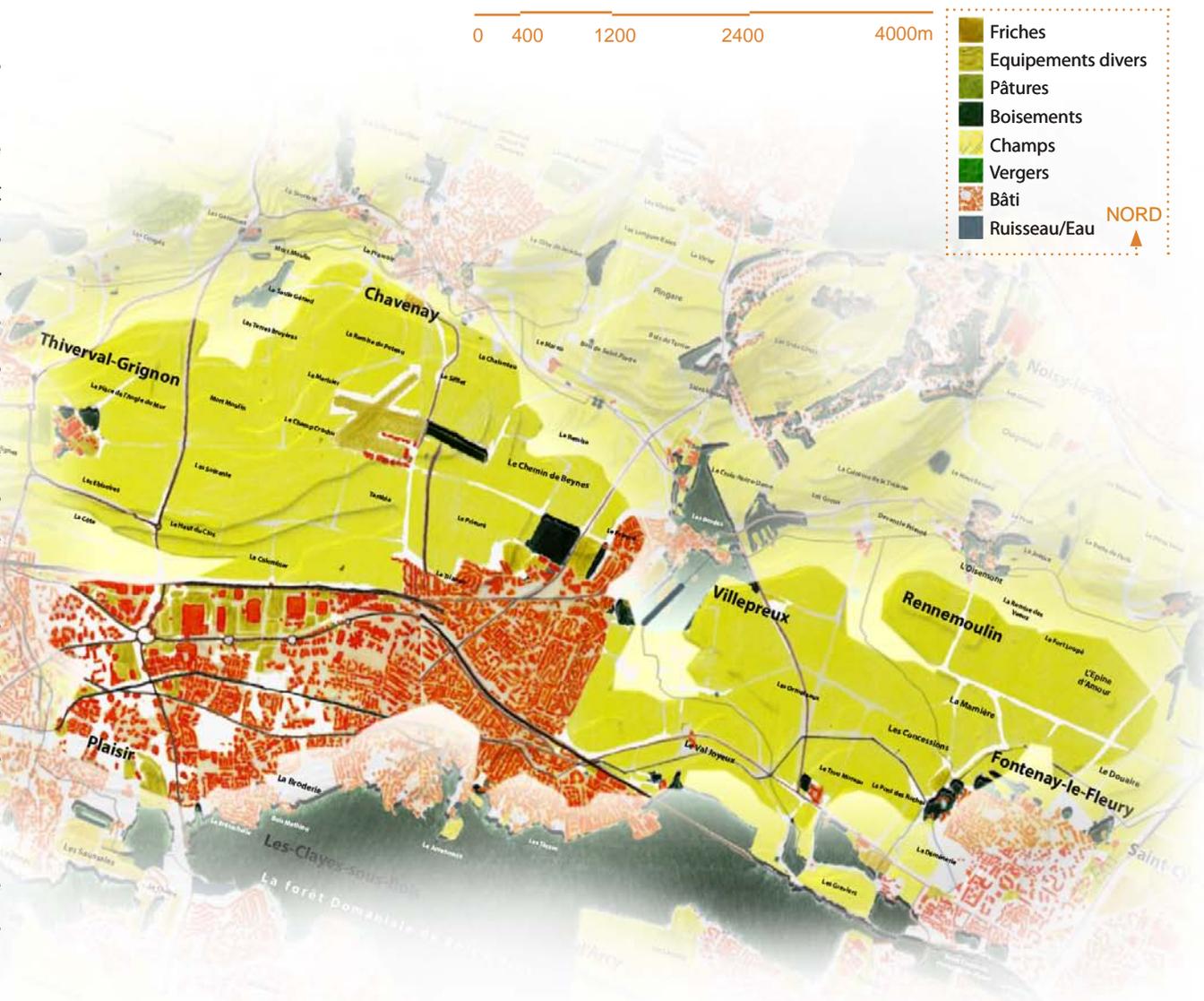


La plaine de Versailles - L'étendue lumineuse à la rencontre d'un coteau et d'une vallée

La particularité de cette unité de paysage réside dans les deux coupures à travers la continuité agricole.

L'espace à l'arrière de la perspective du château forme une première séquence délimitée par l'autoroute A 12. Cet espace étroit entre le parc du château et St-Cyr est très encombré (terrains de sport, vergers, parcelle habitée par les gens du voyage, quartier la Maison blanche, l'aérodrome de St-Cyr) et donc laisse peu de place à l'une des seules parcelles cultivées.

La deuxième coupure a été formée par la commune de Villepreux qui a tenu à réunir le bourg ancien aux quartiers récents. Entre Villepreux et Fontenay-le-Fleury existe une des dernières continuités naturelles de l'Est du territoire. Celle-ci va de l'étang de St-Quentin, en passant par la forêt de Bois d'Arcy pour arriver dans la plaine agricole. La D 11 coupe cette liaison naturelle mais comme la route est à niveau, les animaux peuvent passer. Le hameau des Graviers se trouve à côté de la commune de Fontenay, mais celle-ci tient à conserver les champs entre les deux. Cet espace qui participe majoritairement à la qualité de cette séquence de la plaine de Versailles doit être préservé ainsi.



La commune de Fontenay a conscience qu'elle ne possède plus de terres pour continuer son extension, à l'exception d'une dernière parcelle à la limite Ouest. Son PLU prévoit une densification de la ville sur elle-même et une valorisation de la lisière entre les champs et la ville. Une route bordée de haies champêtres, provenant du hameau des Graviers, descend vers la plaine en longeant des anciens terrains de foot traversés par l'aqueduc de l'Avre. Cette route pourrait être reconnue comme un vrai chemin qui relie la ville et l'espace agricole. Il serait le point de départ d'un nouvel équilibre dans les liaisons Nord-Sud du territoire. Cette route aboutie sur l'aqueduc de l'Avre qui prend la forme d'un chemin engazonné structurant au milieu des champs. Il devient une véritable structure paysagère et un élément de liaison dans la ville des Clayes-Sous-Bois jusque Plaisir.

La commune de Villepreux se trouve dans la même situation que Fontenay quant à la question foncière. Seule la zone du Trianon va être agrandie

jusqu'à la limite du classement de la plaine. La ville de Villepreux n'est pratiquement pas tournée sur la plaine. La restauration de l'ancienne allée Royale va ouvrir le parc de l'ancien château sur les terres cultivées. Un impressionnant double alignement de saules pleureurs le long du ru de l'Arcy apporte une variation très intéressante dans le paysage de la Plaine, mais pour le moment le chemin qui y mène est privé. La D 12 fait partie de ces routes, qui mettent en valeur le territoire traversé. Elle mène jusqu'aux hauteurs de la vallée de Gally en découvrant un beau panorama sur celle-ci, puis plonge au cœur du fond de vallée.

La troisième séquence est tenue par deux communes complètement opposées : Plaisir et Thiverval-Grignon. La commune de Plaisir offre un front urbain très rude face à la plaine agricole. Les zones commerciales, industrielles ou d'activités se succèdent le long de la voie ferrée qui forme un rempart infranchissable. La plaine agricole puis le début des coteaux de la vallée de Yart sont peu accessibles depuis cette

lisière industrielle.

La D 30 est la route principale qui permet de passer de la ville à la plaine. D'ailleurs cet instant de passage est surprenant, car le contraste, entre l'espace de ville très encombré de Plaisir et l'espace ouvert de la Plaine, est très fort. La nouvelle déviation entre Villepreux et Plaisir porte un enjeu très important quant à l'avenir de l'espace agricole, qui se retrouve enclavé entre la déviation (2 fois deux Voies) et la voie ferrée.

Pour finir, le petit village rural de Thiverval-Grignon termine cette unité de paysage. Les terres exploitées autour du centre d'expérimentation et de la ferme expérimentale accueillent des cultures très diverses qui font varier l'espace agricole. Un champ de miscanthus n'a pas du tout le même impact visuel qu'un champ de blé. La commune de Thiverval-Grignon possède quelques futurs projets d'extension urbaine qui viennent se greffer en bordure extérieure du village. La grande interrogation des élus du territoire de l'APPVPA se pose au sujet du devenir du domai-

ne de Grignon si l'école d'agronomie est déplacée sur le plateau de Saclay. Le parc boisé du domaine a un rôle écologique important car il est un relais, parmi la plaine agricole très ouverte, pour les animaux.

Le principal enjeu de cette unité de paysage, soulevé par la pré-charte, consiste en la création de lisières agri-urbaines. Les rebords de communes possèdent d'ailleurs le potentiel nécessaire à la réalisation de celle-ci puisque de nombreux équipements (collège, gare, terrains de sport etc.) faciliteront la perméabilité entre les deux espaces, notamment par le développement des modes de déplacements doux entre communes.



La plaine de Versailles appartenait au domaine royal. Tout ce qui était cultivé était destiné au roi.

La commune de Thiverval-Grignon était bordée de vignes et de friches. Et le parc boisé existait déjà. Le village de Plaisir avait une configuration de village rue. Il était entouré de friches et une grande parcelle de verger partait du village jusque dans les bois. Ces espaces composaient une transition entre le village et les cultures. Là où la ville s'adosse aux bois, il existait des friches qui faisait la transition entre les cultures et les communes.

Enfin, l'étendue, exclusivement cultivée aujourd'hui, était parsemée de remises, boisements carrés ou rectangulaires, qui contenaient le gibier destiné aux chasses royales et à la table du Roi.

Les villages étaient entourés d'espaces diversifiés qui composaient une strate intermédiaire entre le bourg rural et les terres arables.





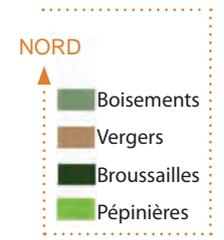
La plaine de Versailles - Un paysage à dominante agricole

1933-1947



La Plaine de Versailles ne comporte pas de boisements particuliers. La grande pépinière de Villepreux est aujourd'hui abandonnée et doit trouver un nouvel usage. Le parc boisé de Thiverval-Grignon n'a pas connu de transformations majeures. La position et le nombre des haies a varié avec le temps. Elles réapparaissent pour accueillir des animaux, notamment les perdrix grises, destinées, principalement, au loisir de la chasse. Cette unité de paysage étant essentiellement agricole, ce sont les parcelles cultivées qui ont subi des transformations majeures, provoquées par les politiques urbaines.

1969





La plaine de Versailles - Un paysage à dominante agricole

1980



2008



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



La plaine de Versailles - Enjeux propres aux communes à l'échelle de l'unité de paysage

Plaisir

- Projet d'espaces publics prévus pour les trois ans à venir
- Réhabilitation du bâti agricole, éviter son abandon
- Projet de construction de 2 ZAC dans les 2 ans à venir
- Besoin d'une meilleure connexion avec Poissy et St-Quentin en Yvelines
- Maintenir les quatre exploitations agricoles sur la commune
- Envie de continuer d'être une ville à la campagne

Villepreux

- Les petites constructions disparates situées en périphérie de la ville pourraient à terme être remplacées par du petit collectif maîtrisé
- Pérennisation et conversion du bâti ancien agricole
- Favoriser le développement des activités commerciale et artisanale tout en pérennisant l'activité agricole
- Le développement de liaisons douces le long du ru de Gally, le parcours développé par la « filière Cheval » qui traverse le village pour rejoindre l'Allée royale nous incitent à favoriser le développement de l'hôtellerie, de gîtes d'étape.

Fontenay-le-Fleury

- La Ville mène actuellement des études sur deux secteurs. Ces secteurs pourront accueillir de nouveaux logements collectifs (90 logements maximum sur le secteur du Pont des Roches et environ 200 logements sur le centre-ville)
- Les propriétaires de bâtiments agricoles anciens souhaitent, pour certains d'entre eux, pouvoir en changer la destination
- Dans le cadre du futur PLU, dans certains secteurs, le changement de destination sera autorisé pour des projets en lien avec la valorisation de la Plaine de Versailles
- Le classement en site classé « Plaine de Versailles » protège ce territoire des évolutions urbaines
- La Faisanderie est un site historique rattaché à la vie du château de Versailles. La Ville accompagnée par Versailles Grand Parc souhaiterait le valoriser. Différentes propositions sont en cours de réflexion
- La Ville souhaite développer son maillage de voies douces (route de Bailly et Allée Royale de Villepreux)



Photo prise depuis Saint-Nom-la-Bretèche



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Des remous rythmés par des interfluves et des thalwegs



Communes concernées

Bailly/Noisy-le-Roi
Saint-Nom-la-Bretèche
Chavenay/Feucherolles
Crespières
Herbeville.



Superficie totale - Bailly (653ha), Noisy-le-Roi (543ha), Saint-Nom-la-Bretèche (1174ha), Chavenay (603ha), Feucherolles (1285ha), Crespières (1491ha), Herbeville (640ha).

SAU - Bailly (223ha), Noisy-le-Roi (143ha), Saint-Nom-la-Bretèche (314ha), Chavenay (410ha), Feucherolles (532ha), Crespières (874ha), Herbeville (303h)

La pénéplaine de Versailles, au relief très nuancé, s'inscrit en bordure du ru de Gally et en contrebas des coteaux de Marly et des Alluets. Inclivée vers le sud, elle se compose de multiples dépressions nommées les fonds, aux ambiances très diverses et variées. Les fonds sont parcourus par des rus et des ruisseaux, parfois discontinus, qui forment les affluents du ru de Gally. Leur dénivellation est faible, de l'ordre de 5 à 15m en moyenne. Ils composent de nombreux micro-paysages qui structurent fortement la pénéplaine. Ils sont dus en partie, aux nappes aquifères situées à la base des Grès de Fontainebleau (sur le toit des marnes et des glaises vertes) et à la base des calcaires du Lutétien (au toit des argiles plastiques) qui donnent lieu à de multiples résurgences de sources, ainsi qu'à des milieux humides, particulièrement perceptibles dans le vallon de Berthe. Les fils d'eau et les niveaux de résurgence des sources s'accompagnent souvent d'une végétation spécifique. Ils contribuent à diversifier les champs de vue et forment des continuités écologiques intéressantes entre les interfluves cultivés.



Photo prise depuis la RD 74 à l'entrée du village de Chavenay

Certaines lignes de résurgence comportent des haies, des taillis de prunelliers et des alignements de Saule, de Sureau et d'Angélique visibles notamment, sur les hauteurs de Mézu. Lorsque le milieu est très humide, une strate herbacée à carex peut être observée, comme au niveau de la Fontaine de Maltoute.

Ainsi, la pénéplaine marque le passage entre les plateaux des Alluets-le-Roi, de Marly au nord, et la vallée du ru de Gally au sud, qu'elle rassemble et met en dialogue. Elle constitue un espace de transition et de jonction entre ces trois entités distinctes mais en interrelations directes.

Nombres de chemins et de routes la traversent la pénéplaine et les coteaux. Orientés nord-sud et est-ouest, ils permettent de découvrir ces unités en profondeur et révèlent leurs multiples caractères. Ils sont parfois soulignés par des alignements d'arbres (frênes, acacias...) et des arbres isolés (fruitiers, noyers...), qui donnent une échelle aux paysages.

La pénéplaine est majoritairement composée de grandes cultures en système céréalier. Elles composent des paysages très ouverts qui se limitent en arrière plan, par les coteaux boisés.

Néanmoins, de nombreuses parcelles de vergers parsèment la pénéplaine. Elles s'accompagnent très souvent de serres. Installées à plat sur les lignes de crête des interfluves, elles sont fortement visibles car très lumineuses à cause des effets de miroitements qu'elles provoquent.

Les cultures particulières sont nombreuses et introduisent une échelle plus jardinière comme le maraîchage, sur la Plaine de Voluceau à l'est, qui elle-même pourrait constituer une unité de paysage à part entière. On retrouve des parcelles de maraîchage près de Feucherolles, au lieu-dit Derrières les grands-Prés.

En bordure du ru de Maltoute, le miscanthus géant (qui sert principalement de biomasse et peut-être de fourrage) est progressivement introduit. Il engendre progressivement une perte des champs de vues depuis les interfluves, en direction des vallées de ru de Maltoute et de Gally.

Quelques pâtures pour les chevaux, sur les pentes, ainsi que des prairies humides sont visibles là où le relief est très marqué et où l'eau est présente. Certaines friches sont également visibles sur ces reliefs.

Surface boisée - NC

Nombre d'habitants (zone d'influence) - Bailly (3999hab.), Noisy-le-Roi (8045hab.), Saint-Nom-la-Bretèche (4949hab.), Chavenay (1840hab.), Feucherolles (3015hab.), Crespières (1657hab.), Herbeville (276hab.).

Rivières et thalwegs humides, discontinus et parfois asséchés - Ru de Maltoute, ruisseau de Chaponval mis en souterrain, ruisseau du Golf de St-Nom-la-Bretèche, Fond de Berthe, ruisseau discontinu des Quarante Arpents, Fonds des Boisseaux, ruisseau du Derrière les Grands Prés, ru du Parc de Wideville, ru des Prés d'Archigny, ruisseau du Val Guérin, ruisseau de la Vallée Pierreuse, vallée Renaud.

En bordure : le ru de Gally, le ru de Riche.

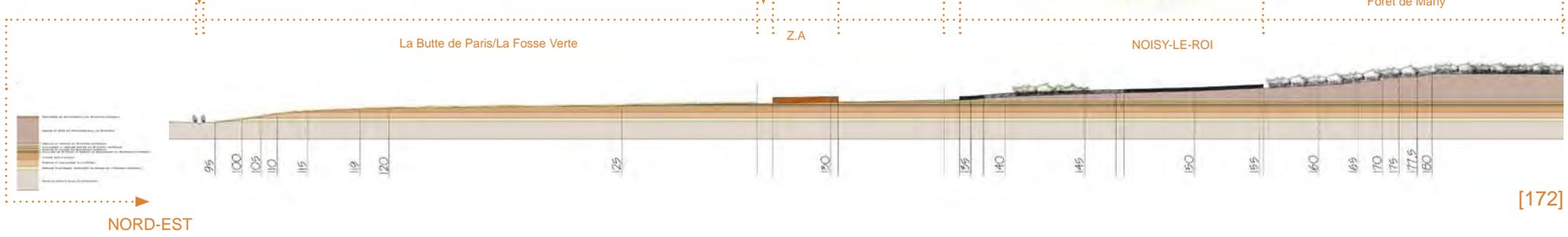
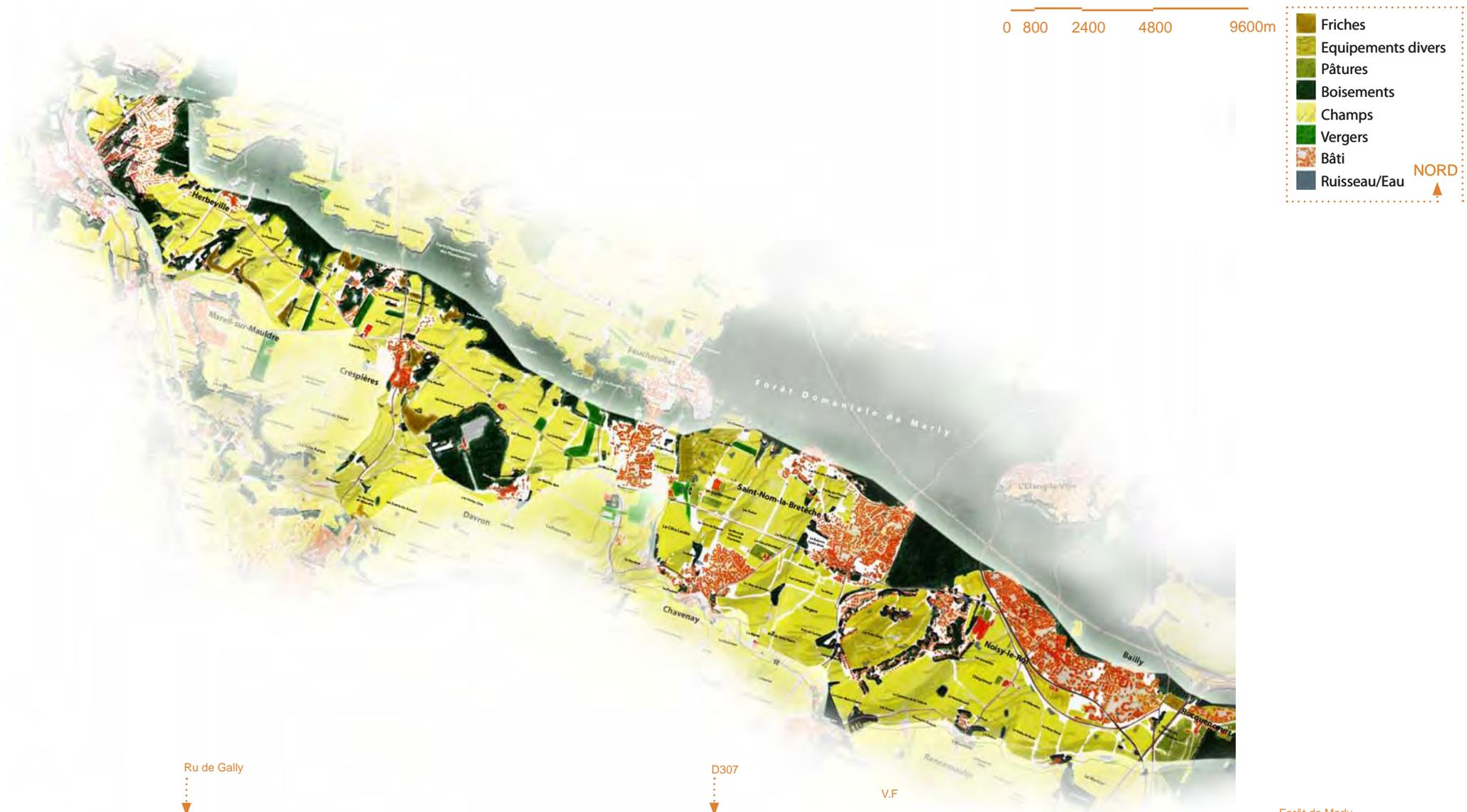




La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Entre micro-paysages et grandes étendues cultivées

0 800 2400 4800 9600m

- Friches
 - Equipements divers
 - Pâtures
 - Boisements
 - Champs
 - Vergers
 - Bâti
 - Ruisseau/Eau
- NORD



Dans un autre registre, quelques haies de feuillus accompagnent certaines parcelles. Elles témoignent des anciennes pratiques agricoles comme l'élevage et le pâturage des animaux en transit vers Paris et des troupeaux de moutons que les fermes possédaient. Progressivement, elles sont réintroduites par les associations de chasseurs en partenariat avec les agriculteurs ou par les agriculteurs eux-mêmes. Quelques fois, les boisements s'apparentent à des haies plantées mais n'en sont pas : les haies du Fond de Berthe à Chavenay constituent la strate visible des vestiges de la chapelle St-Fiacre.

Quelques boisements, de faible emprise, parsèment la pénéplaine. Ils constituent pour la plupart, les anciennes remises du Parc du Château de Versailles. Ils sont parfois plantés ou spontanés et s'installent principalement sur les terrains délaissés par l'agriculture car difficiles à travailler ou trop humides.

Les villages de la pénéplaine s'égrainent le long de la D307. Ils se sont installés sur divers événements topographiques : Chavenay, en rebord des interfluves de la pénéplaine ; Crespières à l'intérieur d'un thalweg en lien direct avec la vallée de Gally, entre deux interfluves ; Herbeville, le Parc de Croix Marie et Feucherolles aux pieds des coteaux des Alluets et de Marly, St-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi et Bailly sur la pénéplaine elle-même, entre les coteaux au nord et le départ des interfluves.

L'extrémité est de la pénéplaine est inscrite dans le périmètre de classement de la plaine de Versailles, depuis 2000. Ce périmètre s'étend du château de Versailles à la commune de Chavenay, à l'ouest.

Les coteaux de Marly et des Alluets cernent la pénéplaine dans sa partie nord. Ils sont occupés par des espaces boisés : la forêt de Marly qui s'étend de Rocquencourt à Feu

cherolles : une ZNIEFF de type II, et de nombreux boisements sur les coteaux des Alluets : le Bois de Villiers avec la côte de Poissy, le Fond Baillou, le Bois des Arpents, la vallée Pierreuse, le Bois des Mesnuls et le Bois de Beule. La forêt de Marly est gérée par l'Office Nationale des Forêts, les autres boisements appartiennent très souvent à des propriétaires privés, parfois aux communes. Leur gestion est plus difficile, les coupes à blancs, de moins en moins répandus, incisent nettement le coteau. Des praticiens intermédiaires commencent à apparaître comme de laisser une bande de bois le long des routes, qui sera abbatue lorsque l'arrière plan boisé de la parcelle sera constitué.

Le périmètre contenu de la Forêt de Marly forme un rempart à l'urbanisation de par son statut. Ainsi, l'urbanisation se développe linéairement à la lisière forestière comme on peut le voir sur la route de Sainte-Gemme. Ainsi, la lisière forestière auparavant perméable et donnant

accès au coteau, s'endurcie peu à peu. Ce phénomène est également visible à St-Nom-la-Bretèche au niveau de Val Martin et à Crespières, à la hauteur du Parc de croix Marie. Ces phénomènes de mitages entraînent des pincements, morcellent peu à peu l'étendue agricole et entravent les continuités écologiques et faunistiques.



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Entre micro-paysages et grandes étendues cultivées

Pour les boisements privés où le parcellaire est très morcelé, quelques maisons se sont construites sur les pentes et parfois en rebord du coteau des Alluets, sur le plateau lui-même. Ces phénomènes de mitage sont visibles au Bois de beule, à l'extrémité ouest du coteau.

Auparavant très dégagés, les coteaux calcaires des Alluets constituaient des espaces ouverts laissant de nombreuses vues filer d'un rebord à l'autre de la plaine, en contrebas. Le village de Feucherolles s'est étendu sur le coteau ouvert jusqu'à rejoindre le hameau de Ste-Gemme. Certaines parties du coteau s'enfrichent et se boisent encore aujourd'hui, particulièrement au niveau de la Côte de la Chapelle à Feucherolles, ainsi qu'en limite ouest du village, sur un ancien parc-arboretum.

Le patrimoine architectural et le petit patrimoine constituent aussi nombres de singularités étonnantes et témoignent de la riche histoire de la pénéplaine et des coteaux, en lien avec le Château de Versailles.



Transition entre les coteaux boisés de plateau des Alluets et un interfluve bordant le village d'Herbeville.



Remous de la pénéplaine mis en valeur par les cultures céréalières. En bas à gauche, un arbre isolé souligne un carrefour. Quelques bosquets parsèment les étendues cultivées. Au loin, le coteau de Bois d'Arcy matérialise l'horizon.



Les plissements du sol perceptibles depuis la D307



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Une forte complémentarité entre un «haut» et un «bas»

Nombres de remises appartenant au Château de Versailles parsèment la pénéplaine. De formes carrées ou rectangulaires, ils cadrent des vues longitudinales et transversales sur la pénéplaine elle-même et sur les paysages plus lointains. Des prés accompagnent les fonds de thalweg et leurs rebords, en bordure des rus et des ruisseaux. Quelques vignes sont visibles en rebord des interfluves exposés au sud. Les prés accompagnent aussi les cultures sur les promontoires. De nombreuses friches sont visibles aux alentours d'Herbeville.

À l'est, les deux allées rattachées à l'étoile Royale du Parc du Château de Versailles, divisent la pénéplaine. Soulignées par des mails d'arbres et parfois des boisements linéaires, elles limitent l'étendue des vues et compartimentent l'espace. Le paysage était moins ouvert qu'aujourd'hui.

Les villages de Bailly, Noisy-le-Roi, St-Nom avec les hameaux de Bretèche et du Val Martin, Feucherolles et Herbeville se sont installés le long d'une rue principale. Ils sont positionnés sur les crêtes ou en rebords de crêtes, sur les interfluves de la pénéplaine, à l'écart des zones humides.

Le village de Chavenay est installé en fond de vallée, avec une partie qui remonte sur les prémices d'un interfluve. Crespières s'installe au départ d'un thalweg, entre deux interfluves, avec une composition en étoile.

La Forêt de Marly s'avancit davantage sur la pénéplaine qu'aujourd'hui. On peut le voir en bordure du hameau de la Tuilerie. Le hameau est cerné par de nombreuses haies. Elles introduisaient une échelle intermédiaire entre le village et les cultures.

Le coteau des Alluets était très dégagé. Néanmoins, de nombreuses friches sont visibles. Elles sont entrecoupées de boisements comme le bois des Flambertins et le bois d'Herbeville, qui reprennent une composition en étoile comme pour les forêts royales.

De Crespières à Herbeville, de très nombreux arbres parsèment la pénéplaine. Multiples, ils donnent une échelle à la plaine et restreignent l'ouverture des champs de vues sur les horizons lointains. Quelques pré-vergers se remarquent en bordure des coteaux.

De grandes fermes à cours carrée, telles « des sentinelles » au milieu de la pénéplaine, se disséminent ou constituent parfois l'amorce d'un village. Elles sont occasionnellement structurées par un axe de composition qui s'étend des coteaux aux thalwegs. Elles témoignent d'une complémentarité permanente et des multiples échanges entre les coteaux, la pénéplaine et les vallées.



Zoom sur l'interfluve de Chavenay



Zoom sur Herbeville



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Une forte complémentarité entre un «haut» et un «bas»



-  Village
-  Corps de ferme
-  Pâture
-  Boisement
-  Route plantée
-  Friche
-  Pâture
-  Vignes
-  Remise
-  Broussailles
-  Jardin
-  Terre labourable

NORD





La pénéplaine de Versailles et les coteaux - L'affirmation d'une clairière cultivée

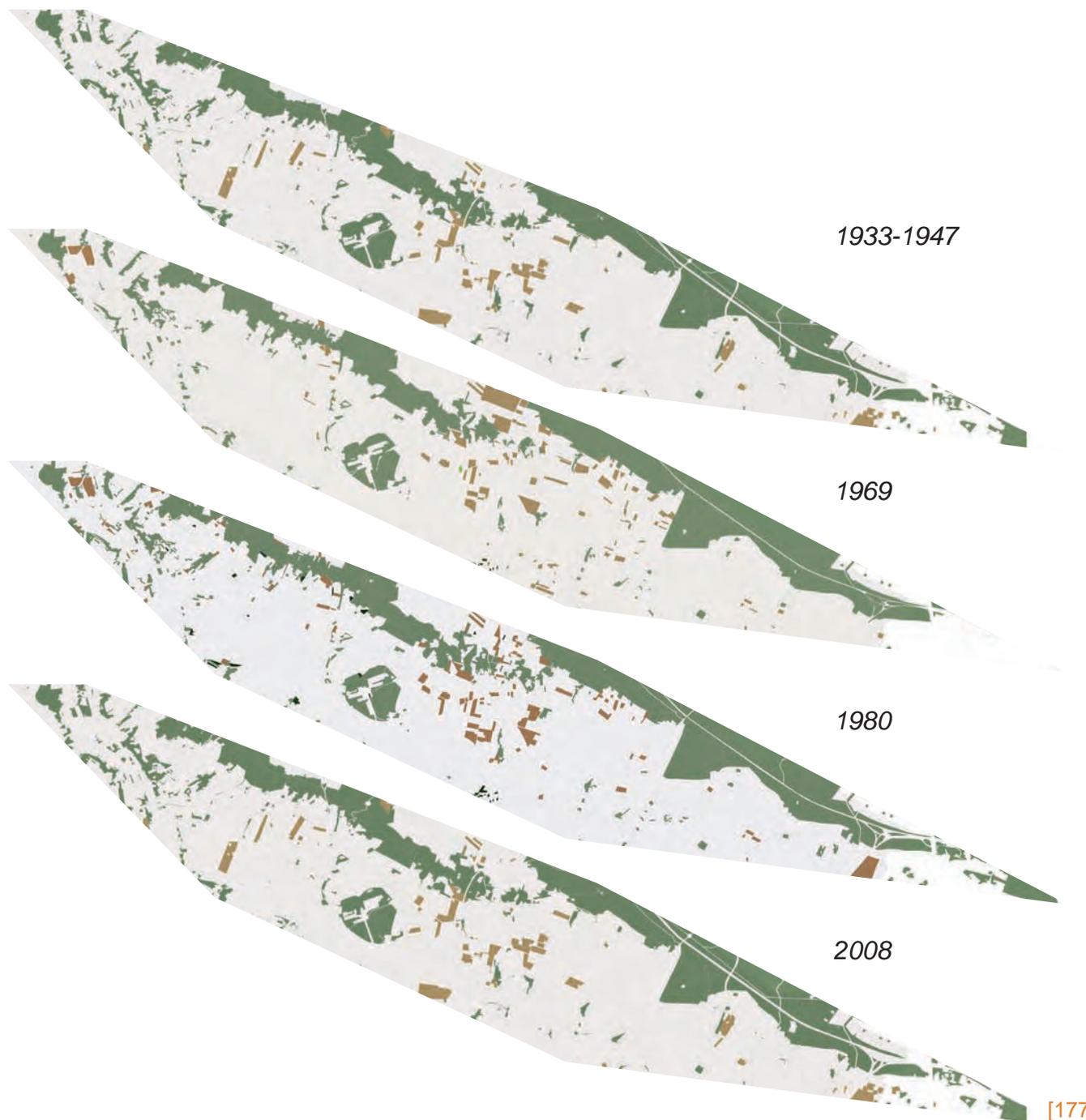
Les coteaux des Alluets autrefois très dégagés, s'enrichissent progressivement. Les horizons se referment et affirment davantage le statut de clairière cultivée de la pénéplaine de Versailles. Les continuités visuelles de coteaux à coteaux s'atténuent jusqu'à disparaître. À l'interface, entre coteaux et pénéplaine, les multiples vergers s'amoindrissent progressivement, ainsi que sur les pentes des thalwegs de la pénéplaine. Ils sont aujourd'hui complétés par des pépinières et des parcelles plus importantes, notamment près de Crespières et Feucherolles.

Les pentes des thalwegs, entre interfluves, s'enrichissent peu à peu et des boisements se constituent.

Les espaces d'interfaces entre la plaine et les coteaux, la plaine et le ru de Gally se referment peu à peu et diminuent l'ampleur des champs de vues. Les boisements résiduels sur la pénéplaine ont tendance à gagner.

Les haies de feuillus sont de moins en moins entretenues et gagnent en épaisseur et en hauteur.

Les paysages de la pénéplaine et des coteaux se simplifient nettement, on entre dans une situation ternaire : espaces ouverts de grandes cultures, espaces bâtis et boisements. Les transitions paysagères intermédiaires se raréfient. Les arbres isolés disparaissent presque totalement en rebord des routes et à la croisée des chemins, de même que sur les interfluves.





1933-1947



NORD ▲

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



1969



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



1980



NORD

-  Boisements
-  Vergers
-  Broussailles
-  Pépinières



2008



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières



Enjeux communs :

- Le coteau des Alluets, au parcellaire très morcelé, se boise progressivement, tout comme les fonds de thalweg, entre deux interfluves. Ils amenuisent l'étendue de la pénéplaine et les champs de vue depuis les coteaux.
 - Les labours en grandes parcelles de monoculture accentuent l'érosion des sols et accélère le comblement des affluents du Ru de Gally.
 - Le changement de destination du bâti agricole comme à la ferme des Moulineaux à Bailly est à prendre largement en considération pour éviter les effets de mitages dans la pénéplaine.
 - Les processus de mitages sur le coteau des Alluets et en bordure de la forêt de Marly, le long des routes.
 - Les départs d'urbanisation en bordure des villages.
 - La déviation de la D307 à Feucherolles.
 - La conciliation des aménagements nécessaires à la gestion des eaux (station d'épuration, bassin d'expansion des crues) avec les paysages de la pénéplaine.
 - Une végétation particulière souligne la présence de l'eau et des milieux humides. Elle est fragilisée par le développement des espèces concurrentes comme le saule qui se développe très rapidement. Il faut veiller au maintien de cette végétation de berge dans les cours d'eau et sur leurs abords car elles participent aux continuités écologiques du ru de Gally jusqu'aux forêts et boisements sur les coteaux et améliorent les champs de vue.
 - La mise en valeur des nombreuses sources et mares, qui témoignent du rôle important de l'eau dans ces unités de paysage.
 - Un patrimoine arboré différent, adapté aux plateaux calcaires, qui apporte une diversification paysagère appréciée dans les espaces céréaliers dénudés.
 - Ripisylves entretenues, arbres parsemés, haies discontinues maintenant des fenêtres ouvertes sur les paysages lointains, boqueteaux et pelouses contribuent à enrichir la qualité paysagère, et donnent une échelle de proximité à la pénéplaine.
 - Les ressources en bois de la Forêt de Marly à valoriser localement. Le bois est exploité par l'Etat (par l'intermédiaire de l'ONF) ; il est vendu sous forme de marchés publics sans retombées locales.
 - Mettre en place un plan de gestion des ripisylves et des arbres d'alignement si possible, en partenariat avec l'ONF.
- Veiller à ce que ces plans de gestion ne soient pas généraux mais adaptés à chaque secteur, au cas par cas.



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Enjeux propres aux communes à l'échelle du paysage

Noisy-le-Roi

Conserver et protéger la qualité des paysages, des cônes de vue et du patrimoine bâti

Une ZAC est en cours de réalisation de 30 000 m² de bureau (Montgolfier) en lisière de la plaine de Versailles

Un espace de 18 ha, friche industrielle actuellement en zone AU, est à aménager suivant un PAE, Plan d'Aménagement d'Ensemble, à élaborer. Ce site de Chaponval, propriété privée, se situe dans la Plaine de Versailles, en lisière du site classé, avec visibilité du château

3 exploitants agricoles : 1 céréalier et 2 horticulteurs, Le céréalier prévoit une diversification vers l'équitation (pension de chevaux et manège) étroitement lié au programme LEADER initié par l'APPVPA ; maintien de l'agriculture céréalière et diversification vers le cheval et produits maraîchers

1 horticulteur cessera son activité l'autre horticulteur devrait se développer. Le céréalier se diversifiera

Volonté de se tourner vers le tourisme équestre, les randonnées pédestres et cyclistes ; commercialisation en circuits courts de produits cultivés ou fabriqués dans la Plaine doit être renforcée

Pour ce qui concerne un éventuel tourisme haut de gamme lié au site et au château de Versailles, une étude globale devrait être lancée pour valoriser les grands domaines (châteaux, faisanderies, corps de ferme du XVII^e...) sur le territoire de la plaine de Versailles

Bailly

Travaux de voirie

Pistes cyclables en pointillé, besoin de projet à ce sujet sur la plaine de Versailles

L'Allée de Villepreux

Favoriser la signalisation des circuits

Grande vigilance concernant l'évolution du bâti en zone agricole, risque de mitage important

Tourisme équestre, développement de gîtes, vente à la ferme, projets de découvertes agricoles, développement de panneaux

Créer des synergies locales, développer l'excellence en diversification agricole et environnementale.

Chavenay

Protéger les zones naturelles & agricoles

Conserver le caractère du village traditionnel

Favoriser la réhabilitation des anciens bâtiments agricoles

Ouvrir des possibilités de constructions modérées (réponse aux besoins de logement)

Se donner la possibilité d'accueillir des petites activités économiques

Pistes cyclables : projet en cours St Nom-Chavenay-Feucherolles (collège) + Projet à moyen terme vers Villepreux (lycée)

Développement de la Ferme de Mézu en tant que « gîte rural équestre »



La pénéplaine de Versailles et les coteaux - Enjeux propres aux communes à l'échelle du paysage

Feucherolles

Maintenir l'évolution actuelle du nombre de construction et d'habitants afin de conserver une population adaptée aux équipements collectifs.

Dynamiser l'activité locale en développant les commerces et services de proximité et l'implantation d'activités de service dans les zones artisanales existantes.

Problème de circulation dans la rue principale de Feucherolles et au niveau du collège. Ils souhaitent réaménager la circulation au centre et continuer à favoriser le choix d'itinéraires alternatifs pour les véhicules en transit. Favoriser les circulations douces dans le village et en direction des villages voisins. Plan en cours d'élaboration (2008) qui mettra en valeur les circulations piétonnes, cyclistes, les chemins méconnus et développera les voies piétonnes inter-résidence, inter-village et inter-communes.

Cultures dominantes : maraîchères et fruitières, céréalières, élevage avicole, œufs, exploitations équines.

Implantations de jardins ouvriers prévus pour favoriser la production maraîchère individuelle et constituer un support éducatif.

Conserver l'activité agricole : activité vitale pour conserver le caractère rural du village.

Les espaces verts ainsi utilisés et entretenus par les agriculteurs doivent rester en l'état pour assurer la continuité du paysage de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets.

Enjeux liés au tourisme vert : promouvoir les itinéraires de promenades piétons et cyclistes sur les chemins communaux, en bordure et vers la forêt, le long du ru de Gally, vers les communes avoisinantes. La gare de Feucherolles sera réhabilitée pour permettre une halte aux promeneurs et randonneurs à vélo (rafraîchissement et pique-nique, halte technique et sanitaires). Ce bâtiment pourra être un pôle culturel dans le cadre de la découverte de la plaine de Versailles et du pays de Gally.

Davron

Maîtrise de l'urbanisme avec diversification : plus de maisons intermédiaires

Diversification agricole vers haute valeur ajoutée, développements des circuits courts, et de la filière équestre

Éviter le mitage agricole, maintien indispensable de l'activité agricole.

Développement du tourisme équestre, pédestre, liaisons pédestres, pistes cyclables, développer le rôle du patrimoine dans l'image touristique, les gîtes ruraux

Cresprières

Développement modéré de 6 maisons individuelles par an - mise en place de 30 logements à loyer modéré, destinés aux professionnels locaux, achever la résidence prévue au grand château.

Développement des activités équestres, réaffectation facilitée du bâti patrimonial agricole devenu inadapté, gîtes et chambres d'hôtes



Photo prise à la sortie de la Châtaigneraie (Plaisir)



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Un interlude entre plaine et plateau



Communes concernées

Fontenay-le-Fleury (arrière de la commune)

St-Cyr (arrière de la commune)

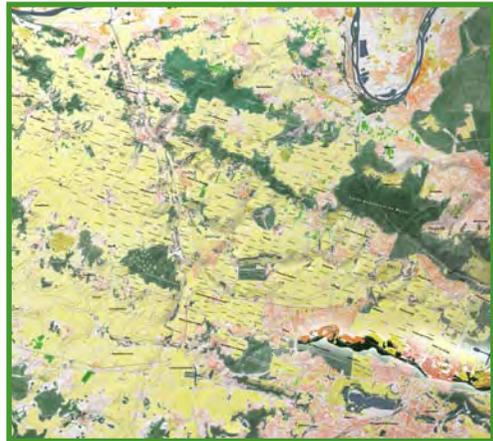
Bois-d'Arcy

Les Clayes-Sous-Bois

Plaisir, 7 hameaux : la Bretéchelle, la Boissière, le Buisson, la Chaîne, le Village, les Petits-Prés et les Gâtines

St-Germain-de-la-Grange avec le quartier Chatron

Superficie totale - 1868 ha (Plaisir), 543 ha (Fontenay), 611 ha (les Clayes), 550 ha (Bois d'Arcy), 501 ha (St-Cyr-l'École), 510 ha (St-Germain)



L'unité de paysage des coteaux de Bois d'Arcy située parallèlement aux coteaux de Marly dessinent les limites Nord-Sud du territoire de l'APPVPA et facilitent la lecture géographique. Cette unité de paysage est principalement composée de bois et de ville. Les pentes, peu propices à la culture, se sont développées en bois. Et la ville est venue s'adosser au relief et aux boisements. L'avantage de ce relief est d'offrir un point de vue imprenable sur la plaine.

Les habitants vont se balader dans les bois en raison de sa proximité et du nombre de chemins qui existent. Certains permettent de relier des quartiers entre eux ou à la gare, comme c'est le cas entre Bois d'Arcy et la gare de Fontenay-le-Fleury. Des Bois de Satory jusqu'aux Clayes, le coteau est souligné par la voie ferrée. Celle-ci devient, par la même occasion, un obstacle à traverser pour les hommes comme pour les animaux. Une seule liaison relativement directe (voie ferrée et routes coupent cette liaison) entre les parcelles cultivées du plateau, les bois et la plaine existe toujours. Elle se situe entre les Clayes et Fontenay.



Photo prise depuis Saint-Cyr-L'École



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Un interlude entre plaine et plateau

La liaison entre Fontenay et les Clayes-sous-Bois est à préserver absolument. Sinon l'ensemble du coteau, sera mis à distance de la plaine par l'urbanisation. À l'extrême Ouest de la commune de Plaisir, au lieu dit Les Glaises, les dernières parcelles agricoles cultivées qui permettent une liaison quasiment naturelle entre la plaine cultivée de la vallée de Yart et la grande plaine agricole de Neauphle-le-Château, vont bientôt disparaître. En effet, ces parcelles sont notées comme constructibles au PLU de Plaisir. Seule une petite ouverture est préservée. Et il faudra veiller à ce qu'elle le reste dans l'avenir.

Quasiment toutes les communes du plateau, de la plaine et des coteaux sont arrivées au maximum de leur expansion. Elles comblent, à présent, le moindre interstice restant. Il serait raisonnable de freiner ces fermetures afin d'éviter à cette partie du territoire d'être uniquement couverte de boisements et de bâti, ce qui éviterait aux dernières parcelles cultivées d'être enclavées.



Dernières parcelles cultivées en bord de coteau

SAU - 322 ha (Plaisir), 300 ha (Fontenay), 51 ha (les Clayes), 0 ha (Bois d'Arcy), 53 ha (St-Cyr-l'École), 400 ha (St-Germain)

Surfaces boisées - Bois de Satory appartient à la forêt domaniale de Versailles (pas d'info sur superficie)

Forêt domaniale de Versailles : 1057 ha

Bois Cassé

Forêt Communale de Fontenay-le-Fleury

Forêt domaniale de Bois d'Arcy : 450 ha (chênes et taillis de châtaigniers)

La Châtaigneraie

Bois de la Cranne à Plaisir (pas d'info)

Forêt départementale de St-Apolline : 297 ha (chênes rouvres et taillis de châtaigniers)

Nombre d'habitants (zone d'influence) - 30 937 (Plaisir), 12 974 (Fontenay), 17 275 (Les Clayes), 13 505 (Bois d'Arcy), 16 710 (St-Cyr-l'École), 1816 (St-Germain)

Rivières - Rigole des Clayes

Ru de Maldroit (affluent de la Mauldre, prend sa source à Trappes)

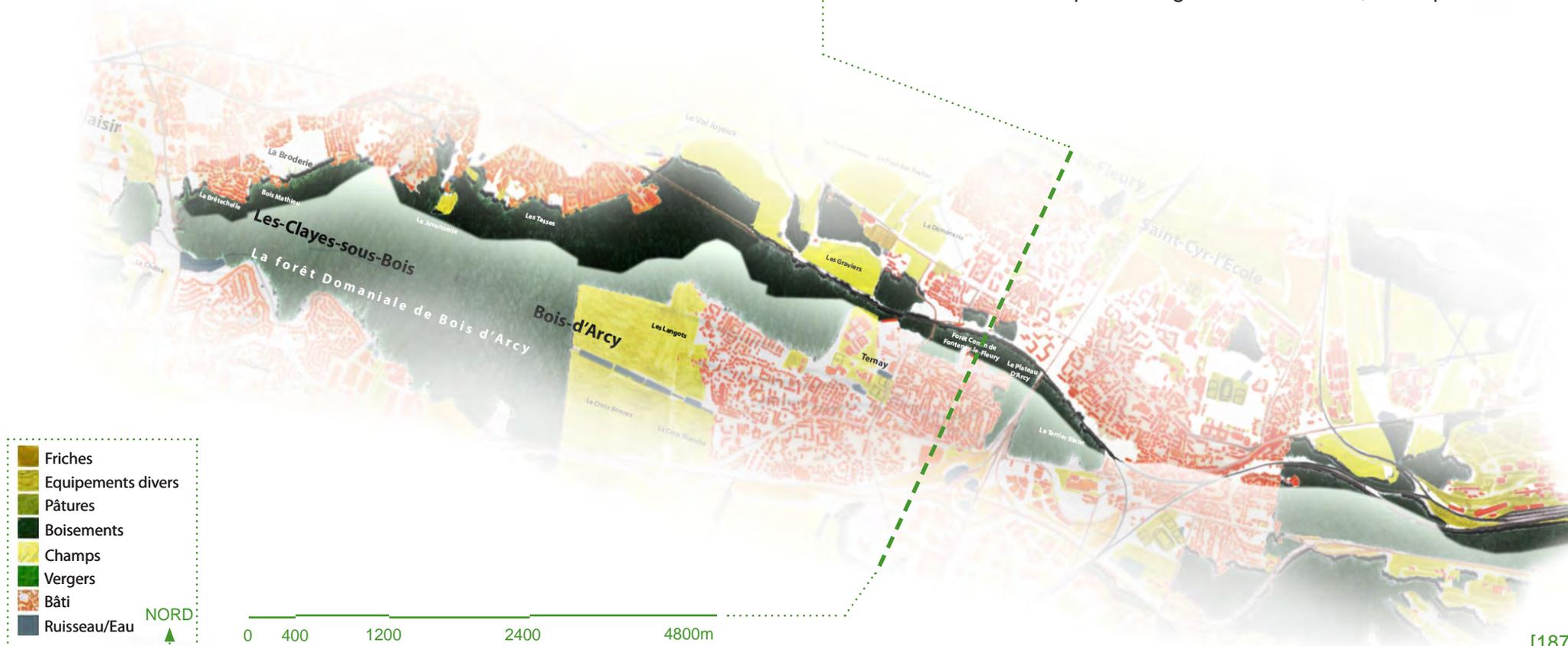
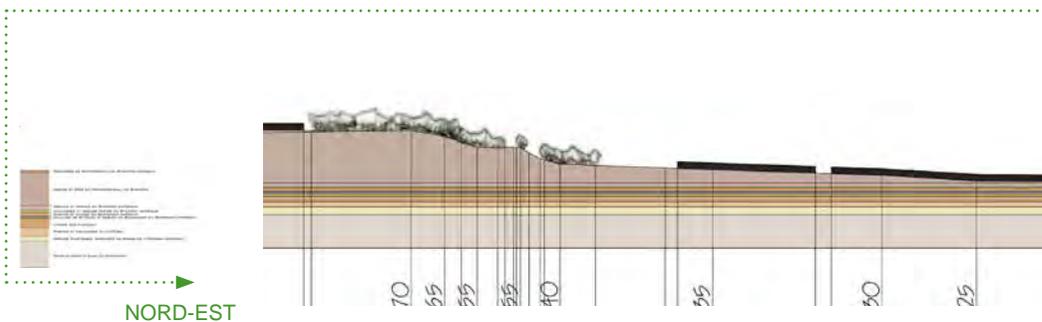
Ru de St-Apolline (se jette dans le ru de Maldroit à Plaisir, étang de St-Apolline dans la forêt)



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Une partition boisée, cultivée et bâtie

La pénélaine de Versailles, au relief très nuancé, s'inscrit en bordure du ru de Gally et en contrebas des coteaux de Marly et des Alluets. Inclinée vers le sud, elle se compose de multiples dépressions nommées les fonds, aux ambiances très

La pénélaine de Versailles, au relief très nuancé, s'inscrit en bordure du ru de Gally et en contrebas des coteaux de Marly et des Alluets. Inclinée vers le sud, elle se compose de multiples dépressions nommées les fonds, aux ambiances très diverses et variées. Les fonds sont parcourus par des rus et des ruisseaux, parfois discontinus, qui forment les affluents du ru de Gally. Leur dénivellation est faible, de l'ordre de 5 à 15m en moyenne. Ils composent de nombreux micro-paysages qui structurent fortement la pénélaine. Ils sont dus en partie, aux nappes aquifères situées à la base des Grès de Fontainebleau (sur le toit des marnes et des glaises vertes) et à la base des calcaires du Lutétien (au toit des argiles plastiques) qui donnent lieu à de multiples résurgences de sources, ainsi qu'à des





La forêt domaniale de Bois-d'Arcy surplombant la voie ferrée



Le coteau bâti de Saint-Cyr-L'école



Les villages adossés aux coteaux descendent dans la plaine. Ainsi, les habitants jouissent aussi des avantages de la forêt d'un côté et des grands espaces cultivés de l'autre. Cette proximité avec la plaine pourrait influencer l'évolution de la ville. Les qualités reconnues de l'espace agricole pourraient donner de nouvelles envies formelles à la ville. De plus, une transversalité plaine, coteau, plateau est à retrouver de ce côté du territoire puisque, pour le moment, trop peu de chemins sont notés dans le livret des chemins de Gally.

Les coteaux sont traversés par des routes D11, D30, D137, la A12, et la voie ferrée, qui vient de Trappes. Ces routes à travers bois laissent entrevoir le paysage de la plaine au fur et à mesure de la descente. Leur caractère paysager pourrait être davantage développé, notamment pour accueillir des modes de déplacements doux. Ils pourraient permettre de retrouver des connexions Nord-Sud au travers du territoire, ce qui fait défaut pour le moment.

Ces coteaux boisés doivent impérativement être ménagés par l'urbanisation. Leur position, entre le plateau très habité et la plaine principalement cultivée, offre un endroit de passage de qualité et de contraste, à valoriser davantage pour les piétons et les cyclistes tentés par la découverte de leur territoire.



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Un relief boisé qui oriente le domaine royal vers l'ouest

Les coteaux n'étaient pas habités. Les villages reposaient soit sur le plateau soit dans la plaine.

De Fontenay à St-Cyr, le territoire appartenait au parc des chasses du domaine royal. Des parcelles d'arbres alignées sont présentes uniquement de ce côté du territoire. Est-ce des parcelles de vergers ou des pépinières pour le parc du château ?

Certaines fermes étaient très proches des coteaux. Des parcelles de friches faisaient la transition entre les bois, les grandes cultures et le village.

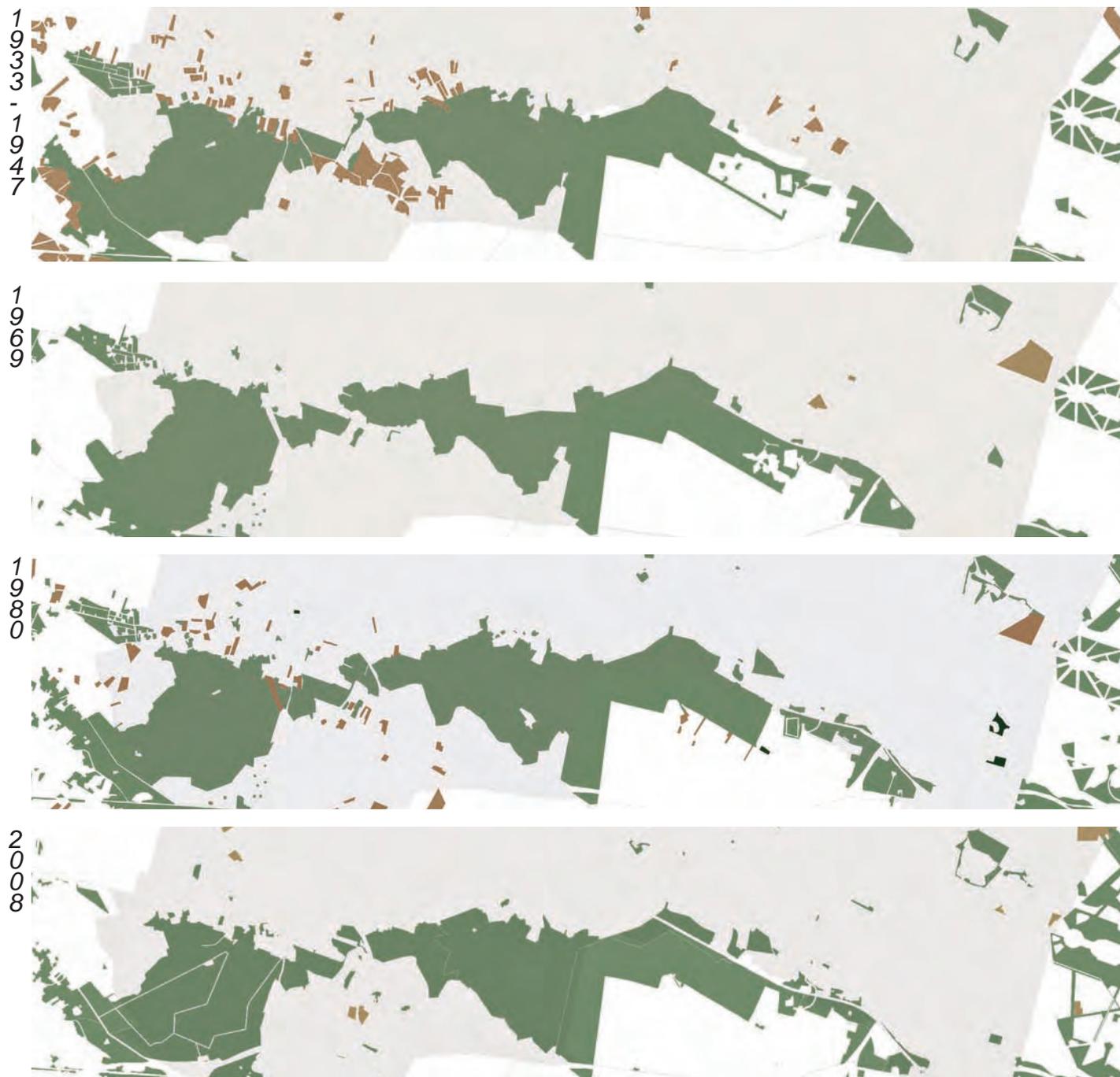
Les coteaux étaient moins boisés qu'aujourd'hui mais ils commençaient à l'être.



-  Village
 -  Corps de ferme
 -  Pâture
 -  Boisement
 -  Route plantée
 -  Friche
 -  Pâture
 -  Vignes
 -  Remise
 -  Broussailles
 -  Jardin
 -  Terre labourable
- NORD 



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Des boisements pérennes



Les Forêts et boisements n'ont pas connu de grandes transformations entre 1930 et aujourd'hui. Ils se sont épaissis et quelques clairières se sont fermées. Ce sont leurs abords qui ont principalement évolué. Les quelques parcelles d'arboriculture ont fini par disparaître et l'urbanisation s'est collée à la lisière boisée.

Une grande tranchée transperce la forêt domaniale de Bois d'Arcy afin de laisser passer des lignes à haute tension. Mis à part cette percée dans les bois, il s'avère qu'ils sont bien protégés et respectés (la forêt ayant une image relativement sacralisée dans l'imaginaire des habitants). La situation de ces forêts, sur un relief prononcé, rend évident leur présence et leur pérennité. Les espèces majoritairement présentes sont le chêne sous différentes variétés et les taillis de châtaigniers. Un projet d'exploitation forestière est en cours de décision au sein de l'association, ce qui va permettre une régénérescence des espèces en place et une valorisation des bois d'un point de vue économique et environnementale.

NORD



Boisements

Vergers

Broussailles

Pépinières



Les coteaux de Bois-d'Arcy - Enjeux propres aux communes à l'échelle de l'unité de paysage

Plaisir

Projet d'espaces publics prévus pour les trois ans à venir

Réhabilitation du bâti agricole, éviter son abandon

Projet de construction de 2 ZAC dans les 2 ans à venir

Besoin d'une meilleure connexion avec Poissy et St-Quentin en Yvelines

Maintenir les quatre exploitations agricoles sur la commune

Envie de continuer d'être une ville à la campagne

Les Clayes-sous-Bois

Une orientation générale d'équilibre :

Une offre quantitative de logements qui permettrait le maintien de la population.

Une offre qualitative de logements pour répondre aux besoins de la population.

Une offre quantitative et qualitative en terme d'équipements qui répondrait aux besoins de la population.

Une orientation générale de développement :

Un renforcement de la structure économique et diversification des zones industrielles.

Un renforcement de la structure commerciale, redynamisation et diversification des implantations dans le centre-ville et dans les zones d'activités.

Une orientation générale de qualité :

Protection et mise en valeur de la forêt et des espaces naturels.

Valorisation du cadre urbain.

Un traitement des coupures dans le tissu urbain.

Une maîtrise des déplacements.

Fontenay-le-Fleury

La Ville mène actuellement des études sur deux secteurs. Ces secteurs pourront accueillir de nouveaux logements collectifs (90 logements maximum sur le secteur du Pont des Roches et environ 200 logements sur le centre-ville)

Les propriétaires de bâtiments agricoles anciens souhaitent, pour certains d'entre eux, pouvoir en changer la destination

Dans le cadre du futur PLU, dans certains secteurs, le changement de destination sera autorisé pour des projets en lien avec la valorisation de la Plaine de Versailles

Le classement en site classé « Plaine de Versailles » protège ce territoire des évolutions urbaines

La Faisanderie est un site historique rattaché à la vie du château de Versailles. La Ville accompagnée par Versailles Grand Parc souhaiterait le valoriser. Différentes propositions sont en cours de réflexion

La Ville souhaite développer son maillage de voies douces (route de Bailly et Allée Royale de Villepreux)

St-Cyr- l'École

Aménagement des entrées de ville notamment côté Vaillant RD7

Réalisation de 2 ZAC

Projets d'aménagement d'espaces publics : tangentielle ferrée, allée de Villepreux, reconversion de la caserne militaire

1 400 logements prévus d'ici 2020

Bâti ancien racheté par des promoteurs immobiliers dans le cadre du renouvellement urbain

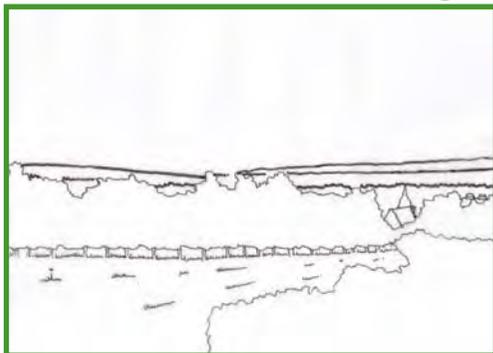
Difficultés de circulation car la ville est traversée par plus de 50% de véhicules extérieures à la commune

Projet de restructuration de la gare RER subventionné par Versailles Grand Parc

Une exploitation agricole céréalière.



Photo prise depuis le domaine du château d'Orgeval



Communes concernées

Orgeval

Superficie totale - 1533ha

SAU - 606ha



Surface boisée - 515ha

Nombre d'habitants (zone d'influence) - 5795 hab.

Rus et ruisseaux - ru de Russe, ru de Bréval, ruisseau des Fonceaux et du Haut des cabieux

Les coteaux d'Orgeval, avec une altitude qui oscille entre 100m et 170m, offrent un basculement important sur la Vallée de la Seine, qui se déploie en contrebas. De nombreuses vues se profilent sur le lointain. Le ciel est très présent.

Trois rus parcourent cette unité. Le ru de Russe, le plus important, constitue une vallée très abrupte du plateau des Alluets jusqu'à la Seine. Une ZNIEFF le compose dans sa partie amont. Il se perd au village d'Orgeval et réapparaît en limite nord. Il se prolonge vers l'ouest, en direction de la Seine avec laquelle il ne forme pas de confluence. En effet, il s'arrête au Parc du Moulin de Sautour, en bordure de la ville des Mureaux. Le ru de Bréval constitue la limite communale d'Orgeval avec la commune de Morainvilliers à l'ouest. Enfin, le ruisseau des Fonceaux alimente le ru discontinu d'Orgeval.

Le coteau est très découpé par les successions de vallées que forment les différents rus : la Vallée Maria, la Vallée du ru de Russe et la Vallée du Haut Orgeval. Ces vallées forment une succession de micro-paysages très singuliers et complexes.



Photo prise depuis la zone d'activité de la Maison Blanche



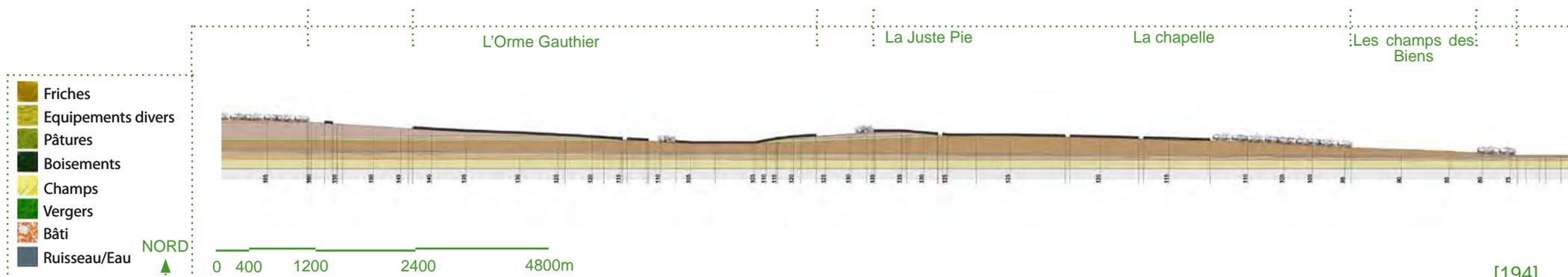
Les coteaux d'Orgeval - Une fenêtre ouverte sur la vallée de la Seine



Les coteaux se composent de nombreux boisements sur les pentes les plus abruptes. Le Bois d'Abbecourt forme le pincement naturel avec la Forêt Départementale des Flambertins qui sépare le plateau des Alluets en deux parties distinctes. De nombreux secteurs inondables sont visibles. Le parcellaire très morcelé contribue au sentiment d'un « paysage mosaïque » où se côtoient prairies, vergers, espaces naturels boisés, et grandes cultures sur la plaine alluviale de la Seine.

Sur les parties les moins abruptes des coteaux, les grandes cultures triennales se déploient au bord des infrastructures majeures (A13, D113) et côtoient des parcelles de vergers. L'agencement de ces deux modes de cultures crée un assemblage étonnant, limité en arrière plan par les zones d'activités commerciales, le long de l'autoroute et de la départementale 113.

A N
1 1
3 3





Les coteaux d'Orgeval - Une fenêtre ouverte sur la vallée de la Seine

Avec une densité de 362,6 habitants par km², Orgeval a connu une hausse de 15,8% de sa population par rapport à 1999. La ville de Poissy constitue le bassin d'emploi le plus proche.

Ainsi, les noyaux bâtis anciens de Montamets, Orgeval, le Haut Orgeval, Colombet et la Chapelle sont progressivement joints par une continuité urbaine le long de la route principale, qui relie Morainvilliers à Chambourcy. Le rapprochement se fait également par tâches successives comme le quartier de l'Orme Gauthier au centre et le Tremblay au nord.

Le village d'Orgeval s'étire donc perpendiculairement au coteau, le long de la rue principale et forme une coupure bâtie importante entre le haut et le bas d'Orgeval cultivés. Les continuités agricoles entre le haut et le bas sont rares. Elles sont possibles en limite nord-ouest de Montamets, de plus en plus difficiles au sud-est, au niveau de la Chapelle car le mitage gagne linéairement le long de la rue principale.

L'autoroute A13, en contrebas, forme également une coupure visible avec le Bois de Regard et le Golf de Villennes. Inscrite dans la topographie par un système de déblais-remblais, elle forme une terrasse sur la vallée de la Seine.

La D 113 est accompagnée par des arbres d'alignements en bordure du ru de Russe qui l'annoncent au loin.

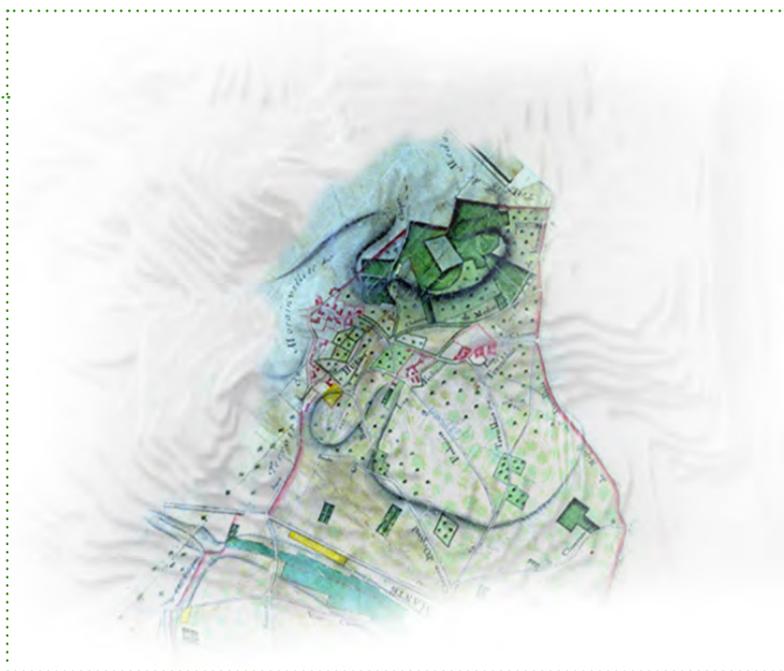
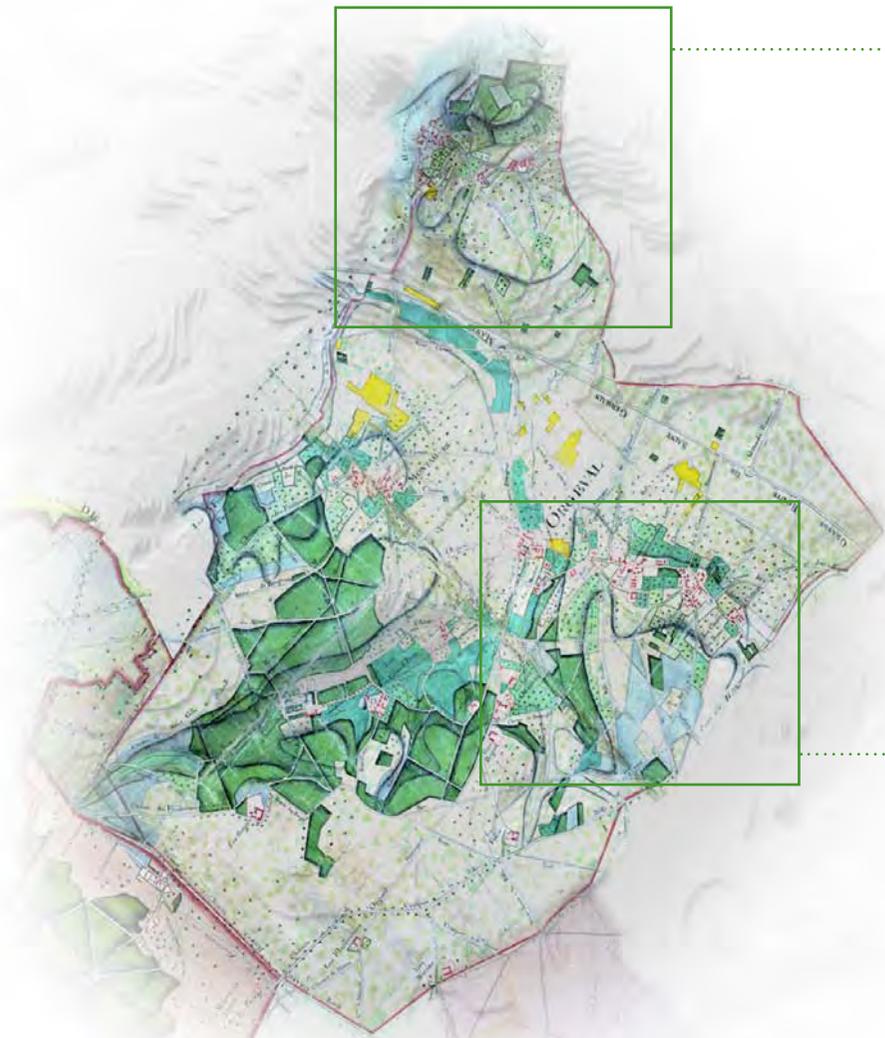
En bordure de la D54, près de du Bois des regard et des Feugères, des parcelles agricoles se retrouvent enclavées, tout comme celles en bordure de l'A13 et du Golf de Villennes, plus loin avec le Château de Fauveau. Ce phénomène de morcellement des unités agricoles est aussi visible entre la Chapelle et la D113.

Les coteaux d'Orgeval se partagent entre cinq horizons stratifiés. De haut en bas : les espaces naturels boisés avec des prairies, vergers et quelques parcelles céréalières qui forment une couronne (quelques effets de mitage le long des routes dans les vallées et sur les pentes sont visibles) ; le village-rue d'Orgeval ; des enclaves agricoles en bordure de la D113, la zone d'activités commerciales entre la D113 et l'A13 et des espaces agricoles de très faible surface qui s'arrêtent aux franges du Golf de Villaine et son domaine et le Bois du Château de Fauveau.





Les coteaux d'Orgeval - Espace multipolaire et prégnance des vergers sur les pentes





Les coteaux d'Orgeval - Espace multipolaire et prégnance des vergers sur les pentes

Le territoire d'Orgeval se compose de plusieurs centres bâtis. Ils occupent les éperons du coteau, en retrait des vallées inondables, parfois les rebords de la vallée du ru de Russe comme Orgeval. Ils s'organisent autour d'une rue principale parallèle au coteau, d'où partent de nombreux chemins en direction de la Route de Saint-Germain à Mante et plus largement de la vallée de la Seine au nord et du plateau des Alluets au sud. Quelques espaces bâtis se détachent à l'extrémité nord-ouest du territoire et sont plutôt rattachés à Bures, hameau de Morainvilliers. Quelques fermes à cour carrée occupent les pieds de pente, rarement le fond de vallée et s'accompagnent quelquefois d'un petit jardin délimité par des haies. De même, en fond de vallée du ru de Russe, un grand corps de bâtiment se détache avec un jardin de composition à la Française, il ne reste aujourd'hui que la Chapelle et une succession de bassins qui occupent l'ancienne emprise du jardin.

Les sommets des coteaux étaient beaucoup moins boisés. Le pincement naturel avec le Bois des Flambertins, sur le plateau des Alluets-le-Roi, existait déjà mais à l'état de friches et non de boisements.

Des pâtures en continu (les prés) soulignent le fond de vallée. De nombreuses parcelles de vergers et quelques haies les accompagnent et font la transition entre espaces bâtis et non bâtis.

Les reliefs des versants sont occupés par de nombreux vergers et quelques friches.

Dans la plaine, des parcelles de vignes sont présentes. Quelques boisements, de forme carrée, les accompagnent et ponctuent les horizons ouverts de la vallée de la Seine.

Les chemins sont soulignés par de nombreux arbres. Ils parsèment par endroits l'espace agricole cultivé.





Les coteaux d'Orgeval - Une disparition progressive des échelles intermédiaires

1933-1947



Les vergers installés sur les pentes, se raréfient et perdent en superficie. Certaines parcelles s'enfrichent et limitent peu à peu les divers champs de vues depuis les coteaux et le village jusqu'à la vallée de la Seine.

Les abords des infrastructures (A13, D113), au nord-ouest, se boisent progressivement. La forêt gagne sur les pentes et dans les vallons, ainsi qu'au niveau du pincement avec le bois des Flambertins, sur le plateau des Alluets. Le vallon du ru de Russe se referme peu à peu. Les prairies disparaissent et se boisent également.

Les paysages se simplifient, les continuités naturelles et agricoles se raréfient et deviennent seulement possibles qu'en limite est et ouest du territoire d'Orgeval. Les paysages agricoles ouverts (grandes cultures) se réduisent en terme de surface et se retrouvent à l'écart les uns des autres.

1980



NORD

- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

Les coteaux d'Orgeval - Une disparition progressive des échelles intermédiaires



1969



2008



- NORD ▲
- Boisements
 - Vergers
 - Broussailles
 - Pépinières



Les coteaux d'Orgeval - Une fenêtre ouverte sur la vallée de la Seine

- Secteurs soumis à l'OIN Seine-Aval : zones d'activités économiques qui doivent s'étendre linéairement, sur des terrains agricoles en bordure de l'autoroute et de la nationale.

- Le PLU prévoit 110 ha de zones à urbaniser, soit 7% du territoire, en application avec les dispositions du SDRIF. Ces espaces sont pris sur les espaces ouverts agricoles ou en friches, très rarement à l'intérieur du village.

Orgeval

Conforter la vocation résidentielle du village et des hameaux. Renforcer l'attractivité du cœur du village ; maîtriser le développement urbain et l'organiser de façon progressive ; conserver l'authenticité du village ; permettre un parcours résidentiel dans la commune ; répondre aux besoins en équipements.

Dynamiser la zone économique. Requalifier et dynamiser la zone d'activités.

Embellir les entrées de village et en particulier les abords de la RD 113 ; encourager les modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

Préserver les espaces naturels et l'environnement ; préserver la diversité des espaces naturels ; maintenir et pérenniser les grands ensembles agricoles ; assurer une gestion des ressources en eau ; lutter contre les nuisances et préserver la qualité du cadre de vie.

La commune est à la croisée des chemins : A 13, A 14 et peut-être future A 104 ; des encombrements matins et soirs, un trafic important le weekend aussi, nuisances sonores et pollutions de l'air.

Ils souhaitent développer des lignes de transports et créer un parc de relais intercommunal. Leur refus du tracé de l'A104 témoigne de leur volonté d'éviter à Orgeval la création d'un échangeur destiné à devenir un gouleau d'étranglement particulièrement dommageable pour la population.

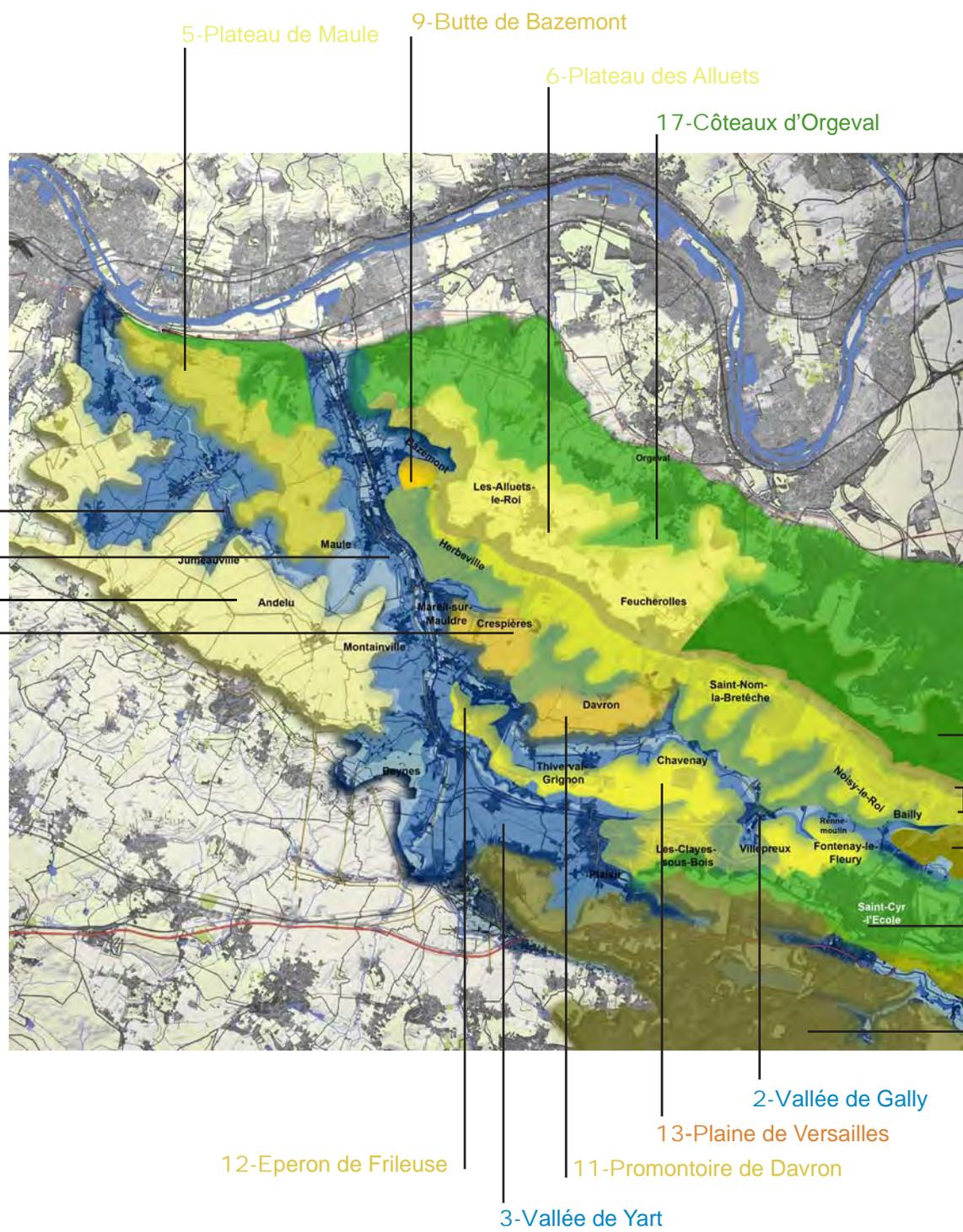
Créer des circulations douces pour relier les hameaux.

Préserver l'activité agricole car essentielle à l'identité de la commune. Maintient durable d'espaces agricoles du plateau des Alluets. La mise en place de circuits courts et la pérennisation de l'arboriculture ont été évoqués dans le cadre du projet LEADER.

La commune possède 4 gîtes ruraux. Pour ce qui est du tourisme vert, il existe un tourisme équestre, pédestre, cycliste avec des axes verts le long de la Mauldre et en parallèle de la RD 307, en relais avec des gîtes.



Carte unités de paysage - L'unité dans la diversité



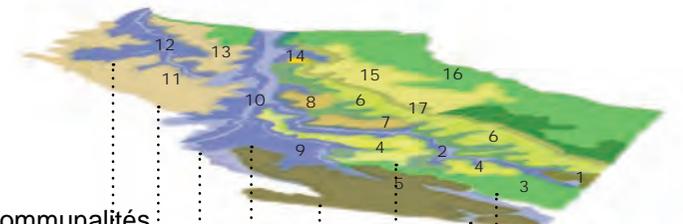


Synthèse des unités de paysage - Une nouvelle échelle de projet

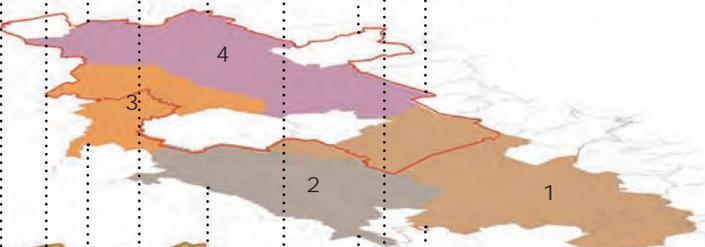
Le territoire de l'APPVPA est un territoire de confluences et de rencontres. Ces savoir-faire agricoles et ruraux donnent son identité paysagère à caractère rurale. Ils jouent un rôle décisif pour les valeurs paysagères du territoire, dont ils assurent la structure et la pérennité.

Cette grande diversité contribue fortement à l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire. Elle mérite d'être mieux connue, mieux reconnue, et accompagnée dans les décisions futures.

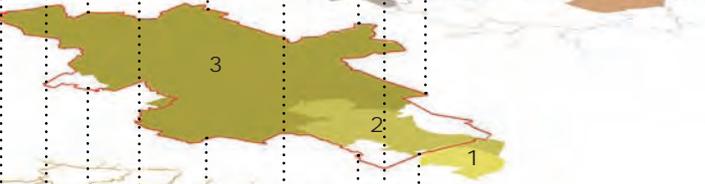
Carte des unités de paysage



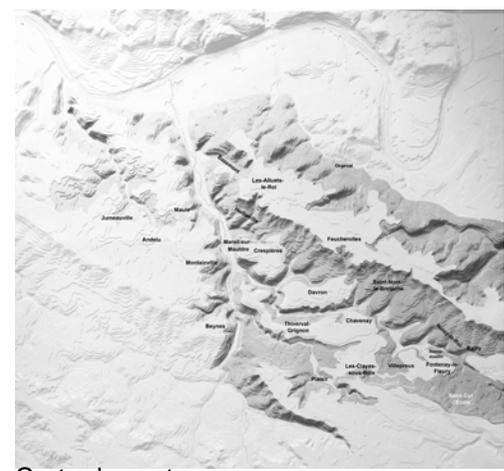
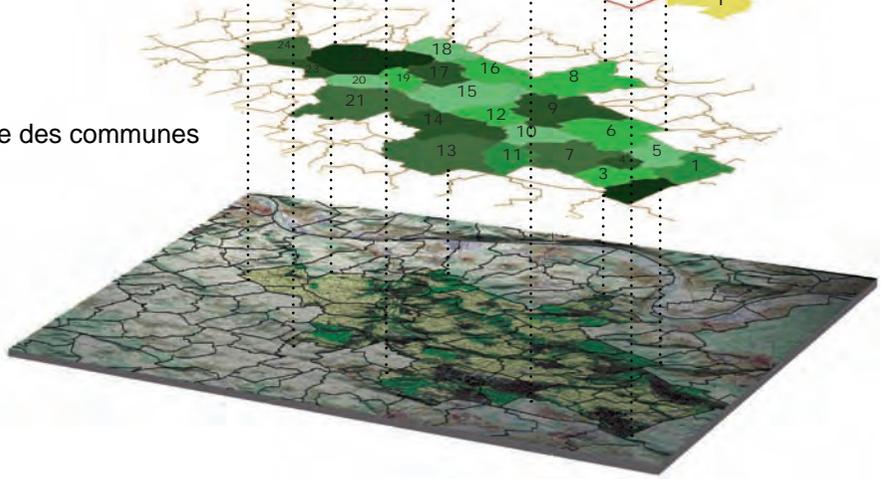
Carte des intercommunalités



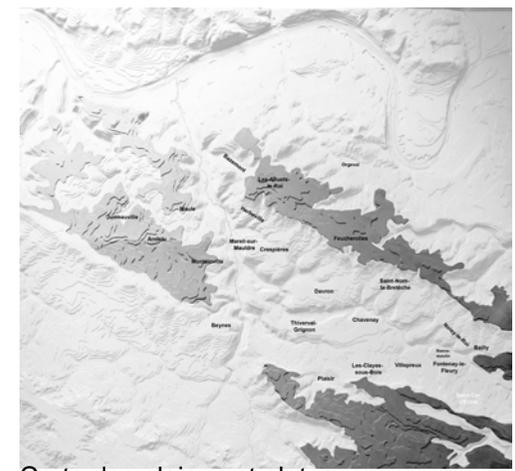
Carte des 3 échellons



Carte des communes



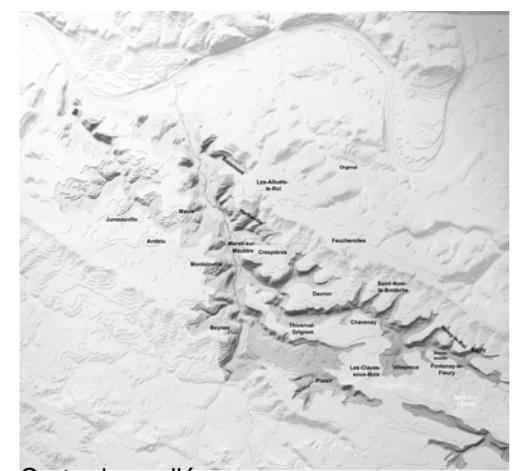
Carte des coteaux



Carte des plaines et plateaux



Carte de la péninsule



Carte des vallées

IV] Des paysages en mouvement

Vers une simplification des paysages

Plans d'Intendance IGN 1930 IGN 1969 IGN 1980 Carte des paysages 2011 Carte des futurs projets



La consultation de cartes anciennes permet de comprendre les transformations qui se sont opérées sur ce territoire. Mais surtout, elle nous permet de réviser notre regard porté sur celui-ci. Les ambiances paysagères, certaines perspectives et autres caractéristiques physiques du territoire que nous affectionnons et que nous avons envie de préserver n'ont, en vérité, pas toujours eu ce caractère.

En effet, l'ensemble du territoire de l'APPV-PA est reconnu pour sa perspective agricole continue qui glisse entre deux coteaux boisés jusque la vallée de la Mauldre. L'image ancestrale de la grande perspective, depuis le château de Versailles, est très ancrée dans les esprits.

Ce territoire dispose d'une lecture géographique très lisible : plaines, plateaux, coteaux, vallées mais qui est réductrice de la réalité du territoire, beaucoup plus complexe, que nous avons démontré par les dix-sept unités de paysage. Par contre, les usages du territoire se sont considérablement simplifiés (grandes parcelles de culture céréalière, grands boisements qui ne sont pas toujours exploités, grandes étendues urbaine) tout

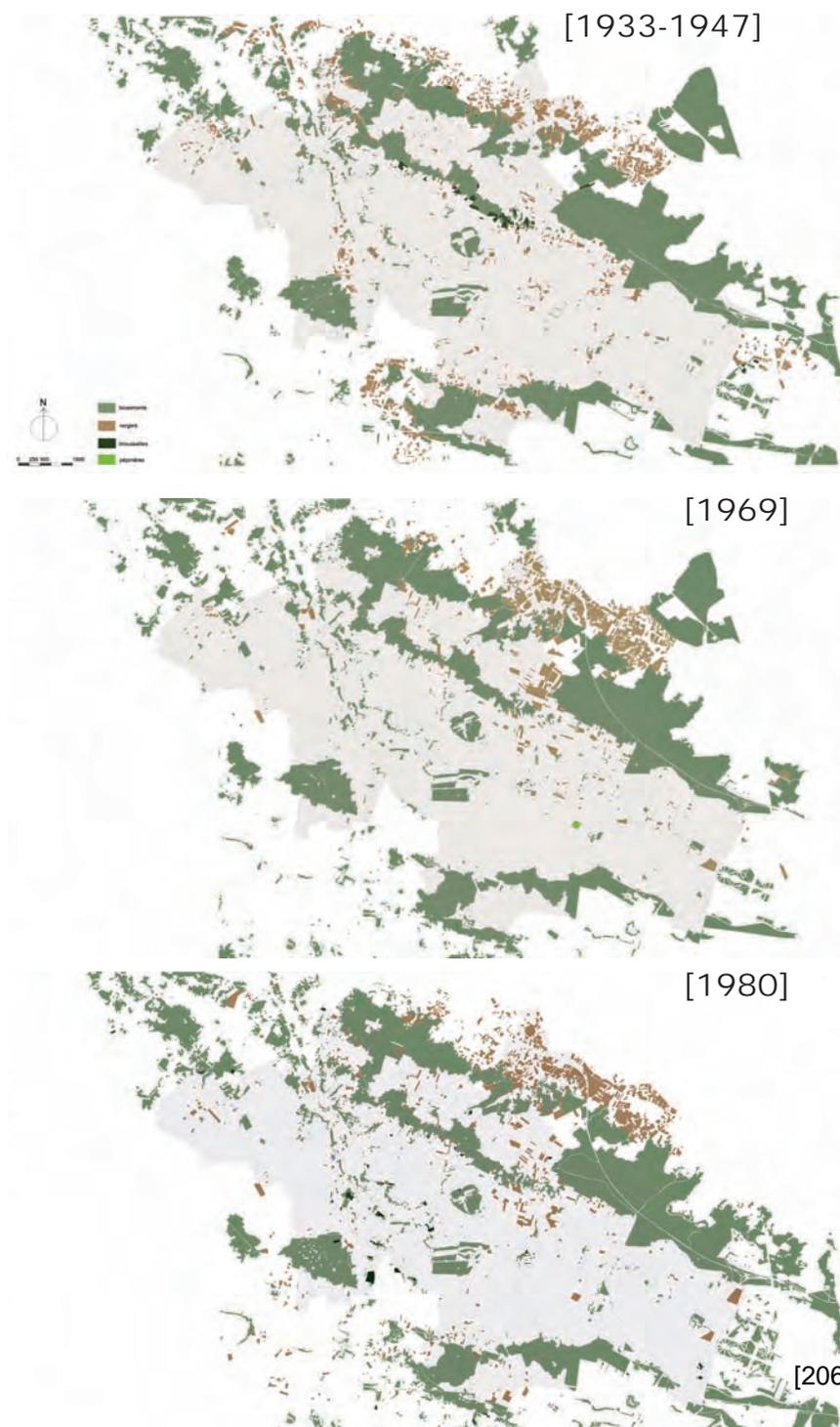
en complexifiant le paysage avec un apport d'infrastructures imposantes rendant la lecture et la traversée du territoire très difficile à certains endroits.

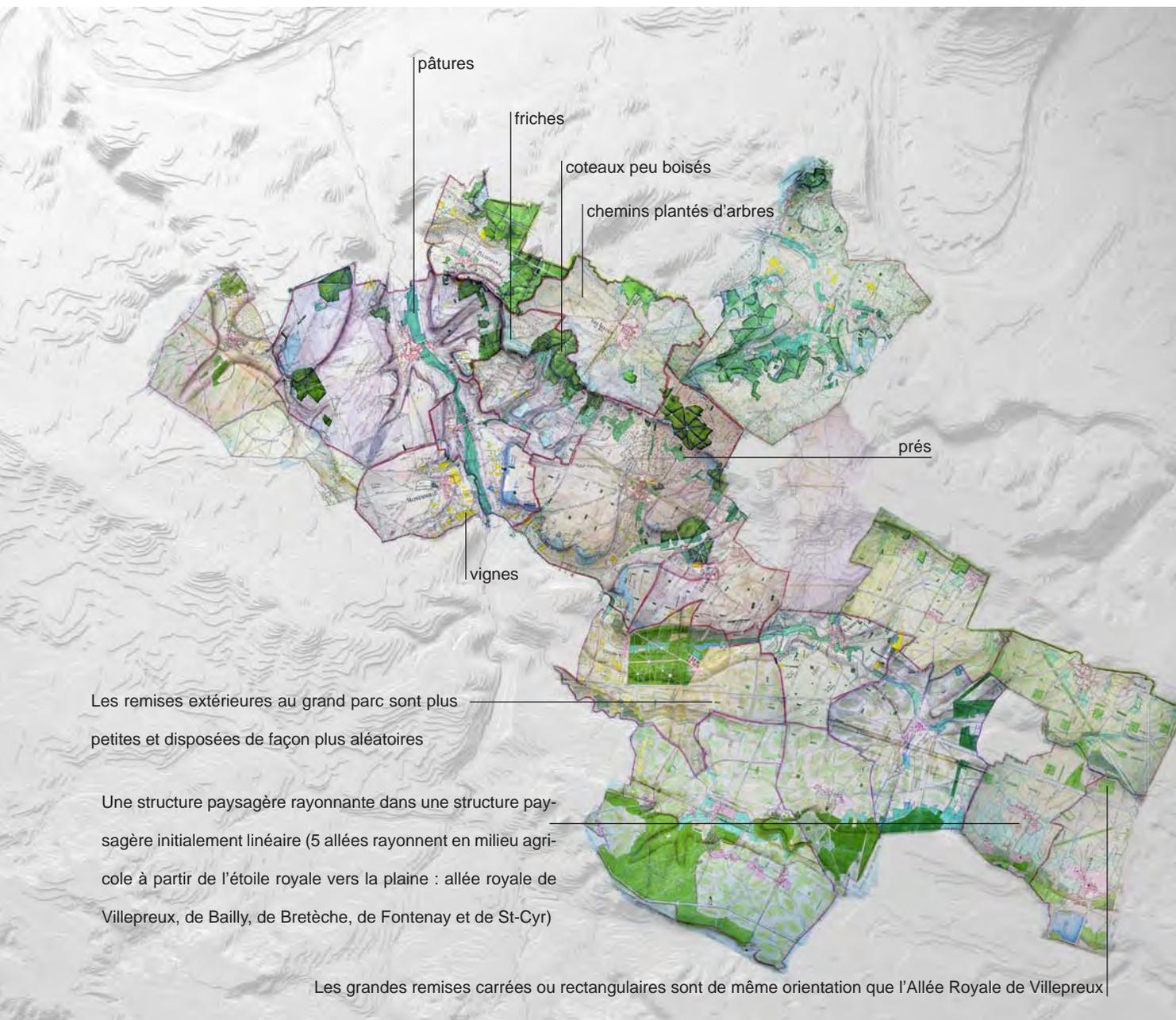
L'analyse des cartes d'intendances nous permet de constater la richesse des échelles intermédiaires qui existaient auparavant et peuvent nous donner des idées quant à la reconquête de celles-ci sans toutefois donner l'impression d'un retour en arrière.

Il serait de toute façon impossible à cause des changements économiques, de modes de vie et de déplacements liés à notre époque contemporaine.

Les cartes de boisements font prendre conscience de la disparition de l'arboriculture et donnent aussi une vision globale des abandons de parcelles qui finissent par se boiser.

Enfin, nous nous sommes projetés dans l'avenir en réunissant tous les futurs projets concernant le territoire et les communes afin d'anticiper leur impact. L'équilibre de ce territoire aux qualités paysagères préservées et uniques, et cela aux portes de Paris, est aujourd'hui petit à petit remis en question.





Les cartes d'intendance dévoilent un territoire composé de multiples strates paysagères qui enrichissent le paysage. Ce territoire avait pour fonction de nourrir le roi, Louis XIV, et sa Cour. Il était donc employé à cette unique fonction.

Les nombreuses remises, boisements à forme carrée ou rectangulaire, très caractéristiques, parsemaient le territoire et recueillaient le gibier destiné à la table du Roi. Il reste quelques vestiges de ces remises, tel que la Faisanderie, dont le site pose aujourd'hui de nombreuses questions de reconversion.

À cette époque, les pâtures et les prés étaient très présents sur l'ensemble du domaine, aussi bien en fond de vallée, qu'en situation de coteau, de plateau ou de plaine. Elles recevaient le bétail des fermes mais aussi les troupeaux venus de loin pour approvisionner les marchés parisiens et la table royale.

Ces pâtures sont nettement moins présentes du fait de la disparition de l'élevage et de l'apparition des transports modernes de bestiaux. Elles persistent essentiellement pour le pâturage des chevaux appartenant aux centres équestres qui ne cessent de se multiplier, en relation avec le concept récent du tourisme vert.

Les coteaux boisés auxquels s'adosent aujourd'hui les villes/ villages étaient très dénudés. Ils accueillait un bon nombre de pâtures ainsi que de la vigne selon l'exposition du coteau. Les rebords élevés de coteaux étaient des friches.

Enfin, les deux dernières particularités paysagères de ce territoire étaient les arbres isolés dispersés sur une certaine superficie. Nous émettons l'hypothèse que certains devaient composer des vergers. Ces arbres isolés ont totalement disparus pour laisser place à un grand continuum d'espaces ouverts parsemés de quelques boqueteaux et de haies.

La deuxième spécificité paysagère est incarnée par les routes et les chemins plantés d'alignements d'arbres. Ils signalaient la présence d'une route et créaient des entrées de village majestueuses. Il reste, d'ailleurs, quelques vestiges de ces alignements séquencés le long des routes. Leur présence a le don d'apporter immédiatement une qualité supplémentaire au village et à la voie. La plupart des alignements sont des platanes mais des alignements de frênes ou d'acacias sont également visibles. Ces alignements étant vieillissants, une campagne de replantation pourrait être mise en place afin d'anticiper la disparition des très vieux sujets (avec des plans de gestion).

Ces cartes d'intendance donnent également de précieuses informations sur la disposition des villages en fonction de leur situation géographique. Quatre situations majeures existaient : le village en étoile en fond de vallée (Maule), le village en étoile de plaine, de plateau (les Alluets-le-Roi), le village en étoile entre coteau et fond de vallée (Chavenay) et le village rue en situation de rebord de coteau (Orgeval, Bazemont, Noisy, Bailly, St-Cyr, Fontenay). La prise de conscience de ces différentes typologies de situation des villages est essentielle pour mieux insérer le village dans son paysage de proximité, qui en retour s'accordera avec le paysage global. Ainsi, il est clair que chaque évolution de village ou de ville doit être traitée au cas par cas.

Pour finir, ces cartes anciennes nous renseignent sur la subtilité qu'apporte la présence de strates intermédiaires cultivées ou d'ornements. Les vignes, les pâtures, les vergers, les friches situés souvent à des endroits peu accessibles ou en périphérie du village multipliaient l'utilisation du sol riche de ce territoire et permettaient une échelle de transition entre les communes et les grandes cultures, ainsi que les grands boisements. Le village étant adossé à une culture particulière ou entouré d'un chemin planté, la transition avec les grands espaces cultivés possédait une certaine

Une complémentarité Nord-Sud/Est-Ouest grâce au réseau viaire



Chemins nord-sud



Chemins est-ouest



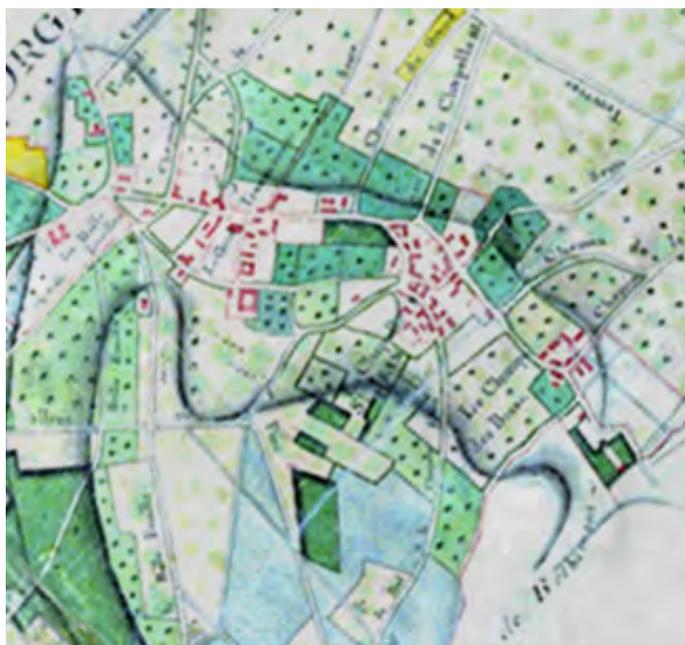
Maule : un «village étoile» en fond de vallée



Les Alluets-le-Roi : un «village étoile» de plateau



Chavenay : un «village étoile» entre côteaux et vallée



Orgeval : un «village rue» à flanc de côteaux

Cette échelle a besoin d'être retrouvée aujourd'hui pour adoucir la rencontre de deux grands motifs paysagers, qui sont la ville et l'espace agricole. Cette échelle, plus réduite, pourrait servir de rempart à l'espace agricole, trop souvent annexé à la ville. Et inviter, progressivement, les habitants de la ville à passer de la position d'observateur du paysage de la plaine, à celle de pratiquant de ce paysage.

La thématique des chemins devient donc essentielle également. Les cartes d'intendance expriment la complémentarité de ceux-ci du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Cet équilibre a besoin d'être retrouvé aujourd'hui, bien que des documents comme le guide vert des chemins de Gally soient des moteurs. L'aspect très urbain de la partie sud-est du territoire de l'APPVPA, par exemple, est néanmoins peu pris en compte en ce qui concerne les chemine-ments.

Pourtant, faire rentrer un peu du paysage agricole dans la ville, par le biais des chemins, pourrait renverser la tendance, dans le sens où, l'espace rural influencerait la constitution de l'espace public de la ville. « Celui qui parcourt son territoire l'aime et par la même occasion le protège. » [209]

Les reliefs boisés forment un élément structurant pour l'ensemble du territoire. L'ancien Parc des Chasses, les parcs boisés des multiples domaines, les jardins et les forêts départementales, domaniales ou privées installées sur les coteaux calcaires confèrent à ce territoire 24% des espaces boisés du département des Yvelines. Les paysages d'aujourd'hui sont issus d'une simplification des paysages d'antan provoquée par les bouleversements de nos modes de vie et de nos modes d'exploitations. Nous sommes entrés dans un paysage ternaire : habitat, culture céréalière et boisements dans lequel quelques cultures particulières subsistent.

L'avancée du bois est une évolution du paysage nettement visible. Ce phénomène est principalement reconnu au niveau des coteaux calcaires abrupts de la vallée de la Mauldre. En effet, ces espaces sont difficilement exploitables à cause de la pente et de la nature du sous-sol. Et les usages anciens de ces terres, pâtures et vignes, ont disparu peu à peu avec le temps.

Des taillis d'épineux apparaissent donc et confèrent un caractère sauvage à ces coteaux. Ils deviennent le refuge pour des animaux, ce qui plaît davantage aux chasseurs. Cependant, il semble nécessaire de veiller dans l'avenir à ce que tous les coteaux ne se ferment pas. La qualité même du paysage de cette vallée, avec l'effet impressionnant de ces pentes calcaires nues dessinant une ligne parfaite entre le coteau et le ciel, est mise en jeu.

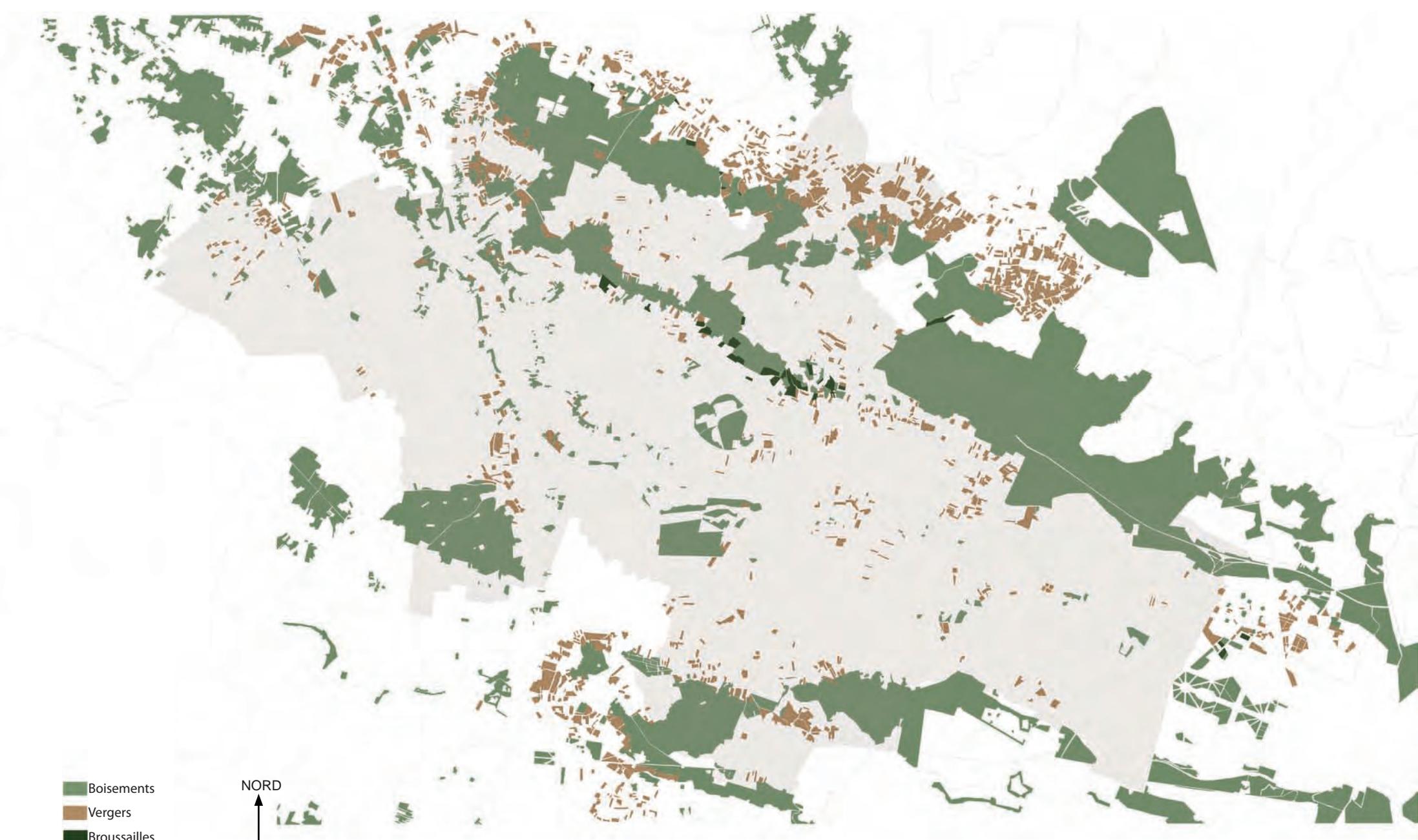
La vallée de la Mauldre est entièrement classée en ZNIEFF. Le problème de la gestion de toute cette unité de paysage, et des autres ZNIEFF, se pose véritablement. Une étude de valorisation touristique de ces milieux a été réalisée. L'objectif étant la reconnaissance et la prise en compte de la richesse patrimoniale de ces milieux (pelouses calcicoles ou marnicoles) dans les futurs projets. Et l'importance de limiter l'impact de l'homme sur ces espaces dont la richesse écologique risque d'être perturbée. Les propriétaires des parcelles concernées par

les ZNIEFF sont très souvent privés et difficiles à retrouver. Cependant certaines ZNIEFF se situent sur des domaines appartenant à l'état : parcelles de la forêt de Beynes et du terrain militaire de Frileuse. Dans le cas de Frileuse, les terrains sont inaccessibles. Certaines ZNIEFF concernent les agriculteurs, des conventions ou accords à l'amiables doivent être mis en place pour obtenir un droit de passage.

Le territoire possède quelques associations mais elles défendent davantage le cadre de vie que la nature (Nature et Jardin à Crespières, écoresponsables de la commune d'Herbeville). Certaines associations appartenant au département pourraient avoir un rôle dans la gestion de ces espaces naturels (Association naturaliste des Yvelines, Ligue pour la protection des oiseaux...). Les étudiants en master tourisme et environnement ont proposé un projet de boucles de randonnées à vocation ludique et pédagogique pour les ZNIEFF situées à l'Ouest.

En ce qui concerne l'évolution des bois, le plateau des Alluets a également visiblement changé. La toponymie des lieux dits tels que Bellevue, indique qu'auparavant les coteaux étaient ouverts et la vue vers la plaine dégagée. Au niveau de la commune de Feucherolles, les rebords du plateau exploités par l'arboriculture se sont progressivement fermés et construits.

La culture des arbres fruitiers a longtemps été privilégiée en plus des cultures céréalières sur ce territoire. Dans les années 30-40, de nombreuses petites parcelles existaient. Puis dans les années 50-70, la superficie des surfaces cultivées a largement augmenté. Enfin, cette activité est sur le déclin depuis les années 80-90. Les difficultés économiques rencontrées par cette profession entraînent aujourd'hui une disparition des producteurs. Et la perte d'une échelle de production locale, qui apportait un équilibre paysager, en plus des pâtures, des quelques parcelles de maraîchage, des pépinières.



- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

NORD
↑

0 500 1000 1500 2000m



- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

NORD



0 500 1000 1500 2000m



- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

NORD
↑

0 500 1000 1500 2000m



- Boisements
- Vergers
- Broussailles
- Pépinières

NORD
↑

0 500 1000 1500 2000m

Exemple de simplification des motifs paysagers au lieu-dit de la Maladrerie (Beynes)



Les anciennes parcelles de maraichage, souvent situées en lisière de forêt, ont disparu pour laisser la place à un nouveau boisement. Avec la multiplication du réseau de transports, un autre phénomène paysager intervient dans la mutation du territoire. Les friches SNCF le long des voies ou les boisements des talus ou des rebords d'infrastructures routières comptent parmi les nouveaux motifs paysagers qui impactent le paysage.

Ils apportent également de nouveaux sites d'enjeux écologiques car ils peuvent devenir de nouvelles continuités étant donnée l'importance du mètre linéaire qu'ils recouvrent. Les abords de voies ferrées sont de plus en plus considérés comme des endroits intéressants à l'implantation de jardins familiaux, par exemple.



Exemple de simplification des motifs paysagers à Jumeauville

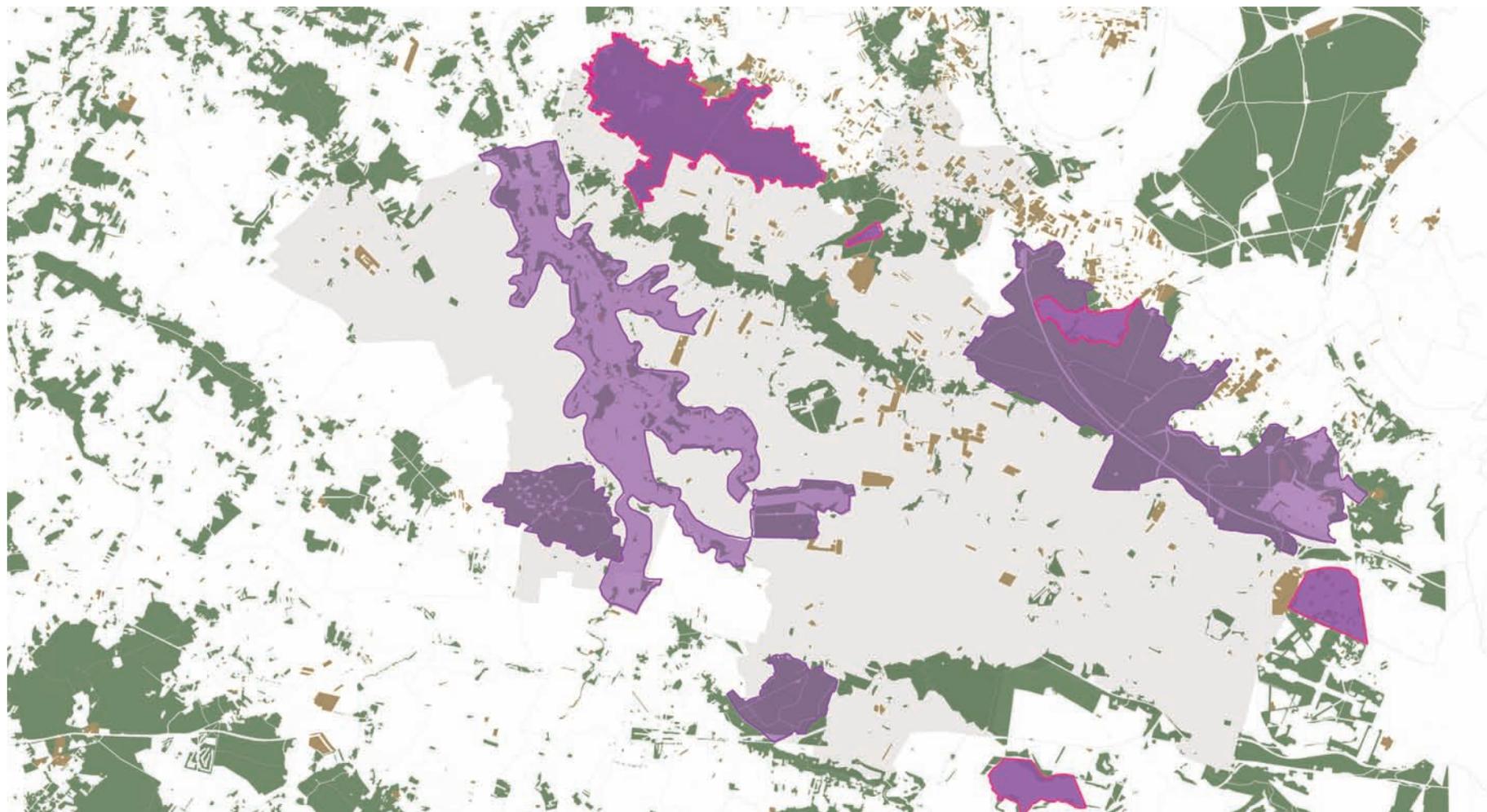
Les ripisylves très prononcées, comme celles composées d'arbres d'alignements, visibles le long du ru de Maltoute, par exemple, sont essentielles dans la signalisation de la présence de l'eau dans le paysage. Les paysages du territoire de l'APPVPA se sont simplifiés et voient disparaître les strates intermédiaires existantes, grâce à des modes de culture plus locaux, à la superficie plus réduite. Le maintien des exploitations en place est, pour le moment, la seule solution afin de préserver une diversité des cultures et donc du paysage sur le territoire. Certains grands alignements sont toujours présents, mais

auront besoin d'être rajeunis dans l'avenir. Et les haies retrouvent une place de choix à certains endroits du territoire.

Les forêts et boisements bénéficient du phénomène de sacralisation, qui entraîne un grand respect envers ce motif paysager. Cependant, serait-il possible d'envisager parfois de sacrifier quelques parcelles de bois pour les besoins urbains au lieu d'empiéter systématiquement sur les terres arables ? Cette question pose un problème foncier important car il s'agit de connaître les propriétaires et d'obtenir leur accord.

Évolution des paysages de 1930 à aujourd'hui - Constitution de poches remarquables de biodiversité

Texte sur les ZNIEFF du territoire est issu de l'étude de valorisation touristique des milieux naturels de l'Ouest du territoire réalisée par les étudiants du M2 tourisme et environnement



-  ZNIEFF Type 2
-  ZNIEFF Type 1
-  Boisements
-  Vergers
-  Broussailles
-  Pépinières

NORD

0 500 1000 1500 2000m

Carte des ZNIEFF à l'échelle de du territoire de l'APPVPA

La vallée de la Mauldre

« Le milieu déterminant de l'inventaire est représenté par les pelouses calcicoles sub-atlantiques semi-arides.

Une pelouse calcaire ou « calcicole » est une association de plantes vivant en structure stable de pelouse. C'est un écosystème de climat tempéré exclusivement présent sur sol très calcaire. Il peut être d'origine naturelle et/ou agropastorale.

C'est un habitat dit « patrimonial », en recul et localement menacé comme sur la vallée de la Mauldre. La valeur écologique de ce milieu est notamment liée au fait qu'il est souvent resté relativement oligotrophe (milieu pauvre en élément nutritif) et épargné par l'application directe d'engrais et pesticides. De plus, pour des raisons géologiques, les pelouses calcicoles longent souvent des vallées, y formant des corridors biologiques de grande valeur et d'intérêt paysager. Ce sont des refuges pour de nombreuses espèces pionnières par ailleurs importantes pour la résilience écologique des écosystèmes.

Il s'agit généralement d'un stade pionnier, enrichi d'espèces spécifiques correspondant probablement à des milieux autrefois entretenus par des troupeaux de grands herbivores sauvages, progressivement remplacés par les troupeaux d'animaux domestiqués (chèvres et moutons le plus souvent).

Les petits herbivores (lièvre et lapin) et même les nombreux invertébrés herbivores qui y vivent y jouent un rôle également important.

Ces habitats particuliers sont caractérisés par un pH basique et une xéricité superficielle (milieu sec), qui ne facilitent pas la diffusion de certains oligoéléments, au profit de l'auto-entretien du milieu. Bien que le calcaire soit un amendement pour certains sols, il est en effet « pauvre » en oligoéléments. Il est pour cette raison caractérisé par une flore adaptée à ce pH, dite « calcicole ».

La pression des herbivores, si elle est suffisante, associée à la pauvreté du milieu, font que les arbres n'y dépassent que très rarement le stade d'arbustes. Le genévrier y est naturel. Mais la disparition de grands et petits herbivores (sauvages ou d'élevages) est responsable de l'enrichissement rapide d'une grande partie des pelouses calcaires, au détriment de la biodiversité qu'ils abritaient.

Plusieurs espèces déterminantes ont été inventoriées comme certains lépidoptères (*Melanargia galathea*) ou certains végétaux vasculaires (*Ophrys fruciflora*). Les orchidées sont des espèces typiques des pelouses calcaires. »



Les bords de la Mauldre (au lieu-dit Lemadret)



Un chemin forestier à la lisière de la forêt de Beynes



L'enceinte du Parc clos de Thiverval-Grignon

La forêt de Beynes

« La particularité de la forêt de Beynes est la présence de certaines formations géologiques argileuses et calcaires situées entre 400 et 700m de profondeur, a permis à Gaz de France d'installer un stockage de gaz naturel, acheminé par gazoduc et injecté sous pression dans les nombreux puits disséminés dans la forêt.

Les sols reposent majoritairement sur une roche mère calcaire, et sont majoritairement des sols bruns peu fertiles.

Les essences arbustives que l'on rencontre principalement sont les chênes sessiles, pédonculés et pubescents, le hêtre, le boulot, le charme et quelques peuplements de conifères (pins noirs et pins sylvestres).

La forêt de Beynes est d'un grand intérêt floristique par le nombre d'espèces rencontrées.

La faune de massif de Beynes est composée de petits mammifères : renard, blaireau, lapin et lièvre. Parmi les grands mammifères, on trouve le chevreuil en nombre important.

Selon l'inventaire ZNIEFF, le principal intérêt au niveau écologique de cette forêt est la présence de coteaux avec des pelouses calcicoles ou marnicoles. Le milieu déterminant de l'inventaire est donc, les pelouses calcicoles sub-atlantiques semi-arides.

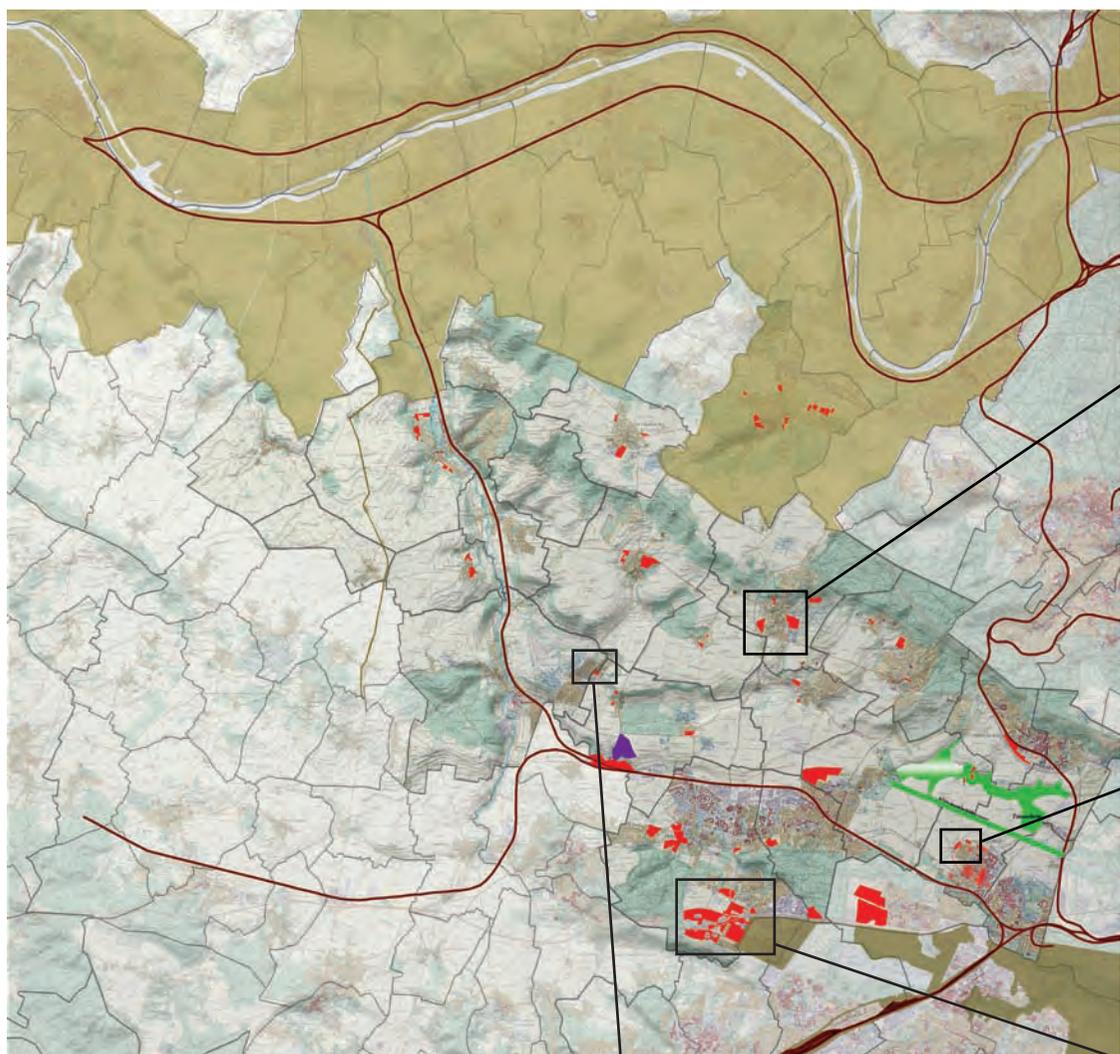
Cette ZNIEFF de type 2 inclue une ZNIEFF de type 1 d'environ 5ha. Le milieu déterminant de cette ZNIEFF est une pelouse calcicole sub-atlantique méso-xéroclines. Les principaux intérêts sont la présence d'une station de *Gentiana cruciata* et de Bruyères à balai. »

Parc de Thiverval-Grignon

« Le principal intérêt de la ZNIEFF de type 2 est la présence de la hêtraie calcicole à sous-bois de buis (habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France). C'est le boisement naturel le plus présent. Le fond de vallée est relativement eutrophisé (cultures et prairies pâturées). Le ru de Gally ne présente pas de qualité particulière : il est très encaissé, étroit, et ne comporte pas d'herbiers aquatiques.

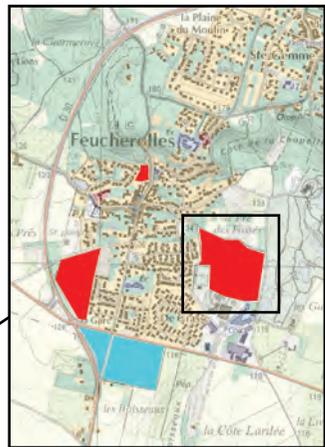
Les hêtraies calcicoles sont des forêts mélangées de hêtres occupant des sols calcaires superficiels et caillouteux ou parfois des affleurements de marne, le plus souvent dans des situations chaudes et sèches. Elles se localisent généralement sur des plateaux ou collines calcaires, ainsi que sur les versants des grandes vallées mosanes, les plus typiques étant exposées au sud. L'essence dominante est le hêtre, qui peut être accompagné des chênes pédonculés et sessiles, du charme, du tilleul, du merisier et de l'alisier commun. Les strates arbustives et herbacées, si elles sont développées, sont très diversifiées. Comme espèces déterminantes sur le Parc de Grignon, nous pouvons citer la renoncule à petite fleur (*Ranunculus parvifloru*). »

Carte des futurs projets - Une pression urbaine qui s'accroît



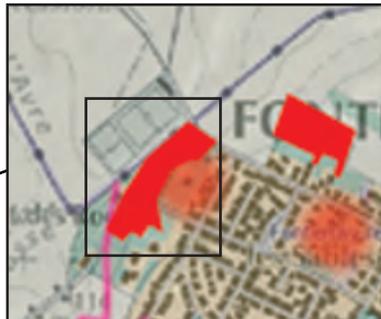
- OIN Seine Aval
- OIN du plateau de Saclay
- Grande Déviation A88
- zones à urbaniser
- zones AU sur espace agricole
- zones AU sur la ville
- espaces à reconverter
- espaces vulnérables (convoités) (enclavement, dents creuses)
- ferme agricole en reconversion d'usage
- fermes équestres
- futurs projets paysagers
- projet paysagé du ru de Gally
- projets à poursuivre
- Ru de Gally occupé par jardins familiaux
- liaisons douces
- projet de tram-train

Feucherolles



Une disparition des parcelles agricoles au profit de l'urbanisation

Fontenay-le-Fleury



Une urbanisation périphérique à l'est de Fontenay-le-Fleury

Plaisir



Des reliques d'espaces ouverts bientôt urbanisés

Thiverval-Grignon



Une limite communale comme support de développement

Le territoire de l'APPVPA occupe une position très stratégique au sein de l'Île de France car il est aux portes de Paris côté Défense. Ce territoire longtemps préservé grâce au classement de la Plaine de Versailles, ancien domaine royal, a pourtant déjà subi quelques « attaques » de la ville.

Quasiment toutes les communes, proches de l'agglomération parisienne et disposant d'un service de transport en commun, se sont étendues au maximum de leur possibilité sur la plaine de Versailles. Les territoires de l'Ouest connaissent des transformations mais beaucoup plus lentes du fait de leur distance et du manque de transports en commun.

Les deux OIN (Opérations d'Intérêts Nationales) Seine-Aval et Massy-Versailles-Saclay sont deux enjeux très importants pour le territoire de l'APPVPA qui doit anticiper l'hypothèse d'une arrivée massive de nouveaux habitants.

La volonté de l'APPVPA de se regrouper pour préserver des qualités paysagères à proximité de la capitale, est une excellente initiative afin de mettre en place un discours global qui permettra une harmonisation générale des futurs projets. Des concertations intercommunales voire même la création de PLU intercommunaux semblent indispensables.

Il est vrai que lorsque l'on réunit sur un document uniquement les futurs projets urbains (zones à urbaniser recueillies dans les PLU des communes), car ce sont eux qui menacent davantage l'espace ouvert, il apparaît clairement un écart entre le discours de l'association et les faits concrets sur le terrain. En effet, les communes continuent de réaliser leurs projets chacune individuellement selon leurs besoins.

Nous avons conscience de la nécessité des communes de continuer à s'agrandir. Nous souhaitons montrer que les futurs projets urbains, situés quasiment tous en périphérie de la commune, donc en contact avec l'espace agricole, devront inclure dans leur dessin la création d'une lisière agri-urbaine. Ces futurs projets sont l'occasion de mettre en application certaines propositions paysagères qui consistent à penser la limite de la commune de façon perméable avec l'espace agricole.

L'objectif pédagogique de la pré-charte est de modifier le point de vue des habitants de la ville. Faire qu'ils ne se situent plus seulement dans une position d'observateur mais les rendre davantage acteurs de ce territoire.

Exemple d'un futur golf (Thiverval-Grignon)



Exemple d'un champ prochainement urbanisé (Feucherolles)



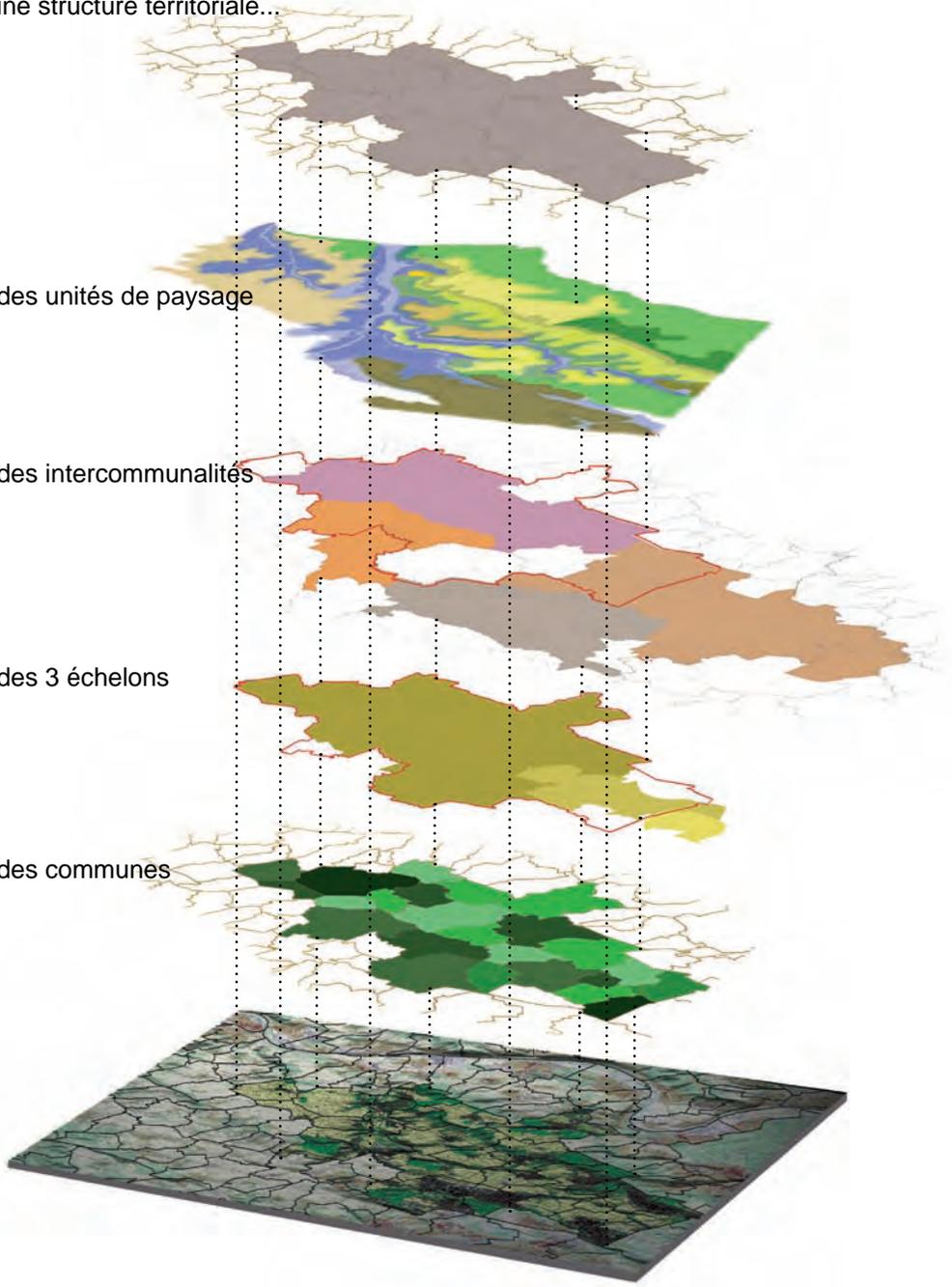
Vers une structure territoriale...

Carte des unités de paysage

Carte des intercommunalités

Carte des 3 échelons

Carte des communes



Ce territoire est confronté à des mutations qui risquent de transformer son organisation, son aspect rural et son essence même. En effet, l'abandon de certaines pratiques culturelles, les pressions urbaines exercées par les grands pôles urbains et les nouvelles attentes sociales ont modifié le rapport à l'espace. La fermeture du paysage et un fort développement résidentiel standardisé sont des évolutions qui, lorsqu'elles sont trop rapides, entraînent pour les habitants le sentiment d'une perte de valeurs immuables précieuses. De plus, certaines pratiques et actions peuvent mettre en péril des milieux fragiles, menacer les ressources que sont l'eau et la terre agricole, appauvrir le patrimoine collectif.

C'est pourquoi, l'évolution du territoire et de ses paysages doit être maîtrisée pour ne pas causer de dommages irréparables. La prise en charge des paysages contemporains par tous les acteurs du territoire, les élus, les techniciens, ingénieurs, architectes et paysagistes des services de l'état, le milieu associatif et les citoyens, contribuera à la maîtrise partagée des processus d'évolution.

Carte de la lumière



V] Les enjeux liés aux territoires de l'APPVPA

Une mise en lumière des complémentarités intercommunales afin d'asseoir une structure territoriale cohérente

Lisières Ruralisme-urbanisme Ecologie territoriale Naturalisation Mobilité



L'étude de l'évolution des paysages de ce territoire montre qu'une dynamique de fermeture s'est installée depuis plusieurs décennies. Petit à petit, cela remet en cause l'équilibre entre espaces ouverts, incarnés très souvent par les parcelles cultivées ou pâturées, et espaces fermés, ou couverts, incarnés majoritairement par le bâti et les boisements.

Plus qu'un déséquilibre, cette dynamique induit également une simplification du paysage. En comparaison avec les années 1940, les manières d'exploiter le sol se sont considérablement homogénéisées, reléguant les parcelles de plus petites tailles au second plan. Ces dernières ont formé et forment encore le terreau d'un étalement urbain toujours omniprésent. La disparition des activités agricoles fragilise les espaces ouverts.

Il n'est cependant pas question de noircir le tableau. Nombres de paysages sont encore préservés, ou plutôt, l'équilibre entre « l'ouvert » et le « fermé », qui caractérise ce territoire n'a pas encore été rompu.

Néanmoins, le développement du bâti et des activités, bien que lent et souvent difficilement perceptible, continue inexorablement d'appauvrir la richesse de ces paysages. Cette homogénéisation liée à l'apparition de nouveaux quartiers pose la question d'un recentrage.

Pourquoi ne pas imaginer un tissu urbain qui ne s'étend plus. Une ville qui se reconstruit sur elle-même, sans avoir besoin de consommer de nouvelles terres arables. Conversion, qui au passage, est quasi-irréversible, à l'instar d'une rotation de culture. Une fois la chape de béton posée, le retour à l'agriculture paraît presque désuet, tant les dommages au niveau du sol sont importants.

Il n'est pas utopique d'imaginer une politique forte de la part de l'ensemble des élus (en partie en oeuvre, il faut le souligner), visant à limiter l'implantation de nouvelles activités et de nouveaux quartiers en dehors des noyaux bâtis. Au regard des évolutions du territoire, le mitage bâti fragilise les parcelles adjacentes et fabrique des enclaves cultivées qui finissent par disparaître sous un tapis

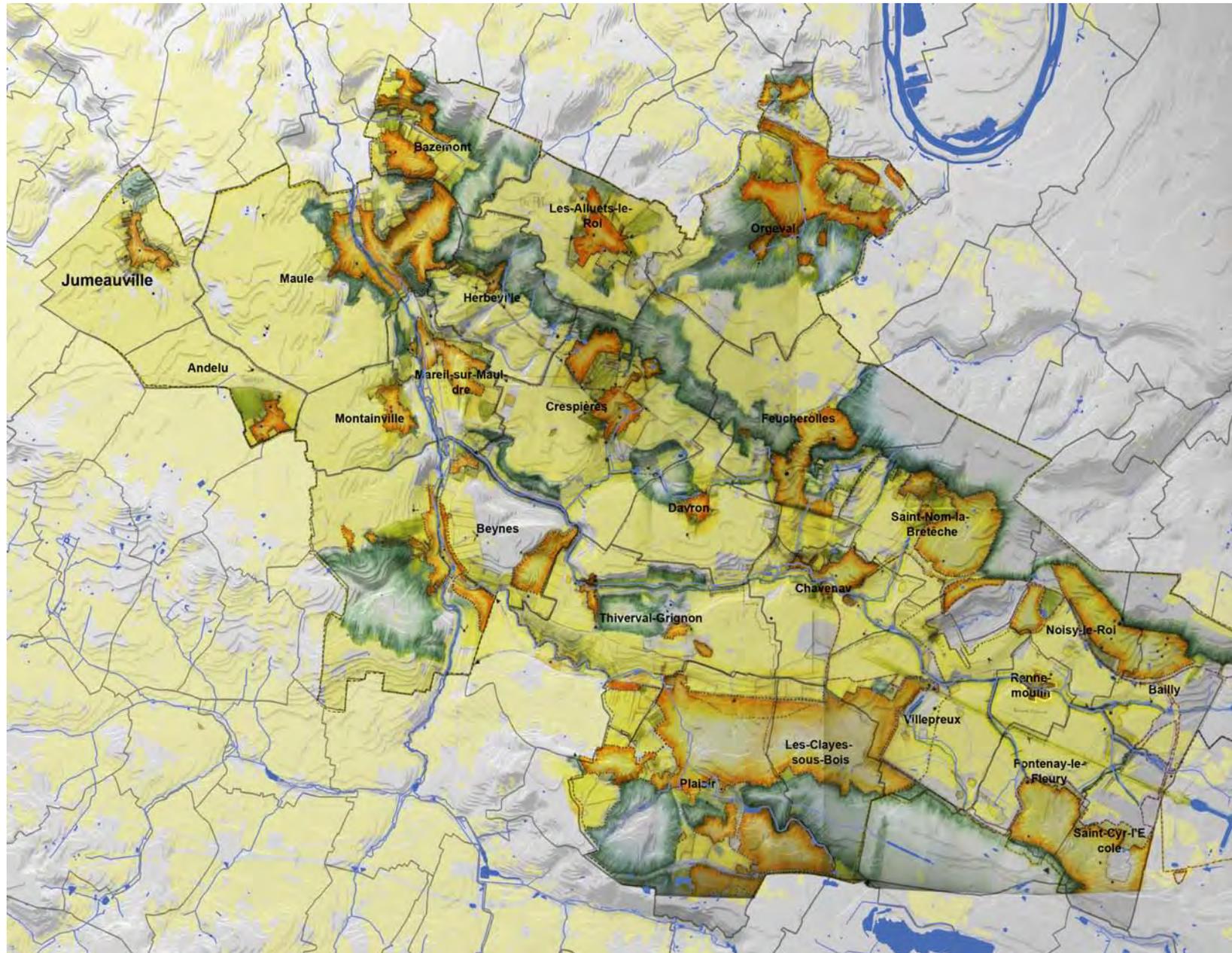
D'autres enjeux tels que la mobilité semblent primordiaux. De nombreuses communes expriment le souhait d'être mieux intégré au réseau de transports en communs. Toutes les échelles sont concernées par cette problématique, qu'il s'agisse de chemiments pour relier différents quartiers aux routes qui aujourd'hui connaissent des problèmes d'intégration.

Le création de nouvelles infrastructures engendre des coupures qui au même titre que le mitage, crée un enclavement plus ou moins prononcé des parcelles agricoles.

En parallèle, les derniers continuums écologiques pâtissent de l'implantation de nouvelles activités et de nouvelles infrastructures qui morcellent le territoire.

Les quatre enjeux principaux relatifs au territoire de l'APPVPA :

- 1- Ouvertures et fermetures spatiales - Maintenir un équilibre entre les espaces ouverts et les espaces fermés.**
- 2- Relations entre espaces bâtis et non bâtis - Des limites aux lisières : Aménager les transitions**
- 3- Mobilités intra/extra-territoriales - Amorcer un nouveau dialogue entre les unités de paysage**
- 4- Continuités écologiques - Améliorer la coexistence entre les milieux fragiles et les espaces fortement anthropisés**



Principaux enjeux

OUVERTURES ET FERMETURES SPATIALES

RELATIONS ENTRE ESPACES BATIS ET NON BATIS

MOBILITES

CONTINUITES ECOLOGIQUES

=

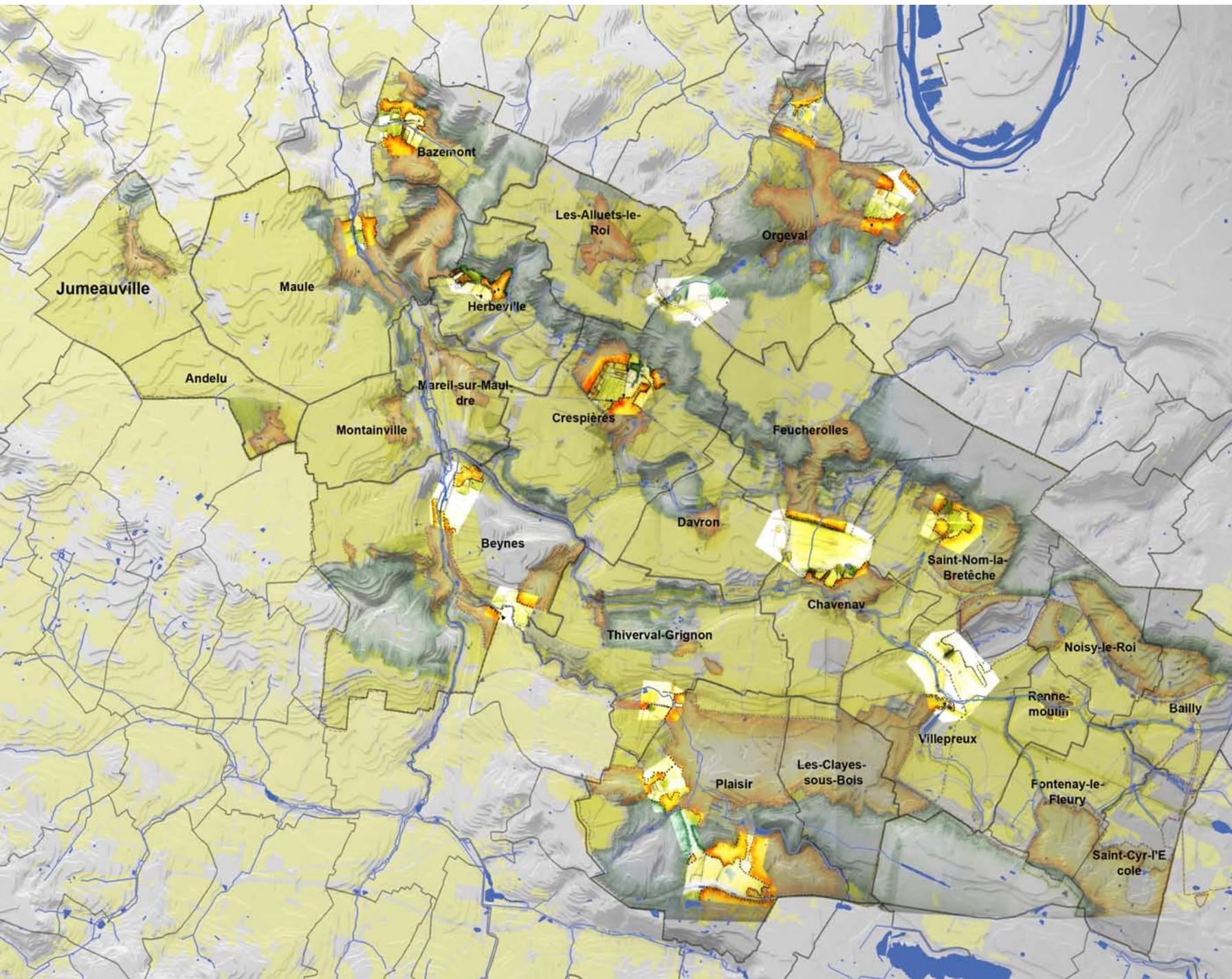
URBANISME/ RURALISME?

=

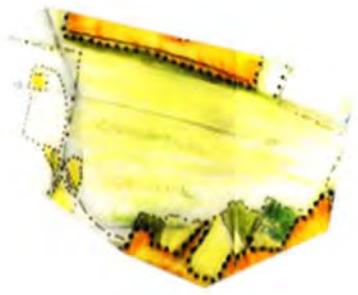
ECOUMENE



Ouvertures et fermetures spatiales - Préserver les ouvertures



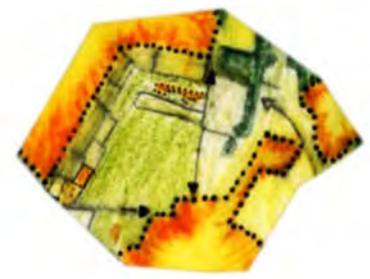
Typologie des discontinuités



Espace de fermeture en bordure de communes (Chavenay, Davron et



Fermeture d'un fond de vallée à Bazemont



[228] Fermeture en lisière forestière à Crespières



Déviation de Plaisir. Création d'une zone agricole enclavée entre la voie ferrée et la route. Cette route s'est installée directement sur la limite communale de Plaisir. L'espace agricole d'entre-deux devient résiduel et à long terme, il risque de disparaître.

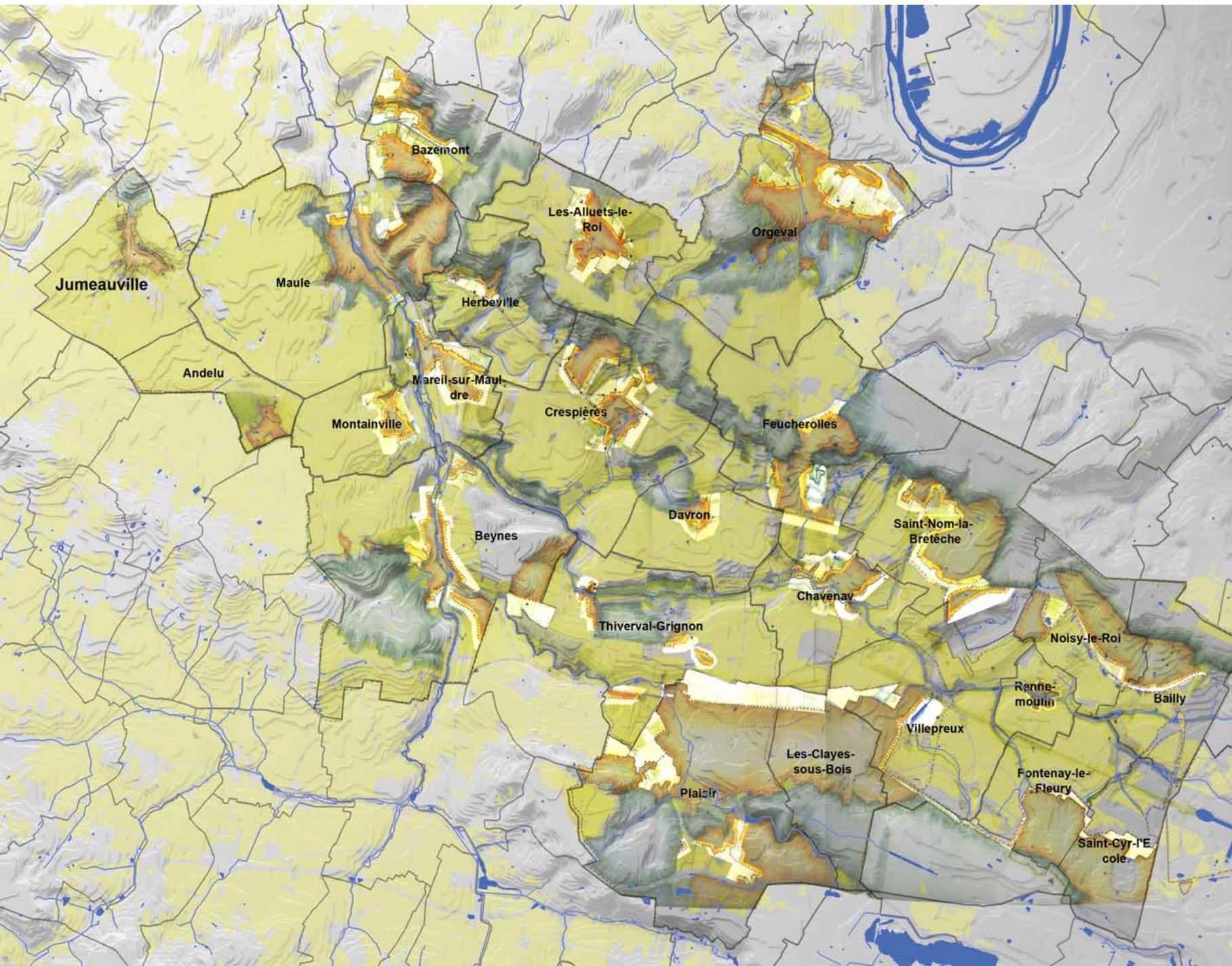


Endroit de pincement important entre la plaine de Versailles et la vallée de la Yart, en raison du développement futur d'équipements qui viendront se juxtaposer à ceux existants (golf, zone d'activité/ usine d'incinération, académie de tennis etc.). La rupture avec la continuité agricole ne sera pas complète car la commune de Thiverval a prévu de conserver une bande de terre agricole cultivée. La question du changement de destination de nature des sols est clairement exprimée. L'importance de la concertation entre intercommunalités est clairement exprimée à cet endroit ainsi que la nécessité de trouver le moyen d'échanger avec St-Germain-de-la-Grange sur la question de la zone d'activité. C'est également un espace d'enjeu lié à la présence de la voie ferrée, qui en plus, se sépare à cet endroit. La proximité de Plaisir, exemple de l'extension urbaine dans la plaine, montre que l'enjeu urbain des communes prévaut sur l'enjeu agricole.



Pincement boisé sur le plateau des Alluets au lieu dit *la Glapinerie*. Celui-ci est lié à l'abandon de quelques parcelles cultivées qui peu à peu se sont faites colonisées par le boisement.





Plusieurs Typologies de lisières

Les lisières intercommunales

Les lisières communales

...

L'accroissement des villes ne cesse de transformer les contours de celles-ci, ainsi que les rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement extérieur.

Il s'agit bien là d'une conquête qui ne connaît pas véritablement de freins.

L'aménagement des lisières urbaines est un premier élément de réponse pour freiner l'expansion urbaine.



Montainville a fait le choix de regrouper les hangars agricoles en bordure de commune. Les agriculteurs construisent le lieu d'habitation à côté des hangars afin de surveiller leur matériel contre le vol. Ils sont adossés au village et parfois à des éléments paysagers comme les haies, notamment à Davron. Les proportions, les matériaux qui constituent le bardage, les couleurs, les pentes des toitures du hangar nouvellement construit sont intéressants et s'intègrent dans le cadre paysager.



Villepreux, *la Porte de Paris*. Les jardins familiaux initialement installés sont propices au départ de noyaux urbains qui sont séparés du bourg principal.



Typologies des cheminements

Boucles de randonnées

Boucles équestres

Près de trente boucles parcourent l'ensemble du territoire de l'APPVPA. Ces sentiers permettent de découvrir une multitude de paysage allant des clairières agricoles perchées aux fonds de vallées en passant par les coteaux.

Cette structure primaire peut être la base d'un nouveau réseau permettant de traverser plus facilement le territoire.



Feucherolles, lieu dit *Le Prè des Fossés*. Un futur projet urbain est prévu sur des terrains actuellement cultivés mais qui sont enclavés. Leur viabilité est donc mise en péril.



Chavenay, *Le Petit Aulnay* et *les Boisseaux*. À la limite de trois communes, des équipements nécessaires aux agriculteurs (silo à grain) et une zone d'activité se sont implantés. Une parcelle en friche est prévue à l'urbanisation. Cet ensemble constitue les prémices d'un nouveau noyau urbain détaché des villages. Ils forment un pincement agricole à surveiller. La future zone d'activité des Boisseaux pose la question de l'intégration des vergers existants au coeur de celle-ci.



Typologies des grandes infrastructures

Faisceaux ferrés

Autoroutes

Routes départementales

A l'échelle du territoire de l'APPVPA, les grandes infrastructures sont à la fois vécues comme des césures et des moyens de connecter.

Elles sont dans certains cas le support d'une urbanisation massive, comme par exemple les zones d'activités de Plaisir ou d'Orgeval.



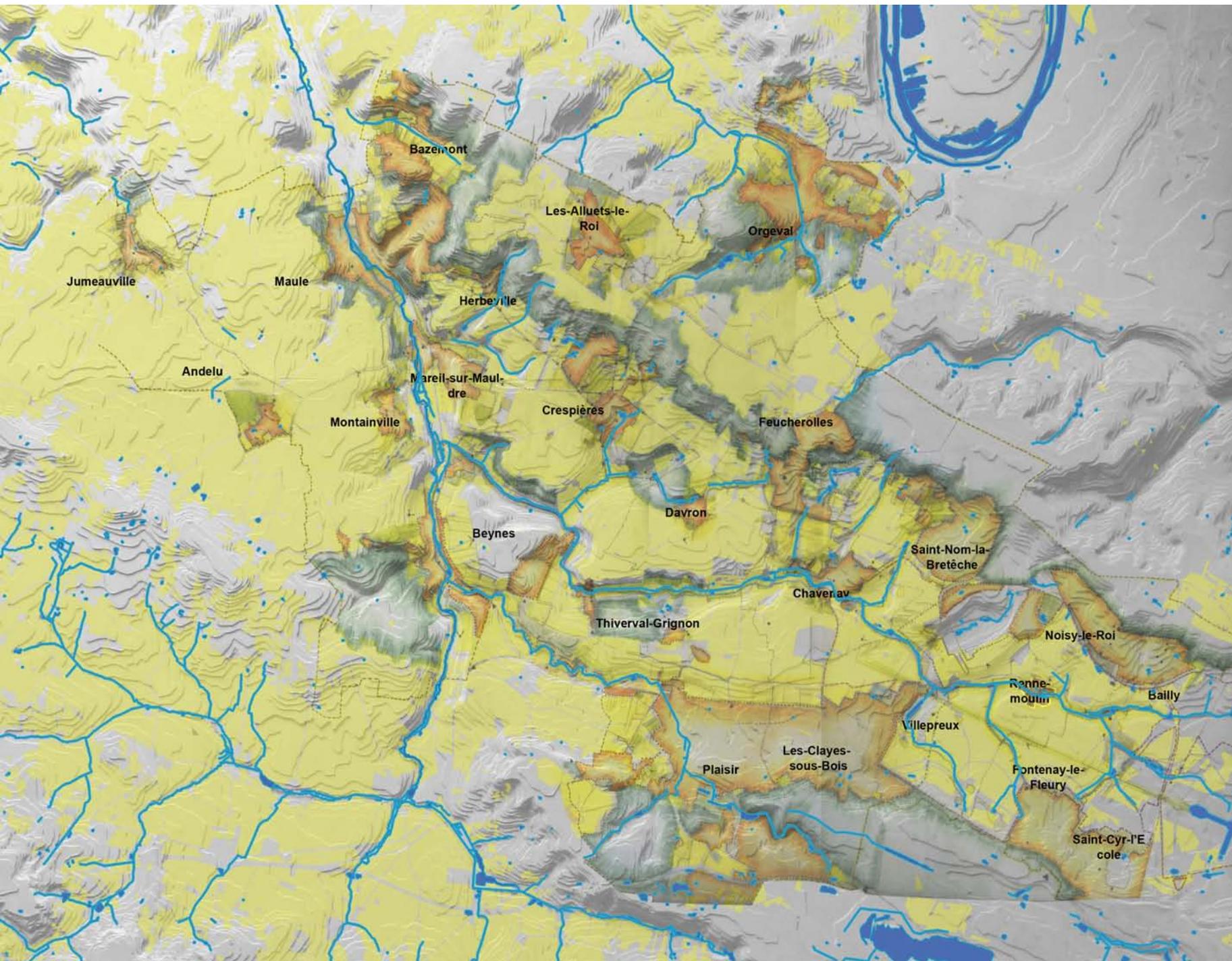
Départementale D 191, à l'entrée de Mareil-sur-Mauldre, a un gabarit encore raisonnable et des éléments patrimoniaux paysagers participent à sa mise en valeur.



Départementale 307, à la hauteur de Noisy-le-Roi, a été déviée et doublée en deux fois deux voies. Elle ne s'inscrit plus sur la topographie naturelle du sol mais en système de déblais - remblais. Les champs de vues sont ainsi limités sur la plaine. Le caractère routier prime. La « notion de parkway » est oubliée.



D 161 en provenance de Noisy-le-Roi. Entrée de village de Renne-moulin. L'alignement d'arbres sur les routes peut également profiter à valoriser les entrées de village.



L'échelle du bassin versant

Un élément structurant du territoire à mettre en valeur.

Valoriser les continuités existantes et supprimer à terme les discontinuités

Gestion des crues du ru de Gally.

Nouvelle gestion de l'eau à l'échelle territoriale.

Les ZNIEFF et autres refuges de bio-diversité

Une gestion à l'échelle du territoire



La *Gandonnerie*. Une haie nouvellement créée par le GIC de l'Oisemont en dialogue avec l'agriculteur borde un chemin agricole existant et permet d'offrir une continuité qui peut servir à la faune. On peut imaginer un linéaire discontinue permettant aux vues de filer sur le lointain, pour éviter tout phénomène de masque opaque.



Ru de l'Arcy. Chemin privé. Une bande enherbée profite également à l'agriculteur en offrant une deuxième fonction de chemin.



Des haies résiduelles existent en bordure de la route du *Pont des roches* vers Fontenay-le-Fleury. Elle marque l'entrée vers le village et amène une ambiance de chemin voûté voire en creux par les talus qui la bordent.



Le centre ville de Beynes est aujourd'hui parcouru par la rivière de la Mauldre. Ses rives sont accessibles et constituent un espace public de qualité. Il s'agit de montrer que développement urbain et respect du territoire ne sont pas deux données incompatibles. Un aménagement non pérenne en stabilisé peut tout à fait cohabiter avec le caractère sauvage de la rivière.

La friche coincée entre la voie SNCF et la Mauldre dont les berges sont tenues par le végétal, est une parcelle privée. La commune a inscrit cette parcelle au PLU en tant qu'espace vert ou parcelle jardinée.



Les usages mixtes des chemins agricoles sont possibles. Il faut veiller cependant au droit de passage et limiter les conflits d'usage.

Le territoire fédéré par l'APPVPA est un « mille feuille ». Chacun des enjeux révélés tout au long de cette partie, montre qu'ils sont à la fois pertinents à grande et à petite échelle.

Il devient alors indispensable dans le cadre de la pré-chartre de développer des orientations, issues des enjeux relevés, afin d'entamer des concertations, ainsi que des modes d'actions et de gestions capables de traverser les différentes échelles en présence : la parcelle, le quartier, l'unité de paysage, le territoire associatif.

Néanmoins, l'éclairage de ces enjeux ne doit en aucun cas donner naissance à des solutions génériques, appliquées à l'ensemble du territoire.

Même si ce dernier possède une cohérence d'ensemble, la variété des paysages impose de regarder minutieusement chaque site afin d'apporter des réponses pertinentes, autrement dit, contextualisées.

Chaque projet doit faire l'objet d'un incessant « aller-retour » entre les différentes échelles, afin de tirer parti des complémentarités existantes ou en dormance.

VI] Des outils pour agir

Des bases pour créer une charte des paysages

Charte intercommunale de gestion des lisières



Une structure paysagère capable d'accompagner les mutations du territoire intercommunal de l'APPVPA

Le croisement des unités paysagères du territoire de l'APPVPA avec les limites administratives de chacune des communes, les territoires des différents SCOT et les nouvelles urbanisations en devenir, fait apparaître un certain manque de cohérence d'ensemble.

Quatre orientations apparaissent autour d'éléments fédérateurs que tout le monde a en commun et partage dans l'idée de «créer les conditions pour» faire dialoguer les unités de paysage entre elles.

Orientation 1 : **Les espaces ouverts : des continuités à préserver**

Orientation 2 : **Des paysages bâtis recentrés**

Orientation 3 : **Des itinéraires de déplacements attrayants et diversifiés**

Orientation 4 : **Mettre en réseau des continuités écologiques porteuses d'usages**



Objectifs

- L'agriculture comme gestionnaire de l'espace non-bâti intercommunal et comme partenaire du développement du territoire de l'APPVPA
- Une continuité agricole des plaines et de certains coteaux pour des horizons ouverts garant d'une lecture du relief de bord à bord, tout en maintenant des cordons de répisylve le long des rus qui soulignent, font repère et annoncent la présence de l'eau, tout en donnant une certaine échelle humaine par différence aux grands espaces ouverts en bordure. Il en va de même pour les boqueteaux et les arbres isolés qui parsèment l'espace ouvert agricole.
- Empêcher les pincements entre communes pour ne pas se retrouver en situation de plusieurs plaines. Éviter la compartimentation et l'enclavement de parcelles agricoles. À terme, le risque encouru est qu'elles deviennent un prétexte à l'urbanisation par une superficie qui ne soit plus suffisante pour le rendement agricole.
- Encourager le pluri-usage des sols et des terres agricoles dans un souci de réversibilité des espaces ouverts.

Principes d'actions

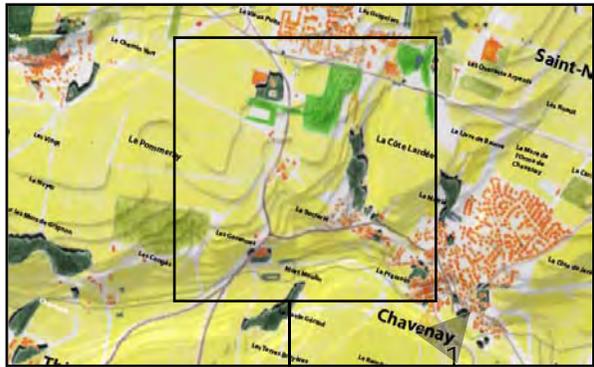
[1] Conforter l'agriculture comme gestionnaire de l'espace ouvert et comme composante majeure du cadre de vie

[2] Le relief : un atout majeur source de diversité mis en valeur par les espaces ouverts (les espaces ouverts permettent de lire le relief)

[3] Coupures agricoles entre espaces bâtis à maintenir

Les limites de communes - Création de stratégies intercommunales pour entretenir les espaces vulnérables

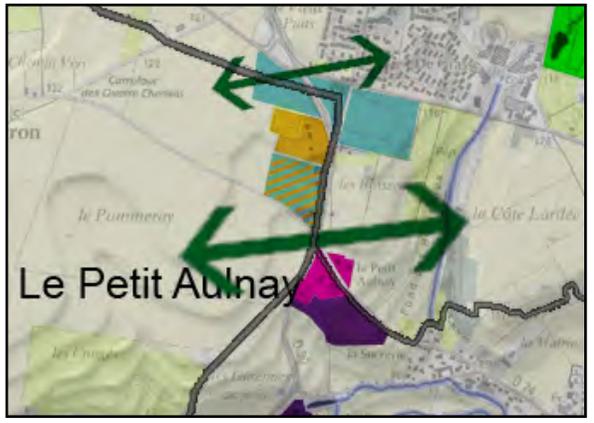
Le Petit Aulnay - Davron, Feucherolles et Chavenay



Convergence de limites communales



Maintenir des coupures agricoles



1-Vue depuis Le Sifflet à Chavenay



Le Promontoire de Davron, Le Petit Aulnay, Silos à grain, Les Boisseaux, La Sucrierie

Principes d'actions

- I - Conforter l'agriculture comme gestionnaire durable de l'espace ouvert et comme composante fondamentale du cadre de vie
- II - Le relief : un atout majeur source de diversité mis en valeur par les espaces ouverts
- III - Coupures agricoles entre espaces bâtis à maintenir

2-Mise en valeur des « champs de vue » par l'agriculture



- Espaces vulnérables*
- Zones d'activités*
- Espaces à reconvertir*
- Exploitations agricoles*
- Continuités agricoles à maintenir*

Orientation 1 - Fiche-outil - Les espaces ouverts : des continuités à préserver _____

Orientation 1 / Les espaces ouverts : des continuités spatiales à préserver

L'analyse paysagère met en évidence un double processus de simplification des espaces ouverts (disparition de structures végétales (haies, arbres isolés à la croisée des chemins...), abandon de gestion des coteaux qui partent en friche, en alier (espaces impénétrables composés majoritairement d'épineux) ou en boisements et d'intensification (part croissante des grandes cultures au détriment des prairies de fauche et parfois des pâtures, malgré quelques gains grâce aux nouvelles activités équestres) qui traduit une dynamique agricole précieuse pour l'économie et la gestion du territoire ouvert de l'APPVPA, mais qui conduit également à un affaiblissement du cadre de vie en qualité des paysages et des milieux écologiques.

Envisager une complémentarité entre espaces construits et ouverts doit se faire par un ajustement (dans une mesure acceptable économiquement) des pratiques agricoles et par une identification des espaces ouverts organisés (à préserver de qualités paysagères) (champs de vue...). Cette démarche devient d'autant plus nécessaire que l'évolution urbaine du territoire entraîne de nouvelles pratiques de loisirs et de consommation qui parfois génère des différents d'usages et d'intérêts.

Cette complémentarité, moteur d'un nouveau paysage, n'est plus pensée à partir de l'organisation de l'espace construit, mais à partir de l'organisation réciproque du construit et du non construit.

Soutenir l'agriculture dans ses formes les plus variées (céréaliculture, arboriculture, maraîchage...) permet également d'envisager autrement les extensions urbaines et pourquoi pas d'y interférer. Et, une vigilance particulière portée sur les parcelles d'espaces ouverts en bordure de villes et de champs donnent la possibilité de dessiner la fin de la ville et d'avoir une épaisseur pour la constitution d'une lisière.

Une agriculture diversifiée et des espaces ouverts organisés (jardins partagés, équipements sportifs en bordure des villes et villages...) permettent l'aménagement de lisières agri-urbaines.

=> L'orientation 1 conforte les espaces ouverts comme gestionnaires de l'espace, préserve ou crée des continuités spatiales ,tout en les mettant en réseau et dialogue. Elles supposent d'aménager des lisières urbaines, transitions entre espaces bâtis ou constructibles et espaces non bâtis.

Orientation 1 - Fiche-outil - Les espaces ouverts : des continuités à préserver

Orientation 1 / Les espaces ouverts : des continuités spatiales à préserver

Objectifs

- L'agriculture comme gestionnaire de l'espace non-bâti intercommunal et comme partenaire du développement du territoire de l'APPVPA
- Un continuité agricole des plaines et de certains coteaux pour des horizons ouverts garant d'une lecture du relief de bord à bord, tout en maintenant des cordons de répisylve le long des rus qui soulignent, font repère et annoncent la présence de l'eau, tout en donnant une certaine échelle humaine par différence aux grands espaces ouverts en bordure. Il en va de même pour les boqueteaux et les arbres isolés qui parsèment l'espace ouvert agricole.
- Empêcher les pincements entre communes pour ne pas se retrouver en situation de plusieurs plaines. Éviter la compartimentation et l'enclavement de parcelles agricoles. À terme, le risque encouru est qu'elles deviennent un prétexte à l'urbanisation par une superficie qui ne soit plus suffisante pour le rendement agricole.
- Encourager le pluri-usage des sols et des terres agricoles dans un souci de réversibilité des espaces ouverts.

Principes d'actions

[1] Conforter l'agriculture comme gestionnaire durable de l'espace ouvert et comme composante fondamentale du cadre de vie

- Paysages agricoles très ouverts (à l'ouest) à préserver en réintégrant des échelles intermédiaires comme l'arbre isolé et les haies,
- Paysages agricoles sous pression urbaine à maîtriser et valoriser (à l'est et orgeval)
- Paysages agricoles à valoriser et diversifier (poches coincées)
- Paysages agricoles en voie d'enfrichement, à gérer
- Paysages agricoles inondables (pâtures), une dynamique spatiale à considérer
- Les plateaux cultivés : des paysages à maintenir ouverts

[2] Le relief : un atout majeur source de diversité mis en valeur par les espaces ouverts (les espaces ouverts permettent de lire le relief)

- Les plateaux et massifs : des espaces aux usages multiples à perpétuer
- Les petites dépressions (pénéplaine) : des formes identitaires à maintenir lisibles
- Les buttes : des animations insolites à mettre en avant
- Les versants : des écrins de verdure à reconsidérer, qui font le cadre du territoire de l'appvpa

[3] Coups agricoles entre espaces bâtis à maintenir

- golf de St nom et Villepreux
- Bailly-Rocquencourt
- à côté de l'Inra Versailles
- entre plaisir et St-Germain de la grange (côte de Grignon et Grands Champs)
- le petit Aulnay et le Pommeray

- L'espace agricole comme outil de production et comme outil de gestion et d'organisation des espaces ouverts,

Grande ouverture céréalière au centre de la plaine de Versailles jusqu'à la vallée de la Mauldre et en périphérie ouest depuis la vallée de la Mauldre, garant d'une continuité spatiale et visuelle d'un rebord à l'autre du territoire afin de conserver une lecture des caractéristiques géomorphologiques identitaires du territoire de l'APPVPA. (pas un principe d'action)

- Favoriser le rapprochement entre l'agriculture et les habitants (information et pédagogie sur ces espaces cultivés de proximité mal connus de la sphère urbaine),

- . Développement de l'agrotourisme dans une certaine mesure,
- . Développement des circuits courts de commercialisation (ventes directes à la ferme, marchés ...),
- . Sensibilisation à l'agriculture (circuits de découverte pédestre et équin),
- . Valorisation des abords des sièges d'exploitations.

- Favoriser des paysages diversifiés aux paysages mono-spécifiques où les structures paysagères résiduelles (arbres isolés, haies...) retrouvent une place.

Outils existants à utiliser

Outils à mettre en place

- Créer des lisières agri-urbaines (*1),

- Diversifications agricoles possibles aux endroits de pincements sur les côteaux,

- Échanges de parcelles entre agriculteurs qui souhaitent engager un processus de diversification aux endroits de pincements sur les côteaux et en périphérie des villages,

- Conforter les structures végétales arborées dans l'espace agricole (arbres isolés, haies qui font repère et donnent une échelle aux plaines et aux plateaux)

- Documents d'urbanisme intercommunaux (charte intercommunale)

Acteurs concernés

Agriculteurs, communes, communautés de communes, SCOT, AMAP, associations diverses, CAUE 78, conseil général d'île-de-France, chambre d'agriculture, SAFER, paysagistes, architectes, urbanistes...

Principes d'actions

[1] Respecter les silhouettes et les structures urbaines remarquables

[2] Structurer l'urbanisation en devenir et existante

[3] Valoriser l'accueil et la lecture des villes et des villages tout en réinvestissant leurs centralités

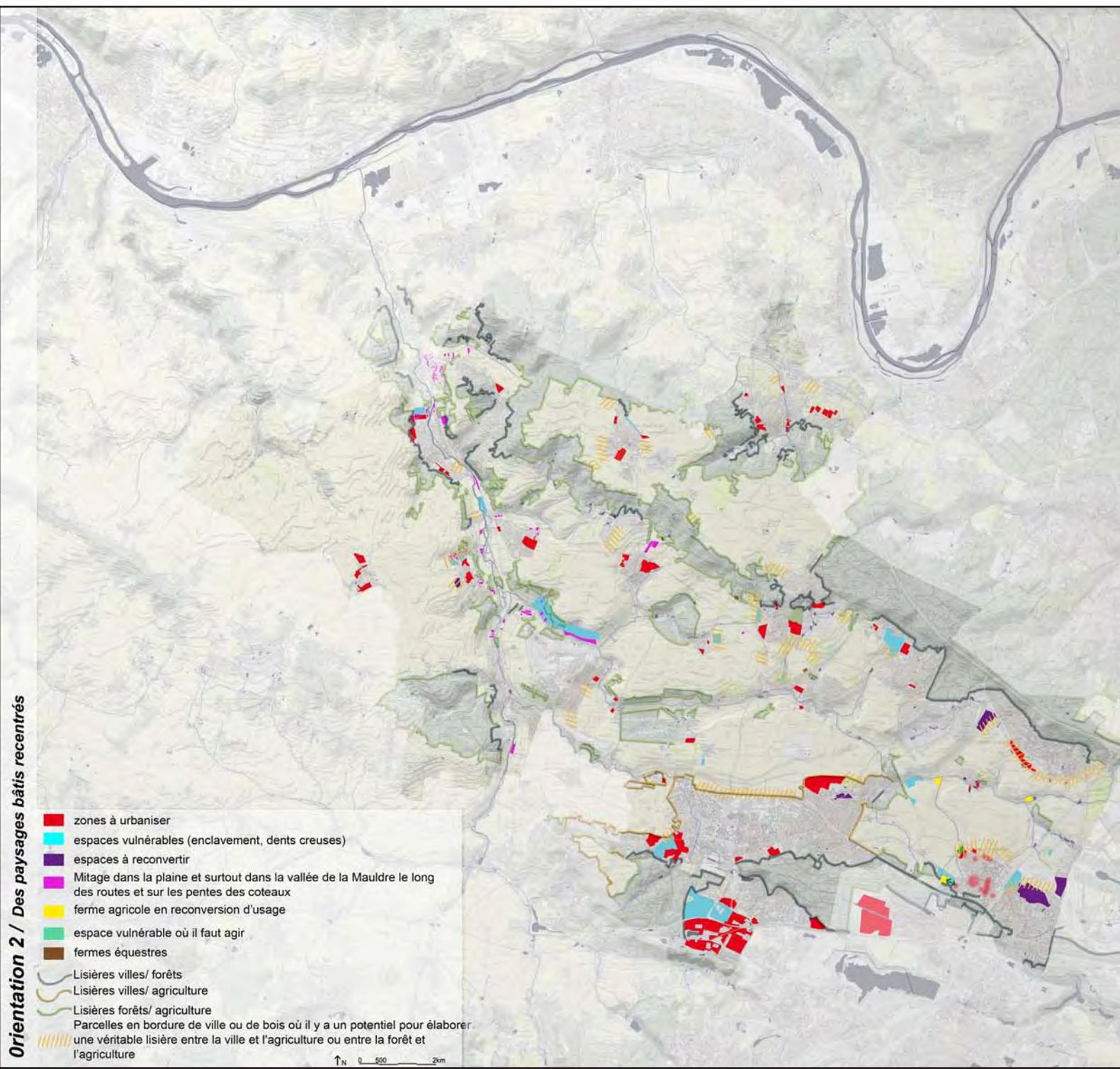
[4] Renforcer l'insertion et la qualité paysagère des activités économiques dans les paysages (agricoles, commerciales, tertiaires...)

Objectifs

- Limiter la consommation des espaces ouverts par extensions successives des emprises bâties.

- Marquer de façon plus sensible les limites entre les espaces construits et non construits, tout en leur redonnant une épaisseur. Préférer les transitions aux ruptures et aux limites.

- Mettre en valeur l'image des villages perçus depuis l'extérieur.



Comment limiter l'impact des nouvelles constructions, tout en redonnant une vie de quartier aux villes et aux villages ?

L'analyse paysagère fait apparaître une dynamique d'extension de l'espace construit, sans que les centralités urbaines et villageoises existantes soient davantage renforcées (exemple à Villepreux: la ville s'est étendue à l'opposé du bourg ancien, donc il n'y a pas de liens entre les centres). Ces extensions perturbent et fragilisent par ailleurs les espaces agricoles et naturels (forêts, boisements, prairies sèches et humides, pâtures...) qui font l'identité du cadre de vie et d'activités du territoire de l'APPVPA.

L'idée est d'enrichir une vie de quartier dans les villes et les villages en rapprochant les uns des autres, services, habitat et réseaux de transport.

=> L'orientation 2 vise à réinvestir les centralités des villes et des villages, de structurer l'urbanisation diffuse et les effets de mitage, et de renforcer la qualité paysagère des activités économiques et des équipements agricoles (sièges des exploitations, hangars, serres...).

Objectifs

- Limiter la consommation des espaces ouverts par extensions successives des limites bâties,
- Marquer de façon plus sensible les limites entre les espaces construits et non construits, tout en leur redonnant une épaisseur. Préférer les transitions aux ruptures et aux limites.
- Mettre en valeur l'image des villages perçus depuis l'extérieur.

Principes d'actions

[1] Respecter les silhouettes et les structures urbaines remarquables

- Les villes et les villages de plaines et leurs liens physiques au paysage agricole
- Les villes et les villages de plateaux et leurs accroches aux boisements
- Les villes et les villages perchés (rebords de coteaux, buttes) et leurs liens visuels au grand paysage
- Les villes et les villages de coteaux et leurs rapports à la pente
- Les villes et les villages de fond de vallée et leurs liaisons à l'eau

=> Silhouettes bâties sensibles à protéger

[2] Structurer l'urbanisation en devenir et existante

- Poches d'habitat à structurer et densifier
- Les franges urbaines en liaison avec l'espace agricole ou boisé à travailler
- Quartiers pavillonnaires demandant un traitement du front bâti
- Urbanisation des pentes appelant un traitement architectural et paysager spécifique (Vallée de la Maudre, Orgeval)
- Espaces inondables où il faut éviter toute urbanisation
- Urbanisation diffuse en plaine, sur relief à contenir (anciennes fermes reconverties)
- Urbanisation linéaire le long des routes à contenir (Montainville)

[3] Valoriser l'accueil et la lecture des villes et des villages tout en réinvestissant leurs centralités

- Centre-villes à renforcer et réinvestir
- Centre-bourgs à valoriser
- Entrées des villes et des villages à rendre lisibles
- Affichages publicitaires à réglementer

[4] Renforcer l'insertion et la qualité paysagère des activités économiques dans les paysages (agricoles, commerciales, tertiaires...)

- Zones d'activités suscitant une maîtrise de la qualité paysagère
- Sièges d'exploitations agricoles à insérer

- Préférer l'implantation d'hangars agricoles en bordure des villages qu'au milieu de la plaine. (en périphérie des noyaux urbains constitués)
Exemple: Montainville: les hangars sont regroupés à une extrémité du village mais il manque une véritable intégration paysagère. Ce qui est gênant, ce ne sont pas les bâtiments eux-mêmes mais la volonté de les dissimuler à tout prix derrière un écran végétal de conifère qui n'est pas en rapport avec la végétation du milieu. => Préférer l'insertion dans le paysage (positionnement/implantation topographique notamment **et la qualité des matériaux utilisés) plutôt que d'en arriver à un camouflage systématique. (Ex: station épuration ru de Gally).**

Comment générer de l'épaisseur et apporter du dialogue entre espaces bâtis et ouverts, en faisant de la limite un espace perméable?

Face au phénomène d'étalement urbain, il faut réinterroger la forme des relations établies ou à établir entre deux motifs de l'espace longtemps opposés, mais diamétralement complémentaires : espace bâti (la ville) et espace ouvert (espaces cultivés, espaces naturels...). Cette question paysagère interroge la relation entre les espaces plutôt que les espaces eux-mêmes. C'est aussi une question cruciale en terme d'aménagement et de développement du territoire de l'APPVPA : à quelle échelle et comment doit-on organiser la maîtrise de l'espace urbain (densification, étalement), la consolidation des espaces ouverts et la relation entre les deux ?

Ces principes supposent de qualifier l'espace d'articulation et de mise en dialogue entre espace bâti et non bâti.

En écologie, la lisière constitue un espace de transition et d'interface entre deux milieux, avec ses conditions de milieux spécifiques, ses espèces végétales et animales propres. La lisière joue un rôle de filtre, de corridor écologique et de zone-tampon. Elle prend naturellement la forme d'un ourlet végétatif (en couture ce terme évoque d'ailleurs l'assemblage spécifique d'un tissu pour éviter qu'il ne s'effile).

En paysage, la lisière agri-urbaine est l'espace d'interface et de transition entre espace bâti ou à urbaniser et espace non bâti (agricole et naturel), en charge de gérer la relation entre les deux. Elle concrétise la limite d'urbanisation par son épaisseur et participe à l'organisation du territoire à toutes les échelles. C'est en général un espace public, accessible et appropriable pour les habitants, parfois planté et accueillant des usages multiples de loisirs et de productions : manière pour la ville et les villages de se tourner vers l'espace agricole ou naturel, de reconnaître son existence et sa valeur. C'est en quelque sorte retrouver un bord de champs à la manière des quais et des promenades au bord de l'eau.

La lisière urbaine peut se matérialiser de multiples façons avec des épaisseurs et des usages changeants : productions agricoles ou horticoles spécifiques (vergers, prés-vergers, arboriculture, vignes, jardins maraîchers...), promenade plantée, terrasses tournées sur la plaine en position de belvédère, voie de desserte et cheminements doux (pistes cyclables, boucles équestres...), bassin-parc-jardin de rétention des eaux... Elle doit être portée à toutes les échelles administratives, celles des SCOT et des PLU, en se constituant progressivement par la programmation dans les opérations d'urbanisme en limite de zone urbanisée ou urbanisable et dans les opérations de réaménagements agricoles (lors des remembrements par exemple) pour s'inscrire durablement dans les politiques foncières.

Objectifs

- Constituer des espaces de transitions d'épaisseurs et de destinations variables entre les villes et les villages et les grandes étendues cultivées et les espaces ouverts, économiquement supportables par les agriculteurs (privilégier les espaces de jachères, les bandes enherbées et les espaces résiduels) et offrant des usages aux habitants tout en matérialisant et terminant de façon plus douce l'urbanisation plutôt qu'une limite fictive et fragile portée sur un document d'urbanisme révisable. Dans certaines communes, il est possible de prendre ces espaces de lisière sur l'espace bâti (équipements sportifs, jardins, parcs publics...),
- Rapprocher l'espace bâti et non bâti en les faisant coexister à l'échelle du cadre de vie (retrouver ou introduire une échelle intermédiaire),
- Mise en valeur de la silhouette et de l'image des villes et des villages perçues depuis les espaces ouverts et les rebords de coteaux.

Principes d'actions

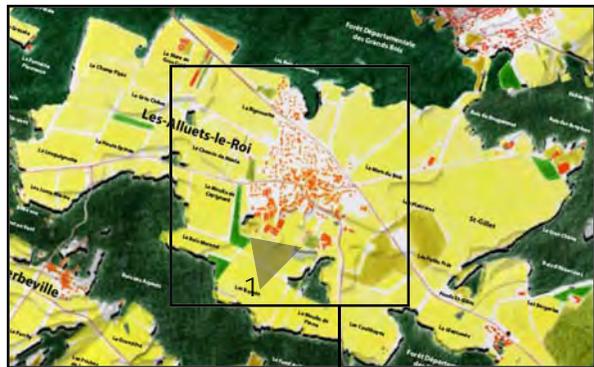
- Créer des espaces de transition entre les villages et les grandes cultures, les villages et les boisements : vergers familiaux privés, jardins partagés (Bailly...), terrains de sport enherbés, plantés ou non selon leur position de belvédère ou non sur l'espace cultivé (des terrasses ?), haies bocagères, mails publics, chemins de ceinture de village plantés (les Alluets-le-Roi), activités arboricoles (pépinières, arbres fruitiers...), maraîchage, prairies, pâtures, prés-vergers... : **sortir des limites administratives invisibles très souvent révisées pour «créer les conditions pour» des limites paysagères physiques et sensibles.**
- À l'occasion de nouvelles petites extensions urbaines, esquisser des circulations douces publiques parcourant les lisières et s'immisçant dans les nouveaux quartiers en lien avec les équipements du village et des villes.
- Accompagner les circulations douces d'arbres parsemés et de haies maillées (mise en réseau de continuités paysagères et écologiques...).
- Encourager les agriculteurs à différencier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages, au niveau des pincements uniquement en situation de rebords de coteaux.

Outils à mettre en place

- Schéma intercommunal des lisières agri-urbaines,
- Aides compensatoires pour les agriculteurs qui offrent à la communauté ces espaces qualitatifs de vie et d'échanges entre espace bâti et espace cultivé.

Les lisières des Alluets-le-Roi - De la frontalité à la transition

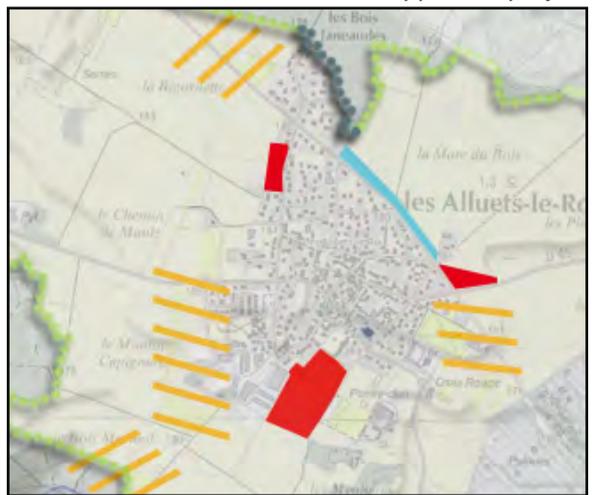
Les Alluets-le-Roi - Des limites aux lisières



Un village concentrique aux franges imperméables



Parcelles et interstices comme support de projet



1-Vue depuis les champs au sud des Alluets-le-Roi



Verger Parcelle enherbée Chemin agricole Champs de colza

Principes d'actions

- I - Respecter les silhouettes et les structures urbaines remarquables
- II - Structurer l'urbanisation en devenir et existante
- III - Valoriser l'accueil et la lecture des villes et des villages tout en réinvestissant leurs centralités
- IV - Renforcer l'insertion et la qualité paysagère des activités économiques dans les paysages (agricoles, commerciales, tertiaires...)

2-Les vergers en bord de commune - Une strate intermédiaire entre bâti et champs



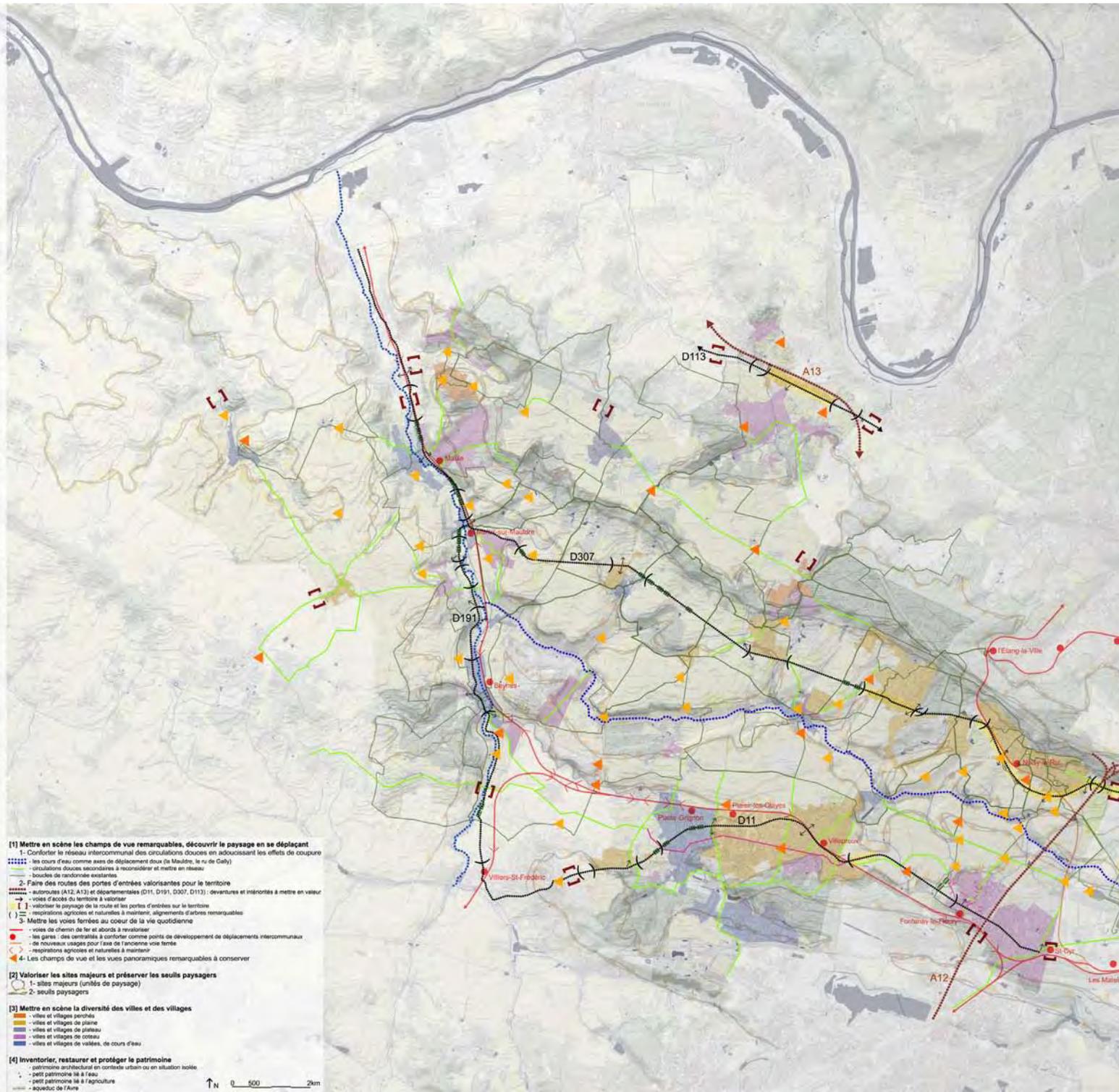
- Espace urbanisable
- Espace vulnérable
- «Parcelles-lisières»
- Lisière ville-forêt
- Lisière ville-agriculture
- Lisière forêt-agriculture

Principes d'actions

- [1] Mettre en scène les champs de vue remarquables, découvrir le paysage en se déplaçant
- [2] Valoriser les sites majeurs et préserver les seuils paysagers (passage d'une unité paysagère à une autre)
- [3] Mettre en scène la diversité des villes et des villages
- [4] Inventorier, restaurer et protéger le patrimoine

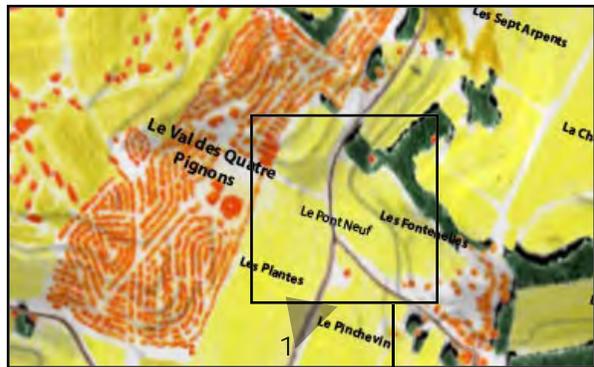
Objectifs

- Mettre en dialogue les unités paysagères,
- Retrouver des continuités douces de déplacement d'est en ouest et du nord au sud (des forêts aux vallées en passant par l'espace ouvert et bâti),
- Valoriser les entrées depuis les nationales et les départementales sur le territoire,
- **Découvrir le patrimoine architectural et paysager.**



Les rives du ru de Gally - Favoriser une mixité d'usages

Le Pont Neuf - Thiverval-Grignon



Le ru de Gally - un enclavement par intermittence



Des bandes enherbées support pour les chemins



1-Vue depuis Le Pinchevin à Thiverval-Grignon

Côteaux des Alluets

Côteaux des Fontenelles

Fonds des Boisseaux



Le Val des Quatre Pignons

Le ru de Gally

Alignement de peupliers

Champs de colza du Pinchevin

Principes d'actions

- I - Engager une concertation entre les agriculteurs, le SIVU des Trois Rivières et les élus
- II - Utiliser les bandes enherbées en bord de ru pour y développer des chemins à faible empreinte
- III - Marquer les différentes de manière subtile
- IV - Proposer l'entretien de ces espaces aux agriculteurs contre rémunération

2-Les bandes enherbées - Le support d'une mixité d'usages



- • • *Le ru de Gally - Un axe de «déplacements doux»*
- █ *Circulations douces secondaires à mettre en réseau*
- ▲ *Point de vue remarquable*



Exemple du ru de Gally au Pont Neuf (commune de Thiverval-Grignon) - Utiliser les bandes enherbées comme chemins



Exemple de la D307 aux abords de Noisy-le-Roi - De l'axe monofonctionnel au boulevard urbain

Orientation 3 - Des itinéraires de déplacements attrayants et diversifiés

Comment offrir des déplacements attractifs pour les habitants et valorisants pour le territoire et les paysages ?

Le territoire de l'APPVPA avec ses plateaux et coteaux boisés nord et sud, et la vallée de la Mauldre constitue un territoire de passage entre respectivement la Normandie et Paris; le val de Seine et la plaine de Neauphle où se côtoient de nombreuses infrastructures de transports (autoroute, routes nationales et départementales, voies de chemin de fer).

Parallèlement à cela, une constellation de routes plus modestes parcourent le territoire et révèlent les unités de paysage de ce territoire tout en nuances et subtilités.

Rendre les itinéraires de déplacements attrayants, permet d'envisager autrement le rôle actuel des infrastructures. Les voies de chemin de fer peuvent devenir des axes de transport plus fréquents. Les routes, les bords de rus et rivières sont des itinéraires de découverte de territoire, tandis que les abords des routes nationales et départementales en balcon ou en fond de vallée, ont vocation à constituer une devanture valorisante du territoire.

Transformer les itinéraires de déplacements, c'est aussi adoucir les effets de coupure qu'ils engendrent et permettre aux continuités naturelles, aux chemine-ments piétons, aux pistes cyclables et aux itinéraires équins de les franchir.

Il y a une véritable conscience de la part des communes sur les problèmes de déplacements aussi bien en transports en communs qu'en mode doux. Nous avons constaté une envie de leur part de se regrouper afin de résoudre le problème d'isolement des communes qu'engendre un manque de transports en commun et d'infrastructures destinées aux modes doux (vélos, marche à pieds). De plus, la suprématie de la voiture est une des causes qui freine le renouvellement des populations des villages. (exemples: voir carte des bassins de vie)

=> L'orientation 3 vise ainsi à conforter le réseau des circulations douces, mettre les voies ferrées au coeur de la vie quotidienne, faire de l'A 12, N12, D7, D 11, D307 et D191 (et dans une moindre mesure la D98, D30, D45, D158) des espaces de qualité et des portes d'entrées valorisantes pour le territoire (requalification à certains endroits au contact des villes et des villages en boulevards urbains, belvédères sur les plaines et intériorités des vallées (parkway)).

Objectifs

- Mettre en dialogue les unités paysagères,
 - Retrouver des continuités douces de déplacement d'est en ouest et du nord au sud (des forêts aux vallées en passant par l'espace ouvert et bâti),
 - Valoriser les entrées depuis les nationales et les départementales sur le territoire,
 - **Découvrir le patrimoine architectural et paysager.**
- «Parcourir et découvrir, c'est protéger»

Principes d'actions

[1] Mettre en scène les champs de vue remarquables, découvrir le paysage en se déplaçant

1- Conforter le réseau des circulations douces en adoucissant certains effets de coupures (routes, voies ferrées...)

- Les cours d'eau comme axes de déplacements doux (ru de Gally, la Mauldre)
- Circulations douces secondaires à reconsidérer et mettre en réseau

2- Faire des routes des coteaux et des vallées (autoroute, nationales et départementales) des portes d'entrées valorisantes pour le territoire

- Autoroutes, nationales et départementales : devantures et intériorités du territoire de l'APPVPA à valoriser
- Voies d'accès du territoire à valoriser ou requalifier
- «Coupures naturelles» à maintenir
- Valoriser le paysage de la route et les portes d'entrées sur le territoire

3- Mettre les voies ferrées au coeur de la vie quotidienne

- Voies de chemin de fer et leurs abords à revaloriser
- Les gares : des centralités à conforter comme points de développement de déplacements intercommunaux (bus...)
- De nouveaux usages pour l'axe de l'ancienne voie ferrée (tram-train)

4- Les champs de vue et les vues panoramiques remarquables à conserver

[2] Valoriser les sites majeurs et préserver les seuils paysagers (passage d'une unité paysagère à l'autre)

=> massifs boisés, coteaux calcaires, vallées, rives de la Mauldre, plaine classée (site du château), buttes de Bazemont.

[3] Mettre en scène la diversité des villes et des villages

- Villes et villages perchés, de plaine, de plateau, de coteau, de vallées / cours d'eau.

[4] Inventorier, restaurer et protéger le patrimoine

- Patrimoine architectural à proximité ou en contexte urbain,
- Édifices remarquables en situation isolée,
- Petit patrimoine lié à l'eau : lavoirs, sources ou fontaines, château d'eau ou puits, ponts, mares,
- Petit patrimoine lié à l'agriculture : murets, terrasses (forêt de Marly).

[.] Autres problématiques

- Regroupement des communes autour du problème commun des transports en communs
- Régler les questions de propriétés privées quand les chemins passent sur une parcelle privée: mettre en place des consensus sur la fréquentation, la communication et la gestion de ces cheminements.

Outils existants à utiliser

- Le guide des randonnées de la plaine de Versailles, *les chemins de Gally* - Les 30 plus belles randonnées - Les sites patrimoniaux les plus remarquables - (parution n°1)
- Les boucles équestres
- Carte de Jacques de Givry
- Recensement et valorisation touristique des mares sur la plaine de Versailles et le plateau des Alluets, *Rapport de stage*, Antoine Robert, Master Sciences de l'Environnement, du territoire et de l'Économie, Université de Versailles-SQY, sept 2010.
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : inventaire du patrimoine architectural

Outils à mettre en place

- Créer ou prolonger et mettre en relation les déplacements doux à l'intérieur des villes et des villages avec les chemins communaux du territoire de l'APPVPA mais aussi avec ceux qui se trouvent à l'extérieur du périmètre territorial (ex: Fontenay-le-Fleury).
- Schéma de valorisation des routes et des voies ferrées,
- Repérage et schéma de gestion des jachères et des bandes enherbées
- Schéma intercommunal des lisières agri-urbaines
- Inventaire pour le petit patrimoine agricole

Acteurs concernés

Agriculteurs, communes, communautés de communes, conseil général d'ile-de-France, chambre d'agriculture, SAFER, CAUE, associations, paysagistes, architectes des bâtiments de France...

Principes d'actions

[1] Chemins à créer, prolonger ou recoudre le long du ru de Gally, de la Mauldre, à mettre en réseau avec ceux déjà existants.

[2] Décider dans quelle mesure du bois peut être abattu pour permettre une urbanisation ou autre (ex: les bois qui se sont installés suite à l'abandon de parcelles cultivées)

[3] Mettre en relation agriculteurs, élus et propriétaires des terrains pour la question des friches et des jachères

[4] Voir où les bandes enherbées peuvent devenir chemins ou lisière avec la ville.

Objectifs

- Rendre accessible le rapport à l'eau, continuité des unités paysagères du nord au sud et d'est en ouest, Avoir accès à l'eau permettra aussi un meilleur entretien des rives et un souci de la qualité de l'eau.

- Favoriser les déplacements en bord de fond de vallées et le long des rus, Éviter d'être uniquement dans la contemplation depuis la fenêtre de sa maison mais donner envie d'aller à la rencontre de son territoire. Donner de la vie à tous les paysages du territoire, pas seulement à ce qui est exploitable.

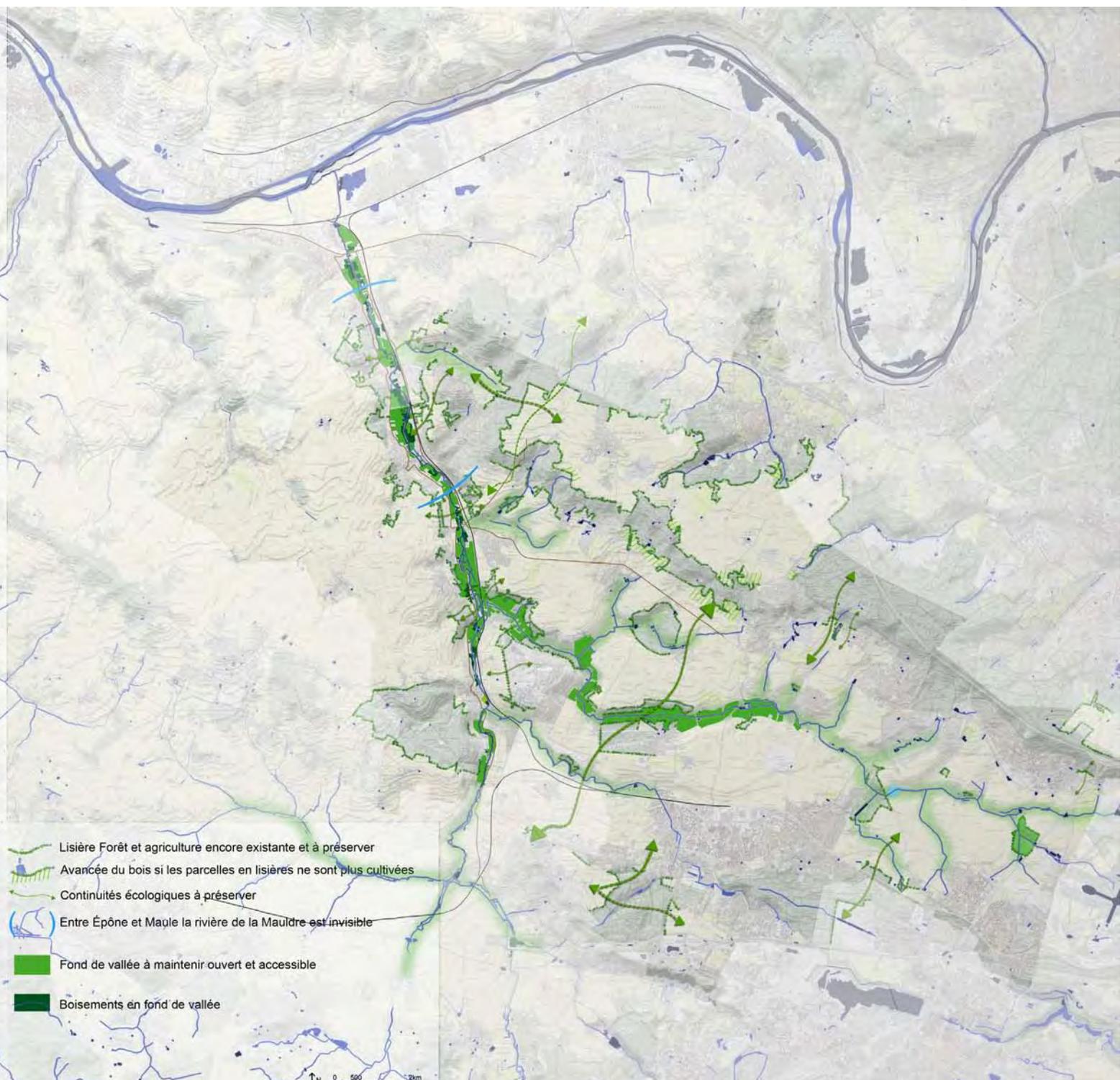
- Requestionner les forêts : tendance à la sanctuarisation au détriment de la production, Transition à mettre en place entre boisements et grandes cultures (ex Thoiry: le maïs entre les champs et les bois). Favoriser des continuités écologiques et faunistiques naturelles.

- Remettre en question le devenir des prairies calcaires sur les coteaux de la vallée de la Mauldre : tendance à l'enfrichement,

- Les friches et les jachères, quel avenir ?

- Mettre en valeur les bandes enherbées.

Orientation 4 / Mise en réseau des continuités écologiques porteuses d'usages



L'exemple de la Maladrerie à Beynes (chaque numéro correspond à des photos et des textes situés sur les deux pages suivantes)



- Fonds de parcelles pour lesquelles il faudrait obtenir un droit de passage
- Parcelles à surveiller quant à leur avenir proche ou lointain
- Mitage actuel qui s'étend lentement
- Avancée du bois ou des halliers suite à l'abandon d'activités agricoles
- Veiller au devenir de ces exploitations agricoles
- Hangars de Montainville regroupés et raccrochés au village
- Equipements ou entreprises isolés en fond de vallée

- Route départementale
- Voie ferrée
- Elles permettent la mobilité des hommes mais créent des ruptures entre les milieux

▲
NORD

0 200 1000m



Le parcellaire: un enjeu de partage du territoire

1- Bande enherbée entre un champs cultivé et la Mauldre. Elle peut devenir le support d'un cheminement de la rivière en accord avec l'agriculteur. Dans le cas où un ru ou une rivière passe en fond de parcelle cultivée, une convention entre l'agriculteur et l'établissement public d'entretien du ru peut être mis en place afin de faciliter l'entretien du chemin et des berges du ru.



2- Au pied de l'éperon de Frileuse, les terres sont encore cultivées mais certaines parcelles sont privatisées jusqu'au ru de Gally, qui fini sa course dans la Mauldre. Cette privatisation du territoire fini par empêcher l'accès aux éléments qui structurent son paysage, tel qu'un ru, et en sont l'essence même. C'est pourquoi la mise en place de conventions entre propriétaires privés et établissement public sur

un droit de passage pourrait rendre de nouveau accessible l'eau et permettre ainsi un entretien plus régulier des berges et une observation suivie des crus des rus.



3- Cette parcelle inoccupée entre deux maisons pourra dans l'avenir accueillir également une construction. Cet exemple illustre le mitage progressif que connaît la vallée de la Maladrerie. Il présente également la thématique des ruptures des continuités naturelles, boisements de coteaux/ prairie de fond de vallée, provoquée par l'installation de maisons individuelles.





Une qualité de paysage de vallée à valoriser et préserver

4- Vue sur les coteaux boisés de l'éperon de Frileuse. L'usage militaire de cette unité de paysage entraîne une fermeture des coteaux de cette vallée qui contraste avec l'ouverture du fond de vallée.



5- La voie ferrée et la D 191 sont deux ruptures qui traversent toute la vallée de la Mauldre dans sa longueur. Elles sont difficilement franchissables sauf lorsqu'elles sont à niveau. Elles participent aux ruptures de continuités naturelles transversales entre plaine, vallée et plateau. Le phénomène de mitage se développe principalement aux abords de ces infrastructures qui conduisent les constructions individuelles bien au-delà de la commune.



6- L'avenir des exploitations agricoles dans la vallée de la Mauldre est une problématique importante car ce sont elles qui tiennent le paysage des coteaux et des fonds de vallées ouverts. Cette ouverture est essentielle afin de conserver une lisibilité de lecture de l'unité de paysage et une accessibilité pour les promeneurs.

Objectifs :

- Rendre accessible le rapport à l'eau, continuité des unités paysagères du nord au sud et d'est en ouest, Avoir accès à l'eau permettra aussi un meilleur entretien des rives et un souci de la qualité de l'eau.
- Favoriser les déplacements en bord de fond de vallées et le long des rus, Éviter d'être uniquement dans la contemplation depuis la fenêtre de sa maison mais donner envie d'aller à la rencontre de son territoire. Donner de la vie à tous les paysages du territoire, pas seulement à ce qui est exploitable.
- Requestionner les forêts : tendance à la sanctuarisation au détriment de la production, Transition à mettre en place entre boisements et grandes cultures (ex Thoiry: le maïs entre les champs et les bois). Favoriser des continuités écologiques et faunistiques naturelles.
- Revoir le devenir des prairies calcaires sur les coteaux de la vallée de la Mauldre : tendance à l'enfrichement,
- Les friches et les jachères, quel avenir ?
- Voir comment mettre en valeur les bandes enherbées.

Principes d'actions :**[1] Les paysages naturels, une richesse à préserver et à s'approprier**

- Le ru de Gally et la vallée de la Mauldre : l'épine dorsale à valoriser
 - cours d'eau et abords à préserver, valoriser, ouvrir.
 - Chemins à créer, prolonger ou recoudre le long du ru de Gally, de la Mauldre, à mettre en réseau avec ceux déjà existants.
- Décider dans quelle mesure du bois peut être abattu pour permettre une urbanisation ou autre (ex: les bois qui se sont installés suite à l'abandon de parcelles cultivées)
 - Les pelouses sèches et les coteaux calcaires : des paysages identitaires à protéger et réouvrir
 - Carrières et abords à valoriser
 - Les friches prairiales et les hallier sur les reliefs, des paysages riches en biodiversité qu'il faut gérer et valoriser
 - Znieff de type 1 et 2

[2] Les structures végétales remarquables à protéger et mettre en valeur

- Les boqueteaux à entretenir et conserver
- Les ripisylves, des cordons linéaires précieux à entretenir et préserver
- Alignements d'arbres à conserver, renouveler ou prolonger
- Les haies agricoles et les arbres isolés à encourager et gérer
- Les anciens vergers : des espaces à réinvestir (parcs, jardins ?) profitant à la faune et à la flore

[3] Les «résidus» agricoles à réinterpréter (pluriusages des sols)

- jachères
- bandes enherbées

=> Mettre en relation agriculteurs, élus et propriétaires des terrains pour la question des friches et des jachères

=> Voir où les bandes enherbées peuvent devenir chemins ou lisière avec la ville.

[4] «coupures naturelles» entre espaces bâtis à maintenir

Les Alluets/l'éperon, vallée de la Mauldre (vallée Renaud), Forêt de Marly et champs à côté de Saint-Nom, les champs de plaisir et la plaine de Neauphle.

Outils existants à utiliser :

Outils à mettre en place :

- Jachères et bandes enherbées peuvent devenir supports d'usages
- consensus à mettre en place avec les propriétaires des parcelles qui vont jusqu'à l'eau. Mettre en place une servitude de passage et d'entretien par le biais de l'association. (créer un groupe, une gouvernance qui gère de façon bénévole ou non les chemins du territoire de l'APPVPA)
- inventaire des friches (terres cultivées abandonnées)

Acteurs concernés :

Paysagistes, agriculteurs, propriétaires des sols, communes, intercommunalités, SIVU des 3 rivières, agences de l'eau....

Exemple: ru de Maltoute: entretien des berges, plantations de myscanthus, installation d'un bassin de rétention paysager)

L'exemple des limites de Bailly et de Noisy-le-Roi, à caractère très urbain, croise les 4 orientations et illustre de façon schématique leur assemblage possible.

Ces principes supposent de qualifier l'espace d'articulation et de mise en dialogue entre espace bâti et non bâti par la création d'une lisière agri-urbaine, qui fait passer ces communes d'un état de limite avec l'espace cultivé en bordure, à un état de lisière, plus perméable.

Quelques intentions déjà visibles sur les franges des deux villages (circulations pétonnes et équestres, points de franchissements de la RD 307) gagneraient en qualité et en lisibilité si elles étaient complétées et intégrées à une vision plus globale.

La lisière agri-urbaine pose directement la question de comment arrêter la ville tout en redonnant du dialogue entre espaces bâtis et espaces ouverts (non-bâtis) ?

Elle concrétise la limite d'urbanisa

tion par son épaisseur et participe à l'organisation du territoire à toutes les échelles. C'est un espace public, accessible et appropriable pour les agriculteurs et les habitants, parfois planté et qui accueille des usages multiples de loisirs et de productions : manière pour les villages de se tourner vers l'espace agricole. C'est en quelque sorte retrouver un bord de champs à la manière des quais et des promenades au bord de l'eau.

La lisière agri-urbaine se matérialise de multiples façons avec des épaisseurs et des usages qui varient : productions agricoles ou horticoles spécifiques (vergers, prés-vergers, arboriculture, vignes, jardins maraîchers...), promenade plantée est-ouest, terrasses tournées sur la plaine en position de belvédère, voie de desserte et cheminements doux (pistes cyclables, boucles équestres...), bassins de rétention des eaux ponctuant cette lisière...

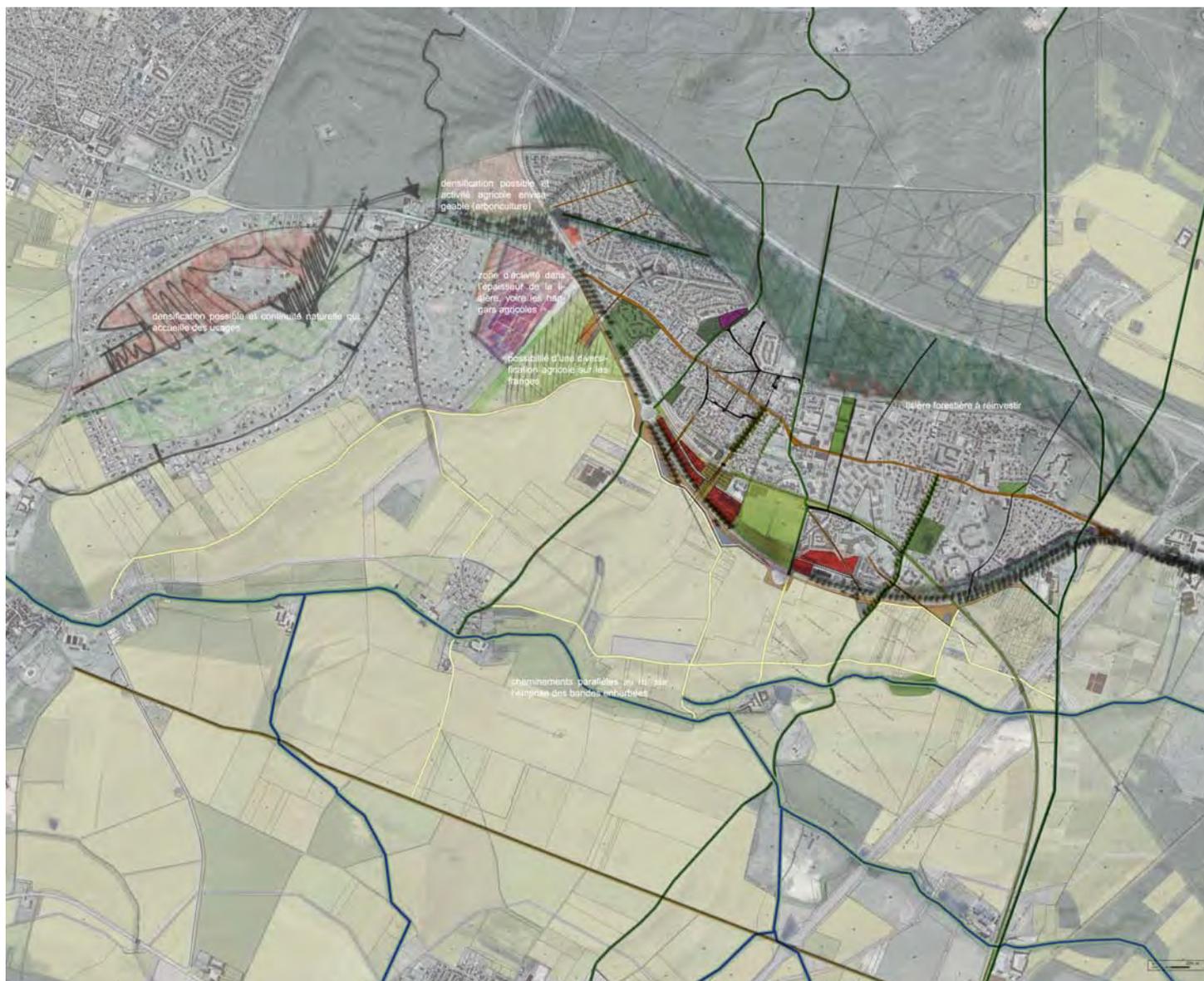
Elle doit être portée dans les documents de planifications, par sa programmation en limite de zone urbanisée ou urbanisable (SCOT

et PLU), et dans les opérations de réaménagements agricoles (lors des remembrements par exemple) pour s'inscrire solidement dans les politiques foncières.

La structure paysagère intègre des points de franchissements, générés par la transformation des infrastructures, elles-mêmes, qui forment des coupures à certains endroits. La route départementale détachée de son contexte proche devient désormais un boulevard agri-urbain capable de mettre en réseau les différents espaces bâtis et non bâtis au bénéfice des agriculteurs, des habitants, de la végétation et de la faune.

Cet exemple montre qu'il est possible de faire interagir les quatre orientations au cœur d'un même territoire, à Bailly et Noisy-le-Roi dans le cas présent. Chacune d'entre elles est porteuse de projet. Elles concernent peu ou prou l'ensemble du territoire et permettent de donner une cohérence à l'ensemble des territoires rassemblés sous la bannière

de l'APPVPA, prises une à une et qui forment ensemble un ensemble cohérent à l'échelle des deux villages, ainsi qu'aux deux communes concernées par l'exemple. Gardons néanmoins à l'esprit que les orientations développées ne sont pas des solutions génériques. Elles doivent être à chaque fois contextualisées.



Orientation 1 / Les espaces ouverts : des continuités spatiales à préserver

L'une des intentions majeures est de conforter les espaces ouverts cultivés, en bordure des villages de Bailly et de Noisy-le-Roi, comme gestionnaires durables de l'espace, tout en préservant ou créant des continuités spatiales entre espaces bâtis et non bâtis et enfin, d'aménager des lisières agri-urbaines, transitions entre espaces bâtis existants et constructibles et espaces non bâtis.

À Noisy-le-Roi et Bailly, les différents espaces de la lisière sont directement pris sur l'espace bâti lui-même et notamment sur les délaissés routiers en bordure de la D307. Les équipements sportifs existants, en belvédère sur la plaine, sont intégrés à la composition.

Orientation 2 - Des paysages bâtis recentrés

Pour réinvestir les centralités des deux villages, il convient de structurer l'urbanisation diffuse et les effets de mitage agricoles. Il est nécessaire également de renforcer la qualité paysagère des activités économiques et des équipements agricoles (sièges des exploitations, hangars, serres...).

Dans l'épaisseur de la lisière, à l'intérieur de l'espace bâti, les extensions urbaines sont possibles. Les principes de l'urbanisation traditionnelle des villages sont utilisés : mitoyenneté, façade sur rue, placette engazonnée avec bassin de rétention d'eaux pluviales, liaisons piétonnes, chemin annulaire épousant le contour de deux villages. À l'occasion de ces nouvelles extensions urbaines, il est nécessaire de prévoir des circulations douces publiques parcourant les

lisières et s'immisçant dans les nou

veaux quartiers en lien avec les équipements du village. Il est utile de privilégier leur implantation sur les rues existantes qui plongent directement du plateau de Marly en direction de la plaine. Elles offrent des points de vues majeurs à conserver et par conséquent, à mettre en valeur. Ces liaisons, peuvent être arrêtées par des placettes publiques, desquelles partent les chemins agricoles existants de la plaine. Les liaisons avec le centre ancien doivent être soignées et lisibles.

De plus, dans le schéma proposé, les extensions urbaines sont arrêtées par un muret qui annonce une succession de terrasses jusqu'à l'espace cultivé et sur lesquelles de nouveaux usages se créent.

Ces terrasses constituent les différentes strates de la lisière et par analogie, le socle du village. Elles peuvent accueillir des vergers familiaux privés, des jardins partagés (volonté de la commune de Bailly), des équipements sportifs enherbés (déjà existants) et

plantés ou non selon leur position de belvédère ou non sur l'espace cultivé, des mails publics, des chemins de ceinture de village plantés, des parcelles de maraîchage, des prairies, des prés-vergers, des pâtures...

Pour les questions d'insertions du bâti agricole, il est préférable d'implanter les nouveaux hangars en bordure des villages (voir la commune de Montainville, où les bâtiments agricoles s'insèrent en bordure du village mais où il manque une cohérence spatiale d'ensemble et un traitement des limites avec l'espace agricole) plutôt qu'au milieu de la plaine et ce, dans l'épaisseur de la lisière. Il faut impérativement veiller à leur implantation dans la topographie ainsi qu'à leur qualité architecturale (proportions, matériaux...). Dans l'exemple proposé, le terrain en friche des anciennes serres, en bordure du Golf de St-Nom-la-Bretèche, peut redevenir un espace propice à l'installation de bâtiments agricoles et même d'une petite zone d'activité.

Cet espace de lisière est terminé par un quai et par un chemin agricole déjà existant. Il marque durablement la limite d'urbanisation des deux villages et annonce le départ des chemins agricoles vers le ru de Gally et le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines. La lisière devient un espace perché duquel partent de nombreux champs de vues remarquables sur l'espace cultivé.

Orientation 3 / Des itinéraires de déplacement attrayants et diversifiés à la découverte du territoire et des paysages

Le schéma conforte le réseau des circulations douces, met la voie ferrée au cœur de la vie quotidienne (projet de tram-train existant et circulations douces envisageables), réétudie la D307, au caractère très routier, qui devient un espace de qualité et intègre des portes d'entrées valorisantes pour le territoire.

Ainsi, la D307 devient un boulevard planté, où la vitesse est réduite et où les franchissements deviennent possibles, désenclavant par la même cette infrastructure. Un mail planté discontinu l'accompagne et laisse ainsi des vues filer sur la plaine. Il fait écho au domaine du château de Versailles situé plus à l'est.

Les chemins agricoles peuvent remplir un double usage et servir aux chemins doux et aux pistes cyclables, en veillant à ne pas faire de la plaine un parc agricole. Orientés nord-sud, ils peuvent renouer des liens entre les différentes unités paysagères : des forêts aux vallées en passant par l'espace ouvert et bâti. Ils permettent également de découvrir des champs de vue et les vues panoramiques remarquables sur les paysages traversés.

Orientation 4 / Mise en réseau de continuités écologiques porteuses d'usages

Les rives du ru de Gally deviennent accessibles aux promeneurs et permettent à ces derniers de retrouver un contact avec l'eau.

La mise en valeur des bandes enherbées peut permettre une réappropriation des berges par les habitants. Cela nécessite néanmoins une concertation avec les agriculteurs et les syndicats concernés afin d'instaurer des droits de passages et des carnets de gestion. Cela devrait permettre d'éviter à terme des conflits d'usages entre agriculteurs et habitants.

Avoir accès à l'eau permet aussi, un meilleur entretien des rives et d'attirer l'attention sur la qualité de l'eau.

Le ru de Gally offre ainsi, une possible continuité des unités paysagères du nord au sud et d'est en ouest.

Sur les franges nord des villages de Bailly et de Noisy-le-Roi, il serait intéressant de questionner les lisières forestières de la forêt de Marly : tendance à la sanctuarisation au détriment de la production. Il semble également envisageable d'y implanter des logements collectifs à l'architecture très soignée, qui devront s'inscrire dans la topographie naturelle du coteau, tout en respectant l'échelle des boisements.

Pour finir, il serait intéressant de favoriser des continuités écologiques et faunistiques du plateau de Marly à la vallée de Gally, en créant et en protégeant des structures végétales remarquables : boqueteaux à entretenir et conserver, ripisylves à entretenir et éclaircir, alignements d'arbres à conserver, renouveler ou prolonger, haies agricoles et arbres isolés à encourager et gérer ; le tout dans une logique de maillage et de continuité.

Etat existant de la lisière de Noisy-le-Roi



Bassin de rétention au bord de la D307



Zone humide aux abords de la D307



Parking de la gare en belvédère



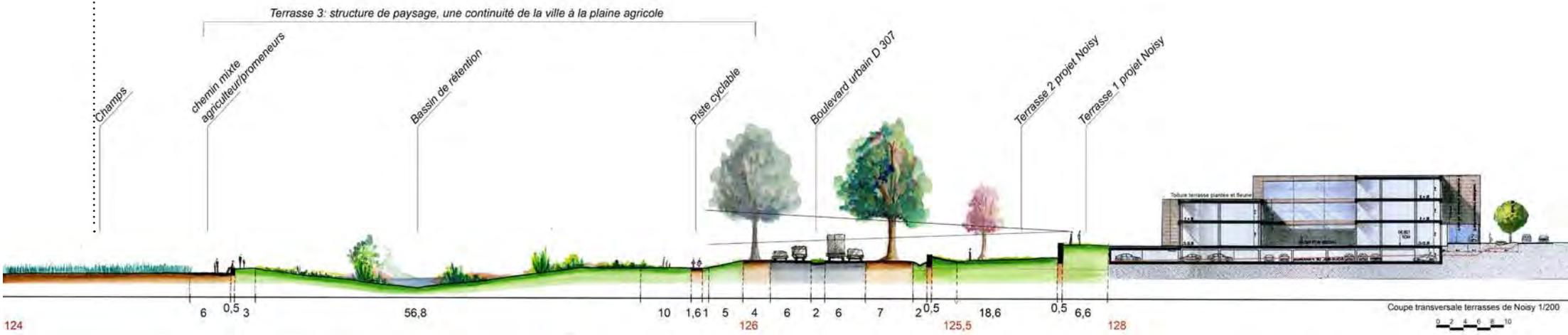
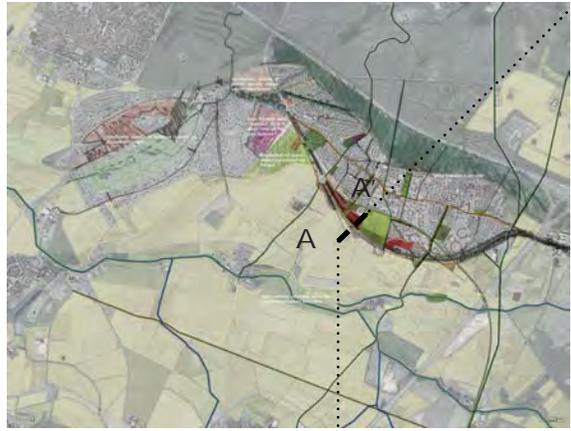
Percée visuelle sur la plaine depuis la mairie

La lisière agri-urbaine : une nouvelle dialectique entre ville et champs



La lisière agri-urbaine : une nouvelle dialectique entre ville et champs

«En surplomb des champs»



L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets a choisi de placer les paysages au coeur de sa démarche. L'élaboration d'une pré-chartre des paysages est une première étape remarquable qui en fait une Opération d'Intérêt Paysagé à l'échelle des communes concernées par l'association.

La lecture de paysage réalisée au cours de ces six mois de travail, nous a permis de mettre en lumière plusieurs points.

La géographie, l'hydrographie, les boisements, l'agriculture, les différentes typologies de bâti et les infrastructures sont les grandes structures qui composent ce territoire et forgent son identité. Ces composantes forment un tout cohérent qui recèle un grand nombre de spécificités. A l'échelle de l'agglomération, ce territoire est une des dernières «percées agricoles» existantes.

L'étude des différentes structures bien qu'essentielle, ne nous permettait pas d'illustrer la diversité et la richesse des paysages présents au sein de cette pénétrante agricole. Nous avons dès lors choisi comme prisme de lecture les unités de paysage. Cette grille analytique recèle plusieurs vertus. La première étant de montrer que le territoire, bien que cohérent dans son ensemble, est composé de plusieurs parties, plus ou moins poreuses les unes avec les autres. Ces parties sont les unités de paysages. La deuxième vertu de cette démarche est de descendre dans les échelles, de regarder le territoire au plus près, d'échanger avec les habitants, en somme de comprendre sa complexité. Au terme de la réflexion menée sur ces unités, nous avons démontré que l'unité et l'unicité de ce territoire se trouve dans la diversité des situations spatiales qu'il abrite. Les agriculteurs, même s'ils ne sont pas les seuls, restent les principaux garants de l'équilibre de ce territoire, à savoir de maintenir les espaces ouverts.

Les évolutions paysagères de ce territoire démontrent néanmoins qu'un processus de fermeture des paysages est à l'oeuvre. Avec pour conséquence une simplification de ces derniers, et ce, au détriment des échelles intermédiaires (pâturages, etc.). La carte des futurs projets montre que le processus de fer-

meture se poursuit, même s'il se fait plus progressivement. Malgré l'adhésion des communes à l'association, de trop nombreux projets se font à l'échelle communale, sans qu'il y ait de réflexion à long terme, sur les conséquences que cela va entraîner à l'échelle du grand territoire.

C'est pourquoi il nous semble pertinent de revenir à l'échelle du territoire fédéré par l'APPVPA pour définir les différents enjeux, ainsi que les différentes orientations de sorte à donner une cohérence à l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de projets communaux ou inter-communaux.

La pré-chartre paysagère doit jouer un rôle important en définissant quatre grands axes qui fondent le projet territorial. Elle donne une valeur prescriptive au projet de paysage dans le cadre des SCOT et des PLU.

A travers notre démarche paysagère, nous avons pris le parti d'identifier les grandes problématiques, afin de mettre en place des mesures accompagnant les évolutions de ce territoire, qu'il s'agisse de transformation, de préservation ou de valorisation des paysages.

La charte des paysages doit, quant à elle, être un nouveau relais. Cet outil sera avant tout être un outil de médiation et de partage des sensibilités entre les différents acteurs, de sorte à trouver des réponses cohérentes pour les futurs aménagements de ce territoire. La réflexion doit se faire à plusieurs échelles, avec un incessant aller-retour entre la grande échelle et «l'échelle de la parcelle», de sorte à ne pas appliquer des solutions génériques.

Bien que non-opposable, cette charte devra perpétuer le travail de sensibilisation, de mobilisation et d'animation initié par la pré-chartre. Les quatre grandes orientations pourront elles-mêmes évoluer et être complétées en fonction des regards des différents acteurs qui interviennent ou vivent dans le territoire.

La charte paysagère donnera l'opportunité d'affiner la description des objectifs et des orientations, afin qu'ils soient tous compris, partagés et approuvables par les différents collègues d'acteurs et les habitants ayant la volonté d'intervenir sur le territoire.

Études

Tacquart Georgette, DAT Conseils, DIREN Île de France, Dossier de concertation préalable aux propositions patrimoniales et paysagères du site classé de la Plaine de Versailles, juin 2010.

Jacquot Anne-Cécile, laboratoire de recherche ENSP Versailles, Étude de capitalisation et de synthèse des études paysagères réalisées depuis 1990 sur le territoire de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, Annexe 1 Les fiches par communes, Annexe 2 Fiches de synthèse par document, novembre 2010.

Étude de valorisation touristique : Caroline Kenfack, Brice Taussat, Vianey Saquet-Gouville, Aurélia Mérillon, Lucie Langevin, Les Milieux naturels de l'Ouest du territoire, travail réalisé par les étudiants du M2 Tourisme et environnement de l'université de St-Quentin-en-Yvelines.

Aubourg Tanja, Henriot Évelyne, Moisand Charlotte, Guide des bonnes pratiques et des bonnes manières à usage de ceux qui modifient les paysages de Seine et Marne, APR 2009, ENSP Versailles.

Ouvrages

Mazas Alain, Freytet Alain, L'Atlas des pays et paysages des Yvelines, CAUE 78, 1992.

Le guide des randonnées de la Plaine de Versailles, Les chemins de Gally, parution n°1, APPVPA, Plaine de Versailles, sept. 2009.

Carte de l'APPVPA réalisée par J. de Givry et le Comité d'activités culturelles de Noisy-le-Roi, 2011.

Articles

Folléa Bertrand, À l'articulation de la ville et de la nature : le paysage comme mode d'aménagement durable du territoire , conférence DIREN Aquitaine/ Les espaces naturels, agricoles et forestiers dans les projets d'aménagement durable du territoire aquitain, février 2008.

Minaert J.B, Cailly L., Fourcaut A., Muselle M., Diraison A., Barbedor I., Roux E., Ayrault P., Pousin F., Folléa B., Rol-Tanguy F., Auduc A., Lochard T., Lagae J., Boonen S., Zuretti J.M., Colloque, Inventaire générale du patrimoine culturel, Le Périurbain, Territoires, réseaux et temporalités, Amiens les 30 septembre et 1er octobre 2010.

Moutarde Nathalie, Le paysage du plateau de Saclay se dessine, Le Moniteur, novembre 2010.

IAURIF, www.iaurif.org

Géoportail, www.geoportail.fr

INSEE, base de données, www.insee.fr

Site internet de l'APPVPA : www.plainedeversailles.fr

www.noisyleroi.fr

www.mairie-bailly.fr

www.saintcyr78.fr

www.fontenay-le-fleury.org/mairie/ville-hotel.html

www.villepreux.fr

www.lesclayessousbois.fr

www.ville-plaisir.fr

www.saint-germain-de-la-grange.net

www.chavenay.com

www.crespieres.fr

www.saint-nom-la-breteche.org

www.feucherolles.fr

<http://davron.fr/>

<http://lesalluetsleroi.free.fr/>

www.bazemont.fr

www.maule.fr

www.mareil-sur-mauldre.fr

<http://www.montainville78.com>

www.mairie-andelu78.fr

www.mairie-jumeauville.fr

<http://www.thiverval-grignon.com>

<http://www.herbeville.fr>

<http://www.conseil-general.com/mairie/mairie-rennemoulin-78590.htm>

www.beynes.fr

www.ville-orgeval.fr

www.saint-quentin-en-yvelines.fr

www.cartepostale-ancienne.fr

www.epamsa.fr

www.versaillesgrandparc.fr